Quatre Siècles

Cazenove, Quirin Maurice Arthur de

Quatre Siècles



C'est icy ung livre de bonne foy.
MONTAIGNE.

Pour remembrer des ancesseurs
Les dicts et les faicts et les mœurs.
« Roman de Wace. »

NIMES
Imprimerie Coopérative LA LABORIEUSE
7, Rue J.-B.-A. Godin, 7

1908

Ouvrage tiré à 100 exemplaires numérotés
et non mis dans le commerce.

Sonnet liminaire

A Madame la Comtesse de Clermont-Tonnerre,
née Cossé-Brissac
(Avril 1896)

MA DEVISE

« Vis où tu peulx, meurs où tu doibs. »
(*Devise de* Saint-Quirin.)

Les tems sont gais, la vie est bonne :
Le hasard te sourit, joyeux ;
Moissonne le bonheur, moissonne,
Saint-Quirin, vis où tu veux.

Les tems sont gris, la vie est sombre :
Des tiens le sort est hasardeux ;
Reste à l'écart, tiens-toi dans l'ombre,
Saint Quirin, vis où tu peux.

Mais garde encor ton âme grande,
Et, quand le devoir te commande,
Ne reste pas sourd à sa voix.

Saint-Quirin, vis où tu peux vivre,
Suis le chemin qu'il te faut suivre,
Mais sache mourir où tu dois !

A MES FILS,

Quels que soient vos sentiments en lisant les pages qui vont suivre, vous saurez que votre père a beaucoup pensé à vous en les écrivant.

Vous apprendrez dans ces lignes les débuts modestes de la race dont vous êtes issus ; vous verrez, d'une génération à la suivante, les individus s'élever peu à peu par leur intelligence et leur travail ; vous y lirez le culte du devoir, l'horreur du mensonge, et, au-dessus de tout, l'amour de Dieu qui seul fait les maisons bénies. Si vous y trouvez quelque chose qui vous semble un motif de vous enorgueillir, n'oubliez pas ce proverbe ancien :

Nul n'est noble si de cœur non,
Nul n'est villain s'il ne villaine.

Souvenez-vous surtout que tandis que le monde ne voit que le succès, l'honnête homme ne recherche que l'approbation de sa conscience ; élevez vos caractères, dans les temps difficiles que vous aurez à traverser ; que votre devise soit celle de votre père et tâchez, mieux que lui, d'y conformer votre existence tout entière :

Vis où tu peux, meurs où tu dois.



LE SOLIER DE CLAROU

QUATRE SIÈCLES

CHAPITRE Ier

La Nuit des Temps.

Entre Guyrault de Cazenove, chevalier, qui vit en 1195, et Guyrault de Cazanove, par qui s'ouvrent ces pages, quel est le lien ? quelle est la chaîne réunissant ces deux homonymes ?

L'un et l'autre vivent en Bas-Languedoc : le premier à la fin du XIIe siècle, le second au début du XVIe, car la première date fixe qui concerne ce dernier est celle de son mariage, en 1532, par devant le notaire Antoine Deleuze, dont les minutes n'ont pu être retrouvées.

L'absence de ce document nous est infiniment préjudiciable et constitue le « missing link », le chaînon manquant de toute notre histoire : elle ne nous permet pas de nous rattacher d'une façon certaine à des ancêtres antérieurs au XVIe siècle ; elle nous laisse, à cet égard, devant un voile que nous allons tenter de soulever, mais derrière lequel nous entrevoyons, avec une presque absolue certi-

tude, notre communauté d'origine avec les Cazenove de Pradine [1], à qui la tradition nous rattache.

Les premiers actes concernant Guyrault de Cazenove, dont nous descendons directement, le citent comme marié à Tornac, près d'Anduze, et établi à Lézan, bourgade fortifiée qui, à cette époque, rivalisait d'importance avec sa voisine, la capitale de l'Anduzenque.

Le surnom qu'il porte est celui de Gasquet, autrement dit le petit Gascon. Il est mentionné sous ce nom jusqu'à la fin de sa vie en 1574, par exemple. Son petit-fils, Etienne, porte ce nom après lui ; plus d'un siècle plus tard, en 1660, son cinquième descendant, Pierre, le porte lui aussi.

Il y a donc là une persistance bien marquée d'un « cognomen » se rattachant à une particularité spéciale. Il est difficile, en effet, d'admettre, si la chose est possible pour le premier d'entre eux, que trois membres de la même famille aient servi, à des intervalles aussi éloignés, dans les bandes gasconnes du roi de France, avant l'institution d'une armée régulière, qui d'ailleurs ne devint effective que sous Richelieu.

La persistance de la tradition se continue plus longtemps encore : et le livre de raison de Pierre Cazenove, l'exilé volontaire au grand refuge de Suisse, en 1685, cite sa famille comme venant « d'Aspicaïa en Biscaye ». Enfin, une dernière preuve que l'origine de la famille est étrangère au Languedoc, où nous la rencontrons dans les premières années du XVIe siècle, est donnée par la généalogie que fit établir, en 1660, Henri Cazenove, lors de son mariage avec une fille de la puissante maison des La Fare, barons

(1) Voir le « nobiliaire de Guyenne et Gascogne», par J. de Bourrousse de Lafore, article Cazenove et le ve volume des « Notices généalogiques genevoises », de Galiffe, 1908.

d'Alais et sires de Tornac. Cette ascendance, qui se trouve dans le tome XIII du nobiliaire de Saint-Allais, article Firmas-Périès, et dans le nobiliaire de Laîné, se déroule ainsi qu'il suit, en mêlant les données positives avec des assertions que la critique d'aujourd'hui ne saurait laisser debout.

« Henri, fils de Claude de Cazeneuve et d'Ysabeau de Carante.

» Claude, fils de Gaétan et de dame Elisabeth de Jullien.

» Gaétan, fils de Sébastien et de Madeleine de Beccariis. Ce Sébastien servit avec distinction dans les guerres d'Italie, en 1556, 1560 et 1567. Il mourut en 1583.

» Son père, don Francisque de Casanove, neveu du Cardinal don Juan, épouse dona Eléonore de Pinos, fille de dona Stefana de Caros d'Arborea et de don Galseran de Pinos, vicomte d'Evol et d'Alcuerforadat, majordome du prince de Viane. Don Francisque abandonna, en 1456, le parti du prince de Viane, à l'époque où ce dernier prit les armes contre le roi Jean II, son père, passa en France et vint s'établir au pays de Foix. Don Francisque servit dans l'armée que le comte de Foix fut chargé par Louis XI de rassembler pour porter secours au roi d'Aragon. Il mourut dans une extrême vieillesse, en 1538, laissant plusieurs enfants, parmi lesquels Sébastien.

« Le cardinal don Juan de Cazanove, maître du Sacré Palais, évêque de Rosas, puis d'Elne, fut revêtu de la pourpre romaine en 1430, par le pape Martin V, à la recommandation d'Alphonse, roi de Sicile et d'Aragon. Il mourut à Florence en 1436. »

Tout n'est pas fantaisiste dans cette généalogie, qu'il fallut mettre au point pour permettre le mariage d'Henri Cazenove avec Françoise de la Fare. Le feudiste intelligent qui en fut chargé sut mêler, comme il convenait, le vrai et le

faux, et trouver, comme il était de mode alors, une origine militaire aux riches notables qui entraient dans les familles féodales ruinées et, par suite, amoindries dans leur prestige. Il est certain qu'il y eut une alliance entre les Cazenove et les Jullien, établis à Cardet (Gard) depuis longtemps, et à qui l'armorial fiscal de 1696 affecte comme armoiries trois étoiles d'or sur champ d'azur. Guyrault de Cazanove est témoin en 1553, au Mas Jullien, du mariage de Blanche d'Assas de Montmoyrac avec un membre de cette famille.

Pour les Beccariis, cités dans Saint-Allais, le procédé est plus subtil : leur nom patronymique est Rouer. Or la grand'-mère d'Henri Cazanove s'appelait effectivement Roure. Il a donc suffi du déplacement d'une lettre pour le rattacher à cette grande famille des Beccariis, barons de Fourquevaux.

Il y a eu, d'autre part, un certain nombre d'ascendants d'Henri qui ont porté le nom de Sébastien ou Bastien. C'est dans ces conditions que le vrai et le faux se marient dans sa généalogie.

Tout en retenant l'impression que notre famille eut une origine gasconne, ou même, peut-être espagnole, il faut étudier le cas où elle serait autochtone, et, par suite, née aux environs de Lézan, où se fixe le premier anneau de notre filiation.

Mais ici intervient une difficulté particulière : la fréquence du nom, qui peut être donné, à défaut de tout autre, chaque fois qu'un propriétaire se construit un nouvel immeuble. Par ailleurs, en Languedoc surtout, le lieu d'habitation a donné son nom à la famille qui l'occupe, aussi souvent que la famille l'a donné à la maison qu'elle habite ou qu'un de ses membres fonde au loin.

Il est donc particulièrement malaisé, pour nous, de pré-

ciser l'aire d'éclosion de notre race. Si nous considérons le point de vue géographique, nous trouverons dans la région avoisinant Lézan deux Mas de ce nom : l'un situé près de Lauret (Hérault), l'autre près de Saint-Paul-Lacoste (Gard). Le Mas de Cazenove, près de Lauret, situé au rebord du causse de Pompignan ou de Cazenove, était habité, en 1280, par la famille Trimon, plus tard, par la famille Bruguière ; plus tard enfin il fut converti en verrerie, gérée en 1536 par les Laroque. Entre deux, il appartient à une famille qui en prit le nom, dont était, en 1355, Bernard de Casas-Novas, qui tient sa terre de l'évêque de Sauve, sous l'hommage d'une livre de cire (Guiraud de Borda, notaire de Corconne).

Le second Mas dénommé Cazenove est situé sur un promontoire rocheux qui fait face à la Lozère, dans une position où il apparaît comme une maison forte, assise sur des schistes glissants et ombragée de châtaigniers séculaires. Le nom est donné par opposition à un autre Mas du même village de Saint-Paul-Lacoste qui se nomme Cazevieille. Par suite d'une prononciation particulière à la langue romane au Moyen-âge, l's se prononce r — ce qu'on nomme en linguistique la maladie de l'r (chaire, chaise) — et c'est Carenove et non Cazenove que se nomme cette maison.

Sur les anciens actes, elle porte d'ailleurs le nom de Barban, ce qui indique par analogie avec le mot Barbare, l'attribution à une famille non autochtone.

S'il est curieux de constater qu'en 1557 (compoix de Saint-Paul-Lacoste), Claude Cazenove est domicilié tout près et possède une maison « avec four pour cuire pain », il ne l'est pas moins de noter que, dès avant 1347 les Cazenove n'y étaient plus domiciliés, si tant est que leur race y fût éclose. Or cette date, en effet, le Mas appartient aux

Peyronenches, aux Soucaïres et aux Gibert, qui s'y perpétuent longtemps.

D'autre part, la tendance qu'ont eu nos Cazenove à se possessionner dans ce coin des Cévennes, où ils ont eu des terres jusqu'à la Révolution, semblerait un argument sérieux pour induire que c'est là leur sol natal. Enfin une terre du nom de Cazenove, située sur le bord sud du Causse Méjean, a désigné au XVIe siècle les cadets de la famille des Veynac, puis, en 1680, Annibal Martin, de Boissières, pour passer avec sa fille Eléonore aux Roussy, du Vigan.

Si, de la discussion géographique, nous passons à la discussion familiale, l'incertitude croît : quels sont les individus de notre nom que nous rencontrons, à la fin du Moyen-âge, dans la région qui nous occupe ? Sans parler des maîtres-maçons qui construisent à Montpellier, au début du XVe siècle, les belles églises des fondations d'Urbain V, ni de l'inventeur qui proposa à François Ier la création du canal de Languedoc, réalisée, 150 ans plus tard, par Paul Riquet, nous trouvons, à Montpellier, à Nîmes, à Sauve, à Lasalle, dans la baronnie des Plantiers, etc., des individus de notre nom dont il ne nous est pas possible de saisir le lien ni d'indiquer la filiation.

Montpellier. — Guillaume et Pierre Cazenove vendent, en 1402, un casal dans la rue Bona nioch. Jean de Cazenove, maître Peyrier, construit le monastère Saint-Benoit en 1368. Guilhem Cazanova est, en 1417, un des plus fameux artistes gothiques de la ville. Gilibert Cazenove, chirurgien notable de Montpellier, établit en 1548 le cadastre de ses biens, fort importants d'ailleurs, il marie sa fille Esclarmonde avant 1544 et son petit-fils François signe, comme prévôt de Montpellier, un reçu de 300 livres que lui paie Châtillon, le fils de Coligny, et le chef des réformés du Languedoc.

Gilibert est un des archers du « noble jeu de l'Arc », avec Odoart Saporta, François de Montarnaud et plusieurs autres, et compte, en 1555, parmi les 22 conseillers de Montpellier. La famille paraît avoir quitté la ville ou s'être éteinte dans les premières années du XVIIe siècle, après avoir professé, dès le début, le protestantisme.

Nimes. — En février 1344, Charles V fait établir le recensement des feux ou chefs de famille de Nimes : c'est là le premier essai de groupement des familles et de législation des noms propres : On sait combien pourtant ces derniers étaient variables, même à la fin de l'ancien régime. Au quartier des Garrigues figure à cette date, à Nimes, Guilhermus (Guillaume) de Casis Novis : c'est sa lignée que nous retrouvons au siècle suivant, en la personne de Pierre de Cazenove, arbalétrier, qui assiste à la revue des 100 hommes passée à Nimes en 1430, et de Peyron Cazenove, qui possède une maison à la Carretterie, près du portail Saint-Antoine, et de Pierre Casas Novas, dit El Rossi, possessionné d'un « hospicium intra arenas », autrement dit chevalier des Arènes. Ce Pierre est qualifié de « Laborador », ce qui implique qu'il possédait un champ, par opposition au qualificatif « travailladou », qui indique le travailleur agricole mercenaire.

Pierre fut fréquemment consul de Nimes, en 1479, 1486, (1) 1487, 1494 : pendant le dernier consulat de ce « vénérable et honorable homme », la peste fut telle que les consuls eux-mêmes durent quitter la ville. Leur consulat fut néanmoins marqué par des réparations au rempart, des achats de poudre et de bombardes et un arrêt en

(1) Il a figuré en 1487, comme « consoul de Nemze » et « regidou de l'hospital des pauvres de Saint-Lazare » parmi les rédacteurs des statuts de cet hôpital.

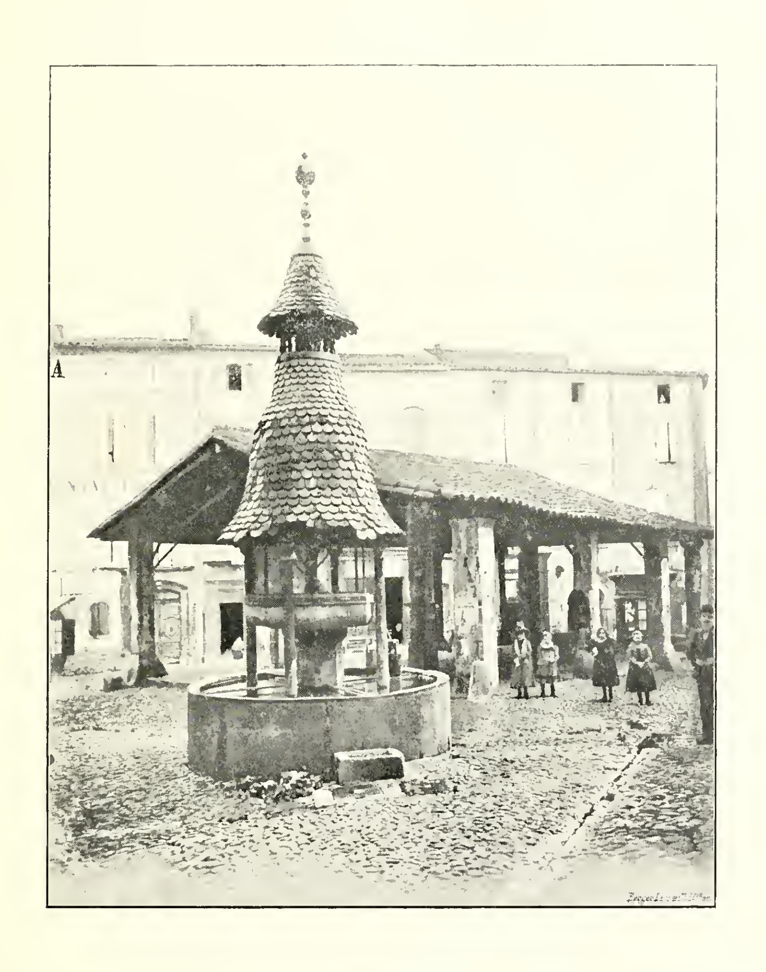
faveur de la liberté de la pêche du Vistre rendu contre les habitants d'Uchaud, qui dépeuplent les rivières en construisant de petites palissades de roseaux, ce qu'à l'étang de Berre on nomme des « bourdigues ».

Pierre est encore cité en 1504, où il arrondit ses nombreux domaines en achetant deux terrains à Cayssargues. Il teste en 1509 (Etude de Gors, Nimes, notaire Martin). Ses trois fils qu'il a eus de sa femme, Jaumette Alexandry, se partagent ses biens : Jacques a la Maison des Arènes, Jean et Etienne, d'autres héritages. Aucune trace de cette famille ne se retrouve dans le courant du xvi[e] siècle à Nimes, car le Cazenove qui y figure vers 1590 est réellement un Cazenove de Boisset, près d'Anduze, petit-fils de Guyrault. Mais il pourrait se faire que ce dernier soit fils d'un des trois frères que nous venons de citer, qui aurait par suite de son mariage, ou en raison de son affiliation au protestantisme, alors à son début, quitté Nimes pour les Cévennes, foyer naissant de la religion nouvelle.

Jusqu'à ce que nous ayons retrouvé le chaînon qui nous manque, c'est-à-dire la preuve écrite que Guyrault est le petit-fils du consul de Nimes, nous ne pouvons qu'indiquer comme possible et non certaine la filiation dont nous parlons.

Sauve. — Dominus Antonius de Casanova, « presbyter et sacrarius salvensis », signe, comme notaire de son ordre, vers 1517, tous les actes de la communauté religieuse de Sauve, dont il faisait partie. Nous ne l'indiquons que pour mémoire.

Les Plantiers. — Cette ancienne baronnnie, cachée dans un repli des Cévennes, a longtemps appartenu aux d'Aleyrac, une des puissantes familles chevaleresques de la région.



PLACE DU MARCHÉ ANDUZE

A. Maison où mourut en 1699 Charles Cazenove

En 1493, Pierre de Cazenove était prieur et chapelain de Saint-Pierre d'Aleyrac, et de ce fait, avait des droits sur l'église fondée à Lassalle par cette maison. Il y eut certainement une dérivation de la famille dans cette baronnie des Plantiers, car on y rencontre fréquemment son nom jusqu'au milieu du XVIIe siècle, à Saint-Marcel-de-Fontfouillouse, capitale de ce petit état, après la destruction du château d'Aleyrac.

Anduze. — Il eût semblé facile de trouver, à Anduze même, des renseignements sur nos origines : les minutes notariales qui y sont contenues sont, en effet, très riches et très en ordre, et nous les avons parcourues avec soin et patience. Anduze, située à six kilomètres de Lézan, où nous constatons la présence du premier ancêtre auquel nous nous rattachons avec certitude, semblait ne pouvoir manquer de fournir, au cours des âges précédents, la trace de nombreux contrats ou l'indication de plusieurs mariages. Il n'en a rien été pourtant : et nous avons feuilleté en vain les registres du XIVe siècle et du XVe siècle, entr'autres le livre de Raison de la famille de Clèdes, alias Valette, qui s'est poursuivi pendant un siècle. Cette absence d'indications relative à un ascendant antérieur à Guyrault semble être une des preuves les plus convainquantes du fait que notre famille n'est pas née sur le sol où nous la rencontrons d'abord. Il convient néanmoins de signaler, avec leur orthographe peut-être fautive, un Petrus Gazanhovis, mari de Jeanne de Laroque, possessionné à Anduze, près de l'église Saint-Etienne, et qui y était mort avant le 11 juillet 1419, et une Gaujouse de Cadanobes, qui possède une maison à Anduze, une terre à Valloubières et une à Font-Mauresque, et qui, le 9 mars 1400, fait hommage de ses possessions à Jean le Maingre, dit Boucicaut, et à sa femme, Antoinette de Turenne.

Nous passons sous silence les rattachements trop fantaisistes des féodistes de jadis : entr'autres celui qui a trait à l'amiral Coulon, ce vice-amiral de Louis XI, qui s'était poussé dans sa faveur en recevant chez lui le dauphin Louis, chassé par son père, et qui la mérita par ses services maritimes et la déconfiture qu'il fit, à plusieurs reprises, des vaisseaux flamands.

Un autre rattachement intéressant, mais trop aléatoire pour être prouvé, est celui qui nous unirait à la famille de Cazeneuve, d'Aspet en Comminges. C'est le nom de cette ville, semblable comme sonorité à celui d'Aspuech ou les Puechs, près de Mialet, qui a permis d'établir le rattachement avec les Pradine cité par M. de Bourousse de Lafore, dans son armorial de Guyenne.

Quelle était la qualité des personnages que nous venons de citer ? Il convient de remarquer que l'esclavage n'existait plus, depuis le XIIIe siècle, en Languedoc ; que la nomination d'Alphonse, frère de Saint-Louis, au gouvernement de la région, avait supprimé les derniers serfs : que, pendant tout le Moyen-âge, en dehors de la période de la guerre de Cent ans, la condition des paysans s'était améliorée, et que les familles féodales, vers le début des temps modernes, s'émiettaient peu à peu. Dans un pays secoué par d'incessantes guerres, où, d'autre part, la vivacité de ses habitants supporte mal le joug, où l'intelligence donne peu à peu la puissance, les rangs de la société étaient plus confondus qu'ils ne l'étaient à pareille époque, dans le Nord discipliné ou dans l'Ouest engourdi. Il convient d'ajouter, comme le dit l'intendant Baville, qui connaissait admirablement la région que vingt ans il terrorisa, que « les Languedociens sont, avec les Gascons, ceux des Français qui sont les plus affamés de noblesse ». Beaucoup de charges, comme celle de notaire, la conféraient dès le

XVIe siècle : et il est certain que le plus grand nombre des familles que nous voyons à cette époque qualifiées de noblesse sont données d'elles-mêmes cette qualification sans avoir eu recours aux anoblissements royaux.

Eloigné comme il l'était du pouvoir central d'alors, l'habitant du Languedoc vivait d'une vie très personnelle, et n'avait pour s'élever que la conquête de la richesse et l'accession aux charges municipales. De plus, la qualité de bourgeois des villes fermées : Lézan, Anduze, etc., constituait une noblesse au regard des « artisans mécaniques » qui travaillaient le fer, le bois, etc., ou des ouvriers agricoles, qui labouraient pour le compte d'autrui. La présence dans la région d'un grand nombre de gentils hommes verriers, d'une noblesse d'origine incontestée et qui pourtant produisaient par eux-mêmes, était un acheminement vers l'effacement des classes sociales, si étanches dans d'autres provinces. Toutes les familles dont nous parlons, les Lafarelle, les Boni, les Villas, les Conilhères, ont eu en même temps des membres qualifiés nobles et d'autres qui ne l'étaient pas.

Nous venons de passer en revue les différentes hypothèses que notre connaissance trop imparfaite des documents régionaux nous a permis d'établir sur l'origine de notre race. Celui de nos ancêtres qui quitta si brusquement la France à la Révocation eut d'autres soucis que celui d'emporter avec lui des papiers de famille.

En 1790, un officier aux hussards Esterhazy, le comte de Penne, mit en rapport le lieutenant-colonel de ce régiment, Marc-Antoine de Cazenove d'Arlens, avec un autre de ses amis, M. de Cazenove de Pradine, de l'Agenois. Le manque de papiers des Cazenove protestants, s'expliqua par la hâte qu'ils avaient mise à quitter la France en 1685.

On se basa, pour autoriser le rattachement des deux branches, sur un document de quittance de dot relatif à un Pierre de Cazenove vers 1635, document retrouvé par M. de Penne, et sur une certaine identité d'armoiries, alors que celles des uns comme des autres ne se présentaient pas avec la même précision qu'aujourd'hui : un des éléments les plus actifs de rapprochement, fut le fait que les deux amis du comte de Penne occupaient tous deux des rangs élevés dans la Franc-Maçonnerie, l'un étant Rose-Croix et l'autre Chevalier Kaddosch : on sait d'ailleurs quels rêves de philanthropie générale nourissait alors cette secte naissante, mais l'on ignorera toujours combien de militaires, au temps des guerres de la Révolution et de l'Empire, durent leur vie au fait d'avoir tracé devant leur vainqueur, le signe cabalistique qui les désignait comme frères.

A la suite de ces négociations, M. de Cazenove de Pradine écrivit à ceux qu'il reconnaissait comme cousins :

« J'ai le plaisir, Messieurs, de ne presque plus douter que je n'aie l'honneur de vous appartenir ».

Il nous a été impossible, nous l'avons reconnu, de prouver que notre famille est originaire du Languedoc.

D'autre part, après avoir serré la question d'aussi près que nous l'avons pu, nous devons retenir deux faits essentiels qui militent en faveur de l'exactitude de ce rattachement que nous venons de raconter. Le premier est la persistance de la tradition d'une origine gasconne, consacrée par la continuation, pendant près de 150 ans, du surnom de Gasc ou Gasquet dans notre branche : le second, est l'impossibilité où se trouvait notre famille, séparée des Pradine à l'aurore du protestantisme, d'avoir emporté dans son exil volontaire les preuves de sa communauté d'origine avec ces deniers, au moment où elle quittait la

Guyenne hostile, pour des régions plus ouvertes aux idées nouvelles. (1) Par suite, respectueux des traditions ancestrales, nous admettons la possibilité d'une origine commune avec les Cazenove de Pradine.

(1) Il serait par suite plausible que nous descendions d'un des Cazenove restés en Guyenne, qui aurait été protestant dès le début de la Réforme. Plus tard, certains d'entre eux le devinrent, tel cet Ezechiel, seigneur de Harles, dont le nom biblique sent bien le « parpaillot ». Toutefois, même pour celui là, il convient de constater que son père Jean se fait enterrer, le 13 mars 1641, dans *l'Eglise* Saint-Genès-de-Toutignac, près de Targon. Sa femme, Péronne de Rholdes, qui le suit au tombeau le 30 août 1656, est inhumée sous la *première marche du Grand Autel.* Ils n'ont donc été protestants qu'au moment du baptême de leur fils.

CHAPITRE II

Lézan

Une petite ville entourée de murailles puissantes, percée de rares portes, dont une est écrasée par les tours d'un château, sentinelle avancée dans la plaine au débouché des montagnes, telle est Lézan. C'est l'intermédiaire entre les régions fertiles qui se déroulent jusqu'à Nimes, à peine moutonnées de côteaux chargés de vignes, et la montagne, « las Cevennas », abrupte, agreste et restée sauvage. Sur les dernières rampes de ses escarpements, à l'ouverture d'un col où le Gardon s'est troué un passage, est Anduze. C'est là que vient mourir la plaine et commence la zone montagneuse, fermée pendant le Moyen-Age à toute civilisation. Les deux villes jumelles, vivent côte à côte à 6 kilomètres de distance à peine, sans hostilité, sans concurrence. L'individualisme est si marqué dans la plus mince bourgade, pendant toute la période désastreuse de la guerre de Cent Ans, qu'aucune de ces deux cités ne s'accroît, comme cela se produirait aujourd'hui, aux dépens de sa voisine.

Sous Louis XII, on respire : ce n'est pas en vain qu'il fut nommé le « Père du Peuple ». La population augmente, le commerce se développe, la richesse suit une progression constante, car les conditions de vie sont meilleures ; les terres que la chevalerie a dû vendre sont à vil prix, et les féodaux eux-mêmes, ruinés par les guerres d'Italie, perdent leurs mœurs tyranniques et de chevaliers deviennent hommes. En même temps, les monastères, les abbayes,

affranchis de la rude tutelle des Seigneurs, à qui ils ont arraché des privilèges en échange des espèces sonnantes nécessaires pour leurs expéditions, augmentent leurs domaines et s'ouvrent à une vie plus facile. Des classes nouvelles surgissent, hommes de lois, notaires, paysans capitalistes, qui, peu à peu, vont remplacer, dans la hiérarchie sociale, la noblesse découronnée.

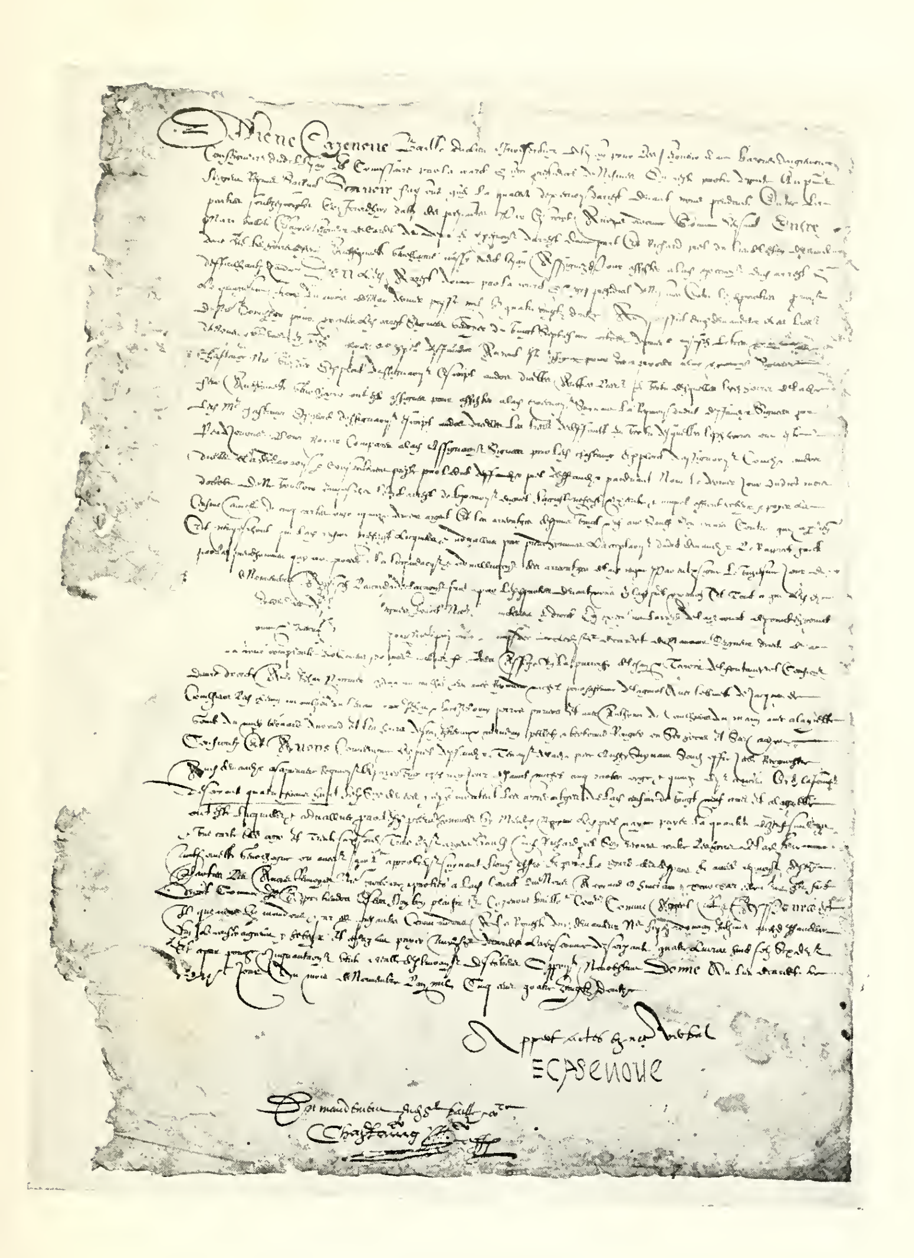
Dans la région d'Anduze, le fait que nous signalons est frappant. Tout près de Lézan, sur un côteau balayé des vents, est une masure nommée l'Aire-Ventouse. Là habite une race puissante qui s'élève peu à peu, achète une première fois la moitié de la baronnie d'Anduze des évêques du Puy (1539) et, peu après, en acquiert le reste, de Marc de Beaufort Canilhac, héritier de sa tante Antoinette de Turenne. Il n'y a pas lieu de s'étonner que des dignitaires de l'Eglise fussent possessionnés si loin de leur habitation : la Vierge Noire du Puy avait une renommée si lointaine, que la mère de Jeanne-d'Arc, et celle-ci peut-être, vinrent de Champagne y faire leurs dévotions. Le souvenir de cette puissance subsiste dans le nom même d'une monnaie, « pogéze », en français « pougeoise », petite obole d'argent dont l'usage se maintient jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Les Airebaudouze, — car leur nom avait subi une transformation qui en rendait l'étymologie incertaine — étaient donc des marchands qui héritèrent, au moment où le Moyen-Age se termine, de la suprématie et des domaines de la race chevaleresque qui les avait précédés : les Bermond, qui, sous les noms de comtes de Sauve, de sires de Bourbon ou de barons de Florac, avaient régné pendant des siècles, depuis le Gévaudan jusqu'aux portes de Nimes. Ce que les Bermond n'avaient pas obtenu, les Airebaudouze l'obtinrent et, en 1631, leur territoire fut érigé en

marquisat. Il faut dire qu'ils payèrent cette concession royale de la perte de leurs convictions religieuses : ils avaient jusque-là été profondément attachés à la Réforme, dont ils avaient servi la cause dès ses débuts.

Quant à Lézan, son histoire est à peu près analogue. La ville se partage en plusieurs co-seigneuries, et, dans les premières années du xvie siècle, apparaît comme divisée entre des nobles locaux, les Piloti ou les Valette, ces derniers verriers de Cardet, et les d'Aleyrac, cette puissante famille que nous avons déjà citée en parlant des Plantiers. Bientôt, les d'Aleyrac et leurs successeurs par alliance, les Rochemore, disparaîtront, et la terre appartiendra uniquement à la petite noblesse locale, dont les origines tiennent encore de si près à ce que nous sommes convenus d'appeler la bourgeoisie.

Mais, dans cette région si longtemps bouleversée par les guerres, et où les routiers des grandes compagnies, les Armagnac et les Bourguignons, avaient accumulé tant de ruines, de quoi vivaient les habitants ? A la fin des grandes guerres, une proportion vraiment effrayante de terres était en friche : les bois, les broussailles avaient pris la place des champs, et il fallut l'espace entier des règnes de Louis xi et de son fils pour reprendre sur les ronces et les forêts le terrain qu'elles avaient envahi. On comprend le labeur qu'eût alors la portion de la population qui était exclusivement agricole, on conçoit également l'accroissement de la natalité, un plus grand nombre de bras étant nécessaire pour mettre en œuvre le sol reconquis. De là vient la prospérité du règne de Louis XII. Mais, en même temps que l'agriculture progresse, le commerce se développe, la région des Cévennes, à peine trouée de rares sentiers, n'a pour vivre, — car ses champs sont précaires et ses récoltes mesquines, — que le produit de ses trou-



SENTENCE D'ÉTIENNE CAZENOVE

BAILE DE LÉZAN

1592

peaux. D'innombrables moutons errent sur ses montagnes et la laine est travaillée dans les villes qui tiennent les débouchés du côté de la plaine.

Anduze est, à ce point de vue, un centre important qui fait pendant à Castres, sur le versant de l'Océan, et à Millau, au milieu des causses. A Anduze, on reçoit la laine, on la trie, on la pare, on la tisse, on la teint, toute une série de manipulations auxquelles correspondent, avec l'esprit particulariste de l'époque, une série de métiers et une hiérarchie industrielle.

L'honneur est grand d'appartenir à cette corporation ; l'échelle des drapiers, — et l'on entend par ce mot d'échelle la hiérarchie des emplois sociaux, — est la première dans la ville après celle des nobles. On est étonné de la voir, à cette époque, infiniment supérieure à des métiers qui nous paraissent aujourd'hui plus élevés, ceux de joaillier ou d'imprimeur par exemple. A Lyon, il en va de même. Il en est de même aussi à Paris, où la corporation des drapiers est le premier des six corps marchands de la ville et frappe, en 1705, notamment, un jeton aussi orgueilleux qu'artistique, figurant une toison d'or sur un arc-en-ciel, avec cette légende : « primam dant vellera sedem. »

L'art du drapier était donc, dans toute cette région du Languedoc, comme dans tout le reste de la France d'ailleurs, particulièrement honoré, et on le conçoit d'autant mieux qu'il n'était pas facile, avec les moyens de transport alors en usage, de faire venir à Anduze les draps de l'Orient, les étoffes de Flandres, les pannes ou les burats de Tournai.

Il n'est donc pas étonnant que les Cazenove du Languedoc aient, à cette période initiale de leur histoire, pris part à l'industrie qui était celle de leur région.

CHAPITRE III

Les bailes de Lézan

Voici Guyrault installé à Lézan, dès 1532. Y est-il arrivé en venant de Nîmes, de Gascogne ou de Mialet? Y est-il venu pour se marier? Autant de questions que nous laissons encore sans réponse. Son mariage le fixe tout près de ce joli vallon des Moullières, si verdoyant dans la garrigue environnante, où son beau-père Antoine Moullière habite le mas de ses aïeux. Il n'avait pas su, néanmoins, donner à sa fille une dot sérieuse. Pendant longtemps, son gendre réclama le paiement entier du douaire convenu.

« Guyrault de Cazenove et Catherine Moullière, mariés, de Lézan, et Antoine Moullière, du mas de la Mollière, paroisse de Saint-Pierre-de-Civignac (Tornac) sont en procès devant la cour de Monsieur le Seneschal de Beaucaire au sujet de l'entier paiement de la dot de Catherine. Le douaire constitué par son père consistait en 25 livres tournois et une robe de bure. En 1561, il restait encore 12 livres à payer et la robe à fournir. » Par acte passé devant le notaire Robert (année 1561, p. c. III), il est décidé que le beau-père pourra différer jusqu'à la Saint-Michel prochaine le paiement intégral de la dot.

Guyrault avait déjà dû, en 1560, exiger de son beau-père, par acte notarié, le paiement des arrérages de la pension qu'il faisait à sa fille. A cette date, 6 livres tournois et une robe de drap de maison avaient été remis au gendre méticuleux par le beau-père insouciant.

Il ne faut pas s'étonner de voir traiter par devant notaire

de si infimes transactions. Le notaire était, dans la société d'alors, le seul qui sût écrire. Il avait de ce fait une notoriété reconnue, et les moindres actes, en passant par ses mains, devenaient des engagements sacrés. Aussi, à ce moment où l'instruction prenait un essor remarquable, le nombre des notaires se développait-il en proportion, et ils étaient infiniment plus nombreux qu'aujourd'hui, rompus d'ailleurs, quand les transactions chômaient, à l'exercice d'autres métiers ou à la surveillance de leurs champs.

Il ne faut pas s'étonner non plus de l'extrême modicité des dots (1) consenties. Outre qu'il convient de tenir compte de la valeur de la livre, qui, à certains moments du début du XVIe siècle, a valu jusqu'à 9 francs de notre monnaie, il faut considérer combien est différent le pouvoir de l'argent, combien était modique le prix de la vie, la valeur du bétail, et combien était rare le numéraire en or. La fille apportait en dot, outre ses qualités de maîtresse de maison, son art à calculer au moyen de jetons, sa rusticité, son manque de besoins, son énergie et son dévoûment. On comprend que, dans ces conditions, il suffise de la doter d'un peu d'argent comptant et de la munir de quelques robes, en drap de bure ou en drap de maison, de quelques gonnelles ou chemises et de quelques « ampelades » ou houppelandes fourrées. La voilà maintenant dans son

(1) En voici divers exemples : le père de Madeleine Bony, qui le 2 avril 1579 épouse Blaize, Cazenove constitue « comme bon et compétent dot » 83 escus un tiers d'or sol, plus deux robes nuptiales drap de Paris ou pour ladite valeur 10 escus d'or sol, plus deux robes drap de pays, plus un coffre en bois de noyer, huit draps de toile, trente serviettes, un peyrol, un bassin et douze livres d'étain, enfin une terre à Boisset dont il investit sa fille par « touchement de mains ». Le 29 oct. 1589, Isaac Pic épouse Anne de Cazenove, fille d'Etienne, baille de Lezan. La dot est de 160 francs d'alors et deux robes nuptiales.

intérieur, menant sa maison, élevant ses nombreux enfants et portant pour tout bijou « une bague turquoise » et des clefs pendues à son « demi-ceint » d'argent.

Guyrault eut donc à faire face, dès le début, à une situation relativement difficile. De là vint qu'il embrasse plusieurs métiers, au cours desquels il sut conquérir, néanmoins, une certaine aisance.

Le 2 août 1549, il signe l'acte par lequel on proclame les criées du lieu de Lézan. On sait qu'on entendait par « criées » les règlements municipaux d'une ville. Il fallait donc pour cela qu'il fût un des notables de la cité.

Le 29 avril 1559, il paie l'impôt auquel il est soumis et qui correspond à notre taxe municipale des pauvres. A ce sujet, les collecteurs de Lézan, chargés de la charité fondée pour les pauvres de la ville, lui réclament les 8 livres qu'il a consenties. En 1551, il est témoin d'un acte passé dans sa maison, où Raymond Valette, co-seigneur de Lézan, vend des terres à Jean Blacous. L'acte écrit en latin le nom Guyraudus de Cazanova.

Il a su comprendre de bonne heure que c'était, à cette époque, la possession de la terre qui donnait la considération : ses achats et ses ventes de terrain sont innombrables. Le 11 avril 1545, il achète, de Françoise de Conilhières, un petit « casal » (jardin) et une « petite place herme » sise en avant dudit jardin, confrontant la « careirasse » et le chemin de Nîmes. En 1556, Guillaume de Conilhières lui vend une terre au terroir de l'Albenque. En 1559, il achète de Dominique de Conilhères une terre au terroir de Bordelhan. Il arrondit ainsi son domaine, qu'il avait commencé de constituer en achetant, en 1544, à Pierre de Conilhières, des terres au terroir de Peyrou. Il possédait ses terres « en directe seigneurie », suivant les actes du temps. Ajoutons-y des parcelles aux terroirs de

Rascas, d'Aire-Ventouse, del Bosc, des olivettes à la fonten d'Oules, des vignes à Orbeinyo, des « gravas » sur le bord du Gardon, et nous aurons une idée sommaire de ce qu'un homme industrieux et actif a pu réunir de terrains au courant de sa vie.

Suivant l'usage du temps, Guyraut légua tous ses biens à son fils aîné. Ils passèrent ensuite au fils de ce dernier, nommé Etienne, et aux enfants de Raymond, et nous citerons sommairement son testament, daté du 22 juillet 1566. (Robert, notaire, étude Gauthier Anduze) :

« Establi en personne Guyraut de Cazenove, lequel, considérant n'y avoir rien de plus certain que la mort, ni rien de plus incertain que l'heure et venue d'icelle, cependant qu'il est à présent en sa bonne mémoire, ainsi qu'il a fait apparoître en nommant et recognoissant les témoins cy présens et dessous nommés par leurs noms et surnoms, a fait son testament nuncupatif contenant dernières volontés en la forme de manière que s'en suit :

» Et premièrement a invoqué le nom de Dieu, auquel a prié lui donner la santé de son corps temporel et spirituel tel qu'Il cognoit lui estre nécessaire. Et que, après que son âme soit séparée de son corps, ledit corps soit enseveli au cimetière dudit lieu comme sont ensevelis les vrais et fidelles chrestiens.

» Item lègue pour la bourse des pauvres dudit Lézan la somme de 10 sols tournois.

» Item lègue à Raymond, Claude, Blaise et Antoine Cazanoves, ses fils naturels et légitimes, pour un et chacun d'entre eux, la somme de 15 livres tournois, et oultre, la somme de cinq livres qui leur sera donnée le jour qu'ils se mettront de mestier.

» Item lègue à Françoise et Marie Cazenoves, ses filles

légitimes et naturelles, la somme de 30 livres tournois et 2 robes en drap de maison, et leurs robes nuptiales, payables le jour de leurs noces ; plus 15 livres et lesdites robes, payables ledit jour.

» Item lègue à Anne Solière ([1]), sa belle-fille, femme de Estienne Cazenove son fils, au cas où celui-ci viendrait à mourir avant elle, tous et chacun de ses biens et possessions.

» Item institue et nomme son héritière universelle Catherine Mollière sa femme, la chargeant de remettre lesdits biens quand bon lui semblera audit Estienne, son fils. Et au cas où celui-ci, sa femme ou ses enfants prédécèderaient, ladite Catherine choisira pour héritière desdits biens l'un de leurs enfants mâles, tel qu'il lui plaira, Raymond ou Claude.

» Fait au lieu Lézan, ès-maison dudit testateur, en présence du sieur Lafarelle, marchand d'Anduze, mestre Julien de Conilhières, Pierre et Claude Delmas et de moy, Robert, notaire soussigné. »

Voilà donc constitué, comme aujourd'hui en Angleterre, l'apanage du fils aîné ; il ne restait aux cadets que la ressource de se tirer d'affaire par leur propre industrie et leur intelligence.

Reprenons un à un les enfants nommés dans ce testament.

Pour les filles, leur histoire est courte ; Marie n'appa-

(1) Le nom de Solier est de toute antiquité un nom de la région. Aigline de Solier, de Cassagnoles, est en 1408 la femme de noble Hugues de Vézénobres. Il est impossible de dire si la famille tirait son nom du château du Solier, près Lasalle, résidence actuelle des Cazenove, ou si l'un de ses membres de la région de Cardet lui avait imposé ce nom en s'y fixant.

raît plus dans les actes et Françoise, deux fois veuve, se remarie à Bernard Maillet, d'où descendront des forçats pour la foi, condamnés comme huguenots à ramer sur les galères du roi.

Blaise, qui est consul d'Anduze en 1589 et 1599, a épousé le 26 avril 1579 Madeleine Boni, fille du consul Mathieu Boni. Il meurt en 1609, après avoir eu sept enfants, dont l'un, Pierre, est le père d'un autre Pierre, domicilié à Saint-Marcel de Fontfouillouse et chez qui se retrouve le surnom de Gasquet ; l'autre, Jacques, épouse, le 26 juin 1623, Jeanne Marion, de la famille des Marion d'Arlus et de Peyre, de Soudorgues. C'est dans cette dernière localité, où ses parents s'étaient réfugiés en fuyant la peste qui sévissait à Anduze, qu'est baptisé, le 13 décembre 1629, un petit enfant nommé Jean, qui ne vécut pas. Le rameau issu de Blaise paraît s'être éteint au milieu du XVIIe siècle.

Antoine, nommé au testament de son père, guerroya pendant les guerres de religion en faveur de l'Union des Eglises contre les catholiques d'abord, contre les Ligueurs ensuite.

Raymond épouse, le 17 août 1567, Léonarde de Monac, sortie du mas de Monac, entre Anduze et Alais, et, malgré « le bien petit dot » que lui apporta sa femme, eut une famille nombreuse, parmi laquelle il faut compter : Etienne, baptisé le 14 mars 1574, officier dans la compagnie du Seigneur de Barjac en 1592, et Anne, baptisée le 4 septembre 1585, femme de David Rodier, notaire royal de Lézan, d'où est sortie la famille actuelle des Rodier de la Bruguière.

Raymond fut consul d'Anduze en 1590 ; consul de Lézan en 1593 ; bayle de Lézan en 1602.

Cette charge est devenue, pendant un demi siècle, l'apanage des Cazenove dans cette région de l'Anduzenque. Le

bayle est chargé de la perception des revenus du domaine dont il est responsable. Ces fonctions, quoique surtout administratives et financières, lui confèrent néanmoins un pouvoir militaire et judiciaire. Il a le droit de lever des amendes au-dessous d'un certain taux, publie les ordonnances pour la réunion des troupes et conduit à l'armée du Roi les hommes de sa baillie. Il mène en prison les suspects et confisque les biens des hérétiques. Il cumule donc les charges diverses réparties de nos jours entre le maire, le juge de paix, le percepteur.... et le gendarme.

Le premier bayle de Lézan qui porte notre nom est Etienne. Il a épousé Anne Solier, d'une notable famille de la région, qui possèdera bientôt les seigneuries de Brenous et de Bagars et qui finira, au début du XVIIIe siècle, dans la maison des Boisson, ces financiers frottés de gentilhommes, dont les terres passeront plus tard (Chirac et la maison d'Anduze) aux d'Adhémar.

Lorsque le fils aîné d'Etienne est en âge de voler de ses propres ailes, son père lui résigne sa charge. Dès 1580, Etienne II en est titulaire. Il l'exerce au nom des d'Aleyrac, ou plutôt du sieur et dame baron d'Aigremont (Mlle d'Aleyrac et le baron de Rochemore) qui sont à cette époque co-seigneurs de Lézan. Les actes qu'il signe en cette qualité et qu'il fait contresigner par son greffier sont établis au nom d'Etienne Cazenove, « bayle de la juridiction de Lézan et commissaire, par la cour et présidial de Nimes, en cette partie depputé. »

Le 12 mai 1581, Etienne Cazenove épouse Françoise de Laroche, dame d'Hombres, fille de feu Pierre et de Marguerite Méjanelle, de Saint-Jean-de-Gardonnenque. « La dite de Laroche, du consentement de sa mère, de noble Jean de Laroche, son frère, sieur d'Hombres, reçoit de ce dernier 100 écus d'or sol et une robe de serge. En cas de

prédécés, ledit Cazenove donne à sa femme 33 écus 1/3 ses robes, ses joyaux et l'habitation en sa maison ; elle, de son côté, dans le même cas, lui léguera 16 écus 1/3. L'acte est passé en présence de Maistre Bertrand Alphonse, ministre d'Anduze.

Avant de passer aux enfants [1] d'Etienne, disons un mot de ses frères et sœurs : l'un se nommait Bernard et figure dans un acte de 1583, les deux autres étaient Antonie, femme d'Antoine de Toulouse, et Jeanne, qui, veuve de Jean du Plan, qu'elle avait épousé le 22 janvier 1596, se remaria avant 1610 avec le capitaine Pierre Valescure, de la maison de Tourtoulon, l'un des plus hardis partisans du duc de Rohan.

Le prénom d'Etienne se retrouve encore à la génération suivante, porté par le fils aîné du second bayle de Lézan et de Françoise de Laroche. Cet enfant semble néanmoins n'avoir pas vécu, car c'est son frère Jean qui hérite des

(1) Le registre protestant des naissances d'Anduze — car on sait que ce sont les protestants qui ont dès 1561 inventé l'état-civil, — nous donne de nombreuses indications relatives aux naissances de la famille. En voici quelques-unes :

« Le 8 juillet 1576, Jehan, fils de Raymond Cazanove et de Léonarde Monnague, a été baptisé et présenté par Jehan d'Espinassous, seigneur de Cauviac ». (Un membre de la famille des Ours de Calviac avait, en se fixant à Sauve, donné le nom de Cauviac à la maison qu'il y construisait.)

« Le 19 février 1588, Jacques, fils de Claude Cazeneufve et de demoiselle Margarido Roure, a été baptisé et présenté par Jacques Solier, fils de M. de Brenoux. »

« Le 13 mai 1592, Jacques,fils de Sire Blaise Cazenove et de Madeleine Bony, a été baptisé et présenté par Sire Jacques de La Farelle.

« Le 12 janvier 1596, Noé, fils des précédents, a été baptisé et présenté par Etienne Cazenove, bayle de Lézan. »

Certaines pages de ces baptistaires ou de ces obituaires sont essentiellement suggestives ; ainsi la moitié du registre de 1584 est en blanc, *vacat propter pestam* ».

charges municipales. Il est, en effet, consul de Lézan de 1628 à 1637. Il a épousé, lui aussi, une fille de cette maison de Solier, si intimément liée à la nôtre, et c'est encore là que son frère Pierre trouvera lui aussi sa femme, Jeanne Bragier, veuve de Jacques Solier.

A la génération qui suit, en 1640, nous retrouvons chez un autre Etienne, toujours le fils aîné, les fonctions de bayle de Lézan dévolues à la famille. Il a épousé Antonie de Conilhières, de cette race si fréquemment mêlée à celle des Cazenove. Il a pour frère David, qui a épousé avant 1650 Marie Solier, et Guiraud, rappel pieux du prénom de l'ancêtre. Enfin, un dernier échelon est constitué par Isaac, fils d'Etienne, qui succède, en 1674, aux droits de Julien de Conilhières [1], épouse Catherine Deleuze de Puechredon, et est l'auteur d'un rameau trop éloigné du nôtre, pour que nous le suivions plus longtemps, qui s'éteint en 1894 à Lézan, sur le sol même où il a si longtemps vécu.

Revenons maintenant au seul fils de Guyraut, que nous n'ayons pas encore mentionné, et qui est celui auquel nous nous rattachons par descendance directe. Il se nomme Claude, paraît né vers 1545, meurt en 1610, et épouse, le 6 juin 1572, Margarido Roure. Celle-ci appartenait à une famille originaire du mas de Roquefeuille, paroisse de Mialet, qui fournit un consul et syndic de Mialet, en 1583, en la personne de Jacques Roure, et de nombreux pasteurs, Barthélemy, ministre de la Parole de Dieu à Saint-André-de-Lancize en 1624, un autre Barthélemy, pasteur de Nimes en 1656, et Maurice, sieur de Genolhiac, aussi pasteur vers la même époque.

(1) En 1358, noble Doulce de Conilhères, belle-sœur de noble Raymond de Morturanc, demeurant à Vézénobres, est dispensée par lettres royales de contribuer au paiement des tailles et subsides avec les plébéiens dudit lieu.

Marguerite a reçu de sa mère, comme douaire, 256 livres tournois « et une robe de drap « honneste et compétente », plus une somme de 50 livres tournois. Ces sommes sont notablement augmentées dans les testaments successifs que Claude [1] rédige à chaque nouvelle apparition de la peste, alors toujours imminente et mortelle. Il lègue 3 écus d'or 1/3 à chacune des bourses des pauvres d'Anduze et de Lézan. Il institue sa femme maîtresse de ses biens et lui assigne comme tuteur de ses enfants son frère Raymond et son beau-frère Dominique Roure, « auquel il se fie grandement ». Il prévoit le cas où sa femme se remarierait et prescrit qu'alors sa maison et ses meubles seront vendus et que l'argent de cette vente sera remis au tuteur de ses enfants.

Il a fondé une importante maison de draps à Anduze, achète ou revend des laines, témoin sa protestation de 1593 contre Jean Deleuze, qui ne lui a pas fourni les quatre sacs de laine qu'il lui avait promis, ou cette transaction de 1599, passée avec Jacques du Tour, qui lui doit 563 livres pour achat de drap du Vigan.

Il a encore des terres dans la montagne, entre Mialet et la Val-Francesque, mais son domaine le plus important est à Anduze même ou dans son environ le plus immédiat.

A cette époque, vers 1585, un compoix d'Anduze, retrouvé aux archives de Vérac, nous donne un relevé sommaire des biens de la famille : Claude Cazenove figure le troisième

(1) Le nom de Claude était peu fréquent dans la région, de même que celui de Guiraud, répandu pourtant au XIIIe siècle. En l'église de Saint-Nicolas-de-Troyes, nous avons relevé ce quatrain, qui s'applique bien à notre ascendant :

« De probe et excellent lignage
Saint-Claude fut jadis né,
Lequel fut, à son petit âge,
Béguin et bien morigéné.

sur la liste des drapiers, la plus importante, comme nous avons dit, sur l'échelle de la ville. Il possède un mas appelé les Driolhes, une maison rue de la Teissarie [1], et de nombreuses terres répandues sur tout le territoire d'Anduze. Blaise son frère a un mas à Boisset, avec ses appartenances. Raymond, un autre frère, a deux maisons à Anduze, l'une rue Droite, l'autre rue Notre-Dame, et des jardins en place du Moulin.

Le mas des Driolhes [2] appartenait depuis quelque temps déjà à la famille : Raymond l'ayant acquis en même temps que le Chastanet du valat de Pallières et le mas de Panissières. En 1583, il échange ces terres contre une partie des biens de Claude située plus particulièrement entre Lézan et Ribaute et consistant dans le mas de Suéjouls, des olivettes au puech d'Ayreventouse, etc. Claude paie, de plus, à son frère, une soulte de 225 écus d'or.

Cet arrangement a pour effet de fixer Raymond et sa postérité dans les environs de Lézan et d'établir Claude et les siens à Anduze même et dans la région qui sépare cette ville de la crête de Pallières. Dans toute cette zone, les chênes ornent un sol granitique riche en minéraux divers, sol qui recouvre les traces de villes disparues, parsemé de dolmens écroulés et d'allées couvertes effondrées.

C'est, à bien des lieues de la Bretagne, la même « terre de granit recouverte de chênes », avec, par places, ces cercles de pierres plates où l'on dispose le sel pour les moutons.

(1) C'est cette maison, contenant 29 canes et agrémentée d'un jardin, qui arrive par la petite-fille d'Henri Cazenove, Marthe de Saint-Ravy, dans la famille de son mari, Antoine de Firmas-Périès.

(2) Par une singulière coïncidence, ce nom de Driholles est porté par une fille des Pradine, Marie-Jeanne de Cazenove qui épouse le 15 février 1752, à Madirac, Guyenne, Joseph Drilholle, écuyer, sieur de Mailhou. (E. 1294, 1er supplément, archives Gironde).



LE MAS DES DRILHOLLES

Le pays tout entier a encore son aspect druidique, il le conserve dans son nom des Driolhes, qui paraît avoir la même racine que le mot druide, bien qu'en Languedocien « drulho » signifie l'alisier. Le mas de ce nom est situé sur un promontoire qui regarde la plaine, à travers l'échancrure que s'est creusée le Gardon, entre les montagnes de Saint-Julien et de Peyremale ; de là se découvre un horizon immense, au milieu de la nature silencieuse et parfumée.

Claude eut sa part des agitations dont sa ville fut l'objet. Et pourtant, constamment protestante et fortifiée par ses remparts naturels, Anduze ne connut jamais, à l'époque des premières guerres de religion, les rigueurs [1] immédiates de la guerre. Il fut consul en 1585, et, à ce titre, liquide les droits que le prieur, François de Trolhas, pouvait avoir à Anduze, maintenant que la religion qu'il professait était proscrite de la ville.

En 1587, il fut consul à nouveau et eut à prendre, de ce chef, en raison de la peste, des mesures qui témoignèrent de son énergie. Il est regrettable toutefois que nous n'ayons pu retrouver, dans les documents du temps, des indications plus précises [2] sur le rôle qu'il joua dans les guerres

(1) Il faut avoir lu, dans les auteurs du temps, les horreurs commises pendant le sac des villes prises aussi bien par les catholiques que par les huguenots, pour se rendre compte du mélange de sang que pouvait entraîner toute capitulation et pour se réjouir qu'aucun membre féminin de notre famille ne se soit trouvé au pillage de sa ville, emportée d'assaut par la Ligue ou les partisans de Henri III.

(2) Ses enfants sont :

Claude, baptisé le 10 février 1576, épouse Isabelle de Carante.

Jean, qui épousa en 1618 Marguerite Bourguet.

Abraham, cité en 1612 comme acheteur d'une vigne.

Jacques, baptisé le 19 février 1588, mari de Suzanne de Gibilin.

de religion de la fin du XVIᵉ siècle ; les documents sur cette époque sont fort rares et il arrive fréquemment que la haine des partis a fait disparaître dans les registres municipaux ou notariés la trace des conflits antérieurs.

Les détails que nous avons donnés jusqu'ici montrent la famille fortement attachée à ses convictions religieuses. Soit qu'elle ait atteint les Cévennes comme un port où l'on se réfugie au moment de la tempête, soit qu'elle fût née dans la région, elle est, dès le début, solidement et obstinément huguenote. Nous allons voir dans quelles conditions cette foi nouvelle venait de grandir et de se propager.

Pierre, baptisé le 3 mars 1590, épouse en 1619 Isabelle de Gaussargues.

Magdeleine, baptisée le 6 octobre 1598, épouse en 1619 Jean de Cantalupa.

Charles, qui paraît être resté sans alliance.

CHAPITRE IV

La Réforme dans l'Anduzenque

Ce fut aux environs de l'année 1557 que la Réforme s'implanta d'une façon définitive aux environs de la région de la Haute-Anduzenque. Deux ans déjà avant cette date, des prédicants envoyés par Genève étaient venus apporter la bonne parole qui avait vite levé dans ce sol, encore tout remué par le vieux levain des idées albigeoises. Un voyage des commissaires du Parlement, envoyés à Anduze pour étouffer l'hérésie, une lettre royale du 3 juillet 1557, défendant de prêcher et promettant les pires supplices aux « mal-sentants » de la religion catholique, n'avaient pu empêcher des assemblées nombreuses, s'élevant jusqu'à deux ou trois mille hommes, et la levée de contingents armés. Le ban et l'arrière-ban de la sénéchaussée de Beaucaire furent convoqués. Le Roi fit marcher « le canon et autres équipages nécessaires », et une première persécution inonda le pays de sang.

Malgré cet orage, l'église d'Anduze fut « dressée », comme on disait alors, et desservie, d'abord par Gui de Moranges, et ensuite par Pasquier Boust. En même temps, un grand nombre de temples s'édifièrent dans les Cévennes, le pays « aspre et dur » dont parle Théodore de Bèze, et tous furent munis de pasteurs, appartenant, soit aux familles locales, — et généralement les meilleures, — soit et plus fréquemment, à des instituts protestants de Genève. Le coup de main des Guises à Amboise avait si violem-

ment excité le pays, que les Réformés répondirent à cette levée de boucliers en hâtant de toutes parts la constitution de leurs églises. L'édit de Romorantin, où l'on peut voir l'indice d'une crainte qui fait mettre bas les armes à la cour, est interprété par les protestants comme une victoire qui les autorise à mettre la dernière main à leur organisation.

A Anduze, elle fut rapidement terminée. En 1560, toute la population embrasse la religion nouvelle. Sur les 4.000 âmes que comporte la ville, trois familles seules restent catholiques, et il en sera de même pendant 120 ans. On comprend dès lors quelle cohésion une pareille unanimité donne à la résistance, et on s'explique que, pendant si longtemps, la royauté se soit acharnée en vain, en Languedoc, à rétablir les choses dans l'ordre d'idées qu'elle patronait.

La raison de cette résistance doit encore se trouver dans les ferments d'indépendance municipale qui, depuis la brillante époque de la paix romaine, sommeillaient dans les cœurs, dans les idées républicaines que les Cévenols tiraient de leur longue autonomie, et, faut-il le dire, dans une certaine suspicion où l'on tenait le pouvoir royal, depuis les exactions et les cruautés de l'un de ses représentants les plus illustres, Jean de Berry, l'oncle du Roi Charles VI.

Il n'est donc pas possible de souscrire d'une façon absolue, du moins en ce qui concerne les Cévennes, à l'opinion de d'Aubigné, lorsqu'il note que « les protestants, lorsqu'on les a fait mourir sous la forme de la justice, ont tendu les gorges et n'ont point eu de mains. Mais quand le Magistrat a jeté le couteau au peuple, et par les tumultes et grands malheurs de France, a ôté le visage vénérable de la justice, et fait mourir au son des trompettes et des tambours le voisin par son voisin, qui a pu défendre aux

misérables d'opposer le fer au fer, et de prendre, d'une fureur sans justice, la contagion d'une juste fureur ? »

Il est certain que, dès le début des troubles, les gens d'Anduze ont résisté et repoussé la force par la force. Du reste, l'invasion catholique du Comte de Villars, se ruant sur les Cévennes, avait été le signal de tant de proscriptions, de tant de mises hors la loi (1), de tant de cruautés, que la résistance, et bientôt les représailles, s'imposaient. Tout le Bas-Pays fut occupé par les troupes, les gentilshommières voisines d'Anduze rasées ou démantelées. Tout le peuple dut fuir jusqu'au-delà de Saint-Jean-de-Gardonnenque, dans ces solitudes des Puechs-de-Mialet ou de Mandajors, qui seront, pendant tant d'années, un asile sûr et un refuge inviolé.

(1) Le procédé reste le même pendant toutes les persécutions ; en dehors des supplices réservés aux hérétiques faits prisonniers, tous ceux qui échappent sont hors la loi : il est défendu de commercer avec eux ; leur pays est mis en interdit.

Voici — un exemple entre mille — une ordonnance du marquis de Portes « faisant défense de tout trafic et communication avec les habitants des villes qui suyvent le parti du duc de Rohan » — 22 juillet 1625 :

Le marquis de Portes, Chevalier des ordres du Roy, Maréchal de Camp en ses armées, vice-amiral de France, lieutenant pour S.M. au païs de Gevauldan, Hautes et Basses Cévennes. D'autant que les habitants des villes et lieux d'Anduze, Sauve, St-Hippolyte, Sumène, Ganges, Saint-Jehan-de-Bruelh, le Vigan, Saint-Jehan-de-Gardonnenque et autres lieux du païs des Cévennes à eulx adhérans fesant profession de la religion preptendue refformée se sont renduz indignes de la protection et sauvegarde du Roy, et de jouïr de la grâce portée par ses édicts et déclarations, s'estant jettés dans la rebellion soubz la conduite du sieur duc de Rohan, contre le service de S. M. Nous deffendons très expressément à toute personne de quelque état et condition qu'elle soit d'avoir aucune communication, trafiquer ni commercer avec les habitans des susdits lieux, leur porter ni faire porter, conduire ou voiturer pour quelque cause et prétexte que ce soit aucun blé ni autre espèce de den-

Trois mois après le départ de Villars, tout le mal était réparé, les temples reconstruits, les pasteurs rappelés ; cette détente coïncidait avec l'édit de juillet 1561, où le Chancelier de l'Hôpital avait imprimé son sceau de tolérance, avec l'ouverture du colloque de Poissy et avec le prêche huguenot où daigna assister Catherine de Médicis.

Pendant la première guerre de religion, que le tocsin de Vassy avait suscitée après cette époque d'apparente mansuétude, Anduze ne prit aucune part à la lutte, sinon par l'envoi de quelques contingents. Mais les esprits étaient tellement surexcités que, sans être sous le coup d'une attaque immédiate, on décida néanmoins de se prémunir contre une nouvelle invasion, d'amasser des approvisionnements et de fortifier la ville. Déjà germe l'idée de faire de la vieille ville cévenole, l'un des remparts de la religion. On rassemble les grains, on se fournit de poudre et d'armes à feu, à tel point que le Roi de France est obligé d'intervenir, et qu'il promulgue, en 1564, l'ordonnance suivante :

« Charles... Si une des choses que nous avons le plus estimé appartenir à la conservation du repos et à la tran-

rée ou marchandize, ni leur donner passage, accès, assistance, faveur ou support, directement ou indirectement, à peine de confiscation desdictes marchandizes, et autres peines portées par les édicts et déclarations de S. M. et arrêts de la Cour du parlement de Tholoze. Et affin qu'aucun n'en prethende ignorance, ordonnons que la présente ordonnance sera publiée en tous lieux que besoing sera.

Fait à Genolhac, le XXII juillet 1625.
Signé : PORTES.

Par mondict Seigneur,
Signé : DE COLLUMB.

(Archives de Mende)
C. 1804.

quillité que nous avons travaillé à restablir en cestuy notre royaume, a esté de faire désarmer les habitans des villes et les peuples du plat païs à laquelle fin nous avons fait faire les ordonnances et inhibitions qui ont esté publiées... Toutefois nous avons esté advertis qu'il y a beaucoup de merchants qui font aporter en cestuy notre royaume grande quantité d'armes comme piétolles, pistollets et harquebuzes, les aucunes desquelles au lieu d'expozer en vente publique vendent en cachette auxdits habitans des dites villes lesquelles si cela se continue se trouveroyent beaucoup plus fortement armés que jamays... Pour ce est que nous, désirans que ce que nous avons estatué pour le désarmement de nos peuples soit effectué, inhibons et défendons à tous nos subjects de quelque qualité et conditions qu'ils soient... qu'ils n'aient à acheter soit publiquement soit en cachette aucunes piétolles, pistollets et harquebuzes ni aucune sorte d'armes si ce ne sont dagues ou espées, d'aucune personne que ce soit n'y en tenir dans leurs maisons.

» Mays ceuls qui en auront encore en leur possession ayent incontinent et sans délay à les faire porter et consigner ès lieux désignés, en nos chasteaux les plus prochains.

» Donné à Barleduc le 6e jour de mai 1564.

» Par le Roy en son conseil,

Bourdin ».

Comme cela se passera à Montpellier, les matériaux pour les fortifications de la ville proviennent des couvents et des jardins des moines, et c'était sur l'emplacement des maisons collégiales, qui généralement enceignaient le centre de la cité, que se creusaient les fossés. L'expulsion des prêtres, la cessation de tout culte catholique avaient d'ailleurs précédé ces mesures.

Au moment où s'ouvre la deuxième guerre de religion — 15 septembre 1567 — l'armée des quatre vicomtes traverse Anduze. Il est certain que ce passage de troupes ranime l'ardeur guerrière de ses habitants : il s'agit, d'un côté, de tendre la main aux huguenots de Provence ou du Dauphiné, de l'autre, de continuer, dans le Quercy et le Montalbanais, les exploits de Bruniquel, de Montclar et de Rapin. (1)

A la voix de ces chefs déjà célèbres, ou peut-être d'un autre colonel fameux, d'Acier, le frère de Crussol, le plus jeune des fils de Guyrault, Antoine Cazenove, s'enrôle sous leur étendard et devient bientôt capitaine. En 1572, nous le trouvons sous ce titre signant un acte chez un notaire de Montpellier. Il joue un rôle intéressant en 1578 comme député des Eglises et négociateur de la capitulation de Beaucaire. A cette date, les événements avaient changé : Henri de Navarre était entré dans la lice, le parti de la Ligue avait pris une force telle que l'on pouvait craindre que la France ne devint espagnole, et, par inconscience ou par crainte, Henri III donnait à ce parti l'appui de son nom.

Henri de Navarre croit le moment venu d'une nouvelle levée de boucliers ; il envoie à Châtillon, le frère de Coligny, un émissaire muni d'une demi-pièce d'or dont Châtillon a l'autre moitié : c'est le signal de la prise d'armes. L'assemblée provinciale de Sommières, où se trouvait Châtillon, n'accède pas immédiatement aux désirs des grands de la Religion, de sorte que, pendant trois mois et demi, il n'y eut plus qu'Aigues-Mortes, Lunel et Sommiè-

(1) Ancêtre de notre arrière grand'mère, Marie de Rapin Thoyras, d'une famille savoisienne établie au début du XVIe siècle, dans le Montalbanais.

res, qui firent, sous le frère de Coligny, la guerre au Roi, représenté en Languedoc par Damville qui, par intérêt, était redevenu fidèle à son Souverain légitime.

Il s'agissait d'obtenir une trêve, en vertu de laquelle les défenseurs du château de Beaucaire pussent sortir de leurs murailles, réparer leurs forts et tranchées, et de signer une capitulation permettant de faire rentrer cette importante forteresse dans les mains des protestants. D'Yolet et le « capitaine Cazanovo » réussissent dans cette négociation et obtiennent, en empêchant la ruine du pays, « d'arrester un mal qui serait sans cela irréparable. » (13 nov. 1578).

Nous venons de prononcer le nom de Damville. Son rôle en Languedoc, pendant cette époque troublée, a été particulièrement obscur. D'abord très attaché au Roi, dont il tient, d'une façon héréditaire, pendant quatre générations dans sa famille, le Gouvernement du Languedoc, il passe au parti des Protestants pour revenir à celui d'Henri III, lorsqu'il s'aperçoit que ce dernier, en se mettant aux mains des Ligueurs, consomme sa déchéance ou prépare son abdication. Désormais, il va lui être possible, — ou du moins il le croit, comme la plupart des féodaux de son temps — de se créer un apanage princier dans cette France dont il prévoit le démembrement. Il a pourtant une qualité, qui tient à son scepticisme comme à ses variations religieuses : il ne met jamais d'ardeur bien cruelle dans ses poursuites contre les réformés, et remet ou maintient les places importantes de son Gouvernement aux mains de ceux de la Religion qui lui sont personnellement dévoués.

C'est ainsi qu'en 1585, il confiera le Gouvernement d'Alais à un protestant, Antoine de Carante (1), dont le nom

(1) Isabeau de Carante, femme de Claude Cazenove, était fille d'Antoine et de Madeleine de Possac ; petite fille, par sa mère, de

reviendra souvent dans ces pages, comme beau-père de Claude Cazenove.

Les instructions que reçoit Carante comme « capitaine, commis et commandant de la ville et château comtal d'Alais », sont de renouveler en temps utile les « provisions et munitions mortes du château » ; de dénombrer les habitants ; d'attendre chaque soir à la porte du château la garde montante conduite par les caporaux. Comme le fait se produira dans toutes les villes du Midi jalouses de leur autorité, il y a conflit entre les représentants de la monarchie et les consuls, qui se prétendent seuls responsables de la conservation et de la garde de la ville qui les élit. En 1585, ceux d'Alais dénient à Carante le droit de mettre des soldats aux portes, de garder les clés, de donner le mot d'ordre. En 1586, ils refusent l'entrée de la porte Saint-Gilles aux charrettes qu'il escorte et qui portent les matériaux destinés à réparer le château. D'autres vexations l'attendent ; en 1587, les consuls refusent de lui mandater sa solde. Il s'en plaint à Montmorency, qui, le 24 août, écrit de Pézenas à la Municipalité : « Non pas que Carante aye le droit d'envoyer des garnisaires dans les maisons des Consuls, mais il a charge, quant aux armes de la ville et du château. Le commandement de la garde ne regarde que lui. C'est lui seul qui fixe le nombre des gar-

Claude de Possac et de Jeanne d'Anduze. Ses frères étaient : Pierre, époux de Jeanne de Montmarc, — Jacques — Jean, sieur de la Bruguière, mari de Catherine de Léyris. Ses sœurs se nommaient : Antoinette, femme de Jacques de la Teule, écuyer, et Jaquette, femme d'Antoine Bégout, notaire d'Alais. — Carante était encore en fonctions en 1594, au 13 décembre, date où il fait hommage de son devoir de Carante, « tête découverte, à genoux et mains jointes » à son suzerain Henri de Montmorency. Ce dernier avait acheté en 1575, de Marc de Beaufort, la comté d'Alais dont relevait le fief de Carante, jadis possédé par l'abbaye de Cendras.

des du château. » Il est très certain que, muni de ces instructions, Carante, qui s'intitule écuyer, capitaine et Gouverneur d'Alais, enlève aux consuls toute velléité de résistance. *« Cedant, armis, togæ. »*

La tradition militaire se continua dans la famille par un des fils de Raymond Cazenove, nommé Etienne, qui, baptisé en 1574 (1er Mars), suivit le métier des armes et s'engagea jeune dans la compagnie de gens de pied d'André de Barjac, seigneur de Valz, du diocèse d'Uzès.

Le testament de ce dernier, où Etienne Cazenove signe comme témoin, ce qui donne à penser qu'il était un des officiers de la compagnie, est curieux à analyser.

« Faisant le métier de la guerre, où l'on court beaucoup de hasards, je prie les témoins sous-nommés d'être mémoratifs de ma dernière volonté.

» Je lègue vingt écus aux pauvres de J. C., de Vacquières et de Saint-Jean (de Caissargues). Ces vingt écus seront convertis en drap, et je lègue aux mêmes pauvres trois cétérées de blé cuit en pain. Je veux que de ma légitime et des droits que j'ai en la maison de Bouquet (provenant de sa mère Madeleine de Morges) soient tirés 10 écus qui seront remis à chacun de mes laquais pour leur apprendre à chacun un métier. Je lègue à noble Charles de Barjac, mon frère, 10 écus ; à noble Jacques de Barjac, mon frère, 200 écus ; à demoiselles Jeanne et Suzanne de Barjac, mes sœurs, la somme de 100 écus et nomme mon héritière universelle Madeleine de Morges ma mère et entends qu'après son décès elle rende le dit héritage à noble Louis de Barjac mon frère. » Suit une clause de substitution concernant ses frères et sœurs successifs.

» Fait et reçeit au lieu d'Echelle, en Dauphiné, ce 26 septembre 1592, en présence du capitaine Fèvre, de la

ville de Nismes, mon lieutenant, Abraham Nouguier, Jean Pourtier, Jean Teissier, Etienne Rouveyrette, natif de la ville d'Anduze, Etienne Cazenove, du lieu de Lézan, Daniel Cavalier, du lieu de Saint-Geniès, Antoine Montolier, du lieu de Montagnac. En foy de ce me suis soubssigné de mon signe accoustumé.

» Vals.

» Fabre, Nouguier, Pourtier, Teissier, Rouveyrette, Cazenove, Cavalier, Montolieu (de la famille verrière de ce nom), tesmoings ».

Un autre militaire de la famille fut le mari de Jeanne Cazenove, fille d'Etienne, le bayle de Lézan, et de Françoise de la Roche, dame d'Ombres. Il se nommait le capitaine Pierre Valescure, [1] appartenait à la famille de Tourtoulon, et fut l'un des capitaines les plus renommés de Rohan, qui le cite dans ses Mémoires comme « brave de sa personne et fort opiniastre ». Il conduit un régiment de son nom au siège de Meyrueis, est malheureux dans une opération qu'il dirige sur Aimargues, encourt la disgrâce de Rohan qui le fait prisonnier ; il s'échappe, et, quittant son parti, tente de soulever contre lui les Cévennes.

Nous citerons ensuite, comme militaires, Jean Cazenove, maréchal des logis [2] d'une compagnie de dragons en

(1) Un registre de la Mairie de Sauve mentionne que, le 21 mars 1610, le capitaine Pierre Valescure et Jeanne Cazenove, sa femme, présentent à baptême leur neveu Pierre, fils d'Etienne Grimaud et de Françoise Valescure.

(2) Jean, qui épousa Madon de Gaussargues, était le fils d'Etienne et d'Antonie de Conilhières, de la branche de Lézan. Les frères de cet Etienne étaient David, époux de Marie Solier, mort avant 1675, Isaac, mari de Catherine de Leuze, qui teste à Mialet en 1716, et Jeanne, d'abord femme de Pierre Bordarier, puis vers 1665 d'Isaac Roquette. Les descendants de ces Cazenove vivent modestement aux environs de Lézan où le rameau s'éteint au xixe siècle, ou à Mialet où ils retrouvent leurs cousins de la branche des Puechs.

1662, et Jean Vincent, mari d'Eléonore Cazenove, qui sert, en 1690, comme capitaine aux armées de la Moselle. Il est certain d'ailleurs que, pour ces deux derniers, ils avaient quitté la religion protestante, condition presqu'essentielle pour appartenir à cette époque à l'armée, et surtout pour y avoir un grade.

C'est, en effet, à partir de la Révocation et aux environs de cette date, que les conditions faites aux non-catholiques leur interdisent, de la façon la plus rigoureuse, l'accès aux charges militaires. En 1685, Noailles, gouverneur du Languedoc, signe un brevet à un officier nommé Leblanc du Roulet, constatant qu'il a constamment bien servi et qu'il ne quitte l'armée « que parce qu'il est protestant ».

Une lettre de Louvois, du 29 juin 1685, adressée à M. de Saint-Hippolyte, capitaine au régiment de Flandre, lui reproche fort nettement de n'avoir pas voulu paraître à une procession : « Vous ne pouvez ignorer que vous devez vous trouver à tous les commandemens qui sont faits à votre compagnie. Et, pour être de la R. P. R., ce n'était point une raison pour vous en dispenser, lorsqu'elle a pris les armes, le jour de la Feste-Dieu. Je suis, Monsieur, votre très affectionné serviteur ».

Si les menaces et l'intimidation ne suffisaient pas pour purger l'armée des officiers huguenots, d'autres moyens, et parmi eux la corruption, étaient employés. Louvois écrit, le 10 juin 1687, à M. d'Assas de Ferrières, capitaine au régiment de cavalerie de Villeneuve : « Le Roy ayant trouvé bon de vous accorder une pension de 400 livres, en considération de votre conversion, je vous en donne avis, afin que vous vous adressiez à M. Pellisson [1] pour en recevoir le paiement ».

(1) Paul Pelisson, beau-frère de Paul de Rapin-Thoyras, beau-père de Théophile de Cazenove, ayant composé une histoire de l'A-

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'aucun membre de la famille n'ait suivi le métier des armes pendant la fin du XVIIe siècle ni le début du suivant, et il était nécessaire, pour renouer la chaîne, que la tolérance succédât à l'ostracisme, et qu'à la qualité de sujet français fit place celle d'officier hollandais au service de France, comme tel fut le cas pour Quirin de Cazenove.

---

cadémie française, fut peu après admis dans cette illustre compagnie. En dehors de son rôle odieux de séide de Mme de Maintenon, il montra des qualités généreuses.

On sait qu'enveloppé dans la disgrâce de Fouquet, dont il était le secrétaire, il écrivit pour lui des Mémoires qui sont restés des modèles d'éloquence judiciaire.

On connaît moins l'amour qu'il inspira à Mlle de Scudéry et qu'elle traduisit par ce quatrain :

Enfin, Acanthe, il faut se rendre ;
Votre esprit a charmé le mien.
Je vous fais citoyen de Tendre,
Mais, de grâce, n'en dites rien !

Pelisson lui répondit de la même encre :

Sans que Doralise le voie,
Sans que Thrasylle en soit jaloux,
Je sens une secrète joie
O Dieux ! Que le secret est doux !
Mais puis-je sans inquiétude
Le taire ou le dissimuler ?
O Dieux, que le secret est rude !
Et qu'il serait doux de parler !

(Estadieu, *Annales Castraises 1894*).

CHAPITRE V

Une famille consulaire d'Anduze au temps de Rohan

Un des phénomènes qui marquent le mieux, dans le Midi languedocien, la persistance des mœurs et des traditions romaines est, comme nous l'avons déjà pressenti, l'ascension de certaines familles à une situation supérieure par le fait de leur action politique et de leur entrée dans les Charges municipales. La vie du forum se continuait, malgré l'éloignement des siècles, dans les petites communautés de la Vaunage et des Cévennes, et l'accession aux divers emplois, acquise soit par suite d'une honorabilité reconnue, soit en raison d'un talent oratoire incontesté, était le moyen le plus sûr, pour tous ceux qui ne possédaient pas les richesses territoriales dévolues aux anciennes maisons chevaleresques, de parvenir à un état social supérieur et, en même temps, à la richesse.

La Réforme, avec l'individualisme marqué qu'elle conférait à ses adeptes, exagéra encore cette tendance romaine et c'est par le fait de son adoption par les classes inférieures de la nation, au moment où celles-ci prenaient leur essor, qu'elle s'impose d'une manière si exclusive à tout le Midi languedocien.

De là découle la hiérarchie presque latine de notre organisation synodale, la précision de ses rouages, la délimitation exacte des attributions, et enfin la répartition de la France en assemblées, en cercles, en gouvernements qui

atteignit à sa perfection dans les premières années du règne de Louis XIII, lors de l'organisation par Rohan de la France en gouvernements « antigouvernementaux ».

Il avait fallu plusieurs années pour en arriver là : les guerres incessantes, le manque d'ensemble et d'unité, n'avaient pas permis, dès le début de la Réforme, d'atteindre cet idéal d'organisation : il fallut pour cela l'Edit de Nantes, dix années d'une paix exceptionnellement féconde, et enfin le règne d'un enfant, période propice aux innovations, alors que le pouvoir central, distrait du Midi par la distance et distrait des protestants par les intrigues des grands, attendait encore la main de fer de Richelieu.

Pour l'instant, les communautés maintenaient leur mode antique de gestion : un conseil [1] général, devant lequel se traitent à certains jours les grandes affaires ; un conseil étroit plus restreint ; enfin les quatre consuls, car ils étaient quatre dans les villes d'importance moyenne — 5.000 âmes — comme Anduze. Tout ce qui intéressait la communauté leur était soumis, aussi bien la répartition des impôts, l'assiette du cadastre, que la levée des soldats ou la nomination des pasteurs.

Depuis longtemps la famille des Cazenove était en possession de charges municipales : Claude avait été consul en

(1) Les conseils politiques ou conseils de ville chargés de « proposer » les affaires sur lesquelles il convenait de délibérer, étaient nommés par les consuls « modernes » réunis aux consuls sortants, le lendemain de leur installation. Ces derniers faisaient toujours partie comme premiers opinants du premier des deux conseils nommé conseil ordinaire. Seize autres membres étaient fournis par les 4 échelles entre lesquelles se répartissaient — en moyenne — la population des bourgs huguenots. Le 2me conseil se nommait conseil extraordinaire et se composait de vingt membres, cinq par échelle. Les 4 échelles étaient celles des nobles, des marchands, des artisans et des laboureurs.

1586, Raymond en 1589; Claude et Blaize figurent comme conseillers le jour où l'on décide de demander, soit à Genève, « soit aux Allemagnes », un second ministre pour suppléer Monsieur Alphonse. Le 7 juin, les mêmes conseillers opinent au sujet de la confection des nouveaux cadastres ; le 3 août, sur les mesures à prendre contre ceux « du contraire parti, qui ravagent et pillent ». Cette impression guerrière ne subsiste pas, et la fin de l'année est consacrée à opérer de nouveaux arpentements. En 1596, 1597 et 1598, on régularise les comptes des années précédentes et les Cazenove assistent à toutes les délibérations.

En 1599, Blaize est nommé consul. Un des premiers actes de sa judicature est d'allouer 500 livres à certains pasteurs pour payer les frais de leurs déplacements pour aller prêcher dans les villages éloignés de leur résidence. Le reste de son consulat est consacré aux affaires intérieures : les bruits de guerre se sont assoupis, la descente des Espagnols sur le littoral d'Aiguesmortes devient utopique, les excès de Bertichères à Sommières sont punis : le pays respire.

Le 25 décembre, par une cérémonie traditionnelle, Blaize remet aux consuls nouvellement nommés « les chaperons et livres consulaires, ensemble les clefs des portes de la ville ». Pour l'année qui suit, il aura, comme ses collègues, le titre de « consul vieux » et, de ce chef, quelque reste de part au maniement des affaires. En tous cas, il reste conseiller jusqu'en 1606.

A partir des premières années du XVII[e] siècle, intervient un autre Cazenove. C'est Claude, mari d'Isabeau de Carante, la fille du gouverneur d'Alais pour le maréchal de Damville. Il est encore conseiller en 1612, de nouveau en 1616, où il est élu « pour ouïr les comptes des consuls de l'année précédente ». S'est-il à ce moment permis quelque incar-

tade de langage? Il poursuit en justice, l'année suivante, certains notables d'Anduze qu'il prétend l'avoir diffamé lors de l'élection des consuls ; à son tour, il est poursuivi pour « avoir entrepris la dite poursuite ny en avoir vollu désister à la prière desdits consuls ».

Le 27 avril 1617, l'action intentée cesse, l'algarade est terminée : il reprend sa place de conseiller, en même temps que son cousin Pierre, et — dès 1618 — que Jean, un frère de ce dernier. Un autre Cazenove, Charles, est mêlé lui aussi à la vie municipale : en 1619, comme contrôleur des dépenses occasionnées par l'entrée triomphale du gouverneur Montmorency, plus tard, en 1641, comme banquier de la ville.

La grande commotion qui aboutira aux guerres de religion de Rohan commence à faire sentir ses premières secousses. La levée de boucliers qui suscite les troubles est l'affaire de Privas, où il s'agissait de reprendre à un époux catholique les biens que lui apportait en dot, une belle huguenote, Paule de Chambaud, dame de Privas.

Le 18 avril 1620, on réunit des armes, on décide d'envoyer des hommes au secours de Privas, on prépare les logements des troupes venant des Cévennes, on prévoit une solde de deux livres par soldat.

Devant les circonstances critiques, la municipalité s'adjoint un renfort pour mieux assurer l'exécution de ses ordres. Vingt-quatre habitants sont choisis « de l'advis desquels les consuls se conduiront aux affaires », c'est donc que les « accommodements sont rompus et qu'il est hors d'apparence d'éviter bruit ». Tous les habitants devront avoir leurs armes prêtes, on traite pour les mousquets avec le capitaine Bimard, l'un des deux frères au service de Rohan. On élit, pour les quatre quartiers de la ville, quatre capitaines, chargés de la garde, de l'ordre et de la police :

MM. de Bagards, de la Frigoulière, Reinaud et Baux. Deux autres capitaines, St-Martin et Blatiês, qui partaient avec leurs contingents pour Privas, reçoivent contre-ordre le 1er avril.

Il était assez malaisé pour les consuls de vivre en bonne intelligence avec le seigneur de la ville ; bien qu'appartenant à cette race des Airebaudouse, qui avait fourni, à l'âge précédent, des ministres, leur héritier était alors catholique. Les consuls lui font des observations sur ce qu'il a changé les dispositions de son château et fait murer un passage dû.

Il fallait que cette résistance locale s'appuyât sur une force effective. On l'alla chercher auprès de Chatillon, le général des Eglises. Claude Cazenove, avec une escorte de quatre compagnies, les compagnies Bourguet, Portal, Brunel et Blatiès, vint lui proposer de faire son entrée dans Anduze. La députation se compose de deux gentilshommes, deux consuls et un député nommé par la ville ; elle revient le 10 décembre. Les ordres de Chatillon, qui n'a pas voulu suivre les envoyés, sont brefs : « que tout le monde se pourvoie de munitions : que les consuls achètent du salpêtre pour le convertir en poudre ».

Les mauvaises nouvelles se confirment : M. de St-Auban, de la Chambre de l'Edit de Castres, écrit ce qui s'est passé à Navarrens et la soumission du Béarn. Les conseillers, parmi lesquels Jean Cazenove, exhortent les consuls à « faire garde » et à pourvoir au nécessaire en achat d'armes, de munitions et en emprunts d'argent. Il ne faut pas subir le sort des coreligionnaires béarnais.

Le 28 décembre, Claude Cazenove est du conseil où les consuls exposent : « que la liberté de tous tems donnée à ceux de la Religion aux Etats ayant été entièrement ostée, plusieurs parolles de menaces et tendances à sédition et

émotion contre nous : diverses délibérations secrètes y avoir esté prises dans la maison des prélats défendant l'entrée à ceux de notre religion : que M. de Campmartin leur demandant s'il était véritable que ceux de notre religion avaient mandé quérir des armes et lui estant dit qu'elles pourraient arriver en avril, aurait répondu qu'elles ne serviraient de rien en ce tems, entendant qu'il serait trop tard. Et ce considéré, et les menaces, et l'importance de cette ville, estre nécessaire y pourvoir promptement ». On envoie le premier consul à Chatillon, on mure les portes du Pont et du Pas : on installe deux soldats à la tour de Sandeyran, au Sud, pour « commander aux paysans de Tornac ». Ces soldats sont payés 9 livres par mois.

Le 28 janvier 1621, l'excitation guerrière augmente à la lecture de lettres de Privas demandant assistance. Le Conseil siège toute la nuit : on demande à Chatillon ses ordres « par messager exprès », on arme deux compagnies de 100 hommes, et on donne à leurs capitaines, Blatiès et Brunel, 300 livres pour acheter des munitions. Un cinquième des produits de la vignerie d'Anduze est consacré à la dépense des munitions.

L'agitation continue, d'abord excitée par la venue de Tourtoulon [1], puis par celle d'un autre émissaire de Chatillon, d'Autiège. Le 13 mars, les gentilshommes des environs et les députés des villes voisines sont convoqués pour conférer « sur l'ordre du secours ». Anduze doit amasser des armes et des farines, des grenades, des pelles, des pics. Chaque habitant doit travailler « en propre » à la

(1) Cette vieille race des Tourtoulon, venue d'Auvergne, s'implante au XVIe siècle dans la Gardonnenque. Près de St-Jean, ses membres acquièrent la terre de Banières. L'un d'entre eux est pasteur de Lasalle (Gard) dès 1561. Plus tard, la race devient catholique et possède, par héritage des Ginestous, la baronnie de Lasalle.

réparation des murailles. La ville fourmille de soldats, les contingents de Lasalle et de St-Jean y séjournent, du Caylar y amène 60 hommes de la Valfrancesque, le colloque de St-Germain y envoie ses troupes. La fièvre se calme quand les événements se déroulent; toutefois, l'ordre est donné par Chatillon au fondeur de cloches, Lambert de Vefve, de continuer à fabriquer des pétards.

Le 5 avril, Chatillon demande un contingent de 200 hommes pour aller avec La Charce (La tour de Gouvernet) [1], au secours du Vivarais : il impose à Anduze une contribution de 50 salmées de blé. La ville se commande deux canons « pour s'opposer à ceux qui pourraient entreprendre de perturber le repos public ». Montredon, l'un des ingénieurs de Rohan, « conduit les fortifications » avec un entrepreneur nommé Mazer et les quatre consuls, « sans qu'autre s'en mesle ». Le 21 juillet, on demande les lumières de d'Argencour, l'ingénieur en chef; on prévoit une « botique à poudre ». En octobre, on envoie Bimard au secours du Vivarais, puis d'autres troupes demandées par Barjac et St-Ambroix. On accorde à l'Assemblée du Cercle les munitions qu'elle demande.

Le 25 décembre 1621, Jean Cazenove est présenté par ses concitoyens du quartier du Pont pour une des places de consul. Son nom ne sort pas à l'élection pomellaire : on sait que c'est dans des boules ou « pomeaux » en cire qu'étaient inscrits les noms des candidats, et que le sort donnait la place de consul à la boule tirée, au hasard, d'une urne, par un enfant. (Chaque échelle — il y en avait 4 à Anduze — proposait 3 candidats.)

Tout le début de 1622 est consacré aux questions militai-

(1) La tour, plus tard La tour du Pin, fixé dans le pays par une alliance avec les d'Alayrac.

res : sommes prévues pour les troupes de passage, arrangements avec le baron d'Anduze, aménagement de la montagne de St-Julien, éviction d'un sieur de Montbeton qui prétendait enlever aux consuls la garde de Sandeyran, s'appuyant sur de prétendus droits de la dame de Cheylar.

Le 15 mars, Bimar et Cazenove sont députés pour inspecter les soldats levés par la ville et surveiller la fonte des canons.

Le 27, le pasteur Horlé, revenant du Synode de Saint-Etienne, dit que Rohan a exhibé des patentes par lesquelles il est nommé à la charge de général des Eglises. C'est le titre, abdiqué par Chatillon, qu'il prendra désormais. Cette prise de possession de ce titre et de cette charge indique l'intention belliqueuse du prince. Anduze ne demeure pas en arrière : on remplace Fievet qui avait failli trois fois à fabriquer les canons promis, par Poncet à qui l'on donne un supplément de douze quintaux de cuivre; on donne un aide au sieur de Lézan pour marquer les fortifications; on se libère du baron d'Anduze, en faisant sanctionner par Rohan l'autorisation de tenir sans son assentiment les assemblées que les consuls jugeront utiles.

Le seigneur s'est retiré « comme papiste », mais ses représentants, ses « officiers » sont encore là, ainsi qu'un gendarme de la compagnie de Pérault qui tient sa place. Rohan autorise la municipalité, parmi laquelle siège Claude Cazenove, à convoquer les assemblées sans intervention des officiers du seigneur. On pourra désormais, — dans la ville toute huguenote — discuter sans pression; les affaires traitées ne s'ébruiteront pas dans le camp ennemi; mais c'est là la rupture complète avec l'ancien état de choses, et l'avènement d'un esprit républicain.

Le 30 mai, Claude Cazenove fait partie du conseil général convoqué à son de cloche pour délibérer des affaires de la

ville et du renforcement des bastions commencés. Il surveille le fondeur Poncet et appuie son avis de remplacer par une bastarde moins lourde la couleuvrine commandée. On évitera ainsi l'emploi d'une trop grande quantité de fonte, et on aura un canon de 40 quintaux seulement, ce qui est déjà fort honorable, avec les chemins d'alors et le manque d'attelages. Il continue à être chargé des choses militaires et est élu surveillant, pour le quartier de la rue droite, des travaux du génie, alors en cours. Il est chargé, le 13 juin, avec La Frigoulière et Pastre, de lever la cotisation nécessaire pour la fonte des canons.

Malgré l'unanimité presque absolue des sentiments, les habitants d'Anduze comptaient dans leurs rangs des tièdes, des indécis qui prêtaient l'oreille aux intrigues, aux menaces ou aux promesses de ceux du contraire parti. L'ardeur des néophytes décroît ; chaque année, à partir de 1620, montre la désaffection dont se plaint Rohan, et augmente la profondeur du fossé qui le sépare de ceux dont il prend en main les intérêts, de ses partisans et diminue le nombre de ses fidèles et même de ses amis.

Pourtant le 19 juin 1622, il est encore le maître et l'heure des défections n'a pas sonné. Ce jour-là, les conseillers — parmi eux, Claude, Pierre et Jean Cazenove — sont réunis au temple et décident « pour déjouer les mauvais desseins des ennemis qui tâchent à semer la division, de vouloir demeurer inséparablement unis pour le soutien de la gloire de Dieu. Sur quoi, tous les susnommés, d'une commune voix, ont très humblement remercié Mgr le duc de Rohan, le suppliant vouloir bien continuer sa bonne volonté sous promesse, qu'ils lui ont faite, de demeurer inséparablement unis et ne l'abandonner jamais. » La conclusion de ce vote par acclamation est l'envoi au secours de Montpellier d'une compagnie de cent hommes, outre le

régiment du Pilon, d'un secours de cent hommes envoyé à Uzès, oppressée par les gens du marquis de Portes, d'un autre secours — les compagnies de Brunel et de Blatiès — expédié sur Millau.

Les travaux du génie ne chôment pas : le 7 juillet, Claude Cazenove ratifie l'affectation de 12.000 livres pour les travaux des bastions et fait commencer les ouvrages de la Tour Ronde, des Cordeliers, de la Boucarié et du Château. Il est député, avec le consul Cardonnet et d'autres notables, pour faire murer les fenêtres et les trous du mur d'enceinte pouvant donner excès de l'extérieur dans la ville. Le 13 juillet, Pierre Cazenove est au nombre des conseillers qui décident d'emprunter les 12.000 livres nécessaires à la ville au sieur de la Gastède de Ginestoux. Les consuls qui répondent « en leur privé nom » des dépenses de la ville, veulent s'adjoindre trois notables, entre autres Claude Cazenove, pour s'engager avec eux vis à vis de la Gastède. Mais ces derniers s'y refusent, et font accepter une motion par laquelle une assemblée générale, convoquée dans ce but, ratifierait l'acte des consuls et partagerait leur responsabilité pécuniaire. Jean Cazenove intervient peu après pour faire hâter la levée des troupes envoyées au secours de Montpellier, et pour faire mettre en sûreté les grains de la viguerie basse.

Claude, continuant ses services militaires, fait le 19 juillet une reconnaissance dans la montagne de St-Julien, qui domine la ville, et décide les points à fortifier. Trois autres notables lui sont adjoints : « ils feront faire le travail nécessaire durant une semaine; après laquelle sera fait élection d'autres quatre habitants pour le faire continuer ».

On a vu les mêmes aptitudes se rencontrer aux Etats-Unis aux époques de crise : des négociants, des banquiers, s'improviser généraux et réussir dans leur nouveau métier.

Il est en tous cas curieux de voir ces drapiers des Cévennes, ces notaires et ces banquiers, prendre si à cœur leurs nouveaux devoirs et se révéler subitement bons conducteurs d'hommes et sapeurs expérimentés. Il est vrai qu'ils luttaient pour sauver leurs fortunes, leurs vies et leur foi.

Le 21 juillet, pendant qu'on discute la rentrée des grains à l'intérieur des murailles, on apprend qu'un village voisin, St-Geniès-de-Malgoirès, est au pouvoir de l'ennemi. Jean et Claude Cazenove sont au nombre des conseillers qui décident l'envoi sur ce point de la compagnie du capitaine Teyssier, sans attendre l'ordre qu'on va demander à Rohan ou à son lieutenant-général, La Charce. On fournit à Teyssier 25 livres de poudre, autant de mèches et 12 livres de balles. Il se renforce de la compagnie Paul que les consuls hébergent pendant un jour « pour éviter que par icelle soit fait ravage aux maisons des paysans circonvoisins ».

Cette indication sommaire montre quelle était la confiance qu'on pouvait avoir, même dans ses amis ! La levée des contingents du Bas-Languedoc nécessaires à Rohan n'avançait guère : Claude et Pierre Cazenove sont parmi les conseillers qui insistent pour l'envoi à Montpellier des secours promis : des ordres sévères sont enfin donnés et Claude est de nouveau député pour faire exécuter les décisions du Conseil et murer les ouvertures dangereuses.

Le 28 juillet, il est député, avec le sieur Broche, pour estimer les déchets de fonte qui subsistent après livraison de la « bastarde » (1), déchets que les consuls de St-Ambroix veulent utiliser pour la confection du canon dont ils veulent doter leur ville.

La levée des secours pour Montpellier occupe tous les

(1) Pièce intermédiaire entre le canon et la couleuvrine.

esprits, mais pourtant n'avance pas : on donne des munitions aux capitaines Recolin et Bourguet, chargés de conduire leurs compagnies en Bas-Languedoc : la ville restera gardée par la compagnie de Bagards. Le 30 juillet, on apprend que le sieur des Ayres de Fontanille, venant du côté des ennemis, s'en va à St-Germain-de-Calberte, sous couleur de visiter ses parents, mais effectivement pour retarder les levées : on écrit aux consuls de St-Germain de « bien se garder des déportements dudit sieur ». Les 5 et 7 août on régularise les dépenses faites par Rohan, lors de son récent passage, et on organise le système de courriers pour l'installation desquels il a laissé derrière lui son émissaire de Roques.

Le 9 août, Claude Cazenove, réélu le 31 juillet membre du Conseil ordinaire, appuie l'avis émis de terrasser les bastions, de préparer des farines, des pains de munitions et de confectionner des gabions.

Le 14 août, Jean et Claude Cazenove donnent leurs voix au sieur de Roques, laissé par Rohan dans Anduze « pour gérer les affaires d'icelle », quand il demande d'assurer le logement des gens de guerre allant à Sommières. Il faut, pour avoir du blé, le demander à M. de Saint-Just (La Tour du Pin Maleirargues), dont les terres sont à plus de dix lieues.

Le 16, on décide une razzia chez les catholiques : il s'agit d'aller prendre les fourrages du sieur de St-Félix (1) et de son gendre Montpeyroux, tous deux sont du contraire parti, « mêmement le sieur de Montpeyroux est à l'armée du roi ». Le capitaine Teyssier et son lieutenant Jean Cazenove « avec tel nombre de soldats que nécessaire »

(1) Le château de St-Félix-de-Pallières appartient aujourd'hui à notre cousin-germain, Louis de Seynes, mari de notre sœur, Suzanne de Cazenove.

s'emparent du château de Saint-Félix et des fourrages convoités.

Enfin les choses se dessinent, un conseil de guerre est tenu par La Charce, Anduze y envoie cinq députés, on reçoit dans la ville la cavalerie de Montbrun et de Ferrassières.

L'obligation du logement des gens de guerre pèse lourdement sur les habitants ; le 27 août, Claude Cazenove se révolte contre l'abus et les consuls décident qu'ils avanceront aux habitants l'argent qui doit couvrir les dépenses des soldats qu'ils logent. Au même moment, nouveaux passages de troupes : les gens de pied d'Hérail et de Beauvoir.

L'aventure de St-Félix devait immanquablement amener des représailles. Le baron d'Aigremont, du haut de son nid d'aigle, (1) lançait des soldats qui razziaient le bétail des protestants. Il semble qu'il ait été châtié.

On emprunte de l'argent, on rembourse à Jean Robert et à Jean Cazenove le prix de deux mulets morts à la peine en portant des munitions, quelques mois auparavant, à Sommières ; on loge, le 18 septembre, la compagnie de Rohan. Mais la vie municipale ne s'arrête pas au milieu de cette fièvre guerrière, et le 4 octobre, les consuls sous-arrentent la dîme du vin à Jean Cazenove qui refuse d'acquitter les 150 livres de cette ferme, tant qu'on ne lui a pas remboursé le prix de son mulet. On achète du blé à Mlle de Montmoirac, on travaille aux bastions, on soigne les soldats blessés de la compagnie de Florencourt, on hâte l'envoi du secours promis à Rohan.

Le 14 octobre, le duc écrit. Il fait luire aux yeux la paix prochaine, il demande à ce sujet l'approbation d'Anduze.

(1) Le château d'Aigremont, à 18 kilomètres d'Anduze. Ces d'Aigremont étaient des Rochemore et tenaient leur baronnie d'une alliance avec les Aleyrac.

L'approbation est votée sur l'heure; le 17 novembre on apprend la publication de la paix. La joie extrême que causa cet événement se tempéra les années suivantes, par suite du manquement de parole des commissaires royaux, des exactions des gens de guerre et du mécontentement général.

Le 5 février 1623, dès l'arrivée dans leur ville du consul du Vigan et des députés de Ganges, les consuls d'Anduze protestent au Roi « tous ensemble d'être obéissants et supplient qu'on leur épargne les foules des gens de guerre ».

La prière reste sans effet. Les cavaliers catholiques logés à Lédignan et à Cardet ne veulent pas partir, malgré une députation envoyée à Valencay par le gouverneur de Montpellier. La municipalité refuse l'entrée d'Anduze à deux cornettes de cavalerie « dont on ne sait s'ils ont ordre de loger dans la ville ».

Le 11 mai 1623, Baudoin et Brunel, députés à la Cour, inspirent par leur retour au foyer des sentiments moins hostiles. Des lettres flatteuses parviennent à Anduze, signées de Lesdiguières, le transfuge du parti, de Montmorency, des députés généraux que l'Assemblée de La Rochelle avait envoyés, au nombre de deux, à la Cour, et dont la mission avait survécu à la dissolution de cette célèbre Assemblée. Les consuls d'Anduze, flattés, rendent au prieur de Tornac ses rentes et ses moulins, mais les prud'hommes, plus méfiants, continuent à travailler au mesurage des bastions.

En décembre, Claude Cazenove est proposé comme consul par la deuxième échelle, mais le sort ne tombe pas sur lui et favorise Charles Audemar. Il compte néanmoins parmi les conseillers, ainsi que Pierre; en 1624 la ville décide un nouvel emprunt et en avril termine son différend avec le baron d'Anduze. Le vent est à la conciliation; les militants désarment.

Le 28 janvier 1625, devant Jacques de Soliès de Bagards, Louis de Soliès de Blatiès, Jean de Recolin, les quatre consuls, etc., on énonce l'avis que les députés généraux ont écrit que des bruits d'armement des huguenots circulent à la Cour. « Ils ont protesté à S. M. de notre innocence et leur aurait esté répondu que, demeurant dans le devoir, S. M. nous maintiendrait dans sa justice ». L'assemblée d'Anduze proteste à M. de Beaumefort, conseiller du roi à la Sénéchaussée de Nimes, que tous les Anduziens étaient résolus de vivre entièrement dans l'exacte obéissance de S. M.... « Par voix uniforme a esté conclu que les protestations des deux députés Brunel et Blatiès, sont approuvées et que de la part de la ville et de l'ensemble de la viguerie sera faite même protestation ».

Il est certain que dès cette époque les habitants de la Genève cévenole avaient quelque indice du soulèvement impolitique que tentaient les deux Rohan. C'est certainement le grand désir de la paix qui inspire la délibération du 27 février 1625 à laquelle Claude Cazenove prend part comme conseiller.

« On enverra le premier consul Ediève vers le Maréchal de Montmorency pour « le bien de l'Etat » et pour « affermir toute personne au service de S. M., il suppliera le Maréchal de venir à Anduze ». La lettre que lui portera Ediève circule dans les rangs et chaque conseiller jure de n'avoir vu, moins (encore) oüy, ni aucung envoyé ni lettre ni billet de M. de Rohan, ni d'autre de sa part. »

Mais Rohan va entrer en campagne, aussi, en prévision de troubles possibles et sans savoir guère contre qui sont dirigés ces préparatifs, Anduze ferme la porte du Pas et s'enclôt de palissades. Pourtant, à l'assemblée du 6 mai, les conseillers, parmi lesquels siège Claude Cazenove, décident d'une commune voix que, conformément aux pré-

cédentes délibérations, on demeurera dans la ville et dans la viguerie dans la très humble sujetion due à S. M., sans adhérer à aucune faction contraire. On écrira à Montauban, Castres et Puylaurens, — les villes déjà compromises, — pour les exhorter à agir de même. Une lettre de Le Mazuyer, le terrible ennemi des protestants, est accueillie avec respect. On députe auprès de Montmorency. On mure les fenêtres « préjudiciables », et Cazenove est député avec trois autres notables, pour faire maçonner toutes les portes excepté celle du Pas.

Le 14 mai, Pierre et Claude Cazenove sont au nombre des conseillers, lorsqu'on apprend l'approche de Rohan ; les discussions deviennent orageuses, et ce mot, dont ont joué depuis cinquante ans les deux partis, « le service du Roi », reprend sa signification ambigüe.

(25 Mai) « Plusieurs difficultés se rencontrant pour conserver cette ville au service du roi, diverses personnes se rendant difficiles à obéir », on se prépare à distribuer la réserve d'armes, on prescrit une garde plus exacte, des patrouilles plus régulières, des réparations aux murailles. Ces mesures sont hostiles à Rohan.

Le 12 juin, Pierre Cazenove est encore de ceux qui exhortent le Vigan à demeurer fidèle au Roi : avis bien illusoire, Rohan va y entrer — par la brèche si on ne lui ouvre pas les portes. Ce qu'on sait de lui terrorise ses adversaires, ranime ses partisans : en Normands du Midi, les membres de l'assemblée chargent les consuls « de conclure à ce qu'ils verront bon estre pour le service du Roi et la conservation des Eglises de ce royaume. »

Rohan approche, il entre dans Anduze qui, par force, se décide pour lui. Le 12 juillet, Brunel, Bimard et Cazenove achètent au sieur Roux des mousquets à 10 livres l'un et « vérifient s'ils sont bons ». Ils font des emplettes de salpê-

tre, élèvent une palissade à l'entour du château, et empruntent les sommes nécessaires.

Le 14, Rohan a imposé sa volonté victorieuse. Il en profite pour saisir les bénéfices ecclésiastiques. Le consuls, restant dans leur tradition de modération, le supplient de surseoir à l'exécution de cet ordre. Ils ne semblent pas y avoir réussi ; d'ailleurs, on parvenait rarement à forcer Rohan à changer d'avis. Ses ennemis en savaient quelque chose ; ses anciens amis, comme ce pasteur de Vézénobre, Paulet, comme beaucoup d'autres notables d'Anduze, apprenaient à leurs dépens sa brutale énergie.

Le Conseil d'Anduze, maté par une main de fer, fait réunir dans la ville « tant de gens d'armes qu'on pourra » et frappe chaque habitant d'une imposition de 5 sous par livre d'impôt figurant au cadastre.

La fin de l'année éloigne Rohan d'Anduze : après une attaque sur Sommières, il guerroie dans le pays castrais — pendant que son frère brûle la flotte française — et « ravigore » par l'heureux siège du Mas d'Azil, l'enthousiasme oscillant des huguenots aquitains.

Les circonstances ont donc éloigné la lutte des environs immédiats d'Anduze. Les registres des délibérations municipales manquent d'ailleurs pour cette époque et peu de choses importantes semblent s'être passées, puisque la seule mention que nous trouvons du consulat de Pierre Cazenove, en 1626, a trait à la réfection de l'horloge de la ville. Malgré cette opération pacifique, il a fallu prévoir la guerre et le 27 février, les consuls ont commandé quarante quintaux de poudre qu'ils paient 220 livres.

Le 29 janvier 1627, Pierre Pelet, Jean de Broche et Marc Teyssier, 1er, 2e et 4e consuls modernes, sires David Fontanes, Pierre Cazenove et Etienne Roux, consuls vieux, Pierre de Gabriac, sieur du Caylou, Claude et Jac-

ques Cazenove et d'autres habitants d'Anduze, entendent lecture d'une lettre de Montmorency et demandent à l'assemblée quelle conduite il y a lieu de tenir, de façon à ce que leur avis serve de décharge aux consuls. Les habitants protestent de leur désir de ne pas retarder le service du roi, et décident d'écouter son envoyé, M. du Gua. De nouveau, la ville, lassée de carnage, incline à la soumission.

Tout le printemps et l'été de 1627 sont remplis par le procès que la cité a intenté à son Seigneur, le baron d'Anduze. Elle se range au parti du roi, et le 20 juillet, du Gua envoyé de Montmorency, est chargé de remercier le prince des « soins qu'il veut bien avoir pour la présente ville ».

En août, nouvelle volte-face : Rohan a écrit en maître, et la ville reconquise, envoie comme il le prescrit, une députation à Nimes « pour y traiter d'affaires urgentes ». Bientôt il va venir lui-même imposer son autorité, et Pierre Cazenove est désigné avec trois autres notables, pour assurer son logement. On n'a pas attendu sa présence pour renforcer la tour de San d'Eyran ; le 28 septembre, on assiège dans Toiras le sieur du Pilon, déserteur de l'union des Eglises ; on supplie le 3 octobre Rohan d'envoyer son ingénieur remettre les murailles en état ; on décide l'envoi d'un secours en Vivarais ; le 13 novembre on donne des munitions à Peyredon qui part pour le siège de Florac.

Voilà donc la ville revenue tout entière à des dispositions rohanistes : il en résulte naturellement une hostilité nouvelle contre la baronne d'Anduze. Claude Cazenove est, le 13 novembre, député vers elle pour lui faire murer celles des fenêtres de son château qui incommodent la défense. Il reprend son rôle d'ingénieur, vérifie le travail des fortifications, est choisi pour désigner par quartier 80 hommes pour la milice nouvellement créée par Rohan.

Le quartier de la rue Droite qui l'a, le 7 mai, nommé membre du Conseil politique, lui renouvelle son mandat le 14 novembre : il figure aux délibérations qui décident l'envoi de secours à Barjac, la mise sur pied d'une compagnie, et l'achèvement des terrassements de la courtine d'Anduze.

Le 26 décembre, il figure avec Jacques Cazenove parmi les conseillers qui élisent des auditeurs des comptes pour l'année précédente. Le 27, on décide que les journées des femmes travaillant aux terrassements équivaudront à celles des hommes dans la proportion de 3 contre 2. On empêche la spéculation sur le grain : on répartit les dépenses des fortifications sur divers villages de la viguerie : « tout le monde y contribuera, nonobstant les sauvegardes que mon dit sieur de Rohan, pourrait avoir octroyées ci-devant. » On envoie deux soldats d'escorte au-devant de l'ingénieur Maltret. Le 19, Claude Cazenove émet l'avis d'augmenter par des fascines la résistance de la courtine, d'abattre les treilles qui sont appuyées aux murailles et d'indemniser ceux qui sont députés pour les affaires de la ville.

Le 1er janvier 1628, il est chargé avec trois autres notables, dont son beau-frère le notaire de Cantalupa, de faire rentrer dans les murs les blés des lieux circonvoisins, « pour y être vendus au prix que par eux sera advisé ». C'est là le début des mesures énergiques prises contre les accapareurs.

La question des fortifications entre dans une nouvelle phase. Maltret est arrivé, il a dressé des plans qu'on suit : on refait la courtine emportée par l'inondation du Gardon.

Le 13 janvier 1628, on a vent de l'entreprise que Rohan projette sur Montpellier. Le mestre de camp de Cleyran fait mettre sur pied tous les hommes de guerre que la viguerie doit fournir « suivant l'ordre de la milice ». « Mgr

sera icy ce jour d'huy et fera élection du capitaine qui en doit avoir la conduite. » La communauté d'Anduze paye 3 livres par mois aux mousquetaires, 2 livres 10 sols aux piquiers.

Rohan arrive en effet, et convoque le conseil. Claude, Pierre, Jacques et Jean Cazenove y assistent. Rohan donne l'ordre d'exécuter — « comme les plus utiles » les devis présentés par l'ingénieur Maltret. Les assistants le remercient « très humblement des soins qu'il plaît à Sa Grandeur prendre de la présente ville » et décident d'obéir à ses ordres « sans discrépance ». Mais cela ne va pas sans frais, non compris les 2.000 pains perçus comme quote-part pour Anduze par Candiac-Labaume.

Le 12 janvier, sur l'ordre du Conseil de direction dont fait partie Claude Cazenove, ce dernier est député pour s'acheminer avec un des gardes de Rohan vers le château de Lascours dont la dame dirige les gerbes sur Vézenobres, ville catholique. Rohan a prescrit d'enfermer dans Anduze les blés et les armes de la viguerie basse : la députation de Cazenove a pour but de vérifier ce que font à ce sujet les gens du contraire parti. Le 15 janvier, son voyage est « unanimement approuvé » et il est bientôt délégué à nouveau pour remplir le même office dans tous les villages de la viguerie basse.

On va bientôt murer les fenêtres du château, en employant pour cela l'intimidation ou la force, les seigneurs d'Anduze étant obstinément catholiques. Ces mesures coïncident avec des achats de poudre à 60 livres le quintal, avec l'envoi en Provence d'un détachement de Rohan qui la chargera « sur les bords du Rhône », avec la confection de nouveaux canons.

L'entreprise de Montpellier, tentée par Rohan, a réveillé les hostilités : Anduze s'émeut d'apprendre que le marquis

de Portes s'installe à Vézenobres qu'il remplit d'échelles et de pétards en vue d'une attaque sur Alais, Anduze ou Sauve : on dit même que « le gros doit se faire vers Tornac » ; aussi les consuls renforcent-ils la garde de San d'Eyran.

Le 29 janvier 1628, Rohan écrit de Nîmes qu'il approche et recommande de travailler aux fortifications. La ville achète 50 quintaux de poudre.

L'alarme augmente : on a cru voir des ennemis à Bagard, à une demi-lieue : on envoie des gens de guerre à Cardet d'où le sieur de Lézan écrit que des coureurs de Vézenobres vont ravager les environs. Claude Cazenove reprend ses fonctions et fait murer les portes de la ville préjudiciables à la défense. On revêt le bastion de la Tour Ronde ; on apure les comptes de Labaume qui a acheté des munitions ; on prescrit la sortie de la garnison « pour certain dessein que Montmoirac et le baron d'Alais ont pour le bien du parti. » On fabrique de la poudre, on surélève les murs trop bas, on lit la diatribe de Rohan contre les « infracteurs de l'Édit, perturbateurs du repos public », on décide que chacun tiendra ses armes prêtes, « pour faire sortie avec icelles avec plus de promptitude que par le passé ». On accommode les chemins pour pouvoir transporter les canons ; Cazenove a dans ses attributions la reconnaissance de celui qui va à Alais ; on réunit des approvisionnements, on envoie des munitions à Rohan. C'est la veillée des armes : la ville, qui a décidé le 4 mars d'obéir à Rohan, tient parole.

Elle en est bientôt récompensée : le 11 avril arriva la nouvelle du succès de l'incursion en Vivarais, mais en même temps se multiplient les impositions, les corvées du génie, les ordres pour la milice.

Le 7 mai, grand conseil où assistent Claude, Pierre et

Jacques Cazenove : on achète de la poudre, on change le Conseil de direction ; on députe Claude pour vendre les olivettes appartenant à l'hôpital de façon à créer des ressources pour « les pauvres qui sont à la faim. » Le 9 mai, on envoie Brenoux et son régiment à Meyrueis pour parfaire, par la prise du château, la conquête de la ville ; on lève des gens de guerre, on fournit un drapeau à la compagnie Flavard, on envoie de la poudre à Rohan, on revêt les bastions.

Mais le dégoût d'une guerre cruelle hantait les soldats protestants : ils désertaient en masse au point qu'Anduze dut décider d'arrêter les soldats qui reviendraient sans congé du Gévaudan et d'en informer « Sa Grandeur » (Rohan).

Mais l'attention ne peut se fixer longtemps sur une campagne heureuse ; à l'autre extrêmité du théâtre de la guerre, le Vivarais appelle au secours ; Privas et le Pouzin sont menacés par Montmorency. Sur l'ordre de Rohan, on envoie au Pouzin 100 hommes « armés et munitionnés ». Dix jours après, le 8 juin, autre secours envoyé à Meyrueis contre Monsieur le Prince, et à St-Afrique contre un de ses lieutenants. Le 9, on apprend que la ville est battue de 5 canons, et le secours double les étapes. Cette énergie aura raison de la forfanterie tapageuse de Condé. Le lendemain, c'est sur Nîmes qu'il faut envoyer de la poudre pour le siège de Vézenobres.

Le 19, on fait revenir le gros canon qu'on a envoyé au siège et on députe auprès de Rohan, à Alais ; en même temps, une compagnie part pour Nimes et Uzès, et la porte du Pont est munie d'un corps de garde. Le 17 juillet, la nourriture des gens de guerre est soumise au contrôle de Claude Cazenove.

Mais l'ennemi approche : Montmorency est à la Calmet-

te. Anduze s'affole : l'ordre est donné de fermer les boutiques, les habitants s'arment, se rassemblent à la maison consulaire. Une lettre de Rohan calme les esprits : il s'agit d'envoyer des munitions pour le siège de Vézenobre et d'en « parachever entièrement la destruction. »

Montmorency tient toujours la campagne, malgré la proximité inquiétante de son redoutable adversaire : on lui prête le projet d'envoyer des troupes sur Anduze : l'ingénieur Valette de Cardet, une des fortes intelligences du parti l'assure en plein conseil, et la municipalité de prescrire aussitôt aux gens de la viguerie d'avoir « à se voiturer promptement dans la ville. » On arme les murailles, les fauconneaux prennent leurs places sur les remparts, on emprunte de l'argent sur les farines rassemblées dans la ville. Le 11 septembre, Pierre Cazenove est désigné pour vérifier les fossés creusés par Falguerolles : Jean Turc achète des grenades : on accommode la (herse) sarrazine, on répare les tours, on fortifie la porte du Pas, on envoie sous escorte des munitions à Rohan : le 14 octobre, un espion dévoile les projets de l'ennemi.

Projets bien incertains : le 16, en effet, c'est Montmorency qu'on croît tout proche, le 19, c'est Rohan qui l'a fait s'éclipser et qui marche sur Quissac.

Peu après, la situation se dessine, Rohan s'est jeté sur Mons, où il compte porter atteinte à la puissance d'Annibal, le bâtard de Montmorency.

Il prend Mons en effet, grâce aux secours envoyés par Anduze et la ville reçoit, le 30 octobre, les prisonniers — une centaine — qu'on y a faits.

C'est là un funeste cadeau : par représailles du massacre fait par les catholiques des prisonniers protestants de Gallargues, Rohan a décidé d'appliquer à ceux de Mons, la peine du talion. Le conseil d'Anduze décrète, le 7 novembre, que l'exécution se fera en dehors des murs.

La fin de l'année répond à ces angoisses. Nîmes essaie de secouer le joug de son maître : Anduze décide d'y envoyer des gens armés « pour faciliter la venue de Rohan à Nîmes. » Le 10 décembre, nouveau revirement, et Anduze, toujours obstinément fidèle, s'unit à l'assemblée provinciale pour jurer le serment d'union.

Le 11, on voit les ennemis tout près, puis on s'imagine qu'ils se dirigent vers Saint-Hippolyte : au conseil tenu le 15, Jean Cazenove est un des premiers à opiner pour décider de secourir Saint-Hippolyte. Cette alerte n'eut pas de suite, et la vie municipale continua sans encombre à fonctionner dans la Genève cévenole.

Le 25 décembre, à l'élection consulaire, Claude Cazenove est en première ligne pour la place de second consul. Le sort l'accorde à Jean de La Farelle. Le 31, le conseil général, dont font partie Claude et Jean Cazenove, alloue une somme de trente mille livres pour continuer les fortifications dirigées par Maltret, pour réunir de nouveaux approvisionnements après les avoir renouvelés en permettant, pour la première fois, depuis bien des mois, la sortie des blés et bétail rassemblés en vue d'un siège. On paie 30 livres au sieur Pascal, pour l'affût qu'il a livré : on place un poste de 3 hommes sur chaque avenue conduisant aux bourgs du contraire parti « pour empêcher qu'on y apporte des châtaignes ou du blé. » On prête, le 9 janvier 1629, la forge de la ville à la communauté d'Alais pour y fondre le canon qu'elle a ordre de faire faire. Le fondeur Lambert de Vefve — d'une vieille famille flamande de fondeurs de cloches qui, dans ses pérégrinations professionnelles s'est fixée depuis deux générations à Anduze — s'entend pour le calibre et les frais, avec l'Alaisien Deleuze.

Le 12 janvier, Claude Cazenove donne son approbation

aux devis de l'ingénieur Maltret. Lui et son fils Jean sont désignés pour faire partie du Conseil de direction, composé de six membres que chacun des quartiers de la ville nomme pour sa sûreté. C'est l'état de siège en permanence. « Ils jurent — la main levée à Dieu, — de bien et fidèlement s'employer à ladite charge. »

Le 15 janvier, on emprunte de l'argent à Nimes, car l'ennemi s'approche ; il en faut aussi pour rembourser au capitaine Bechet les armes qu'il a perdues lorsque la compagnie qu'il conduisait au siège d'Aimargues a été comprise dans la capitulation de Gallargues. Il faut par suite exiger de nouveaux impôts, et Claude et Jean Cazenove sont désignés comme collecteurs, l'un pour le quartier de la rue Droite, l'autre pour celui du Pont. Ces sommes ne suffisent pas, et il faut faire intervenir Rohan — ce « croquemitaine » qui prescrit les impôts doubles quand ils ne rentrent pas à la première injonction — pour frapper une imposition de 3.500 livres destinée à indemniser les officiers de la maison consulaire.

On continue les travaux du génie, une tenaille est construite en avant du pont ; un fort est ébauché sur la montagne de Peyremale ; on arme les redoutes, on fond deux nouveaux canons et « ceux qui sont en pouvoir d'amadou en feront l'advance aux consuls. »

Le 11 février, Jean Cazenove est parmi les conseillers qui décident d'amener à « perfection » les ouvrages que surveillent ses parents Claude et Pierre ; il s'agit d'aplanir la terre de la corne de demi-lune et celle des bastions. Le 18, Claude est au nombre des « bons habitants » qui décident le fondeur à fabriquer au prix de 1.100 livres, 4 petits canons de 4 livres de balles ; mais son avis ne prévaut pas et on s'arrête à deux canons seulement, mais d'un calibre supérieur.

Les circonstances pressent, et chacun pourvoit à sa propre sécurité. Aussi, au reçu d'une lettre de Rohan réclamant des munitions, Claude et Jean Cazenove le supplient-ils de se pourvoir de poudre ailleurs, « vu la nécessité qu'a cette ville de s'en munir et la difficulté qu'il y a à sortir du salpêtre de Nimes. » Il faut que Rohan réitère ses instances pour obtenir les cinq quintaux qu'il réclame. Un pareil exemple d'égoïsme n'est pas isolé ; Saint-Jean-de-Gardonnenque, dont les murailles menacent ruines, reçoit avis d'avoir à réparer ses brèches de ses propres deniers, sans compter sur ceux de la viguerie d'Anduze. L'économie nécessaire s'impose et elle est si urgente qu'elle triomphe des timidités ; on s'enhardit dans un conseil où opinent Claude et Jean Cazenove jusqu'à demander à Rohan la suppression de son Conseil de direction qui occasionne de grosses dépenses.

Les Hautes-Çévennes commencent à déserter la cause ; le 16 mars, Claude et Jean Cazenove sont au nombre des conseillers qui décident d'envoyer un secours à Moissac ; le 22 mars, ils votent l'envoi d'un renfort à Saint-André-Montbrun ; le 23, la mise sur pied immédiate de cette troupe. Le même jour, ils interviennent dans la levée en masse demandée par la municipalité. Douze compagnies se partageront les habitants valides, chacune commandée par un capitaine « qui ne sera de garde que lorsqu'il sera de faction ». Cela ressemble bien à la présence permanente à son poste. Jean Cazenove est l'un des capitaines.

En avril, il faut penser aux munitions : Claude et Jean Cazenove font réparer la muraille du Pas, fondre 600 balles et brunir les canons que vient de livrer le fondeur. Soit par sentiment artistique, soit par instinct de propriété, ils opinent qu'il faut les orner des « armoiries de la ville ». En mai, ils font donner le canon d'Anduze, 50 boulets et une

escorte de 4 compagnies au sieur Boyssonnet que la communauté a décidé d'envoyer sur Sauve pour tenter de reprendre le château de Corconne, où le traître Piza rappelle les catholiques.

Le sentiment de la conservation domine de plus en plus ; la belle devise « Tous pour un, un pour tous », a perdu sa valeur dans l'affolement général et la terreur où l'on vit en permanence. On n'a plus qu'une idée : garder ses propres défenseurs, et on supplie Rohan de ne pas dégarnir la ville, même de la plus petite troupe, même pour fournir une escorte au sieur de St-Germier, tombé en disgrâce après sa trahison de Castres.

Le 29 mai, Pierre, Claude et Jean Cazenove sont au nombre des conseillers présents au rendu compte que les députés à l'Assemblée générale font de leur mission. « Messieurs de Gasques, des Mares, du Puy et de La Farelle ont dit qu'ils ont fait assembler la compagnie pour l'avertir que l'Assemblée générale a défendu sous le nom de paix, de tâcher de débaucher de l'Union des Eglises quelques villes considérables, et au défaut une province entière : bref, de parler de paix pour toutes les Eglises à la charge de n'y comprendre le Sérénissime roi de la Grande-Bretagne, ny Monsieur de Soubize... Les députés requièrent la compagnie d'approuver leur désir de vivre dans l'Union qui doit être inviolable... »

La compagnie conclut « uniformément qu'elle approuve les procédés des députés ».

L'union semble faite donc, mais elle n'est qu'apparente et la marche triomphante de l'armée royale, ou plutôt des six armées qui s'avancent concentriquement sur Rohan, va dissoudre les derniers liens qui maintiennent ensemble ses villes épuisées.

Le 30 mai, arriva comme un coup de foudre, la nouvelle

de la prise de Privas. De nouveaux sacrifices sont demandés à Anduze qui décide l'achat de charbons, de farines, de moulins à bras.

Le 1er juin, Claude et Jean Cazenove poussent à l'achèvement des fortifications. Le 1er consul Brenoux a été fait prisonnier, les consuls restants s'adjoignent quatre notables par quartier. Jean Cazenove est choisi pour le quartier du Pont. Au-dessous de ce conseil qui prend la direction des affaires, est institué un conseil de quarante membres pour partager sa responsabilité, Claude et Jean Cazenove y prennent place. La première décision est énergique : dès le lendemain, tous les habitants travailleront aux murailles.

Le 2 juin, on décide d'acheter toute la poudre possible, de fabriquer des grenades et des engins de guerre, de recenser les étrangers, d'expulser les bouches inutiles, de surveiller les débitants, de battre la garde (générale) partout...

C'est sur ces dispositions énergiques que se termine le registre de la Mairie, à la date du 2 juin, pour ne se rouvrir qu'après la paix, le 9 septembre de la même année.

Nous savons quel mystère renferme ce silence des documents municipaux, quelles ruines il présage, quels massacres il évoque. Nous savons combien de deuils et de désastres remplirent cet été de 1629 où la royauté victorieuse commença l'écrasement de la religion protestante, en tant que parti et bientôt en tant que confession. Dans deux ans, l'Edit de Béziers sera décrété ; sous peu les consulats mipartis disparaîtront ; les maires, les consuls, les bailes seront forcément — même ignares — pris dans les rangs catholiques, et il ne s'en faut que de quelques lustres pour que soit appliquée la formule méprisante du troisième quart du XVIIe siècle, où la religion pro-

testante devient la « préthendue religion permise par les édits du Roy ».

En attendant, Anduze liquide sa situation financière.

Neuf années d'efforts, de guerres incessantes, de travaux hâtivement entrepris et par suite insuffisamment solides et constamment repris en sous-œuvre, avaient ruiné la ville et embrouillé les comptes.

Ce fut encore à la sagesse de Claude Cazenove, aussi prudent dans le conseil qu'énergique dans l'action, que s'adressèrent les consuls. Mais il ne put apurer entièrement les comptes de la ville, car il mourut bientôt de la « contagion de la peste » dans son mas des Dritholles, où un cyprès dressé comme un paratonnerre au sommet d'un petit monticule marque la tombe de ce conseiller hardi, de ce « contrerolleur » probe, de ce bon huguenot.

La période que nous venons d'étudier est la première secousse donnée au vieux monde et à la conception traditionnelle de l'Etat et de la Religion en France. Si, pendant dix ans, ce pouvoir de Rohan est intermittent et fréquemment lointain, même à Anduze, celui du roi n'existe plus ; il en est de même de la domination du seigneur local, chassé de la ville pendant ces années troublées et qui a cessé d'être représenté par son mandataire, le « lieu tenant du baron d'Anduze, aidé de ses officiers ».

C'est donc une démocratie que cette municipalité, et une démocratie qui, à peine consciente d'elle-même, en arrive aux plus extrêmes déductions. Quel travail elle exige de ses membres, où chaque individu est tour à tour comptable, stratège ou ingénieur ! quelle abdication des intérêts personnels, des habitudes de chacun dans cette ville où chaque citoyen doit à la petite patrie ses soins, son temps, son sang et l'oubli de ses soucis journaliers, de sa fortune, de son commerce !

L'esprit est frappé de la comparaison, qui s'impose entre ces communautés protestantes des Cévennes et les petites républiques grecques au beau temps de leur histoire. « Aristote disait justement (Fustel de Coulanges, la *Cité Antique*) que l'homme qui avait besoin de travailler pour vivre ne pouvait être citoyen. Telles étaient les exigences de la démocratie. Le citoyen se devait en entier à l'Etat. Il lui donnait son sang pendant la guerre, son temps pendant la paix. Il n'était pas libre de laisser de côté les affaires publiques pour s'occuper avec plus de soin des siennes. Les hommes passaient leur vie à se gouverner.... »

Le lien de tous ces hommes, le ciment qui maintenait ensemble toutes les parties de l'édifice, c'était dans la Grèce d'alors, comme à Anduze, la religion toute puissante encore sur les âmes. Son influence, la trempe de caractère acquise par les hommes qui ont résisté dans les Cévennes à l'intransigeance royale et catholique, ont permis à la génération suivante, de ne pas sombrer dans la tourmente de la persécution et ont préparé la magnifique floraison de martyrs dont s'honore notre protestantisme.



THOIRAS

VUES OUEST ET EST

CHAPITRE VI

L'Edit de Béziers et Mazarin

Nous avons laissé, au précédent chapitre, le vétéran des guerres de Rohan, Claude Cazenove, s'endormir dans son mas des Drilholles, aussi terrassé par les fatigues de neuf ans de luttes, que par la peste qui l'emporta.

Cette terrible maladie, endémique au moyen-âge, se reproduisait à intervalles irréguliers dans la ville d'Anduze, plus sale, plus étroite et plus noire alors que de nos jours même. Le surnom actuel des Anduziens, « crebobachas », les montre alors, comme aujourd'hui, marchant dans les flaques d'eau et les mares croupissantes de leurs rues.

Au courage militaire qu'ils avaient déployé sous Rohan, dut faire place un courage civil plus honorable encore. Jean Cazenove, (1) qui avait conduit, avec sept hommes, une attaque heureuse sur le château de Saint-Félix-de-Pallières, appartenant au catholique des Gardies-Montpeyrous, fut désigné pour l'un des deux capitaines de la ville. Il était encore, à cette époque, protestant, et ce ne fut que plus tard qu'il abjura, condition qui lui permit d'être présenté, en 1635, avec Charles de Vidal, seigneur de Générargues, comme premier consul d'Anduze, « n'y

(1) Jean Cazenove épousa en 1618, Marguerite Bourguet, fille du capitaine Bourguet et de Diane de Chaix ; il en eut 3 enfants : Jean, né le 12 novembre 1618 ; Jacob, né le 3 janvier 1620 ; Marie, née le 1er septembre 1621.

ayant, disent les registres municipaux, d'autre catholique [1] apte à remplir ces fonctions. »

Son service comme capitaine de la ville, consistait à faire sortir tous les habitants de l'enceinte, sous peine de voir leurs maisons abattues, à commander vingt hommes de garde aux portes pour empêcher qu'on ne vint faire des ravages dans l'intérieur, à maintenir rigoureusement la quarantaine imposée, [2] et à surveiller avec exactitude [3] les distributions de vivres, faites aux habitants logés dans les cavernes avoisinantes ou des huttes en pleine campagne. Ce service était payé 60 livres par mois, et la municipalité, qui avait souscrit à cet effet un emprunt de 1.000 livres, lui allouait mensuellement 15 livres pour chacun des soldats qu'il gardait dans le rang. Il conserva ces fonctions, honorables mais délicates, jusqu'en 1659.

(1) Un autre catholique de la famille — s'il lui appartient — est le fourrier d'Anne de Montaffye, comtesse de Soissons. Sa femme l'avait suivi dans un déplacement de la princesse, et, victime des secousses de la route à la terrible montée de Tarare, y accoucha d'une fille :

« Le dix neuvième jour de septembre, mil six cent vingt deux, a esté baptizé : Anne, fillhe à Sr Bernard de Cazenove, m^re de la fourrière de Monseigneur le comte de Soyssons, et de damoyselle Marguerite Travère, sa femme, et la marrayne a esté, très haute et très puissante princesse Anne de Montaffye, comtesse de Soyssons ; le parrain a esté Monseigneur l'illustrissime Cardinal de Richelieu. »

Signé : Anne de Montassie, Cardinal de Richelieu.

Ce Bernard est-il le même qu'un Cazenove ainsi prénommé, cité dans un acte de 1583, et fils d'Etienne Cazenove, premier bayle de Lézan et d'Anne de Solier ?

(2) La peste fut amenée à Anduze par les muletiers des Cévennes revenant de Lyon où elle sévissait dès 1628.

(3) Il devait avoir une énergie particulière, dont il fit preuve en allant en 1617, « ez voyages lointains ». Il visita, après avoir fait son testament dans lequel il institue Pierre son héritier, la Hollande, la Belgique et le Rhin.

Mais il n'eut pas souvent à passer par les cruelles angoisses de la fin de 1629. Trois mois après l'apparition de la peste, (1) le fléau céda, la ville fut désinfectée, les habitants y rentrèrent et, après que les remparts élevés par Rohan furent rasés, la vie recommença dans des conditions plus normales. Comme nous le voyons aujourd'hui pour les villes d'Amérique détruites par un incendie, San-Francisco par exemple, une ville nouvelle s'élève avec une fiévreuse rapidité, les affaires reprennent avec intensité, une activité dévorante s'empare de tous. Les Cazenove donnèrent à ce moment un remarquable exemple de vitalité : il convient de citer comme le chef de la famille, au point de vue de son élévation et de sa prospérité, Henri Cazenove, (2) qui, dans le milieu du XVIIe siècle, en fit reluire le nom.

Sa sœur très aînée, se nommait Madeleine. Elle s'allia à l'une des familles les plus honorables du pays, les Vignolles, venus du mas de ce nom, aux environs de la Salle.

Nous retrouvons dans cette famille la même marche ascendante que dans la nôtre, quoiqu'elle ait culminé plus tôt par l'érection, dès 1654, de certaines de ses terres en marquisat. L'origine, qui remontait à un nommé Jean, sur-

(1) Un des effets de la peste, fut la dispersion, dans tous les environs, des habitants d'Anduze. Jacques Cazenove, baptisé le 20 mars 1594, fils de Blaise et de Madeleine Bony, fille elle-même du consul Mathieu Bony, avait épousé, en 1623, à Soudorgues, Jeanne Marion, de cette race de notaires d'où sont issus, au XVIIe siècle, les seigneurs d'Arlus et de Peyre. Au moment de la peste, il se transporta à Soudorgues, où sa femme accoucha d'un fils nommé Jean, baptisé le 13 décembre 1629, et mort d'ailleurs sans postérité.

(2) Les frères et sœurs d'Henri furent : Jean, baptisé le 3 mai 1612; Madeleine; Bastien, baptisé le 3 janvier 1617 ; Pierre, baptisé le 20 juillet 1618 ; Henri avait été lui-même baptisé le 17 juillet 1620.

nommé le Picard, avait été ennuagée comme à plaisir par les féodistes royaux, déjà experts dans l'art d'obscurcir les débuts d'une race et de trouver à sa source un héros militaire. Sous prétexte que l'ancêtre se surnommait le Picard, pour avoir fait partie des bandes de Picardie, on rattache son ascendance de façon toute gratuite à Etienne Vignolle, dit Lahire, le célèbre compagnon de Jeanne d'Arc. Le mariage de Madeleine de Cazenove fut particulièrement brillant, si l'on en juge par la qualité des signataires du contrat.

1631. MARIAGE fait et passé entre le sieur Jacques Vignolles d'une part et damoiselle Magd[ne] de Casenove d'autre part.

L'an 1631, et le 3[me] jour de mars, mariage a été traité entre Jacques Vignolles, bourgeois d'Anduze, fils d'autre Jacques et de Catherine du Pont, d'une part, et damoiselle Magdeleine de Casenove, fille de feu Claude et de damoiselle Isabeau de Quarante (1), de la ville d'Anduze, d'autre part, en présence de Jacques Vignolles, de la dam[lle] de Casenove et de Pierre Cazenove, son oncle, en la présence des hoires de feu Claude, de Jean Cazenove et Pierre (2) Jau-

(1) Le fief noble de Carante, près de S[t]-Julien-de-Valgalgues, passa sous la suzeraineté de Charles de Valois quand Charlotte de Montmorency lui apporta en dot le comté d'Alais. La seigneurie d'Alais devient tout à fait nominale, et l'hommage de 2 écus d'or ne se renouvelle pas. Aussi les consuls de Saint-Martin, abusant de la situation, imposent-ils à une livre 4 sols la terre que possède Jacques de Carante. Cette taille dure de 1643 à 1693. A cette date, l'évêque de Béziers fait revivre les droits de l'abbaye de Cendras, dont il est abbé, intente une action aux consuls et fait décharger de la taille le fief noble de Carante. Françoise Marie de Valois, âgée et malade, ne s'y opposa pas.

(2) Pierre Jaugoux avait épousé, en 1601, Suzanne de Cazenove baptisée le 3 octobre 1586, fille de Raymond et de Léonarde Monnac.

goux, aussi ses oncles et autres leurs parents. Duquel mariage et pour soutiennement des charges d'iceluy, ladite dam[lle] de Cazenove s'est constituée en dot la somme de 7.540 *L.* a été légué par le feu Claude Cazenove, son père, passé par M[e] Chantelouve, notaire, le 8 octobre 1629 et le surplus, tant pour la somme de 2.100 *L.* reste du léguat de 2.400 *L.* fait par ledit feu Cazenove à Suzanne Cazenove sa fille, sœur de ladite Magdeleine, d'après son testament reçu par M[e] Chantelouve, notaire, le 10 de novembre 1629, restant du léguat de pareille somme faite par ladite Suzanne à Henry Cazenove, son frère. Les intérêts de cette somme, montant à la somme de nonante-neuf *L.* trois solz, laquelle somme ledit Vignolles pourra tenir personnellement sur les biens dudit feu Cazenove ou aux mains de Pierre Cazenove, tuteur.

Le père de Jacques Vignolles lui donne une maison sise à Anduze et sa metairie appelée de la Coste dans la juridiction de S[t]-Bonnet.

Fait et reçu dans la maison dudit Pierre Cazenove. Présents : Messire François d'Ayrebaudouze, seigneur et Baron d'Anduze ; Robert de Pillot, seigneur de Lézan ; M[e] Simon Ollivier, docteur ès-droits, balif d'Anduze ; M. Pierre de Pages, vibalif ; François de Vignolles, habitant de Lasalle ; sieurs Pierre Bouniol et Pierre de la Farelle, bourgeois d'Anduze ; M[e] Jean de Sostelle, greffier, et moi, Jean Rodier, notaire roïal.

Madelene de Casenove.

Madeleine, veuve en 1643, prend, dans tous les actes, l'allure d'une dame de qualité. A cette date, « damoiselle Madeleine de Cazenove arrente à Jean Ry la terre, prés, vignes, jardins, y ayant deux moulins à moudre blé, dans lesquelles il y a trois corps tisants et moutants, appelés les

moulins d'Arnaude, près du moulin de Vérac. Ledit Ry donnera à ladite damoiselle des Vignolles la somme annuelle de 220 livres, payables par trimestre. »

L'acte est reçu dans la maison de ladite demoiselle, en présence de sire Jean Cazenove, capitaine, et du notaire Marc Roquette.

Elle mourut en 1646. Henri Cazenove, son frère, et son cousin Pierre, furent nommés tuteurs de ses enfants. Parmi ceux-ci, sa fille, Madeleine, épouse, le 29 novembre 1652, au château de Toiras, chez son oncle Henri, Antoine de la Farelle, appartenant à cette maison, si connue dans notre région.

Henri avait continué, en même temps qu'il se livrait à des opérations de banque, le commerce de laines et de soies, ce que nous nommons aujourd'hui la commission, qui était, depuis plusieurs générations, celui de sa famille. Son inventaire de 1641 se monte à 64.730 livres. Il augmente annuellement son capital de 10.000 francs et place cet argent en terres.

Il multiplie par suite ses domaines déjà nombreux, rachète cette terre des Drilholles qui était l'apanage de la famille depuis 1583, acquiert une terre aux Cournatz, et arrondit du côté du sud-ouest le mas de Suéjouls, qu'il tient de sa première femme, Suzanne Rouquette (1), dame

(1) Les Roquette de Saint-Saturnin s'élevaient peu à peu dès le milieu du XVIIe siècle. Le 2 mai 1677, mourait à 80 ans Jean Roquette, docteur ès-droit. André Roquette épousait avant cette date Françoise de Rafin, dont la famille avait depuis 1667 la seigneurie du Crouzet ; un autre, André, était en 1683 le mari de Jeanne de Laverny. Françoise de Roquette était à cette date femme de Antoine de Leuzière, docteur et avocat. (Baptistaire d'Anduze, archives de la Cour à Nimes) Jean Roquette, docteur ès-droit, fils du notaire Marc Roquette, avait épousé en 1639 Marguerite de Valette, de Lézan, qui lui avait apporté en dot ses droits seigneuriaux sur Saint-Donat et Saint-Saturnin, ainsi que la justice, haute, moyenne et basse sur ces deux hameaux.

de Saint-Saturnin. (Cette terre était un ancien fief de la maison de Sauve ; Jean d'Anduze, sieur de Puechredon, s'intitulait en 1347 sgr de Suéjouls). — Au compoix de 1660, il figure comme possédant un jardin dans les fossés du jeu de ballon, un autre jardin près de la tour ronde ; un troisième, hors de la ville, allant de l'église des Cordeliers à la rivière. Il paie dix deniers pour ces divers jardins, un sol deux deniers pour Suéjouls, trois deniers pour son pré de la Molle, et enfin un setier d'orge pour les Drilholles et le mas que lui avait vendu Pierrette des Hours, femme d'André Coste.

Parmi ces immeubles figure une maison avec jardin dans la rue de la Teissarié, contenant 29 canes et 5 pans, et le jardin 19 dextres. Cette propriété paie, à la fin du XVII[e] siècle, cinq livres d'impôt ; elle appartient à ce moment à Pierre-Antoine de Firmas, sgr de Pétiès, « mari de dame Marthe de Saint-Daniel, petite-fille d'Henri Cazenove. » Cette indication notariale est fautive ; il faut lire Marthe de Daniel de Saint-Ravy, fille de Jeanne de Cazenove, et petite-fille d'Henri.

Celui-ci s'était marié deux fois : d'abord avec Suzanne Roquette, dame de Saint-Saturnin, de Cardet, ensuite avec Françoise de la Fare, fille de Louis de la Fare, de la grande famille des la Fare-Alais et de la branche des seigneurs de Saint-Marcel. Henri épousait d'ailleurs une de ses parentes, sa femme étant fille d'Ysabeau de Montmare, famille que nous avons déjà signalée comme mêlée aux Carante. Du fait de cette alliance, Henri devient le « Monsieur de Charenève (Carenove, Cazenove) que le généalogiste d'Aubais donne pour mari à Françoise de la Fare. (Bibliothéque de Nimes : manuscrits ; brouillons de D'Aubais).

Mais un mariage aussi brillant ne lui suffisait pas ; il voulut s'élever d'un échelon plus haut et il acquit de Vil-

lars-Vallongues, sgr engagiste de Sainte-Croix-de-Caderle et du château de Toiras, ces deux terres, qui étaient des fiefs nobles. Cette dernière possédée peu auparavant par le maréchal de Toiras, de la maison de Saint-Bonnet.

De ce mariage ne naquit qu'une fille, Jeanne, [1] qui épousa Abraham de Saint-Ravy, sgr de Meyrargues. Cette famille était connue depuis longtemps dans les annales protestantes. Guillaume était maire de Montpellier en 1520 et 1533 ; en 1564, un Saint-Ravy, général de la cour des Aides, s'était fait admonester par les états de Languedoc « pour avoir célé, au détriment de plusieurs, la nouvelle de la paix accordée par le Roi. » Un autre Saint-Ravy [2], général des armées de l'Union, fut député auprès de Damville pour traiter de la capitulation des réformés qu'il assiégeait dans Sommières. La terre de Meyrargues, dont Abraham prenait le nom, était sise près de Bagards, à cinq kilomètres au nord-est d'Anduze. Cette famille s'est fondue dans une maison honorable entre toutes de nos Cévennes, celle des Firmas-Périès.

La fortune d'Henri Cazenove s'augmentait peu à peu grâce aux circonstances favorables du temps où il vivait. L'édit de Béziers, promulgué en 1632, avait eu pour conséquence de faire disparaître peu à peu les consulats mi-

(1) Jeanne est marraine, le 20 Avril 1682, d'un de ses petits cousins, Pierre de la Farelle. Le Baptistaire d'Anduze conservé aux archives de la Cour à Nimes porte en effet à cette date le baptême de « Pierre, fils de M. Antoine de la Farelle et de damoiselle Madeleine de Vignoles (fille de Madeleine de Cazenove) mariés, né le 1er dudit mois, présenté par M. Pierre Verdier à la place de M. Pierre Deleuze seigneur de Trouilhas, et Dlle Jeanne de Cazenove. (Ce Pierre Verdier était mari de Louise de Vergèze d'Aubussargues.)

(2) Enfin, un autre membre de cette même famille Saint-Ravy, leva le 17 janvier 1595, un régiment de son nom qu'il mena en Bourgogne et Picardie, puis au sac de Doullens où son corps fut détruit et lui-même tué.

partie, dans le but de mettre dans les seules mains des catholiques, les charges municipales. Il en était de même des chambres mi-partie, où la justice cessait peu à peu d'être rendue par des conseillers des deux religions en présence, pour passer progressivement aux mains des seuls catholiques. Ces dispositions pouvaient devenir extrêmement vexatoires si elles étaient trop brusquement imposées : tout dépendait donc du tact et de la mesure des autorités chargées de les appliquer.

Dans le Languedoc du second quart du XVII[e] siècle où Richelieu avait constaté avec plaisir que personne de chez les réformés ne s'était mêlé au soulèvement de Gaston d'Orléans , une certaine mansuétude semble avoir régné. Elle s'affirme sous Mazarin, dont on cite le mot fameux : « Le petit troupeau broute de mauvaises herbes, mais ne s'écarte pas ». Dans une circonstance importante de la vie d'Henri Cazenove, lorsqu'il fut député auprès du fils du duc d'Elbœuf pour obtenir des d'Ornano, un traitement moins barbare de leurs vasseaux huguenots du Vivarais, il obtint, ainsi que l'assemblée des provinces du Bas-Languedoc, Cévennes et Vivarais, dont il était secrétaire, que le Roi fit à ses commettants justice et réparation.

Louis XIV, mettant aux ordres de la Conférence ses canons royaux pour ramener à des sentiments plus chrétiens les d'Ornano du Vivarais acharnés contre les Huguenots, voilà un fait qui prouve qu'il y avait encore à ce moment-là une justice pour les Réformés ! (1)

Henri de Cazenove fut mêlé, lui aussi, à la vie municipale de sa ville natale : il est consul à deux reprises, en 1652 et 1653. Il est, à ce titre, député à l'assiette de Nimes,

(1) Voir le *Bulletin du Protestantisme,* 1901 « l'Affaire de Vals, » par A. de Cazenove.

cette assemblée où l'on répartissait, au prorata de l'importance de chaque municipalité représentée par son consul, les impôts, exigés en bloc, de chaque sénéchaussée.

L'année 1654, une réclamation qu'il présente motive une délibération des Etats du Languedoc, qui spécifie que seuls les premiers consuls pourront avoir le droit de représenter leur ville, et seront, en cas de maladie, remplacés par le premier consul de l'année précédente, au lieu de l'être par leur second consul. Cette mesure est toute politique ; elle vise le cas où, dans les consulats mi-partie, le premier consul est obligatoirement catholique et le se-second nécessairement protestant ; elle élimine donc, en cas de conflit, ce dernier élément.

Ainsi disparaît l'idée de justice qui avait présidé jadis à cette organisation, d'après laquelle le choix du député de chaque ville diocésaine à l'assemblée d'assiette était laissé, non à l'élection ni à la faveur, mais au hasard qui donnait, par tour, à chacun d'eux la fonction dont il s'agit.

« Le principe de la représentation à l'Assemblée provinciale est fondé, pour les trois ordres, sur un principe aristocratique et territorial. Le Tiers-Etat lui-même y est soumis, par l'usage invariable qui attribua à certaines villes les députés de cette classe, par les coutumes qui règlent les élections municipales, par l'action limitée de l'assiette diocésaine. La députation aux Etats languedociens devient moins l'exercice d'une liberté politique que la jouissance d'une propriété ».

(*Les Etats du Languedoc et l'Edit de Béziers*, par le prof. Gachon 1887).

Les consuls se recrutent donc toujours dans les mêmes familles, qui constituent peu à peu une oligarchie. D'autre part, le partage des charges municipales étant remis au soin des évêques ou des agents royaux, les protestants obs-

tinés dans leur foi, se virent peu à peu éliminés des fonctions consulaires. A cette cause spéciale d'épuration, il convient d'en ajouter une autre : la responsabilité personnelle et pécuniaire des consuls fut à certains moments si lourde, qu'ils refusèrent parfois de répondre à la confiance de leurs concitoyens : tel Jean Cazenove, fils de Raymond, qui refuse, en 1624, la charge de consul que lui offrent les habitants de Lézan.

Il est curieux de voir que, dans ce dernier cas, on nomma des conseillers chargés d'élire deux personnes aptes à la charge, — en dehors du formulaire accoutumé — « en procédant à cette élection, non par brigue, mais selon Dieu et conformément aux défenses faites par les consuls sortans de rien attempter aux coutumes anciennes sous peine de 500 livres de dommages. »

Ce fut certainement sa qualité de protestant qui limita, à partir du gouvernement personnel de Louis XIV, la carrière municipale d'Henri Cazenove. On sait trop bien que ce fut à ce moment que commencèrent les persécutions. Il n'apparaît plus que comme bailleur de fonds pour ses correligionnaires ; dans la seule année 1685, il est imposé de 120 livres 10 deniers, pour la répartition des sommes dues pour le logement des dragons : pour la même année, son cousin Charles n'est imposé que de 16 livres, 11 sols, 4 deniers. Cette différence dans la taxe subie, mesure l'inégalité entre la fortune d'Henri et celle des descendants de Pierre, dont nous allons nous occuper.

CHAPITRE VII

Les Puechs

Pierre Cazenove, consul d'Anduze en 1626, avait rempli ces fonctions si délicates au moment des guerres de Rohan, avec Jacques de Solier de Bagard, (issu de cette famille des Solier de Cardet, qui avait de si nombreuses attaches avec les Cazenove), David Fontanes, l'ancêtre du grand-maître de l'Université, et Etienne Roux. Ce consulat, où furent traitées tant d'affaires importantes, débuta par l'envoi de munitions à Rohan et un emprunt correspondant de 1.500 livres, et se continua, la paix ayant été signée, par des mesures moins guerrières, par exemple, la réparation faite à l'horloge de la ville, réparation dont nous avons parlé.

Pierre avait reçu, de son père Claude, une fortune déjà notable ; il avait hérité de sa mère, des terres importantes au nord d'Anduze, dans cette forêt de Malboissière, qui va jouer un si grand rôle dans l'histoire des protestants anduziens.

Au sud de la chaîne qui porte ce même nom, — Malboissière, — chaîne qui culmine à 700 mètres, — s'étend une zone granitique toute crevassée de cavernes, qui présente dans la plaine les villes de Saint-Sébastien et de Mialet et, sur la hauteur, les mas égrenés, couverts de toits rouges, gais entre les oliviers pâles qui constitue l'agglomération des Puechs. (1)

(1) La famille de Gaussorgues ne s'était pas immobilisée aux Puechs. Comme à Anduze, depuis Rostaing de Caussanicis, cité en 1360, elle avait répandu ses rameaux à Saint-Sébastien d'Aigrefeuille

CACHETS DES CAZENOVE

1 Pierre, 1690. 2 Jean, 1730. 3 Théophile, Amérique 1794. 4 Paul. 5 Branche d'Angleterre. 6 Branche d'Angleterre écartelé Houssemagne du Boulay. 7 Cazenove d'Arlens. 8 Henry de Cazenove d'Arlens. 9 Quirin de Cazenove. 10 Revd Cannon Arthur Cazenove.

Au nord de l'arète de Malboissière, c'est le vallon de Saint-Paul-Lacoste, le hameau de Carenove, les schistes argentés de Mandajors, toute une région déchiquetée, aiguë, abrupte, où les châtaigniers prennent la place des chênes, et qui n'était, à cette époque, traversée par aucun chemin.

C'est bien là le désert : le Désert des « fidèles ministres du Saint Evangile » et des persécutés, le pays de « l'Eglise sous la Croix », la région propice aux embuscades, traîtresse aux envahisseurs, où les dragons du Roi ne purent mettre le pied, et où respiraient un instant les huguenots traqués, avant de reprendre dans la plaine leur vie de résignation et de résistance passive.

Deux des écarts du hameau des Puechs étaient le mas de Roquefeuil, qui avait vu naître la mère de Pierre Cazenove, et le mas de Gaussargues, appartenant à sa femme. En 1619, il avait épousé, en effet, la fille de Jehan de Gaussargues : le compoix de Mialet, de 1647, lui consacre quatre pages dans son « adveration ». Outre une maison avec palier, sise aux Puechs, Pierre possède des boissières à la Serre del Camp, à la Frigoulière, à la Teste-Bovo, un grand nombre de vignes, d'olivettes ou de terres hermes (ces biens passèrent du reste exclusivement à son fils Pierre [1].

(branche de la Frigoule), à Saint-Martin de Sossenac, à Lézan, etc. En 1350, Pierre de Caussargues épouse Elips Valette, fille des gentilshommes verriers de Cardet. Avec noble Jacques Caussorgues, Viguier de Castries pour le baron de ce nom, en 1552, les Caussorgues, Gaussorgues ou Gaussargues, s'éloignent de leur aire primitive d'éclosion. C'est toutefois à Anduze, ou dans ses environs immédiats, qu'ils se multiplient jusqu'à nos jours.

(1) Ce Pierre, qui resta fixé dans la région des Puechs, épousa, le 20 février 1670, Suzanne Dumas. Il fut consul de Mialet en 1685. Protestant, il assiste à tous les convois de ses coreligionnaires. Sa signa-

Outre ces biens dans la montagne, Pierre possédait (compoix de 1624) deux maisons sises à la rue Cimetière de Bourbon, à Anduze, et un jardin à la Molle. Au compoix de 1633, il figure pour un jardin allant des Cordeliers à la rivière du Gardon, pour lequel il paie trois deniers une maille. Il a, de plus, du côté de St-Paul-Lacoste, sa ferme, dénommée les Boissières, peut-être une ferme très ancienne dans sa famille, et qui est sise à égale distance entre Carevieille et Carenove.

Il afferme, pour le prix de 10 livres par an, et pour un espace de neuf années, cette terre où ses fermiers auront le droit de couper tout le bois qu'ils désirent. Il achète des biens à la communauté de St-Paul-Lacoste pour une somme de 27 livres de rente. Quoique moins capitaliste que son frère Claude, il a été en mesure, en 1624, de prêter 600 livres au seigneur de Bagard.

Il avait une sœur, nommée Madeleine, née en 1598, qui épousa Jean de Cantalupa, en 1619. Ces Cantalupa étaient une famille notariale, venue sans doute d'Italie, et qui exerça sans interruption à Anduze ou à St-Jean-du-Gard,

ture figure constamment sur les registres de Mialet, conservés aux archives de la Cour d'appel de Nimes. La naissance de celui de ses fils que la généalogie, établie en 1738, mentionne comme étant mort aux Indes, est ainsi rapportée : « Du 15e aoust 1682, Henriet de Cazenove, fils de Pierre Cazenove et de Suzanne Dumas, du lieu des Puechs, a esté baptisé par moy, ministre soubsigné [de Sostelle] et présenté au baptesme par Pierre Cazenove et Marthe Dumas. » Deux frères de cet Henriet, qui mourut célibataire, furent Pierre et Simon. D'eux, descendit une nombreuse lignée, dont plusieurs occupèrent des fonctions municipales ou des charges de greffier ou de procureur, à Mialet et à St-Jean-du-Gard, jusqu'à l'époque de la Révolution.

Quant aux Boissières que nous venons de citer, il est curieux de constater qu'un de leurs habitants, Annibal Martin, acquit au milieu du XVIIe siècle la terre de Cazenove sur le Causse, passée par alliance aux Roussy, du Vigan.

de 1508 à 1633. Comme il arrivait toujours aux représentants de ces familles, honorables par leur probité, considérables souvent par leur fortune et le savoir qu'elles étaient seules à détenir, beaucoup d'entre eux parviennent à la noblesse ([1]) au moment où les féodaux eux-mêmes, ruinés par les guerres d'Italie, descendent d'un échelon dans la hiérarchie sociale. Pour ménager la transition, le stage habituel est, pour les notaires d'alors comme pour les bourgeois plus rapprochés de nous, une période passée dans les charges de judicature. C'est ainsi qu'en 1590, Jean de Cantalupa était bayle de Vérac, pour Jeanne d'Anduze, dame de Vérac. Une génération auparavant, en 1573, un Cantalupa était premier consul d'Anduze et député à l'Assiette du diocèse.

Le mari de Madeleine Cazenove mourut après onze ans de mariage. Son testament est aussi protestant que celui de Jean de Carante, qui, en 1561, gisant sur son lit de mort, décide que « son corps sera porté en terre par quatre pauvres de l'église réformée d'Alais. »

Jean de Cantalupa « reconnaît que son salut dépend de la seule bonté et miséricorde de Dieu, son seul avocat et médiateur ; le prie de pardonner ses fautes et péchés ; et recevoir son âme en paradis. Et dès que celle-ci sera séparée du corps, veut iceluy être mis en terre au cimetière de l'église réformée, ainsi qu'on a accoutumé ensevelir les enfants de Dieu. De ses biens, lègue la somme de 800 livres à chacun de ses enfans. »

Pierre Cazenove fut nommé tuteur de ces derniers, géra leur fortune et leur mas d'Argillès, et les « tint aux écoles » jusqu'en 1650.

Nous en aurons fini avec la génération de Pierre en men-

(1) On sait qu'en Provence, notamment, les charges notariales étaient des charges nobles.

tionnant son cinquième frère, Abraham, qu'un seul acte cite, en 1612, où il loue une vigne, et Jacques, que son mariage avec Mademoiselle de Gibilin (1), originaire de Mar-

(1) La famille Gibelin était ancienne et bien établie à Marvéjols et nous la retrouvons fréquemment aux époques où les huguenots et les catholiques, les ligueurs et les armées royales se disputaient le Gévaudan avec une âpreté qui semblait emprunter à la nature environnante une dureté toute spéciale.

Le 25 octobre 1582, Antoine Gibelin, seigneur de Laldonnés, premier consul de Marvéjols, donne quittance de la somme votée par la Municipalité pour la reddition du château de Grèzes.

En 1586, X. Gebellin assiste comme syndic d'une des villes du Gévaudan, à l'assemblée tenue à Mende et présidée par Adam de Heurtelou, évêque de Mende, à l'effet d'arrêter le chiffre des garnisons à mettre pour le roi, dans les diverses places fortes du pays.

Dès 1572, après un voyage fait à Marvéjols par Théodore de Bèze, un grand nombre d'habitants de la ville suivent « le nouveau parti »; les fonctions municipales sont réparties entre les deux cultes, et Guillaume Gibilin, docteur et advocat, est nommé premier consul. Il possédait en ville un moulin à quatre roues qui fut un des premiers bâtiments détruits pendant le siège de 1586 par Saint-Vidal et Joyeuse. Après la capitulation, la population eût à subir les horreurs d'un affreux pillage : « la demoiselle de Laldonnez (N. Gibilin) y feust despoulhée jusques à la chemise pour sauver son honneur, mais elle feust tirée de la violence des soldatz par le cappitaine Grimal, et son honneur fut sauve. » Son père, « le sieur de Laldonnès feust tué et jetté du pont dans la rivière, laquelle le conduisit jusqu'au lieu dict le Mal pas, où il resta longtemps sans sépulture. » « La demoiselle de Laldonnez ayant perdu un sieur fils, eaigé de 16 à 18 mois, nommé Philip, le trouva, le lendemain, assiz en un pred, pleurant, ayant passé la nuict en ceste extrémité parmi les morts. »

« La plupart de ceux qui s'étoient peu garentir lors du sac de la ville, se retirèrent es villes de Florac, Meyrueys, Anduze et Nismes, où ils receurent un fort bon traictement, tant des concistoires que de l'humanité de quelques gens de bien. » Suzanne de Gibilin est la fille d'un de ces réfugiés, mais son père est-il le seigneur de Laldonnez, l'avocat Philip Gibilin, ou l'un des bourgeois de ce nom, Pierre ou Jacques, cités à Marvéjols à cette époque ?

véjols, fixe avant 1617, en Gévaudan (1), et écarte de notre horizon.

La génération qui suit traverse des jours difficiles, et, à mesure que ses membres arrivent à l'âge d'homme, la famille, éprouve, non seulement un arrêt, mais encore un recul dans sa marche ascendante.

Les enfants de Pierre et Ysabel de Gaussargues furent : Marguerite, Suzanne, Charles, Madeleine, Jean, Jacques et Pierre. Nous avons déjà mentionné ce dernier (2). Son frère Jean-Jacques, maître-chirurgien de Mialet, comme son beau-frère André Laburthe, mari de Madeleine, exerçait cet art qui tendait à remplacer par des expériences pratiques et raisonnées, la science creuse et pleine de formules fantastiques (3) des médecins de robe courte ou de

(1) Un second mariage unit, quelques années plus tard, le Gevaudan et l'Anduzenque, toujours par suite des circonstances que nous venons de relater. Le 13 janvier 1631, est « solempnizé en l'Eglise réformée de Lézan le mariage de M. Pierre Cazenove, filz à feuz Estienne et Françoise de la Roche, avec Jeanne Bragier, native du lieu de Saint-Estienne-de-Valdonnez (Laldonnez) relaisse (veuve) à Jacques Solier, de Cardet. »

(2) Ce Pierre avait épousé Suzanne Dumas, dont la dot était de 1.500 livres d'espèces d'or ou d'argent, et un coffre de noyer contenant un « costume complet en cadi, pour chacun des mariés, de la couleur qu'il leur plaira ». La dot de Pierre consistait dans l'apport de sa mère Ysabel, c'est-à-dire toute la fortune personnelle de Jean de Gaussargues. Elle ne gardait pour elle qu'une rente de châtaignes blanches et un appartement dans sa maison de la place des Cassaïres.

(3) Les ordonnances des médecins et les comptes d'apothicaires font rêver, même au début du XVIIe siècle, où on eût déjà dû sortir des ténèbres du moyen-âge. Le 25 avril 1639, un compte de pharmacien d'Anduze mentionne, outre les potions cordiales avec confiture de hyacinthe, de l'huile de lumbrics, des emplâtres *ex philoniœ romano* pour se placer sur les tempes, etc. Certaines maladies ne se guérissent que par d'étranges remèdes ; pour laquelle faut-il « une demi-once de poudre cordiale pour s'appliquer sur la tête ou

robe longue. Jean-Jacques avait épousé Louise Frigoulière et paraît s'être réfugié en Angleterre en 1700 et n'y avoir pas, d'ailleurs, fait souche. Suzanne, baptisée le 18 novembre 1622, à Anduze, y mourut sans alliance à la fin du siècle. Pour Marguerite, qui était née le 22 mars 1620, elle se maria plus âgée que ses frères ou sœurs.

Le 8 juillet 1654, la « damoiselle Marguerite de Cazenove épouse Jacques Bilanges, du Vigan (contrat reçu par Me Mausane, notaire d'Anduze). Elle perd son mari peu d'années après et adopte comme héritier son neveu Jacques Finiels, avocat, qu'elle mentionne dans son testament du 20 février 1685 (Arman, notaire au Vigan). Elle avait reçu en dot 2.200 livres. « un habit taffetas, un pair coffres bahut » et avait en augment 1000 livres spécifiées par son mari ; outre sa maison du Vigan et diverses terres. Mais certaines de ces dernières, entre autres, une métairie dont jouissait Jean de Lantal de Roquan, du chef de sa mère Anne de Lafarelle, lui étaient disputées par des créanciers de son mari. Il fallut revenir sur la décision prise en sa faveur le 17 août 1682, la mettant en possession de tous les biens de Jacques Billanges, et, le 10 juillet 1692, un nouvel arrêt émanant d'Henry de Ginestous, sieur d'Argentières et de Jacques Daudé, sieur de la Coste, conseiller du roi et juge du Vigan, règle à nouveau la succession.

le cerveau, avec de petits chiens ou des pigeons » ? Et cela ne coûte que 2 livres, chiens non compris !

A partir de la première moitié du XVIIe siècle, les chirurgiens prennent conscience de leur valeur. Le jeton qu'ils frappent, en 1635, représente un vent soufflant sur une flamme placée au-dessus des flots, avec devise : « Vix nata extinguitur ». Une autre devise porte, autour d'une main pratiquant une saignée sur un bras : « Ne pars sincera trahatur ». Enfin, en 1652, la légende triomphante : « Nil nisi chirurgia » en exergue autour d'un squelette surmonté d'une couronne.

La famille dans laquelle elle était entrée, était une de ces maisons de robe qui s'élevaient peu à peu, par les charges de judicature, et par une ascension continue dans les emplois municipaux. Sortie des environs de Sauve, où ils possédaient les mas de Bilanges et de Falguidou, ces Bilanges, dont le nom provient du cognomen latin Albillus, avaient fourni au Vigan, depuis le xve siècle, des notaires, des avocats, un bachelier en philosophie à Montpellier en 1534, un sergent dans la baronnie de Barre, en 1601, etc.

Son illustration protestante était Jacques de Bilanges, fils de Françoise Parran et d'Etienne, sieur de Blanquefort, qui fut membre du Conseil de direction institué au Vigan en 1627 par Rohan, député au synode de Charenton en 1631, premier consul du Vigan en 1636. Les derniers représentants de cette famille en Languedoc — car un chevalier de ce nom était à Florence l'ami et le commensal d'Henri de Cazenove d'Arlens — furent : noble Etienne de Bilanges, sieur de Ressausson, dont les filles furent : Gentille d'Assas de Ginestous et Dauphine de Labaume.

Il convient de noter que, sur la dot de Marguerite, 200 livres sont mentionnées comme « étant gagnées par son industrie », et que ses deux bahuts sont cotés 40 livres chacun. Son mariage fut célébré aux Puechs.

Il ne nous reste plus à parler que de Charles, époux de Marie de Viela, fille d'un maître ès-art, dont le peu de fortune justifiait le dicton populaire : « le mestre es-artz (1) mal nourri et vestu » ; dans l'intervalle des persécutions,

(1) Un mestre es-artz mal nourri et vêtu,
Chez un paisan demandait à repaistre,
Disant qu'on doit honorer la vertu,
Comme en sept artz il était passé maistre.
Comment, sept arts ! répond l'homme champestre ;
Je n'en sais nul, hormis mon labourage,
Mais je suis saoûl quand il me plaît de l'estre.

il vivait à Anduze, et est cité, en 1673 et en 1676, parmi les notables qui, sous la présidence de Pierre d'Olivier du Merlet, se réunissent pour élire les consuls.

Mais la vie municipale ne tarda pas à être complètement suspendue au moins pour les protestants. Dès 1680, les dragons sont installés à Anduze, dont la garnison est de 20 compagnies. L'effectif est si élevé que, le 27 octobre 1683, on détache sur Nimes quinze maîtres par compagnie, c'est-à-dire 300 hommes. Ces troupes ruinent entièrement l'Anduzenque : catholiques comme protestants d'ailleurs, mais ces derniers avec une rigueur plus marquée. « Tous les villages contribuent à leur entretien, écrit le notaire Bourelly ; l'un y est pour 50 livres par jour, l'autre pour 300, l'autre pour plus ou moins ». Le détachement envoyé d'Anduze sur Nimes « emporta 9.000 livres des Huguenots chez qui il avait séjourné ». Le 4 novembre 1683, mis en goût par ce pillage, il rentra dans ses quartiers des Cévennes, où il fut remplacé, le 20 septembre 1684, par le régiment de la Fère, ardent, lui aussi, à la curée. Sur ces malheureuses Cévennes s'abattent des régiments sans nombre ; le 26 février 1685, on attend à Nimes l'arrivée d'un renfort de 8.000 hommes. C'est qu'il faut des bras pour abattre les temples, qui, désaffectés depuis longtemps, servent en attendant de places d'armes aux troupes. Il faut des patrouilles fréquentes et des détachements incessants pour traquer les ministres, cerner les assemblées du désert, et conduire en lieu sûr les prises et le butin.

Le 25 juin 1686, les dragons d'Anduze forment en convoi les prisonniers enfermés dans l'hôtel-de-ville, et le dirigent sur Nimes. Le détachement part à 3 heures du matin, mais ne peut éviter que des femmes, sœurs, épouses ou mères de prisonniers, n'aient vent de ce départ et ne veuil-

lent les escorter pour leur dire adieu. Le juge Pascal voit, dans cette manifestation, une infraction anx édits royaux, un tumulte scandaleux, assigne devant lui tous les habitants de la ville qui avaient ouvert leurs fenêtres au bruit, et assisté, ou pris part, au mouvement. Charles Cazenove est convoqué, prête serment, la main « mize sur les saints Evangiles, et promet dire vérité » : « dépose que le jour d'hier, mardi, sur les trois à quatre heures du matin, il ouït passer du monde le long de la rue, qui alloit et venoit, et s'estant levé de son lict, et mis à la fenestre, il vit que c'étoient des femmes, qui portoient des cruches, qu'elles venoient de remplir à la fontaine ; et ensuite, estant descendu à la rue, il lui auroit esté dit qu'on emmenait les prisonniers qui estoient à l'hostel-de-ville ; et aussitôt il entendit lever un grand cri, la voix de plusieurs femmes qui estoient là, et qui disoient en criant : adieu, Dieu t'accompagne ! » Sur quoi le déposant se retira en sa maison et « plus n'a dit seavoir, mais ce dessus contenir vérité ».

La maison qu'il habitait était celle qui fait le coin de la rue du vieux cimetière à la fontaine d'Anduze. Ses fenêtres donnaient sur le vieux Marché, en face de la jolie fontaine élevée en 1649 par le consul Lafarelle-la-Tour, décorée d'un tois pointu porté sur de fines colonnes, et orné de tuiles multicolores dont la disposition permet de de lire le nom du fondateur. C'est dans cette maison qu'il mourut après avoir testé, le 25 juillet 1699. Il lègue 5 solz aux enfants de sa fille Ysabeau, femme d'Isaac Monicat, natif de Duras, en Agénois, chef d'une jurande qui allait de Saint-Hippolyte à Alais ; fait sa femme héritière universelle en la priant d'avantager celui de ses fils qui est encore dans le pays ; ses deux fils Pierre et Charles étant hors du Royaume, ne sont pas, par suite, « habiles à recevoir succession ».

Il n'y a à ce moment à Anduze que la famille immédiate de Charles qui y soit fixée. D'autre part, ce nom de Cazenove ne figurant pas sur le registre C 908 des Archives de Nimes, aucun d'eux n'a apostasié pour le prix, alors courant, de trente livres. Que sont devenus les biens qu'ils possédaient dans la région ? Toutes les terres de Mialet ont passé, au moment où Jean-Pierre s'est réfugié à Neuchâtel, dans les mains de ses neveux. Sur le contrôle de la régie des biens des fugitifs, en 1708, il est mentionné que « les biens de Viala, veuve de Cazenove, sont jouis par ses parents, à défaut de ses fils, hors du Royaume ». Le rentier qui les afferme se nomme Fontanes ; il paie de ce chef 4 livres par an à la recette de Languedoc. On comprend, par le seul énoncé des droits ainsi payés, à quoi s'étaient réduites les puissantes possessions territoriales de la famille, émiettées par le malheur, la persécution et l'injustice.

CHAPITRE VIII

La route de l'exil

Anduze suffoque. Après les dix mois de garnison forcée des missionnaires bottés, de nouveaux dragons viennent y amonceler de nouvelles ruines.

En octobre 1685, le Gouverneur de la province lui-même, Noailles, y arriva avec sa compagnie-colonelle et tout son état-major ; le 18 octobre, a lieu la conversion en masse, sous la menace des hallebardes : quelques jours auparavent, le 5 octobre, Louis XIV a révoqué l'Édit de Nantes. (1)

Bien que cinq conversions seules paraissent avoir été définitives, un grand nombre de protestants d'Anduze signent l'abjuration pour gagner du temps et pour préparer leur départ pour l'étranger. Le conseil du Roi, rapidement

(1) Voici la liste des Edits destructeurs de la liberté de conscience :

Edit du roy du mois d'Août 1669. « Portant défenses à tous ses sujets de se retirer de son royaume pour aller s'établir sans sa permission en païs estrangers... à peine de confiscation de corps et de biens. »

Déclaration du 18 Mai 1682. « Condamnant les gens de mer et de métier de la R. P. R., à peine de galères à perpétuité. »

Déclaration du 31 Mai 1685 contre les Français qui passent dans les païs estrangers.

Edit du roi, de Juin 1683. « Voulons et nous plaît que nos sujets de quelque condition, qualité, âge et sexe qu'ils soient, ne puissent quitter la religion pour embrasser celle de Luther ou de Calvin, à peine de bannissement perpétuel et de confiscation de biens. »

« *Non Licet esse vos* ! »

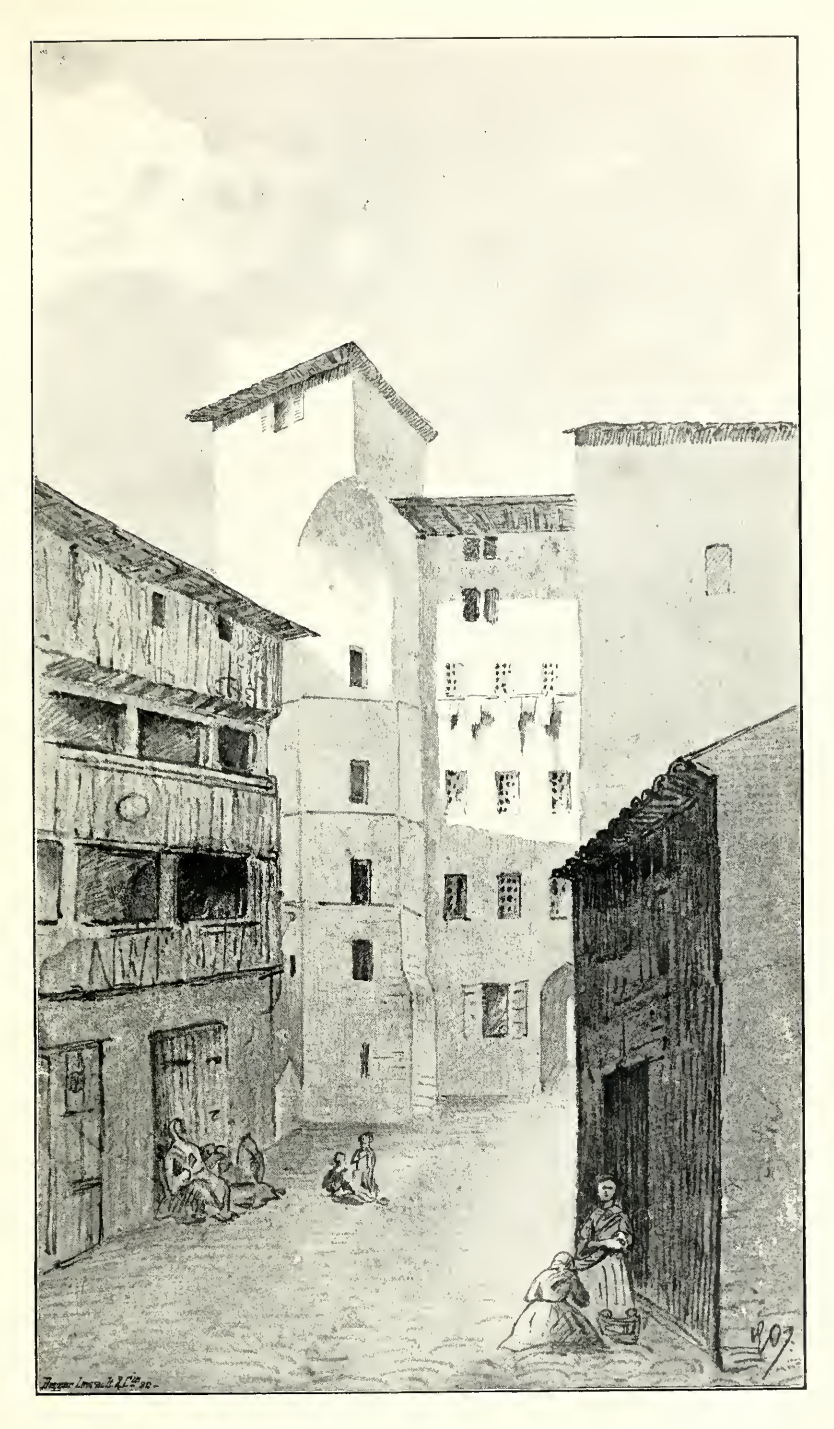
mis au courant de cet exode, prend les mesures les plus rigoureuses pour l'entraver : défense, sous peine de mort, aux guides de conduire des huguenots hors de France, don de la moitié des biens des fugitifs à ceux qui dénonceraient leurs projets.

En même temps, des mesures plus générales viennent augmenter la terreur : pour un protestant, il est impossible de naître ou de mourir, les sages-femmes et les fossoyeurs refusant leurs offices, il est impossible de faire du commerce, d'aliéner ses biens, de respirer même.

Pour les cœurs pieux, les caractères énergiques, il n'y a plus qu'une ressource, qu'une chance de salut, bien précaire du reste : la fuite.

« La fuite des protestants, a dit Michelet, est chose volontaire : c'est un acte de loyauté, de sincérité ; c'est l'horreur du mensonge, le respect pour la vérité. Il est glorieux pour la nature humaine qu'un si grand nombre d'hommes aient, pour ne pas mentir, tout sacrifié, passé de la richesse à la mendicité, hasardé leur vie, leur famille, et les aventures périlleuses d'une fuite aussi difficile. On a vu là des sectaires obstinés : j'y vois des gens d'honneur qui, par toute la terre, ont montré ce qu'était l'élite de la France. Voilà pourquoi ces chemins de passage, ces forêts, ces montagnes, par lesquels ils se sont échappés, sont sacrés de leur souvenir, du souvenir de tant de larmes qui y furent versées. »

Ceux des Cazenove qui purent échapper et qui passèrent à Genève, furent Pierre et Charles, et leurs sœurs Marie et Madeleine. Leur frère Jean-Pierre les suivit 20 ans plus tard et se fixa à Neuchâtel. Il ne restait à Anduze que leur père, Charles, dont nous venons de raconter le testament, leur sœur Suzanne et les ossements de leurs ancêtres qui dormaient dans ce « cimetière des en-



MAISON DES CAZENOVE A GENÈVE, 1690

(RUE BASSE DES ALLEMANDS)

fans de Dieu », dans cette « terre herme entourée de rochers pendants et immensurables ».

Par quels chemins sont-ils passés ? La route habituelle des réfugiés des Cévennes était la principauté d'Orange. La seule difficulté, lorqu'on avait dépassé la région hospitalière de Valerargues et de Fontarèche, était de franchir le Rhône. Dès que les agents royaux s'aperçurent des évasions qui se faisaient par cette voie, l'édit de 1698 prescrivit une surveillance plus scrupuleuse, et cette issue fut fermée aux protestants. Plusieurs des « routes » passaient par la Provence et par les Baronnies, en Dauphiné : quelques-unes le long du Rhône (1) jusqu'à Lyon, où l'on logeait chez des marchands huguenots de la rue Mercière, puis à Genève par Nantua.

En partant d'Alais, on passait par Fontcouverte, le Pin, Bagnols et l'Ardoise. Les fugitifs se transmettaient ces itinéraires, marquant d'un signe conventionnel la longueur des étapes et les gîtes favorables ; beaucoup d'Anduziens

(1) Jusqu'en 1686, la garde des passages par lesquels les religionnaires pouvaient s'échapper avait été réservée, en Provence, aux communautés frontières, appuyées de quelques détachements du régiment mestre de camp Dragons. Le 25 août 1687, Louis XIV, « comte de Provence » modifie cet état de choses, et remet à l'intendant Le Bret la garde de la frontière.

« S. M. étant informée des frais extraordinaires et même des dommages que cause aux communautés de Provence l'obligation qui leur a été imposée de faire une garde exacte dans les passages et lieux frontières de la Province pour empêcher la désertion de quelques-uns de ses sujets lesquels attirés par de vaines espérances sont assez aveugles pour quitter leur patrie, leurs biens, et leurs parents et manquer à la fidélité de bons sujets pour se retirer dans les pays étrangers et y passer une vie mendiante et à charge à tous ceux qui leur ont donné retraite : S. M. a envoyé des ordres au sieur Le Bret, commandant dans la Province pour faire faire ladite garde dans les lieux qu'il estimera nécessaire...,

» Signé Louis et plus bas Colbert. »

préféraient la voie Regordane, ce chemin que suivaient de toute antiquité les mulets chargés des Messageries, et abordaient à Lyon, par le Velay et le Forez. On évitait ainsi, surtout à la fin du XVII[e] siècle, les parages trop surveillés du Bas-Rhône. La fuite était d'ailleurs une question d'argent, les guides prenant jusqu'à 40 louis pour faire évader deux personnes.

Il est certain, par ce qui précède, que ce fut la seule élite des religionnaires qui put s'échapper : élite qui joignait, à une aisance ancienne, une force de caractère exceptionnelle. C'est la réunion de ces deux circonstances qui a seule permis la fortune heureuse et la prospérité ultérieure des familles du Refuge, fortune que l'on ne comprend pas si on ignore les conditions de leur évasion.

Voilà donc les Cazenove égrenés sur les routes de l'exil. Ils chantent en marchant le psaume LXXIX arrangé par Théodore de Bèze :

« Les gens entrez sont en ton héritage,
» Ils ont pollu, Seigneur, par leur outrage.
» Ton temple saint, Jérusalem détruite,
» Si qu'en monceaux de pierre l'ont réduite.
» Ils ont bailhés les corps
» De tes serviteurs morts,
» Aux corbeaux pour les paistre,
» La chair des bien-vivants,
» Aux animaux suivans
» Bois et plaines champestres. »

Ils [1] arrivent à Genève, où ils trouvent d'abord l'accueil traditionnel fait par la vieille cité huguenote à tous les réformés. Ils s'installent comme ils peuvent, étroitement

(1) Nous avons désormais un guide commode, le « livre de Mémoire de moy, Pierre Cazenove, bourgeois de Genève, né à Anduze, le jeudi 28 aoust 1670, à midi ». Il mentionne ainsi son mariage : « A Genève, le lundy 15/25 mars 1697, je me suis promis en mariage avec

d'abord, dans ces rues pavées de protestants, que l'on appelle le « petit Languedoc » ou « la petite Provence. »

Mais bientôt ils sentent l'espèce d'hostilité que les marchands genevois éprouvent pour ceux qui viennent, dans leur propre ville, leur enlever leurs clients et diminuer leurs bénéfices.

En cinq semaines de l'année 1685, Genève avait, en effet, reçu 8.000 huguenots. Après les premiers mois de compassion méritée par leur infortune, un peu de suspicion accueillit ces nouveaux venus. D'autre part, l'activité, l'initiative, l'exubérance des réfugiés méridionaux, troublaient par instants la belle ordonnance, un peu lente, des mœurs vaudoises. Ce furent des protestants français qui ouvrirent les premières boutiques le long du lac Léman, annulant ainsi le commerce local des colporteurs. A Genève, 215 bourgeois signèrent des représentations contre cet état de choses, réclamant le maintien intégral des privilèges des autochtones. Un Français s'écrie :

« Je ne gagne plus rien, a dit l'artisan suisse.
» — Paresseux, eh ! qu'a donc le Français plus que toi ?
» Si tu prétends que Dieu, comme lui, te bénisse,
» Travaille comme il faut en observant sa loi. »

A quoi le Suisse répond :

« Combien t'es-tu moqué de cet artisan suisse,
» Après avoir gagné tous ses chalands à toi !
» Tu t'oses encore vanter d'observer bien sa loi,
» Et d'avoir mérité que ma main te bénisse ! »

La situation qu'indiquent ces vers était donc assez difficile. La population genevoise comprenait trois classes : les

Marie Plantamour, née à Chalon-sur-Saône, le jeudi 2 avril 1681, et nous sommes espousés au Temple de la Madeleine, le mardi 15/25 juin 1697, aux prières de cinq heures, par mestre David Fraissinet, ministre réfugié ».

citoyens, les habitants, les étrangers. Pour passer de l'une à l'autre, il fallait des qualités reconnues et une fortune constatée. Prodiguée aux siècles précédents, cette faveur devint plus rare après la Révocation. Pierre et ses enfants mirent dix-huit ans à passer par ces stages successifs avant d'obtenir cette bourgeoisie de Genève qui leur fut concédée le 21 avril 1703, et qu'ils payèrent du prix de 4.500 florins, sans compter 10 écus à la bibliothèque, 3 fusils et 3 gibecières destinés à l'armement des soldats genevois.

Avant cette concession, ils payaient annuellement 100 florins [1] pour le droit d'habitation, comme en font foi les archives de l'hospice général, année 1697, sous le n° 209.

Le serment prêté par les nouveaux bourgeois est curieux à mentionner :

« Premièrement vous promettez et jurez de vivre selon la Réformation du Saint-Evangile — *Item*, d'être bon et loyal à cette cité de Genève et d'obéir à nos très honorés seigneurs et à leurs officiers — d'observer et garder les libertés, coutumes, franchises et édits de la cité — de contribuer aux ordonnances et Edits qui seront faits et à l'utilité et à l'eayde d'icelles — de bien et loyaument conseiller — de tenir secret tout ce qui sera dit en Conseil — de révéler à nos dits seigneurs tout ce qui pourrait être contraire à la cité — de pourchasser le bien, honneur et profit d'icelle — d'estre fourni et assorti d'armes pour la défense de la cité selon votre pouvoir — d'acheter maison dans la cité et des possessions dans les franchises et le territoire d'icelle, selon vos facultés — de ne vous absenter en tems de nécessité — de ne sortir d'icelle pour aller habiter ailleurs sans licenciement — etc. »

(1) Le florin valait 4 batz, jusque vers l'an 1800. A ce moment, il tombait à 0.60. Il y avait 4 cruches dans le batz.



PIERRE CAZENOVE

1720

Une série de circonstances heureuses avait permis à Pierre d'obtenir sans trop de difficulté cette bourgeoisie si ambitionnée. Il était entré par son mariage, [1] dans la famille de Jean Plantamour, un réfugié de Châlon-sur-Saône, qui avait depuis quelques années installé à Genève, avec un Languedocien nommé Isaac Crès, une maison de toilerie qui prit un grand essor.

Ce ne fut là, du reste, qu'un marchepied pour Pierre, et il s'occupa bientôt de questions de banque. Nous en trouvons la trace dans les papiers saisis dans les bâts des mulets d'un muletier huguenot qui faisait la navette entre Genève et les Cévennes. Une des lettres ainsi interceptée, adressée le 6 décembre 1726, par Mme Ediève de Marsan, à son frère resté à Anduze, relate qu'elle a reçu les cent écus que ses cousins lui ont envoyés, et que M. Cazenove les lui a comptés. « Ils se sont réduits en argent courant, à 189 livres. » Les rapports d'affaires entre Anduze et Genève persistèrent longtemps, entre les réfugiés et leurs familles,

(1) Le mariage est conservé aux minutes de Jean Fornet notaire. Il est du 14 juin 1697. — Les conjoints « promettent de se prendre en vrai et loyal mariage et de se faire espouser en l'église de Dieu et assemblée des fidèles. » La dot de la future est de 3.100 livres. outre 900 livres qu'elle se constitue de son chef. Elle a, de plus, 2.000 livres d'augment, ses habits, bagues et joyaux, un collier d'or et un cabinet de noyer. La famille Plantamour, de Genève, avait, parait-il, modifié son nom, qui était jadis plus gaulois. Elle avait des armes parlantes : une plante (un arbre), et un lacs d'amour. La souche restée en France, portait : d'argent à la bande de gueule, accosté en chef d'un carquois vide, et en pointe de 3 étoiles (1696). Sur un sceau de Jean-Claude Plantamour, prêtre en 1730, la bande est de pourpre. Les membres du rameau de Genève se sont, depuis plusieurs générations, distingués dans les affaires et dans les sciences, l'un d'eux même est devenu un célèbre astronome. Celui-ci, nommé Philippe Plantamour, légua à la ville de Genève sa propriété de Secheron pour y installer un jardin botanique (*Gazette de France*, jeudi 24 fév. 1898).

et nous avons retrouvé, — aux archives de Vérac, près d'Anduze —, de nombreuses quittances d'argent payé ou reçu, par Jean Cazenove, le fils de Pierre.

En même temps que ce dernier réédifiait sa fortune, il entraînait dans son mouvement ascendant, ses sœurs Marie et Madeleine. Marie, née le 26 janvier 1676, épousa M. de la Fléchère, de Nyons. Madeleine, née le 7 décembre 1683, épousa en 1713 Pierre Livache, puis, le 16 juin 1740, Louis Maisonnet [1].

Les la Fléchère [2] sont une vieille famille noble du pays de Vaud, originaire de Saint-Geoire en Savoie, et fixée sur les bords du lac Léman, où son rameau protestant a produit des avocats, des châtelains et des pasteurs ; les membres catholiques de cette famille titrés comtes, vivent encore aujourd'hui en Savoie.

Quant aux Livache, [3] ce sont des réfugiés, eux aussi,

(1) Les Maisonnet, qui ont acquis la bourgeoisie de Genève au début du XVIIIe siècle, descendent d'un Nîmois qui teste le 13 janvier 1695, en stipulant qu'il réserve de sa fortune 3.000 livres à ses deux fils Flory et Louis, « absens du royaume, s'ils y reviennent ».

(2) Le testament de Charles Cazenove, qui mentionne parmi ses biens une tapisserie en verdure de cinq pièces, son portrait avec cadre doré, beaucoup d'argenterie, « des porcelaines du Japon, des boëttes à thé, des théières, des soucoupes à griller et des plats en terre de la Chine », dispose que ces biens passent à sa sœur Marie de la Fléchère et sont reversibles à ses neveux. Un la Fléchère était député de Cossonay en 1553. Un autre, à la même époque, conseiller de Nyons. Un autre, banneret de Nyons en 1727. Un dernier, assesseur de Nyons en 1743.

(3) Jean-François-Claude Livache, né à la Mothe-Chalençon, en 1762, devint, en 1792, lieutenant-colonel du 6e bataillon des Volontaires de la Drôme chargés de la garde du Jura.

Le second mariage de Madeleine Cazenove, contracté avec Louis Maizonnet se célèbre, après passation du contrat, en date du 16 juin 1740. L'épouse se constitue en dot ce qui lui appartient de par le testament de feu Charles Cazenove son frère. (Minutes de André Pasteur, notaire, vol. VII, p. 92, archives d'État, Genève.

venus du Dauphiné, où la souche originale fournit des avocats et des militaires, après avoir été anoblie en 1643, en la personne de l'avocat de Grenoble, Daniel Livache. Le testament de Madeleine Cazenove (19 décembre 1752) mentionne tous ses cousins cévenols, « sa cousine Guy, d'Anduze, demeurant à Genève ; sa cousine Isabeau Marsan ; sa nièce Bourguet, née Monica, à Londres. Son neveu Pierre Monica, à Londres ; sa belle-fille Maisonnet, née de la Corbière ». Elle fait des legs importants à tous ses neveux et nièces du nom de Cazenove : les enfants de ses neveux Philippe, et Jean, sa nièce Joly ; son héritier universel est son neveu David Cazenove.

CHAPITRE IX

The Pilgrim Fathers

La vie que l'on mène à Genève est austère et morose. Des lois somptuaires régissent tous les actes des habitants, leurs vêtements, leurs divertissements. Elles interdisent les points et la dentelle, « le jeu, toute mode nouvelle, la débauche en chocolat ». On défend que « les femmes se fassent des habits neufs ». On prescrit pour chacun une manière fixe de s'habiller, et, — ce qui paraîtra surtout dur à des Languedociens épris de bruit, de joûtes oratoires et des discussions du Forum, — on ne souffre pas « que certaines gens se distinguent ». Pendant un siècle, le même manteau de plomb, diversifié parfois par un puritanisme redoublé ou par des inquisitions indiscrètes, pèsera sur les Réfugiés, qui auront peine à s'habituer à ce joug hostile à leur nature et à des mœurs si différentes de celles du pays du soleil.

L'autorité du pasteur qui, en 1640, à Anduze, prescrivait à la suzeraine du lieu de venir faire amende honorable devant le Consistoire et obtenait cette réparation éclatante de la marquise d'Anduze, coupable d'avoir épousé un catholique, se maintenait entière dans la Rome du protestantisme.

Pendant tout le XVIIIe siècle, cette main-mise de la religion sur la vie de tous les jours, se maintient rigoureusement. Le 24 janvier 1761, Elisabeth Bessonet, fille d'ailleurs d'un ministre, raconte complaisamment à son fils, Paul Cazenove, alors employé dans la banque Duffour et



MARIE PLANTAMOUR

1720

Mallet, de Paris, que « les ministres ont fait des représentations au sujet de la comédie ». Elle ajoute que les Genevois incriminés ont été mandés devant le procureur syndic, pour faire leur soumission.

Donc, à cette époque encore, il existe une confusion voulue entre l'autorité religieuse et l'autorité civile, les ministres assignant devant les représentants de la loi humaine, les contrevenants aux prescriptions divines.

Dans cet étau, dans cet enserrement des consciences, que restait-il pour un cœur énergique, et où trouver la liberté? Il fallait la chercher dans le travail, et, ultérieurement, dans la fortune.

Le mélange de sentiments religieux très décidés, avec un désir et une faculté d'acquérir remarquables, est parfaitement indiqué dans l'épitaphe qu'un ami inconnu, Voullaire-Mallet, écrivit pour Pierre Cazenove [1] et qui est, dit le continuateur du livre de raison, « tout son portrait » :

« Bon chrétien, homme droit, affable, officieux,
» Charitable, frugal, patron de modestie,
» Ses mœurs, son testament, qui couronne sa vie,
» Montrent aux opulents le vrai chemin des cieux. »

Avant de parler des deux frères, Charles, qui fonde la maison de Hollande, et Jean-Pierre, qui s'installe à Neuchâtel, pour se joindre ensuite à Charles, nous dirons quelques mots de sa mort.

Le livre de raison l'enregistre ainsi :

Genève, le 20 décembre 1733. — Notre père fut frappé de paralysie à 6 h. 1/2 du soir, qui le réduisit en une léthar-

(1) Sa femme mourut le 19 février 1740, « d'un rhume et d'un point de côté qui ne lui a duré que trois jours, et sans agonie, ayant conservé sa connaissance jusqu'au moment qu'elle a expiré sur son fauteuil, à quoi on ne s'attendait pas. »

gie subite et profonde. Dans cet état, il a expiré sans souffrance, le 21 décembre, à 6 h. 1/2 du matin, fort regretté pour ses œuvres charitables. Il fut enterré le 22 avec beaucoup d'honneur. Il établit ses quatre fils héritiers, également, et donne 2.000 livres à sa fille (1). »

Il avait eu le bonheur de voir son plus jeune fils accourir à son chevet de mourant : c'était David, qui revenait de ses voyages, d'Allemagne, Angleterre, Hollande et France, « où il avait été étudier les ventes ».

Pierre n'avait pas attendu du reste de se sentir diminuer pour mettre en ordre ses affaires.

Le 8 octobre 1723, « désirant se donner à l'avenir du repos et de la tranquillité » et connaissant d'autre part « que son fils aîné Jean a toute la capacité nécessaire », il lui abandonne entièrement son « négoce ». Il ne se réserve que la partie de ses affaires qui concernent la ville de Gênes. Le bilan général établi à ce sujet prévoit un avoir de 230.505 livres de France, près de 1.200.000 francs d'aujourd'hui.

Ce compte nous montre la famille puissamment installée dans les affaires de banque : une maison mère, celle de Pierre, fonctionnant toujours à Genève et où Jean lui succède ; une maison Lambert et Cazenove, fondée à Gênes et gérée par Philippe : il exhorte son gendre Philippe Mazel, époux d'Henriette Cazenove à se « comporter fidèlement » si la maison Lambert et Cazenove l'admet comme associé ; une autre maison est celle gérée par Jean-Pierre et Charles, les frères cadets de Pierre, qui ont attiré à eux leur neveu Théophile, et qui fonctionne à Amsterdam.

(1) Une autre de ses filles était Marie, qui était morte le 21 avril 1708, hydropique, à l'âge de 4 ans. L'oncle Charles, qui légua sa fortune à son neveu Théophile, était mort après avoir été trois ans hydropique, « d'une paralysie et apoplexie qui l'ont troussé en quatre heures. »

La vie est assez patriarcale dans ces banques primitives : à partir du 1er janvier 1724, Jean Cazenove devra payer à son père, pour chacun de ses commis, une pension de « cinq écus blancs par mois durant le temps qu'ils prendront part à la table de Pierre Cazenove ». Ainsi les commis mangeaient avec le patron, associés de toutes façons aux intérêts de la maison.

En 1728, David, n'étant pas encore majeur, continue ses études et dès sa majorité entrera dans la maison de son frère aîné, en attendant qu'il fonde lui-même une banque importante à Londres. Vers le milieu du siècle, Paul, fils de Jean et d'Elisabeth Bessonnet, sera dans la maison Mallet à Paris : on voit par suite, quelles facilités devait donner, dans les affaires, une extension pareille de la famille et des correspondants assurés sur tous les marchés.

La prospérité était venue à tous les membres de la famille, successivement, grâce à un labeur acharné et intelligent. Mais l'existence de cette génération se déroulant uniquement dans le monde des affaires, il ne nous est pas possible d'en relever les traces, et nous en sommes réduits, pour les retrouver, aux phrases monotones de leurs testaments. Celui de Charles Cazenove est fait à Genève « dans la maison du testateur le 22 avril 1738 ». La copie que nous en possédons a été faite en 1740 par le notaire de Marolles, d'Amsterdam, et porte le « clein zegel » de la ville et le seing du notaire ; une roue dans un orle dentelé.

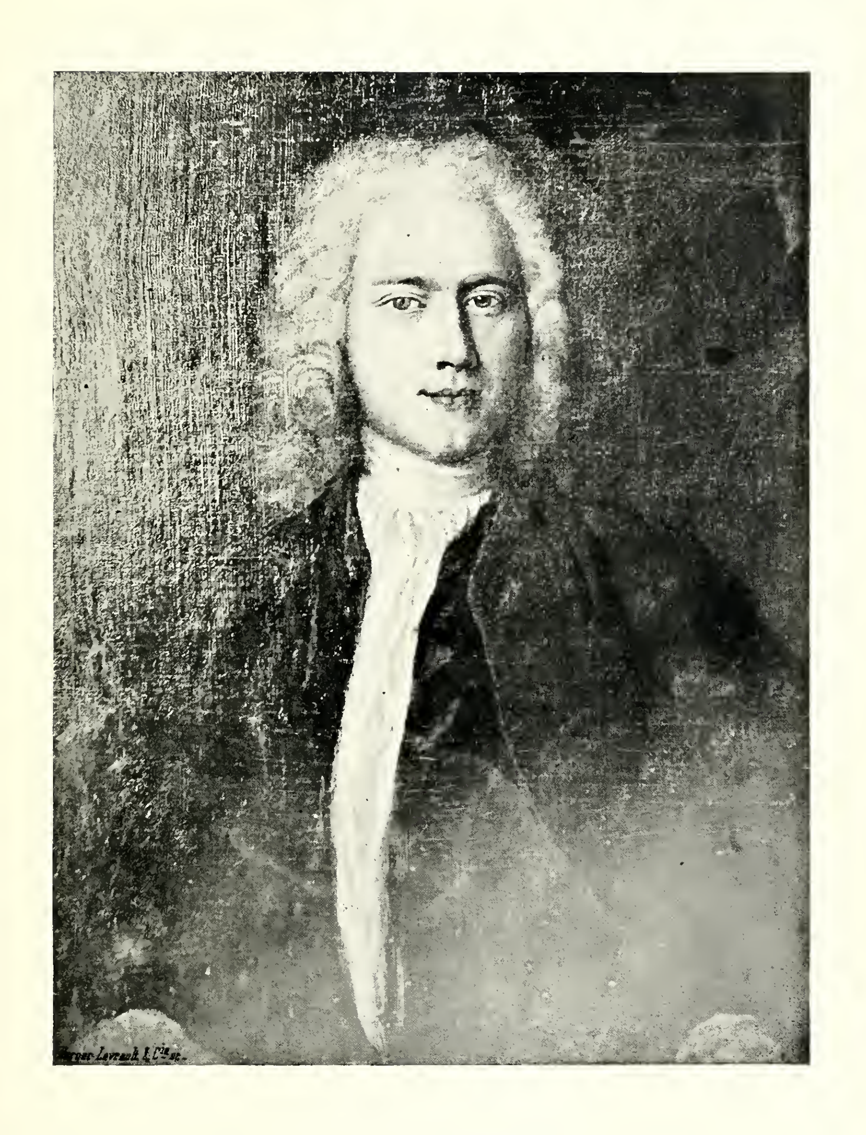
L'acte débute par de nombreux legs pieux : 250 florins cours de Hollande pour les pauvres de l'hôpital de Genève, 250 florins pour la Bourse française, 150 florins pour la Bourse allemande et hollandaise, 400 florins pour l'Eglise wallonne d'Amsterdam, 350 florins pour l'hôpital français d'Amsterdam. Une pension annuelle de 250 florins est léguée à Mesdames de la Fléchère et Livache : 200 florins

sont légués à Livache par le testateur ; une pension de 100 florins à sa cousine Lamande, née Albaret; 1.000 florins à son neveu Pierre Mounicat; 1.000 florins à sa nièce Bourguet ; 2.000 florins à sa nièce Marion Mounica ; 2.500 à Charlot, fils de Théophile Cazenove ; 1.200 piastres, montant de sa dette, à sa nièce Mazel ; 2.000 florins à sa nièce Antoinette, fille de feu Jean-Pierre Cazenove ; 2.500 florins à sa petite nièce Charlotte, fille de Jean Cazenove; 2.500 florins à l'enfant dont sa nièce, femme de Philippe Cazenove, est enceinte ; 17.500 florins à son neveu Jean Cazenove ; 12.500 à son neveu Philippe ; 12.500 florins à son neveu David ; 500 florins à Jobert, son commis ; et pour le surplus il institue son neveu et associé Théophile Cazenove, d'Amsterdam, son héritier universel, à qui il donne toute son argenterie ouvrée. A son neveu Jean, il donne un miroir, une commode, des porcelaines et sa canne à pomme d'or ; à David, « la tapisserie de verdure, douze chaises, des couvertures, nappes et habits : et prie ses neveux de laisser à leurs tantes de la Fléchère et Livache la jouissance des meubles ou objets légués ci-dessus qui pourraient leur convenir.... »

L'acte est signé André Pasteur, contresigné par le syndic Turretin — Le « sceau » est payé 50 florins.

Le frère de Pierre et de Charles, Jean-Pierre, s'était dirigé, nous ignorons pour quelle raison, sur Neuchâtel, en Suisse, en fuyant son inhospitalière patrie.

Le 28 février 1710, il vient prêter, en conformité de l'édit du 14 décembre 1709, devant le Conseil d'Etat, le serment prescrit par Sa Majesté prussienne. On sait que le gouvernement de la principauté de Neuchâtel était sous la suzeraineté du roi de Prusse, exercée en grande partie par une assemblée de 36 pasteurs. Là encore, et malgré le caractère plus froid qu'ont les gens de l'Helvétie, on repense



PHILIPPE CAZENOVE

1730

involontairement au mot amer de Rohan : qu'il « aimerait mieux avoir affaire à une réunion de loups qu'à une assemblée de ministres. »

Frédéric Ier, en digne fils du grand-électeur, venait en effet, au moment où ce Cazenove acquiert la bourgeoisie dans sa principauté, d'offrir aux réfugiés français de Genève des lettres de naturalisation, presque gratuites (alors qu'à Genève elles étaient si chères) avec droit de résidence dans les terres de Neuchâtel et Valengin. Dans ces conditions, les nouveaux sujets prussiens obtenaient l'égalité absolue de droits avec les autochtones, avantage d'autant plus précieux, que les conférences en vue du traité d'Utrecht étaient déjà entamées, et que les Huguenots du Refuge se rendaient déjà compte qu'aucune voix ne s'élèverait en leur faveur, et qu'aucune puissance n'obtiendrait leur réintégration dans leurs droits et leur patrie. Le serment exigé des protestants français était le suivant (après le paiement de 41 francs pour être sujets et de 150 pour être bourgeois) :

« Je promets et jure d'être fidèle et loyal à S. M. le roi de Prusse, notre souverain, et à sa Maison royale, voulant procurer de tout mon devoir ce qui est de son avantage, et empêcher ce qui pourrait être à son préjudice. Promettant d'avancer de mon mieux que je pourrai ce qui servira pour le bien et l'utilité de ces villes de la résidence du Roi, en détournant au contraire tout ce qui pourrait leur être nuisible, comme bon bourgeois d'ici. Ainsi que Dieu me soit en aide, par Jésus-Christ son fils, Notre Seigneur. Amen. »

Jean-Pierre obtint donc, ce qui était essentiel, — la qualité de sujet prussien avant la conclusion de la paix. Il put donc, dès lors, voyager sans entraves, même en France, et profiter de cette liberté pour se fixer à Amsterdam et prendre un intérêt dans la maison de son frère Charles, où devait bientôt entrer son neveu Théophile.

Il se maria à Amsterdam avec Marthe Maillebioux, d'une famille réfugiée. Il mourut avant 1750 et sa veuve se remaria avec un Rodier, des Rodier de Labruguière, de Lézan, proche parent des Lafarelle. Le seul enfant issu du mariage de Jean-Pierre et de sa femme : fut Antoinette [1], née en 1732. Elle épousa, le 13 octobre 1752 (archives d'Etat, Genève, vol. xx, p. 340, Delorme, notaire), Spectable Gaspard Joly. C'était un docteur, membre du grand Conseil de la République, qualifié de noble en 1760, conseiller à cette date, syndic de la République en 1788 et 1784.

La jeune femme fut assistée pour son mariage par ses tuteurs François Rodier, Jean de Lafarelle, Jacques Montaud et Théophile Cazenove ; par ses parents David Cazenove et Elisabeth Cazenove-Bessonnet.

Elle se constitue en dot 25.000 livres de Genève, 23 obligations du Comptoir de La Haye, 3 du Comptoir de Deeft, 1 obligation sur la province de Frise (cette dernière affectée à la rente qu'elle servait à la nièce de son père, Marie Mounicat).

Le mariage se célébra à Montbrillant, la propriété récemment acquise par Mme Vve Cazenove-Bessonnet ; les témoins

(1) Antoinette Cazenove mourut à Genève, le 5 mars 1809, à l'âge de 77 ans. Ses enfants furent deux filles, Madeleine et Pernette.

Madeleine Joly épousa, le 21 janvier 1776, noble Charles-Jean-Marc Lullin de Châteauvieux, membre du Conseil représentatif de Genève, chef de cohorte ; ils n'eurent qu'une fille, Antoinette-Michée, femme de M. de Finguerlin.

Pernette Joly épousa, le 2 juin 1784, noble Jean de Jaquet, officier au Régiment Suisse de May, au service des Provinces Unies. Leur fille unique fut Antoinette-Caroline de Jacquet, née à Aubonne (Vaud), le 1er mars 1793, morte à Paris, 1860. Elle avait épousé, le 10 octobre 1821, Roger-Philippe-Marie-Adrien, comte de Riencourt, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur.

étaient les Cazenove, les Joly, Marguerite Joly, née de Sor, Pernette Joly, née Coudougnan, les de Candolle, etc.

Cinquante ans après la Révocation, la famille était donc reconstituée en pays étranger, et d'autant plus unie que ses membres étaient plus disséminés.

CHAPITRE X

L'Expansion Familiale

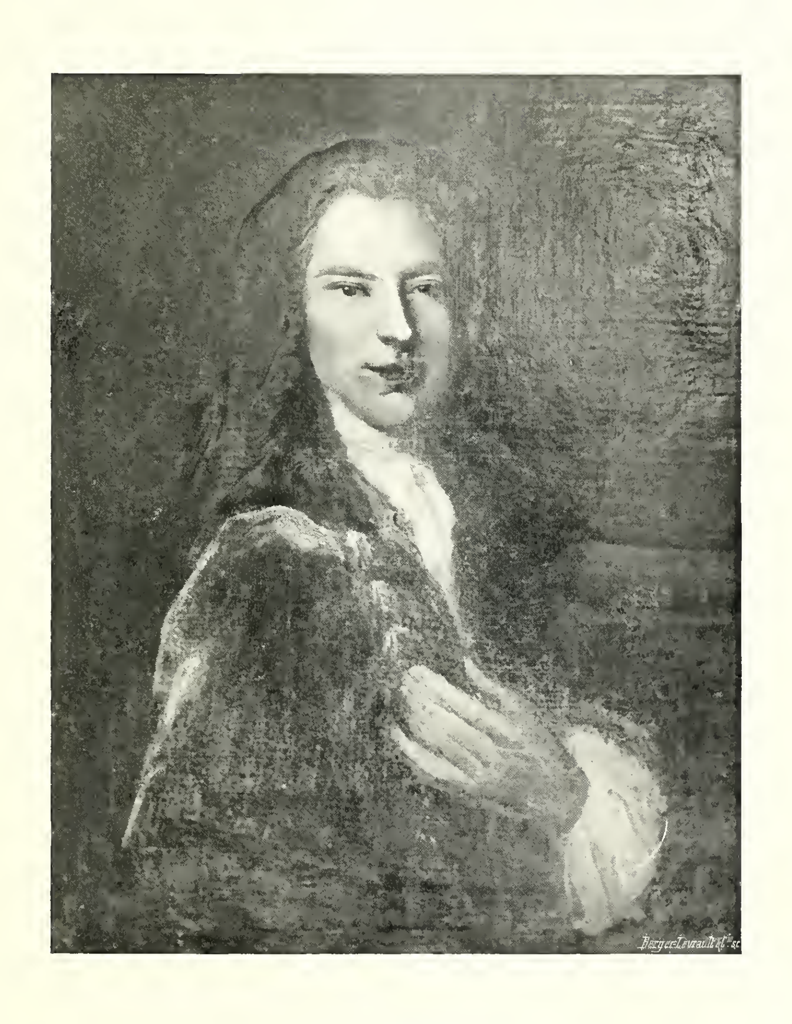
Le premier enfant de Pierre et de Marie Plantamour se nomma Jean. Le livre de raison raconte ainsi qu'il suit sa naissance.

« A Genève, le mardy 5/15 avril 1698, à 3 heures après-midi, Dieu m'a donné un fils, que j'ai donné en baptême à Monsieur Jean Plantamour et Demoiselle Charlotte Penin, sa femme, mon beau-père et belle-mère. Le saint baptesme lui ayant été administré au Temple de la Madeleine par Monsieur Boutiny, ministre ordinaire au catéchisme du dimanche, 10/20 avril 1698, Monsieur Théodore Plantamour, mon beau-frère, l'ayant présenté pour Monsieur son père, sous le nom de Jean Cazenove ». Le second fils se nomma Philippe, il naquit à Genève, le 28 février 1701, épouse le 9 octobre 1729, Sara Prévost, puis, le 1er mai 1730, Camille Brechtel. Il mourut en Hollande, en 1749.

Puis vinrent : Henriette, née à Genève, le 19 juin 1702, qui se fixe à Gênes en 1721, avec son mari, Pierre Mazel ; Marie, morte à l'âge de 4 ans ; Florence et Françoise, mortes en bas-âge ; Théophile, né à Genève, le 1er mars 1708, mort en 1760, et enfin David, né le 30 mars 1711, mort en Angleterre, le 2 mars 1782.

De cette nombreuse postérité, il ne resta de descendants en ligne masculine, que de trois de ses membres : Jean, ancêtre de la branche *américaine* ; Théophile, de la branche *française*, David, de la branche *anglaise*.

Avant de commencer l'étude des branches d'Amérique et



JEAN CAZENOVE

1730

d'Angleterre, pour terminer par le rameau dont nous sommes personnellement issus, nous raconterons la destinée de Philippe et de ses enfants.

Ce dernier était un fort joli homme, d'une figure ouverte, encadrée par une perruque châtain, avec des yeux vifs dans des traits réguliers. Il s'occupa des affaires de sa maison, avec son associé Pierre Mazel, jusqu'en 1738, où il rompit l'association. Il épousa à cette époque Sara Prévost, fille d'un bourgeois de Genève très fortuné. Cette noce fut très brillante. « Il y eut 32 convives attablés dans la grande salle Prévost, » dit le livre de Raison. Le conjoint apportait en dot de 15.000 écus blancs et sa femme 6.000. Par malheur, trois jours après la fête, la jeune femme s'alita et mourut.

Peu après, Philippe se remaria : il épousa Camille Brechtel, fille de Jean Brechtel, du conseil des C. C. et de Françoise Dansse, d'une famille anoblie au XVIe siècle dans le service de Venise. Ses enfants furent : *Jeanne Françoise*, femme de N. Lasalle, puis en 1747, de N. Puthod, avocat à Nyons. Ce dernier descendait de la famille Puthod de Béronne, originaire de Romans ; il fut conseiller, puis syndic de Nyons, de 1743 à 1744.

Pierre, qui travaillait dans la maison Vve Mazel, Camplan et Cazenove, et qui mourut jeune comme son frère *Théophile*, sur qui nous n'avons pas de détails.

Elisabeth, femme, le 13 avril 1752, de François Abric, auditeur au conseil des C. C.

Charlotte, qui naquit le 24 avril 1738, son parrain fut Charles Cazenove, d'Amsterdam, sa marraine Marie Cazenove, veuve de la Fléchère.

Le 31 octobre 1755, est signé le « contrat de mariage de noble Pierre Dansse, citoyen de Genève, fils de feu noble Guillaume Dansse, citoyen, et de dame Anne Magdeleine

Duval, et de demoiselle Marie Charlotte Cazenove, fille de feu Monsieur Philippe Cazenove, vivant bourgeois, et de défunte dame Camille Brechtel.

» La demoiselle épouse, mineure, agissant des conseils de Monsieur David Cazenove, citoyen, son oncle et curateur judiciaire, assisté de Messieurs Jacques Martin, Philippe Plantamour, et Charles Salard, ses conseillers curatelaires et de la dame veuve de sieur Jean Brechtel (née Dansse) son aïeule maternelle, et de sieur François Abric, son beau-frère.

» L'épouse se constitue en dot ses droits de legs de la succession de feu sieur Philippe Cazenove, son père, suivant son testament du 2 juin 1749 à forme de transaction passée entre les enfants du dit feu sieur Ph. Cazenove le 23 janvier 1751 (Delorme notaire), et ses droits en la succession de sa mère et de sieur Jean Brechtel son aïeul maternel. Les dits héritages montent à 14.500 livres argent courant de Genève, soit 57.750 florins somme qui a été payée par sieur David Cazenove au noble époux... »

(Delorme, notaire, xxii, p. 489).

Ce mariage semble n'avoir pas été heureux : une lettre d'Elisabeth Cazenove Bessonnet à son fils (janvier 1761) mentionne que « la cousine Dansse est assez malade depuis » le mois d'octobre 1760, rendant presque tout ce qu'elle » prend et ayant la respiration gênée. Elle est dans un » état critique, et si elle ne guérit pas, cela sera long. » Monsieur Joly croit que le chagrin est la cause de sa » maladie ; elle est mal contente de sa situation : elle ne » peut pas souffrir sa belle-mère. Elle ne trouva pas son » mari assez aimable : elle voudrait en avoir un qui soit » sémillant. Comme les médecins ne peuvent rien à cela, » je crains qu'ils ne puissent lui relâcher l'estomac, qu'elle » a serré par le chagrin ».

A partir de cette époque, la famille reprend, à Genève, le goût des charges municipales déjà contracté en Languedoc. L'admission des bourgeois de Genève aux fonctions électives qui constituent le gouvernement, se localise de plus en plus dans une oligarchie restreinte. Les familles qui parviennent ainsi aux charges municipales s'anoblissent peu à peu, s'élèvent par l'exercice de l'autorité, en même temps qu'elles se fortifient par l'accroissement de leurs richesses.

La nomination des citoyens de Genève à certaines charges des Conseils de l'ancienne république, Conseil des LX ou Conseil des C. C., leur conférait le titre de nobles et une place réservée au temple. Le nom de Jean Cazenove, du C. C., en 1738, est encore inscrit sur l'un des bancs entourant la chaire au temple de Saint-Pierre. Le titre personnel se transmettait au fils, qui remplissait la charge d'auditeur.

La démocratie tempérée qu'était la république de Genève, s'appuyait sur un pouvoir exécutif exercé par le Sénat, aidé du Conseil des C. C. Ces deux assemblées rédigent les lois, les demandes d'impôts, les traités avec les étrangers, décident de la guerre ou de la paix. Ces objets sont sanctionnés ou rejetés à la pluralité des voix ; en dernière analyse, par le Conseil général ou souverain, ensemble de tous les bourgeois majeurs ou solvables.

Le Conseil général choisit, sur la liste qui lui est présentée, les différents magistrats : les quatre syndics, présidents-nés de tous les Conseils ; le lieutenant, le trésorier-général, le procureur-général (tous pris dans le Sénat), les châtelains, les deux secrétaires de justice et les six auditeurs, tous pris dans le C. C.

Ces derniers sont juges au tribunal de l'audience, arbitres des procès et chargés de faire exécuter les ordonnances

de police et décisions des tribunaux et les arrêts des syndics.

Déjà, Jean Cazenove, puis Gaspard Joly, mari d'Antoinette Cazenove, étaient membres du C. C. : leurs nombreux petits-fils, cousins ou alliés, allaient y entrer à leur tour en phalanges serrées.

En même temps que les charges municipales servaient de tremplin à la famille, l'esprit d'aventure de ses membres suivait avec une attention fiévreuse la transformation économique qui commençait. L'invention du crédit, l'innovation de la lettre de change, allaient révolutionner les conditions anciennes du trafic, donner aux affaires un essor nouveau, et étendre d'une manière imprévue le champ de travail des hommes d'action.

Popularisée en 1721, au moment du système de Law, la lettre de change ne s'acclimata pas aussi vite qu'on pourrait le croire. La Rochefoucauld-Surgères, qui voyage en Hollande en 1770, s'en étonne encore. Elle n'est donc pas entrée d'une façon définitive dans les habitudes commerciales de la France. Si elle est déjà, et depuis longtemps, usitée en Hollande, en Suisse, en Italie, dans tous ces comptoirs où les protestants ont apporté leur assiduité aux affaires, leur ténacité et leur entregent. Surgères mentionne qu'à Amsterdam, l'administration de la banque, et la banque elle-même, est le « ressort particulier de la ville. Les marchands, pour éviter les frais de caissier ou pour faciliter le commerce, difficile s'il fallait le faire toujours en argent comptant, ont fait un fond dont la ville répond, qui n'est autre que la confiance, avec le réel de l'argent que chaque particulier y apporte. Il le peut ensuite transporter, et en recevoir des autres. Un billet seul suffit. Ainsi, une circulation de plusieurs millions se fait sans débourser un sou d'argent, que l'on regarde dans ce pays comme une vraie



ÉLIZABETH MARTIN-LE FORT

1768

marchandise. Chacun a sa feuille dans des registres tenus avec une exactitude merveilleuse, et peut voir, quand il lui plaît, les diminutions ou augmentations de sa fortune. Pour obtenir compte en banque, il faut verser une somme fixe, qui s'augmente des amendes infligées pour prendre plus qu'on n'a, ou pour venir faire des opérations après 11 heures du matin. »

Enfin, un dernier avantage concédé aux réfugiés protestants qui s'occupaient d'affaires de banque, était d'avoir pour clients, naturels et assurés, ceux de leurs coreligionnaires qui étaient fugitifs comme eux. Ils y étaient aidés, d'ailleurs, par le nombre souvent très grand de leurs enfants, par la dispersion de leur famille, et par les relations qu'ils avaient dans toutes les régions où se faisaient des affaires. On peut dire que l'essor du commerce européen et cosmopolite date de la Révocation et des qualités particulières de travail et de ténacité qui s'allient si habituellement, dans le calvinisme, à une probité rigide et à une conscience délicate.

La Maison de « Messieurs Cazenove, d'Amsterdam », inaugurée par Charles et par Jean-Pierre, est connue depuis longtemps lorsque, en 1744, Elisabeth de Montcalm-Saint-Véran lègue les fonds qu'elle avait chez eux, au fils du grand prédicateur Saurin.

CHAPITRE XI

La Branche Américaine

Jean Cazenove vécut à Genève dans la maison de son père. Il épousa, en avril 1732, Elisabeth Bessonnet, fille de Spectable Bessonnet, pasteur et professeur. L'apport de la future fut de 12.000 livres d'argent comptant. Jean entrait ainsi dans une famille très honorablement connue, alliée de très près aux Rilliet et aux Saussure, qui furent à diverses reprises parrains de ses enfants. Il en eut plusieurs, parmi lesquels Jacob et Esther (1) qui moururent jeunes, et une fille, Marie Charlotte, née en 1735, qui épousa Jean-Pierre Eynard, de la famille des Eynard de la Baume, originaire du Dauphiné et transplantée avec le Refuge, à Genève.

Il eut enfin un fils qui devait vivre. « Le dimanche matin, 21 juin 1739, il nous est né un fils, qui a esté baptizé par Me Bessonnet et présenté par Paul Torras et demoiselle Elisabeth Bessonnet, sa femme, au Temple neuf, et nommé Paul. Dieu le veuille conserver et bénir ! » Deux autres enfants, Philippe et Sara moururent en bas-âge en 1742 et 1744 et leur père ne leur survécut guère. Ses chagrins de famille, le souci qu'il prenait des affaires de la cité, comme membre du C. C., le soin des pauvres de cette Société

(1) « Jeanne Esther, née le 15 juin, a esté baptizée le 22 juin, par Spectable Bessonnet. Les parrains sont : Noble Pierre Rilliet, conseiller, Noble Louis Rilliet et dame Jeanne Esther Rilliet, née de Saussure, grands oncles et grande tante de l'enfant. » Registre du Temple Neuf.

des Cathécumènes [1] dont il s'occupait activement, usèrent vite sa santé. Il mourut le 6 juillet 1745, trois mois après avoir testé. Son testament accuse les mêmes idées philanthropiques et chrétiennes que celui de son père : il laisse pour 3.100 livres de legs pieux et donne 500 livres à la Société des Cathécumènes pour l'école des chants sacrés commencée par M. Gasc, chantre de Saint-Pierre.

Sa femme lui survécut longtemps et nous apparaît une de ces mères chrétiennes, chez qui la rigidité un peu maussade des principes se tempère d'une extrême bonté de cœur.

Son fils, Paul Cazenove, partit fort jeune pour Paris, il y allait chercher fortune, avec la protection de Clavière, Français d'origine, mais Genevois de goûts, qui par suite, devint ministre sous la Révolution. Ce Clavière avait aussi des attaches avec Théophile Cazenove et avec Lyon.

Paul fut d'abord employé dans la Banque Dufour, Mallet et Cie, mais semble ne pas s'y être plu, vu que dès la fin de décembre 1760, il demande à sa mère des lettres de recommandation auprès d'autres financiers. Sa mère lui répond le 24 janvier 1761, que la brièveté de ses lettres, l'indépendance qu'il affiche, et le peu de cas qu'il fait de ses conseils, la froissent et l'affligent. « Rien encore n'est décidé pour la durée de son séjour à Paris. »

Mais la mère reparaît bientôt après avoir morigéné; elle donne des nouvelles de la famille, de Genève, où les pasteurs ont interdit la comédie, des routes qui sont si mauvaises. Elle s'inquiète du voyage de retour qu'il doit faire

(1) Cette Société, présidée par les pasteurs, aidés d'un conseil de laïques, a pour but l'instruction de la jeunesse. Elle installe des maîtres dans les divers quartiers de la ville, et pensionne les ministres chargés de parachever l'éducation ainsi donnée.

en cabriolet, au mois de mars ; lui procure M. de Laserre comme compagnon de voyage ; lui prescrit d'apporter « une livre de pâte de guimauve grise pour M. Eynard, le père, et 6 onces de cachou pour le fils. »

Sa correspondance, qui dure jusqu'en 1775, est actuellement aux mains — par héritage de M[lle] Odier — de M[me] Frank Cazenove Jones (Hattie Lamar). En tous cas Paul était revenu à Genève avant 1768, il fut bientôt au nombre des membres du C C, et en devint auditeur en 1775.

Il entra par son mariage dans une famille notable et riche, qui touchait à ce Le Fort dont la fortune militaire avait été si brillante au temps de Pierre le Grand, le tzar russe. Elisabeth Martin Le Fort lui apporta une dot considérable qui dépassait 30.000 livres. Ils s'installèrent dans cette jolie terre de Montbrillant, aux portes de Genève, acquise en 1752 de monsieur de Goffécourt, et où fréquenta Voltaire. Des Cazenove, cette terre fut dévolue aux Odier qui s'en déssaisirent en 1875. C'est à une fenêtre de Montbrillant qu'on voyait parfois, au début du XIX[e] siècle, un spectacle impressionnant. Mary Cazenove-Hogan avait eu en Amérique un transport au cerveau causé par une invasion d'Indiens, alors qu'elle nourissait sa fille. Sa plantation fut pillée : elle dut fuir à cheval tenant son enfant dans ses bras, et passer un fleuve à la nage. Venue à Genève, elle habita Montbrillant, et s'y montrait parfois vêtue d'un châle rouge et belle d'une beauté tragique. Ses filles héritèrent d'elle son extrême beauté : Kitty, brune et sculpturale ; Antoinette, exquise, frêle et blonde. « Jamais on ne vit de femme plus parfaite », écrit d'elle son père, peu suspect d'indulgence.

Celui qui écrivait ainsi était le fils aîné de Paul, nommé Jean Antoine. Né le 29 juin 1770 il se fixa, en 1794, aux Etats-Unis où il fut consul de Philadelphie. Il y épousa, le



THÉOPHILE DE CAZENOVE-RAPIN

1760

14 juillet 1795, Mary Hogan, fille d'Edouard Hogan, de Tipperary et de Gertrud Murray. L'un était un Irlandais, d'abord destiné à la prêtrise, l'autre était une Ecossaise. Ils demeuraient à Bladensburg, Maryland. Dans le district voisin de Columbia, [1] Jean Cazenove s'installa comme planteur et bientôt appela auprès de lui son frère Charles Antoine. Ce dernier remplit lui aussi les fonctions de consul de Suisse aux Etats-Unis, prononce le 13 mars 1798 le « oath of al legiance », le serment pour l'habitation, et le 29 juin 1797 [2] épouse à Georgetown au district de Columbia, sa belle-sœur, Ann Hogan.

La plantation des deux frères avait prospéré : elle devint un village qui comptait, il y a 10 ans, 400 habitants et avait trois églises, et, — comme il convient en Amérique — un journal. Mais ils ne se bornèrent pas à faire de l'agriculture, ils installèrent peu à peu des verreries, des moulins et des fours, réussissant dans toutes leurs entreprises grâce à leur énergie.

Il leur en avait fallu, en effet, et la vie n'avait pas toujours été facile pour ce Jean, si élégant, si courtois, et si cul-

(1) Le mariage de Jean-Antoine Cazenove et de Maria Hogan, se célébra à Philadelphie le 14 juillet 1795.

« In the year of our Lord one thousand seven hundred and ninety five on the 14 th of July, in the city of Philadelphie, John Cazenove, of the city of Geneva, and Maria Hogan of the city of Philadelphie were married by me the undersigned, according to the rite of the holy catholic church.

» In testimony where of I subscribe on this 13 th July 1796. Near New Geneva, Fayette County, State of Pensylvania.

» Laur. Silv. Phelan, Pastor of the Catholic Congregation of Fayette and other counties etc. »

(2) Le mariage de Ann Hogan fut béni par Francis Neal, évêque de l'Eglise catholique de Georgetown. Ann était catholique mais se convertit au protestantisme avant sa mort. Son mari était un ancien de l'Eglise presbytérienne.

tivé qu'un document le signale « comme homme de lettres, » pour ce Charles, grand, brun, les traits accentués et l'esprit ouvert. Il a consigné ses impressions sur la Révolution française dans le « Récit de Charles-Antoine Cazenove de son départ de Genève ».

« Dans l'été de 1794, au moment où les chefs de la Révolution (1) française tentaient de fomenter à Genève une révolution analogue, je quittai ma ville natale.

» L'objectif des Français était cette ville dont l'assiette était forte, et qui, par sa situation géographique, était l'une des portes qui menaient de France en Italie. Ses citoyens parmi lesquels les Français avaient constitué une Assemblée Nationale, étaient attachés à leur ancienne forme de gouvernement et à leur indépendance. Il devenait nécessaire pour Robespierre de trouver un prétexte pour s'emparer de la ville. Il la fit entourer par des partis militaires venus de Savoie, il y envoya les pères des Jacobins et ceux des Genevois qui avaient, pour une cause quelconque, été bannis. Une nuit, d'intelligence avec leurs satellites établis dans la ville, les Français s'emparèrent de trois portes, de l'arsenal et des magazins à poudre. Ils donnèrent des armes à la plus misérable racaille, pour intimider les autres citoyens et, de bonne heure, le lendemain, traînèrent les meilleurs de nos chefs, dans deux entrepôts, au nombre de

(1) La Révolution eut son contrecoup violent à Genève.

Le 8 mars 1794, Jeanne Elizabeth Cazenove, née Martin, fait une requête au Comité provisoire d'administration à Genève, aux fins d'obtenir l'autorisation de faire venir son carrosse la prendre en ville, quand elle veut aller à la campagne, à cause de l'état de sa santé et parce que, suivant les ordres du Comité, elle a renvoyé son domestique homme.

Le Comité accorde sa demande « à condition qu'elle use avec modération de cette autorisation. »

Papiers Odier chez Hattie Cazenove Jones.

Jean Antoine a consigné dans une brochure introuvable, les faits que nous résumons ici.

400 environ et établirent un tribunal national. Ils traduisirent devant cette Assemblée les plus patriotiques citoyens, sous l'inculpation d'être aristocrates, et les accusèrent de leur propre dessein, une conspiration contre l'indépendance de la République. Comme aucune charge ne put être relevée contre eux, ils durent être acquittés, mais ils furent néanmoins envoyés à la prison commune. Cet acquittement exaspéra tellement les Marseillais, (les plus ardents des Jacobins) qu'ils forcèrent la géôle et, à la lueur des torches, fusillèrent 16 des meilleurs citoyens que Genève ait possédés. Le tribunal cita à comparaître 40 des prisonniers, dont mon père, Paul Cazenove, mon frère, Jean Antoine et moi-même, mais, après d'horribles menaces on nous relâcha. Je trouvais en rentrant chez ma mère, à Montbrillant, 7 Jacobins qui la gardaient dans sa chambre, et je n'ai pas été autorisé à aller la voir. Mon frère et moi, nous nous sommes échappés la nuit suivante et avons débarqué à Coppet : nous y fûmes rejoints par mon cousin Fazy, l'un des défenseurs de Lyon. Pour éviter les troupes françaises qui envahissaient pour la seconde fois les Flandres et l'Allemagne, nous prîmes notre route sur Hambourg. Avec d'autres Genevois qui nous y avaient rejoints, nous projetons d'émigrer en Amérique. Nous persistâmes dans notre projet, même après la mort de Robespierre, n'attendant rien de mieux de la suite des événements. Nous débarquâmes au nombre de 8, à Philadelphie, en novembre 1894. Trois autres Genevois, avec leurs femmes, nous y retrouvèrent. Je trouvai à Philadelphie, mon cousin Théophile Cazenove et mon cousin Odier, de la maison Odier et Bousquet : puis Albert Gallatin, membre distingué de la législature de Pensylvanie, se joignit à nous. Après un essais d'organisation de compagnie d'achat de terrains, nous achetâmes, avec Gallatin et quelques autres, des terres dans le Comté de Fayette (Penn.) : nous y fondâmes la ville de New

Geneva et y établîmes des fours, moulins et verreries. J'y demeurai jusqu'à mon mariage qui me fixa à Alexandria, où je devins peu après consul de Suisse auprès des Etats du Centre et du Sud de l'Amérique du Nord. »

Ce que Charles ne raconte pas (1), c'est le moyen qu'il avait employé pour suivre, sur les routes de l'exil (2), son frère Jean qui l'avait précédé. Ils avaient convenu, pour correspondre, de tout un alphabet de signes gravés sur les tables des auberges où le premier s'arrêterait, ou sur les plats d'étain dont il s'était servi.

(1) Une lettre de leur père, Paul, datée de Genève, le 6 septembre 1794, donne des détails sur l'état de Genève à cette époque, après la crise : « Le tribunal révolutionnaire tient toujours ses séances depuis l'affaire des montagnards ; il en a coûté la vie à un nommé Benoît, qui avait insulté le Président ; à Vittel, Grosbesi, à deux autres montagnards. Jusqu'à avant-hier, le tribunal recevait toutes les dénonciations signées ; il a envoyé à près de 600 personnes des mandats d'arrêt chez elles ; on croit que cela consistera à ne pas siéger au Conseil général. Les Hollandais ont défendu de payer les Genevois, sans doute parce qu'ils ont cru que nous étions Français ; Genève a usé de représailles. La République française ayant notifié à notre gouvernement la reconnaissance qu'elle a faite de notre neutralité et de notre indépendance, on a tiré le canon... » Le père prévient ses fils de se munir de bonnes lettres de recommandation, d'envoyer leurs certificats de vie pour la tontine d'Irlande à leur cousin James Cazenove, et avec un stoïcisme tout romain, ajoute : « Quand vous aurez formé quelque établissement, tout en me disant où, marquez-moi la latitude et la longitude, pour que je puisse mettre le doigt dessus, ne connaissant pas trop bien la carte d'Amérique. » Les tristesses de l'époque empêchaient les longs épanchements de tendresse.

(2) Une autre victime de la Révolution vaudoise fut Ferdinand Rosset d'Echaudens, le mari de Cécile Cazenove (née en 1731), fille de Théophile et de Marie de Rapin-Thoiras. Après le banquet des Jordils, qui fut, en 1791, l'aurore de la liberté suisse, Rosset fut arrêté avec le patriote vaudois Muller de la Mothe, incarcéré à Chillon puis à Aarbourg par LL. EE. de Berne, qui l'accusaient de conspirer contre leur pouvoir. Bientôt après, il réussit à s'échapper, passa en Amérique où il retrouva son beau-frère Théophile puis ses cousins de Philadelphie, compromit les débris de sa fortune



MISS A. HOGAN, 1794



MISS M. HOGAN, 1793

Les deux frères, enfin réunis à Hambourg, restèrent l'appui l'un de l'autre pendant toute leur vie ; ils partagèrent les rudes luttes de leur existence de pionniers, se soignèrent quand ils eurent, en 1803, la fièvre jaune et ne se quittèrent guère. Pourtant Charles resta à Alexandrie, tandis que Jean, qui s'était entre temps remarié avec Emilie Fonbonne du Vernet, revint mourir à Genève en 1843.

La postérité de ce dernier subsiste dans les deux filles, Antoinette et Kitty, que nous avons déjà mentionnées.

Kitty Cazenove, dont la taille était si majestueuse, que « les couturières de Marseille lui offraient de l'habiller gratis », épousa, en 1819, Monsieur Odier, qui était négociant dans cette dernière ville, dans la même banque que les Aubert, et qui vint se fixer à Genève et habiter Montbrillant, vers 1840.

Antoinette Cazenove, 1802-1827, fut mariée, à 17 ans, à Charles Aubert : elle était blonde avec les yeux bleus, et d'un charme exquis. Son souvenir est resté longtemps vivant à Genève, comme celui d'une femme supérieure ; d'une grande élévation de sentiments et d'une chrétienne résignation dans les épreuves d'une santé chancelante.

La postérité de Charles Antoine fut infiniment plus nombreuse. Elle a répandu aux Etats-Unis, — de la façon la plus honorable, — le nom de Cazenove, grâce à l'habitude américaine de donner en prénom aux enfants les noms de famille de leurs divers ascendants.

dans des achats de terrains, et mourut à la peine. Sa femme, qui était allée le rejoindre, revint veuve à Genève, avec six enfants. Elle laissa en Amérique son fils aîné avec Théophile, « qui y est très bien établi », écrit Madame de Lessert à notre arrière grand'-mère d'Arnal. « Elle restera sans fortune, mais elle a du courage », continue-t-elle. Les Rosset étaient venus de Savoie à la Cour des ducs, à Genève, en 1441. Ils quittèrent cette ville en 1524, à la suite des poursuites dont ils étaient, pour affaires politiques, l'objet de la part des princes de la Maison de Savoie.

Ses enfants furent :

1° Eliza, qui épousa William Gardner, dont descend le Réverend Gardner de Dorsay, Maryland. [1]

2° Charles Jean, mari de Sara Greenleaf, mort sans postérité ;

3° Anna, qui épousa le colonel Henderson, Général de la marine américaine ;

4° Paulina, femme du colonel Focole, commandant de l'Ecole de West Point ;

5° Louis Albert, mort en 1852, mari de Miss Ausley, puis de Harrietta Stuart ;

6° Charlotte, femme du député M. B. Shepperd, sénateur de la Caroline ;

7° Henrietta, femme de J. B. Lamar, député puis sénateur, dont descend la duchesse d'Auxy ;

8° William fixé à Alexandria où il épousa Mary Horvard Constance, femme du juge Robert Waller eut une fille et un fils Antony Charles, mort célibataire 1848-1897 ;

9° Octaviens, [2] mort sans postérité, victime de sa belle conduite dans un incendie (13 mai 1841).

(1) Né à Alexandria, il fut lieutenant dans l'armée confédérée au 17e régiment, puis au 24e de Virginie après qu'une blessure lui interdisant le service actif lui ait fait accepter les fonctions d'aumônier. Directeur de High Episcopal School de 1866 à 1870, recteur à Merhants Hope, enfin recteur à Dorsey où il mourut 22 décembre 1907, après 35 ans de ministère.

(2) Sa tombe, au cimetière d'Alexandrie, Va, porte l'inscription suivante :

« Thou art gone to the grave,
But many deplore thee ;
When God was thy ranson
Thy guardian and guide,
He gave thee and took thee
And soon will restore thee
Where Death has no sting
Since the Saviour hath died. ».

Il n'y eut donc de postérité mâle que celle de Louis ...ert. Ce nom devint héréditaire dans sa branche. Le ...ier qui le porta épousa d'abord Miss Auesley, d'une ...e réfugiée au Canada par loyalisme et ayant une ori... commune avec celle du marquis d'Anesley. Trois ...nts naquirent de ce mariage, Frances Anna, femme de ...les Minor : Charlotte qui fut la femme de Monsieur ...ssie puis du docteur Berryman, et Eleuthera du Pont ...i mourut jeune. Par un singulier atavisme, deux des ...usines de Charlotte, Marie de Cazenove, et May Caze...nove, de Londres, avaient presque à la même époque, les mêmes traits réguliers, les mêmes cheveux bruns, le même visage rond et une éblouissante carnation.

Par son mariage, Louis Albert s'apparenta avec toute l'aristocratie des « temps primitifs de la Virginie ». Sa femme était l'arrière petite fille de Richard Henry Lee, et de David Stuart, époux de la belle-fille de Madame Washington, veuve de John Custis.

Il n'eut, comme enfant, du second lit, qn'un fils, Louis-Albert, né en 1851, qui épousa Mary O'Hara, de Pittsburg (Pensylvanie). La famille O'Hara est originaire de Gyron (Irlande). Sir Charles O'Hara fut créé, en 1707, pair d'Irlande sous le nom de lord Tyrowly. Comme beaucoup de ses compatriotes, Mary O'Hara était « une des plus belles personnes que l'on pût voir. » Elle mourut en novembre 1890, laissant deux fils, Louis-Albert et James O'Hara, qui sont aujourd'hui les seuls représentants mâles du nom de Cazenove (1) en Amérique. Ils continuent les tra-

(1) Le nom de Cazenove est encore représenté en Amérique par les fondations pieuses de notre cousine Durant, fille de Paulina Fowle. Dans sa ville de Wellesley, Massachussetts, elle est à la tête de toutes les œuvres philanthropiques, entre autres le Wellesley Collège, dont les deux pavillons du milieu d'un parc splendide, portent les noms de Cazenove et Pomeroy Halls.

Ses enfants furent :

1° Eliza, qui épousa William Gardner, dont descen Réverend Gardner de Dorsay, Maryland. [1]

2° Charles Jean, mari de Sara Greenleaf, mort san térité ;

3° Anna, qui épousa le colonel Henderson, Généra la marine américaine ;

4° Paulina, femme du colonel Focole, commandant l'Ecole de West Point ;

5° Louis Albert, mort en 1852, mari de Miss Ausley puis de Harrietta Stuart ;

6° Charlotte, femme du député M. B. Shepperd, sénateur de la Caroline ;

7° Henrietta, femme de J. B. Lamar, député puis sénateur, dont descend la duchesse d'Auxy ;

8° William fixé à Alexandria où il épousa Mary Horvard Constance, femme du juge Robert Waller eut une fille et un fils Antony Charles, mort célibataire 1848-1897 ;

9° Octaviens, [2] mort sans postérité, victime de sa belle conduite dans un incendie (13 mai 1841).

(1) Né à Alexandria, il fut lieutenant dans l'armée confédérée au 17e régiment, puis au 24e de Virginie après qu'une blessure lui interdisant le service actif lui ait fait accepter les fonctions d'aumônier. Directeur de High Episcopal School de 1866 à 1870, recteur à Merhants Hope, enfin recteur à Dorsey où il mourut 22 décembre 1907, après 35 ans de ministère.

(2) Sa tombe, au cimetière d'Alexandrie, Va, porte l'inscription suivante :

« Thou art gone to the grave,
But many deplore thee ;
When God was thy ranson
Thy guardian and guide,
He gave thee and took thee
And soon will restore thee
Where Death has no sting
Since the Saviour hath died. ».

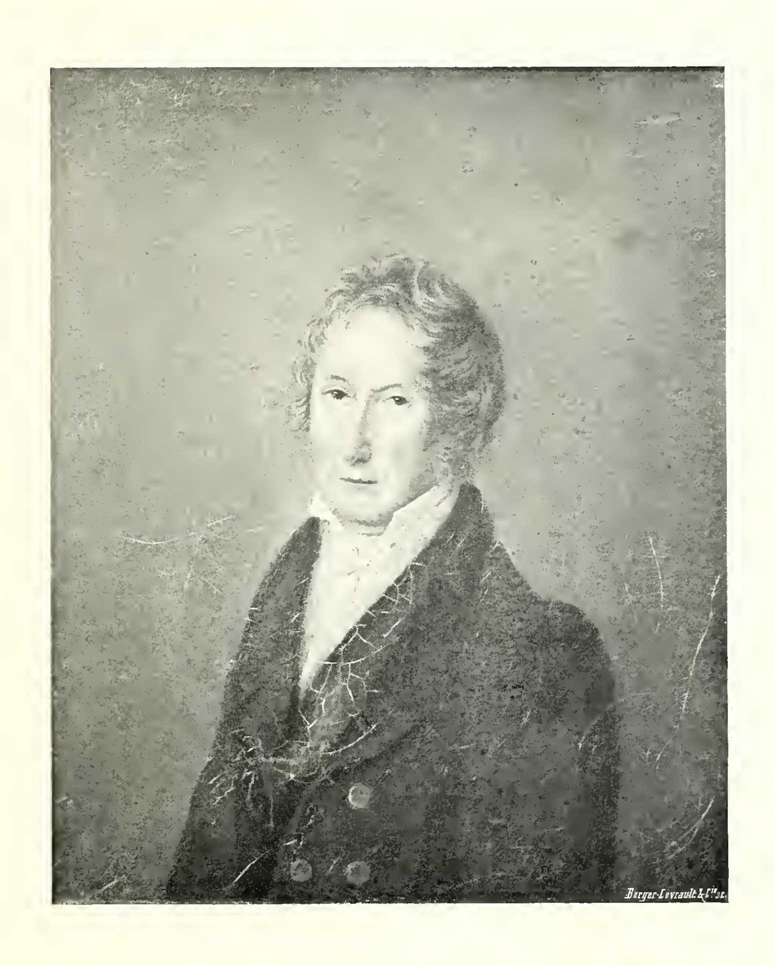
Il n'y eut donc de postérité mâle que celle de Louis Albert. Ce nom devint héréditaire dans sa branche. Le premier qui le porta épousa d'abord Miss Auesley, d'une famille réfugiée au Canada par loyalisme et ayant une origine commune avec celle du marquis d'Anesley. Trois enfants naquirent de ce mariage, Frances Anna, femme de Charles Minor : Charlotte qui fut la femme de Monsieur Massie puis du docteur Berryman, et Eleuthera du Pont qui mourut jeune. Par un singulier atavisme, deux des cousines de Charlotte, Marie de Cazenove, et May Cazenove, de Londres, avaient presque à la même époque, les mêmes traits réguliers, les mêmes cheveux bruns, le même visage rond et une éblouissante carnation.

Par son mariage, Louis Albert s'apparenta avec toute l'aristocratie des « temps primitifs de la Virginie ». Sa femme était l'arrière petite fille de Richard Henry Lee, et de David Stuart, époux de la belle-fille de Madame Washington, veuve de John Custis.

Il n'eut, comme enfant, du second lit, qu'un fils, Louis-Albert, né en 1851, qui épousa Mary O'Hara, de Pittsburg (Pensylvanie). La famille O'Hara est originaire de Gyron (Irlande). Sir Charles O'Hara fut créé, en 1707, pair d'Irlande sous le nom de lord Tyrowly. Comme beaucoup de ses compatriotes, Mary O'Hara était « une des plus belles personnes que l'on pût voir. » Elle mourut en novembre 1890, laissant deux fils, Louis-Albert et James O'Hara, qui sont aujourd'hui les seuls représentants mâles du nom de Cazenove [1] en Amérique. Ils continuent les tra-

(1) Le nom de Cazenove est encore représenté en Amérique par les fondations pieuses de notre cousine Durant, fille de Paulina Fowle. Dans sa ville de Wellesley, Massachussetts, elle est à la tête de toutes les œuvres philanthropiques, entre autres le Wellesley Collège, dont les deux pavillons du milieu d'un parc splendide, portent les noms de Cazenove et Pomeroy Halls.

ditions de bienfaisance et d'intelligence héréditaires dans leur famille. Tous deux se destinent à être ingénieurs, l'aîné seul est déjà marié : il a épousé, en 1905, Miss Allen, de Flushing (New-York).



JOHN CAZENOVE

CHAPITRE XII

La branche d'Angleterre

En nous reportant à Pierre Cazenove et à Marie Plantamour, nous nous rappelons avoir mentionné leur plus jeune fils, ce David qui revint de ses voyages juste à temps pour fermer les yeux à son père. Il se fixa ensuite en Angleterre, après avoir épousé, d'abord Charlotte Brechtel, puis Charlotte-Marie Faure. La première appartenait à une famille de réfugiés répandus dans le Jura et en Bourgogne ; l'autre était proprement de souche genevoise. (Cette dernière était née le 23 août 1720, elle se maria le 8 décembre 1737).

Elle eut beaucoup d'enfants, comme du reste sa belle-sœur, la femme de Théophile. Parmi cette nombreuse lignée, un petit nombre se fixa en Angleterre, les autres continuèrent d'habiter la Suisse, où d'ailleurs leur postérité mâle s'éteignit bientôt.

L'inventaire des biens délaissés par David Cazenove (arch. Genève, inventaire après décès, vol. 769 de 1782) est daté du 28 mars 1782. Le décompte de ses biens s'éleva à 191.205 florins. Parmi ses meubles, figurent un salon en étoffe verte, de nombreuses verdures, des porcelaines du Japon, des tapisseries, une installation d'« effets électriques », de l'argenterie dont un plat évalué 293 florins, etc.

Le décompte de ses maisons consiste en sa propriété de Malagnon, près de Genève, comprenant une maison de maître, une maison pour le vigneron, des pressoirs, basse-

cour, cabaux, un cheval, une voiture, etc. La bibliothèque contient les 28 volumes de l'*Encyclopédie*, l'*Histoire Romaine* de Rollin, des Mémoires, des auteurs classiques, etc. La propriété bâtie se monte à 69.000 francs, le parc et terres à 75.000.

Les constitutions dotales faites à ses enfants sont rappelées dans l'acte :

à dame Sautter	10.000	livres
à dame Odier	10.000	»
à dame Fazy	10.000	»
à sieur Charles-Louis Cazenove	15.000	»
à sieur Jacques Cazenove	15.000	»
à sieur Jean-Jacques Cazenove	10.000	»
à sieur Jean-André Cazenove	10.000	»
à sieur Charles-Henry Cazenove (de Londres)	10.000	»

(Testament du 15 janvier 1782, signé Viguier, notaire).

De plus le défunt était propriétaire de 1.000 livres sterling et donnait à son fils Jacques 2.067 livres.

Les témoins de l'acte sont ses fils Charles-Louis, Jean-Jacques et Jean-André, Donat Sautter, Monsieur l'auditeur Odier, Louis-Charles Fazy, etc.

La répartition de cette fortune est faite en présence de M. Paul Cazenove, ancien auditeur, chargé de la procuration de MM. Jacques et Charles-Henry Cazenove, de Londres.

Le testament de David mentionne deux de ses fils, fixés à Londres, Charles-Henry et James. Les deux frères sont cités en 1792 pour avoir donné 50 louis destinés à soulager le trésor de Genève d'une partie des dépenses extraordinaires nécessitées par le contre-coup de la Révolution française.

Charles-Henry mourut célibataire (1).

James épousa à Wanstead Essex, le 18 janvier 1761, Marie-Anne-Sophie Houssemagne du Boulay, d'une vieille famille normande réfugiée pour cause de religion.

Elle était née le 17 novembre 1761, baptisée le 8 décembre. Son parrain était Jean Duval, sa marraine Louise Paris, des réfugiés aussi,

Sa mère se nommait Louise, fille de Jean Lagier de Lamothe, du Dauphiné, et de Louise Dalbiac, fille du capitaine Jacques Dalbiac, un réfugié de 1685, et de Mlle de la Porte.

Son père était Benjamin François Houssemagne, qui avait fui la France lors des persécutions du début du XVIIIe siècle, avait fait ses études pastorales à l'Université de Loyde, et était pasteur de l'Eglise française de Threadneedle Street à Londres.

Le jeune ménage se fixa dans cette ville où James (Jacques) dirigeait, avec M. Bourdillon pour associé, une maison de banque qu'il rendit prospère. Il mourut en 1827, et un mois après sa veuve résumait ainsi sa carrière : « No brillant talent — universal good name — example te sons — provided generously for his wife — left his house of business in a prosperons condition. » Sa veuve demeura à Crouch End avec une de ses sœurs, Louise, qui peu après, pendant un séjour en France, retrouva dans la Révolution de 1830, les mêmes souvenirs et les mêmes terreurs que

(1) C'est lui qui, voyageant pour son plaisir en France en 1803, fut saisi par Bonaparte, au mépris du droit des gens, emprisonné à Fontainebleau, à Moulins et à Genève. Il parvint néanmoins à s'échapper, en 1811, et après une captivité de huit ans, revint en Angleterre. Nous avons raconté son odyssée — le mot est exact puisqu'il s'échappe par Ithaque — dans un article de la « Revue du Cercle Militaire » intitulé « Un Touriste Involontaire » (1907).

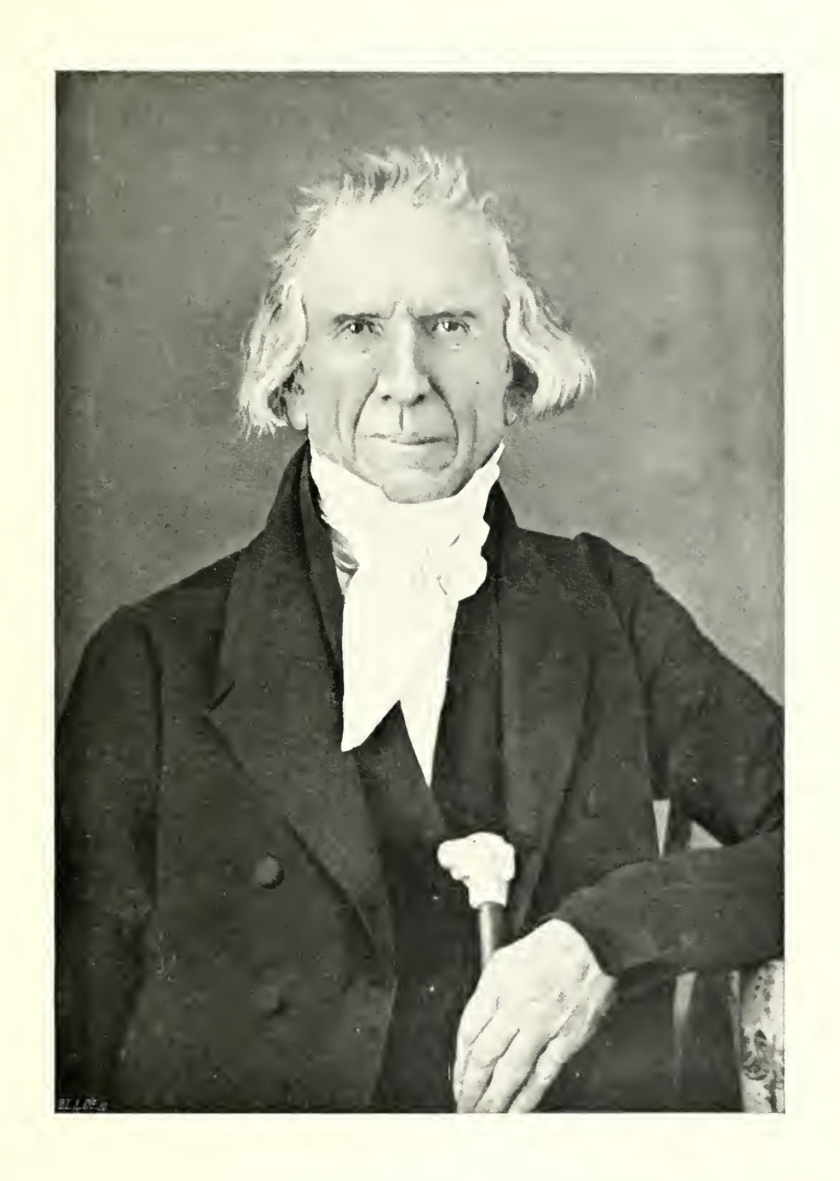
pendant le voyage qu'elle y avait déjà fait sous la Terreur. Marie-Anne Cazenove mourut le 22 avril 1849, laissant 4 fils et 5 filles.

Avec les enfants de James, la famille s'installa en Angleterre, où elle conquiert bientôt une situation prépondérante. Elle se signale aussi bien dans le monde des affaires, que dans celui de la philanthropie et jusque dans les sports.

Dès la fin du XVIIIe siècle, en 1791, un Cazenove est directeur de l'hôpital des pauvres français réfugiés à Londres. A la génération suivante, une des salles du grand établissement hospitalier [1] de Londres, Queen's hospital, porte le nom de Philip Cazenove. Plus près de nous, le révérend cannon Arthur Cazenove, Misses Susan et Annie Cazenove et tant d'autres, se sont signalés par leur bienfaisance éclairée, le concours apporté au « Barbazon House of Comfort » ou à nombre d'autres fondations charitables.

Les deux fils de James, qui épousèrent deux sœurs, Misses Knapp, eurent une nombreuse postérité. Leur frère aîné, Henry, ne se maria pas ; le quatrième frère, John, épousa Miss Gibson. Il en eut un fils unique, John Gibson Cazenove, prévôt de la collégiale de l'île de Cumbra, « doctor of divinity », chancelier de la cathédrale d'Edimbourg. Celui-ci alliait une haute intelligence à un caractère sacerdotal extrêmement élevé. Il publia un grand nombre d'essais théologiques : « Universalised and éternal punishment » en 1863 ; en 1869, son livre : « Some aspects of the Reformation », le montre le champion de la

(1) « La fortune, tant enviée de ceux qui ne l'ont pas, ne fait pas le bonheur de ceux qui l'ont, parce que ceux qui l'ont ne s'en servent pas assez pour faire le bonheur de ceux qui ne l'ont pas ».
(Alex. Dumas).



ANTOINE-CHARLES CAZENOVE

partie modérée de la High Church d'Angleterre. En 1872, il dédie au duc Albert de Broglie, qui lui avait envoyé ses « Questions de religion et d'histoire », une brochure intitulée « Modern Theism », qui répondait à un livre du duc de Somerset. Il mourut à 74 ans, en 1896, et bien des journaux religieux reproduisirent ses traits austères et doux et son costume ecclésiastique rehaussé d'hermine.

Les époux des Misses Knapp se nommaient James et Philip. Les enfants du premier furent :

1° Edward, qui épousa Miss Evans, et en eut Annie et Edouard ; ce dernier épousa, en 1884, Gwendollyn Chambers, fille du lord lieutenant du pays de Galles, si jolie avec sa carnation de blonde et ses cheveux d'un or un peu roux. Leurs deux fils sont Ralph et Philip Henry de Leyrisson, (1) nés en 1892 et 1901.

2° May, qui épousa Marc Deusnap.

3° Frédéric, membre du Stock Exchange de Londres, qui épousa Miss Orr, de Warfield Groves. Sa fille aînée, *Constancy*, s'est mariée en 1892 avec le marquis Guiccioli, syndic de Rome et chambellan de la reine Marguerite ; *May*, la seconde, a épousé Harry Garrode ; *Réginald*, lieutenant de carabiniers, a épousé, le 7 novembre 1895, Lilian (2), countess of Cromartie ; *Lilius*, morte toute jeune en 1890 ; *Gertrude*, a épousé en octobre 1897, M. Fullerton, et *Percy*, non encore marié.

4° Emily, qui épousa William Lawford.

5°, 6°, 7°, 8° quatre autres filles, Caroline, Matilda, Lizzie et Allen, ne se marièrent pas.

(1) Ce nom de Leyrisson rappelle une des seigneuries des Cazenove de Pradine : c'est une terre des environs de Blaignac (Gironde) qu'ils possédèrent de 1590 à 1705.

(2) Lilian Janet Mac Donald, des Lords Mac Donald, veuve de Francis Leveson Gower 5e earl of Cromartie.

L'autre fils de James et de Miss Houssemagne du Boulay, se nommait Philip. De son mariage avec Miss Knapp il eut six filles et trois fils. Susan et Mary moururent sans alliance en 1904 et 1894 ; Emma, qui épousa le révérend Hessey, arch. deacon of Middlesex ; Emily, mariée à Laurence Peel ; Louisa, qui épousa le général Hessey ; Nelly, mariée à E. Colbold. Les traditions d'extrême charité de Philip, « playfully called in the city ; further donation Cazenove », fondateur de l'école des filles de Green-Lane et de Bolinbroke hospital, furent continuées par ses filles, bienfaitrices de Saint-Michael et de Battersee.

Des trois fils de James, Henry, Charles et Arthur, le second seul ne se maria pas (né en 1832, mort en 1903). Les deux autres épousèrent deux sœurs : Misses Thomson.

1° *Henry*, mort en avril 1894, eùt deux filles : Edith, mariée à William Wronghton, et Alice, mariée à William Schreiber. Son nom fut donné à deux rues de Londres.

2° *Arthur*, dit le Révérend Cannon Cazenove, eût de son mariage : *Arthur*-Philip, mari de Miss Shute, d'où : *Bernard* de Leyrisson, né en 1889, et Miriel ; *Rita*, mariée à William Baines, clergyman, fils d'un baronet écossais ; *Marc*, qui épousa une Australienne, Miss Padbury, aussi intrépide amazone que ses cousines Constancy et May ; Lena ; *Walter* de Pradine Cazenove, capitaine dans la milice du régiment de Bedfold, qui a épousé, le 8 mars 1905, à son retour de la campagne du Transwaal, Dorothée Higgins, of Evelyn Mansions. La jeune fille fut menée à l'autel par son frère, le capitaine Higgins. La queue de sa robe était portée par deux petits pages, revètus du costume rendu fameux par un tableau de Gainsborough : « The Blue Boy ».

Il résulte de ce qui précède que le nom de Cazenove n'est pas près de s'éteindre de l'autre côté de la Manche. Tel ne fut pas le sort de ceux des descendants de David qui restèrent fixés en Suisse.

CHAPITRE XIII

La fin de l'ancien régime à Genève

Le premier des enfants de David Cazenove qui se fixa à Genève était Charlotte. Elle épousa en 1768, Louis Fazy, membre du Conseil des Deux Cents, fils d'Antoine Fazy, réfugié de la vallée du Queyras, bourgeois de Genève depuis 1735, du C. C. de 1775 à 1791, procureur de l'hôpital en 1778 et grand'père de ce James, qui se maintint longtemps à la tête du gouvernement de Genève, combattit, sous Precy, pour l'indépendance de Lyon, et pour qui fut frappée une médaille avec cette inscription : « Deux fois son patriotisme affranchit le pays ».

2° *Marie*, épousa le 16 avril 1764, Jacques-Antoine Odier du C. C., dont il devint auditeur en 1783. Il appartenait à une famille originaire de Pont-en-Royans, dont deux membres furent députés et pairs de France sous Charles X.

3° *Suzanne*, née en 1740, épousa Donat Sautter, membre du C. C. en 1782, « ancien du vénérable Consistoire en 1790, » appartenant à une famille issue de Saint-Gall.

4° *Louise*, femme de Jean-François Menet, d'une famille vivaraise qui avait donné une martyre à la tour de Constance, Isabeau Menet. Sa fille, Mary, épousa Charles Vernet, député au Conseil représentatif, et leur fils John fut pasteur de l'église anglicane de Heckeril, comté d'Hertford.

Enfin les derniers mâles de la famille restés en Suisse



Rôle du Magnifique Confeil des Deux-Cent pour l'Année M. DCCLXXV.

Seigneurs Sindics.

Nobles Jacob Buffe.
Gedeon Turrettini.
Frideric Guillaume Bonet.
Louis Le Fort.

Seigneur Lieutenant.

Nob. Barthelemi Rilliet.

Anciens Sindics.

Nobles Robert Guillaume Rilliet.
Gabriel Rigot.
Jean Louis Sales.
André Jaques Baraban.

Confeillers.

Nob. Michel Lullin, *de Châteauvieux.*
Jean Louis Saladin.
Jean Jaques Bonnet.
René Vincent Vial.
Jean Antoine Guainier.
Jean Sarafin.
Philibert Cramer, *Tréforier.*
Gafpard Joly.
François Sarafin.
Leonard Revilliod.
Ami De Rochemont.
Alexandre Marcet.
Jacob De Chapeaurouge.
Claude Philippe Claparede.
Daniel Naville.
Ifaac Louis Thelluffon, *de la Gara.*
Leonard Fatio.

Secretaires d'Etat.

Nob. Jean Jaques De Chapeaurouge.
Pierre Lullin.

Confeillers déchargés.

Nob. Jacob Favre, *du* LX.
Jean Trembley, *du* LX.
Leonard Buiffon, *du* LX.
Jean Louis Grenus, *du* LX.
Jean Pierre Sartoris, *du* LX.
Jean Louis Du Pan, *du* LX.
Pierre Jaquet, *du* LX.
François Tronchin, *du* LX.
André Pafteur, *du* LX.
Jacob Tronchin, *du* LX.
Ami Jean De La Rive, *du* LX.

Auditeurs.

Sieurs Jean Louis Pictet.
Julien Dentand.
Jean Mallet.
François Jalabert.
Paul Lullin.
Paul Cazenove.

Procureur General.

Sr. Jofeph Des Arts.

Secretaires de la Juftice.

Srs. Gabriel Grenus.
Jean Jaques Dunant.

Châtelains.

Srs. Aug. De Candolle, *Châtel. de Peney.*
J. Jaques De Tournes, *Châtel. de Juffy.*

Suite du Confeil des Deux-Cent.

Srs. Jean Antoine Butini, *l'aîné.* 1721.
Louis Buiffon. —— 1728.
Barthelemi De Pelliffari.
Jaques Gallatin. —— 1734.
Jean Robert Tronchin.
Daniel Danffe.
Gabriel Mallet, *du* LX.
François Lombard.
François Gratien Micheli, *du* LX.
Ifaac Mallet.
Jean Jaques Des Gouttes.
Jean Antoine Lullin. —— 1738.
Jaques Pictet.
François Antoine Fatio, *du* LX.
Horace Turrettin.
Abraham Gallatin.
Jaques Bordier.
François Fatio.
Jean Prevoft.
Ifaac Du Cros.
Nicolas De Sauffure, *du* LX. 1746.
Robert Du Four.
Jean Jaques Trembley.
Charles Pictet.
François Rocca, *Commiffaire Gener.*
Jean Antoine Senebier.
Jaques Baulacre.
Abraham Le Fort.
Jean Jaques Le Maire.
Jean Mallet, *Genoud.*
Pierre Naville, *du* LX.
Pierre Banquet.
Jean Jaques Gautier.
Jean Pierre Jolivet.
Gafpard Sellon.
Jean Louis Labat, *de Grand Cour.*
Leonard Sartoris. —— 1752.
Daniel Martine.
Alexandre Sales.
Jean Trembley.
Gafpard Pictet.
Jean Pierre Trembley.
Marc Cramer.
Jean Antoine Cramer, *du* LX.
Jean Louis Mallet.
Jean De Carro.
Gratien De Jauffaud.
Jean Huber.
Jean Jaques Manget.
David Ballexferd.
Ifaac Rigaud.
Jean Jaques Pallard.
Jean François Sellon, *du* LX.
Pierre Aubert.
Jean Marc Le Cointe.
Jean François Goudet.
Charles De Langes De Lubiéres.
Guillaume Fuzier Cayla.
Jacob Du Pan. —— 1758.
Pierre Pictet, *de Sergy.*
Marc Le Fort.
Jaques Bonnet.
Charles Bandol.
Jean Gabriel Cramer.
Guillaume Danffe.
Jean Vafferot, *de Châteauvieux.*
Hor. Ben. Perrinet Desfranches.
Pierre Baraban.
Pierre Danffe.

Antoine Saladin.
Marc Antoine Lombard.
Charles Dunant.
Jean Ifaac Bouffier.
Jean Antoine Butini, *le jeune.*
Louis Colladon.
Jaques Mercier.
Pierre Voullaire.
Gabriel Cramer, *du* LX.
Jean Bertrand, *de Cointrins.*
Horace Jean Vafferot, *de Vincy.*
Charles Theophile Vernet.
Jean Louis De Loys.
J. And. Lullin, *de Châteauvieux.* 1764.
Jean Antoine Fatio.
Jean Jaques Turrettini.
Jean Manaffé Cramer, *du* LX.
Jean François Du Pan.
François Calandrini.
Jean Lullin.
Ami Rilliet.
André Fatio, *de Bonvillars.*
Jean De La Rive.
Jean François Le Clerc.
Jean Louis De Budé, *de Boify.*
Jaques François Danffe.
Jaques Mallet.
François Chappuis.
Jean Louis Prevoft.
Jean Daniel Le Maire.
Efaie Buffe.
Samuel De Tournes.
Marc Micheli, *de Dulit.*
Robert Dunant.
Jaques Banquet.
George Tobie Thelluffon.
Jean Jaques Boiffier.
Ami Theophile Perdriau.
Jean Antoine Rigot.
Jean Gallatin.
François Colladon.
Jaques Deharfu.
Paul Henri Mallet.
Ifaac Le Royer.
Jaques Magnin.
Pierre Pafteur.
Louis Bertrand.
Pierre Garrigues.
François Jean Felix.
Jacob Boutillier Beaumont.
Frederic De Chapeaurouge, *Sautier.* —— 1770.
Barthelemi Galiffe.
Jean Gafpard De Chapeaurouge.
André Pictet.
Pierre Mallet.
Jean Louis Claparede.
Louis Frederich Lombard.
Jean Baptifte François Fatio.
Paul Chappuis.
Jaques André Mallet.
Jean Sellon.
Jean François Thelluffon.
Jaques Prevoft, *de Beffinge.*
Jaques Necker, *du* LX.
Jean Louis Choify, *Contrôleur.*
Jofeph Salard.
Jean André De Luc.
Jaques Marc Chappuis.
Ami Pierre Martin.
Louis Vignier.

Marc Marcet.
Jacob Argand.
Denis Joly.
Jacob Chevrier.
Leonard Bourdillon.
Jean Zacharie Robin.
Jean Robert Soret.
Jacob Melly.
Jaques Vieuffeux.
Etienne Bonoet.
Jaques Antoine Odier.
François Alric.
Antoine Chapuis.
Jaques David Marchand.
Jean Flournois, *Hôpitalier.*
Etienne Claviere.
Jean Martin Schmidt-Meyer.
Pierre Jolivet.
Jean Robert Falquet.



LE CONSEIL DES C. C. EN 1775

furent : *Charles-Louis*, né le 16 septembre 1738, mari, le 28 avril 1771, d'Espérance André (1), maire de Satigny, de 1800 à 1812, et mort le 7 février de cette même année à Bourdigny-Dessus ; et *Jean-André*, dont les affaires ne prospérèrent pas autant que celles de ses frères. De ses deux mariages, l'un avec Aimée Duval, l'autre, en 1790, avec Henriette Mallet, il eut plusieurs enfants morts en en bas-âge, à l'exception d'un seul. Il mourut lui-même d'une affection rhumatismale à la poitrine, le 5 mars 1791, après avoir testé dans la journée, nommant son fils héritier universel, et priant « Messieurs ses frères et ses beaux-frères, Odier et Sautter, d'être les tuteurs de ses enfants ». Le seul qui survécut d'entre eux, mourut celibataire, à 34 ans, le 17 novembre 1810 ; son décès est constaté par son cousin, Jean-Louis Duval, et par son ami Jacob de Bary, secrétaire à la Mairie.

Nous venons de passer en revue les membres de notre famille qui ont habité Genève pendant le cours du XVIIIe siècle. Quels étaient les sentiments de l'élite de la Société genevoise, au moment où l'ancien régime agonisait en France ? Quelle part ont eue ces gens éclairés au mouvement intellectuel si marqué de l'autre côté du Jura, à l'époque de Louis XV et de Louis XVI ? Comment ces chrétiens pieux ont-ils jugé le débordement des mœurs ? Comment ces républicains ont-ils compris la Révolution ?

Il y eut chez eux, comme chez tout le monde à cette période, ce mélange de sensiblerie et de brutalité qui

(1) La famille André, de Gênes, était puissante par sa maison de banque déjà ancienne à cette époque. En 1783, la maison André, Lamande et Cie de Gênes fait à la ville de Marseille un prêt de 3.500.000 livres. (Archives des Bouches-du-Rhône, § C. 2.).

est la marque de l'époque : sensiblerie dans l'ordre du sentiment, brutalité dans l'action.

La Suisse était depuis longtemps, depuis surtout le voisinage récent de Voltaire à Ferney, un foyer d'idées sociales et le terrain d'expérience de la philosophie. Son influence [1] s'étendait, par ses banquiers, jusqu'à Paris, et il serait curieux d'étudier quelle fut la part de ces derniers, dans les mesures de tolérance générale édictées par Louis XVI, dans la marche des idées qui précipita la Révolution, dans ces progrès de l'anglomanie, et même dans la propagation de la franc-maçonnerie. Avec Necker, avec Clavières, avec Panchaud, Mallet du Pan et tant d'autres, la Suisse eut une part importante dans les mouvements qui marquèrent l'aurore des temps nouveaux. Les Suisses de toutes les nuances, aussi bien l'oligarchie indépendante de Genève que les nobles Vaudois écrasés par le despotisme rétrograde de leurs Excellences de Berne, considéraient Rousseau comme un héros national. Ceux qui demeuraient à Paris recherchaient sa société, et en écrivaient à leurs parents ou amis restés au pays natal. Dans ce qui va suivre, nous analyserons les lettres échangées entre Mme de Lessert et ses sœurs, cousines ou nièces d'Arnal [2].

(1) D'ailleurs, ces idées spéculatives n'y excluaient pas le sens pratique. A la fin de l'ancien régime, M. de Lessert écrivait : « A Genève les mœurs sont plus réglées qu'en France, les femmes, tant du haut que du bas, se mêlent de leurs affaires et ont beaucoup d'ordre dans leurs maisons ; les domestiques y sont moins pervers, les repas n'ont jamais été bien longs et les soirées tiennent la la place soit pour accueillir les étrangers, soit pour entretenir la société. Dans le haut Genève il y a les familles religieuses, modestes, bienfaisantes, d'ailleurs on y serait plus coupable qu'ailleurs car on y est bien prêché ».

(2) Des trois demoiselles Brun, appartenant à une famille méridionale réfugiée à Genève et filles d'Etienne Brun, banquier à

« 6 mars 1777. — Notre ami Rousseau nous fait une bien douce et agréable ressource. Mais comme il faut être circonspect dans le plaisir de le voir ! autant que pour notre bonne connaissance, la duchesse de Danville. Il vint, il y a trois jours, passer deux heures avec nous. Combien je pensais à vous, et à mon cousin, en lui rendant cette visite ! Il a, dans sa conversation, l'accent du sentiment le plus délicat, et, sur certains sujets, des plus tendres. Il a été content des quelques morceaux de ma traduction de Théocrite. Cela m'a donné l'idée de l'envoyer à mon cousin d'Arnal. Voici un livre de M. de Mably. Notre ami Clavière en fait le plus grand cas… »

Peu après, en 1780, l'« Emile », de Rousseau, paraît : « Combien vous auriez éprouvé de sentimens divers à la lecture de la fin d'« Emile » ! Il me semble voir votre émotion et vos transports ! L'on juge différemment ce morceau ; pour moi il me parut terrible. Qui peut, après cette lecture, compter sur soi ; qui peut nier que nous ne soyons le jouet des circonstances et que nous ne devions sans cesse avoir un précipice tout auprès de nous ? Gardons-nous, quelque assurés que nous croyons être, de vouloir l'envisager de trop près.

» Quel dommage que la fin manque ! Rien n'était plus touchant, plus consolant. Rousseau l'avait rendu de bouche [raconté de vive-voix] à mon mari, mais il n'a pas eu le courage de l'écrire ».

Un peu plus tard, ce sera des ouvrages d'un genevois célèbre que l'on s'enthousiasmera ; « Le bel ouvrage de M. de Necker fait une grande sensation et lui mérite les bé-

Lyon, l'une, Marguerite, épousa Benjamin Delessert vers 1730, l'autre, M. d'Arnal, dont, à la troisième génération, Clémentine de Cazenove, née de Villas d'Arnal, et la troisième M. Rodier, dont à la troisième génération, Mme Rodier, comtesse Pelet de la Lozère.

nédictions de tous les cœurs sensibles et capables d'aimer l'ordre ».

Mais les affections littéraires n'empêchent pas les liens de la famille. On s'occupe des parents établis au loin, de Jean-Baptiste d'Arnal, que Jean-Henri Cazenove, son patron à Londres, a soigné avec tendresse dans une maladie qui a coûté 200 livres sterling et qui a nécessité « deux médecins, un apothicaire et son commis, une gouvernante, deux gardes et quatre domestiques mâles ; » de Mlle Mimi Cazenove qui s'est fixée momentanément à Lyon, sur la recommandation des spirites, sans doute de M. Dubois ou de M. de Langallerie, à qui d'ailleurs elle lègua sa fortune.

« Quel dommage, écrit Mme Delessert, le 18 juillet 1790 [1], qu'un bon sujet comme cette demoiselle soit tombé en si mauvaises mains ! »

Mais à Genève, comme en France, la politique domine tout. On voit très bien l'élite du haut Genève, suivant avec passion le mouvement des idées, critiquant les privilèges et soupesant la royauté, se déclarer pour les idées libérales qui conviennent à leur organisation républicaine, applaudir les constitutionnels, flétrir les excès et garder, au milieu des orages, une piété et une résignation vraiment chrétiennes.

(1) Il est curieux de voir, à cette date, la répartition entre les différents membres du gouvernement de la République de Genève, des charges municipales. En dehors des 4 « seigneurs syndics » des membres de la Chambre des Comptes, des Gardes, des Appellations, les membres du C. C. sont répartis entre la Chambre de l'Artillerie, la Monnaie, l'Hôpital, la Santé, les anciens du vénérable Consistoire, la Chambre de la Réforme, des Blés, du Commerce, du Vin des Domiciliés, des Fiefs, de la Netteté, des Curateurs. En dehors encore sont les Secrétaires d'Etat, les Châtelains, les Commis aux retaxes et aux visites ; chaque Chambre a pour président l'un des 4 syndics, assisté d'anciens syndics, de conseillers, de procureurs, d'auditeurs et de secrétaires.



DAVID CAZENOVE

CHEF DE LA BRANCHE ANGLAISE, 1735

Au moment de la convocation des Etats-Généraux, surtout quand Necker prend le timon des affaires, Mme Delessert écrira :

« On espère beaucoup à Genève de M. de Necker et des nouveaux arrangemens qu'on prend en France. » Cette bonne opinion ne dure pas et le 14 mai 1789 « M. Necker éprouve la chûte des élévations. Il faut que l'homme se montre lui-même tôt ou tard. On a élevé ses vertus au-dessus de tout, il est bon que l'on voie les imperfections des humains. Il veut, paraît-il, éclairer la nation sur les décisions de l'Assemblée Nationale ; mais il semble plutôt piqué contre elle. Il est comme un roi détrôné, il a de la peine à prendre son parti. S'il avait la grâce de voir les bons côtés de son état présent, il se trouverait plus homme qu'auparavant et se reposerait de ses bonnes intentions ».

Cette lettre prévoit, longtemps à l'avance, la chûte de Necker, sa fuite au milieu de l'indifférence, pour ne pas dire de l'hostilité générale, et la déroute de ses bonnes intentions. Mais les événements se précipitent : la prise de la Bastille, les fatales journées du début d'octobre, éclairent bientôt les plus optimistes.

« La vie n'est guère tenable, et, pour me servir des expressions d'un pamphlet de M. de Cérutti : « Le fait est que la politique et la folle discorde ont tellement tourné toutes les têtes qu'il ne reste plus de place aux idées tranquilles ; la littérature et les sciences sont devenues étrangères en quelque sorte, on dirait qu'elles ont fui avec les princes... » Toutes les idées riantes et agréables sont en déroute, plus de vers, de poésie, ni rien de semblable ; pour Epitre nous avons les Décrets de l'Assemblée ; pour pièces fugitives, les pamphlets du jour ; pour *logogriphes*, des complots dont le mot ne se laisse

point trouver, et qui nous tourmentent extrêmement. Enfin, pour que l'existence devînt un peu supportable, il faudrait savoir se tirer des éternelles discussions, ne pas entendre répéter cent fois par jour les choses les plus absurdes et les plus ridicules, s'étourdir sur tous les maux de détail, sur les excès de la populace causés en grande partie par son extrême misère ; il faudrait fermer les yeux, se boucher les oreilles, et n'envisager que les Biens grands et réels, auxquels cette route épineuse nous conduira. Mais, malheureusement, on fait tout le contraire, les obstacles, les entraves obsèdent tellement qu'on ne voit rien au-delà, et qu'on perd à la fois courage et espérance. Nous ressemblons assez à un homme qui, ayant marché pendant longtemps dans un terrain marécageux et fangeux, aperçoit une route unie et bien battue, dont il n'est séparé que par une haie d'épine, il veut se hâter de la franchir mais il se trouve tout à coup tellement engagé dans le buisson, piqué et déchiré par les ronces, qu'il perd patience et se désespère...

» Au milieu de l'abattement d'esprit et du dégoût, que causent souvent les faits et les discours, il y a certains objets qui viennent pourtant ranimer et relever l'âme ; l'idée seule de M. de Lafayette, par exemple, réchauffe le cœur et le remplit des sentiments d'admiration, les plus vifs et les plus doux. Quelle vie ! mais aussi quelle gloire et quelles jouissances il se prépare, s'il achève heureusement cette noble et sublime carrière !

» Pardon mon cousin, de vous entretenir ainsi de choses publiques, il faut bien qu'il soit impossible de s'en dépêtrer, puisque même avec vous, je ne puis les quitter un instant.

» Permettez que votre frère reçoive ici mille remerciements d'une lettre que j'ai reçue de lui hier et qui m'a

vivement touchée. Il me semble que nos familles n'étaient pas faites pour vivre séparées, aussi pensai-je que si les choses vont mal dans ce pauvre royaume de France, il nous faudrait faire une petite colonie et aller ensemble chercher le calme dans quelque isle de Juan Fernandez, ou même sans aller si loin dans l'isle St-Pierre sur le lac de Bienne. »

Ce n'était pas là la fin des inquiétudes, et les secousses
iaient. La griserie de la liberté,
natures, était montée au cer-
fait voir rouge.

« Genève, 18 juillet 1790.

une nouvelle insurrection à
ité du Roi, on ne sait pas au
y avait entre autres deux jeu-
er, qui furent pendus à la lan-
iple les acheva. Les Français
arbares, antropophages ; un de
, a vu de ses yeux, la tête d'un
une perche, le sang découlait
gouttes. On leur a trop vanté
nue funeste, et qui sait ce qu'on
nir ! »
ter combien le sentiment re-
à Genève. Mme Delessert écrit,

nion de la nouvelle législa-
eux qui construisent ces édifi-
is d'un bon esprit, tant s'en
agitent le plus grand nombre
et ce n'est pas au nom de Dieu qu'ils s'assemblent. L'in-

point trouver, et qui nous tourmentent extrêmement. Enfin, pour que l'existence devint un peu supportable, il faudrait savoir se tirer des éternelles discussions, ne pas entendre répéter cent fois par jour les choses les plus absurdes et les plus ridicules, s'étourdir sur tous les maux de détail, sur les excès de la populace causés en grande partie par son extrême misère ; il faudrait fermer les yeux, se boucher les oreilles, et n'envisager que les Biens grands et réels auxquels cette route épine
malheureusement, on fait tou
les entraves obsèdent telleme
et qu'on perd à la fois courage
blons assez à un homme qui,
temps dans un terrain maré
une route unie et bien battue
une haie d'épine, il veut se h
se trouve tout à coup tellem
piqué et déchiré par les ronce
désespère...

» Au milieu de l'abattemen
causent souvent les faits et l
objets qui viennent pourtant
l'idée seule de M. de Lafaye
le cœur et le remplit des s
plus vifs et les plus doux. Qu
gloire et quelles jouissances
heureusement cette noble et

» Pardon mon cousin, de vo
publiques, il faut bien qu'il s
trer, puisque même avec vo
instant.



» Permettez que votre frè
ments d'une lettre que j'ai reçue de lui hier et qui m'a

vivement touchée. Il me semble que nos familles n'étaient pas faites pour vivre séparées, aussi pensai-je que si les choses vont mal dans ce pauvre royaume de France, il nous faudrait faire une petite colonie et aller ensemble chercher le calme dans quelque isle de Juan Fernandez, ou même sans aller si loin dans l'isle S[t]-Pierre sur le lac de Bienne. »

Ce n'était pas là la fin des inquiétudes, et les secousses de la Révolution se multipliaient. La griserie de la liberté, trop forte pour certaines natures, était montée au cerveau de la foule et lui avait fait voir rouge.

« Genève, 18 juillet 1790.

» Voilà qu'on apprend une nouvelle insurrection à Paris au sujet de l'inviolabilité du Roi, on ne sait pas au juste le nombre de tués, il y avait entre autres deux jeunes gens dont l'un perruquier, qui furent pendus à la lanterne, la corde cassa, le peuple les acheva. Les Français aujourd'hui passent pour barbares, antropophages ; un de nos amis, établi à Marseille, a vu de ses yeux, la tête d'un magistrat portée au bout d'une perche, le sang découlait et le porteur en avalait des gouttes. On leur a trop vanté la liberté, elle leur est devenue funeste, et qui sait ce qu'on en doit attendre pour l'avenir ! »

Il est curieux de constater combien le sentiment religieux prédomine encore à Genève. M[me] Delessert écrit, le 1[er] février 1791 :

« Je n'ai pas si bonne opinion de la nouvelle législation que bien d'autres ; ceux qui construisent ces édifices, ne sont pas tous mùs d'un bon esprit, tant s'en faut. Les passions diverses agitent le plus grand nombre et ce n'est pas au nom de Dieu qu'ils s'assemblent. L'in-

crédulité s'affiche à Paris, on y prononce en pleine assemblée des blasphèmes entre autre en dernier lieu (24 juin 1790) on y a dit que le Français ne devait avoir d'autre religion que le patriotisme. »

Le sentiment littéraire subsiste néanmoins, et une lettre de la fille de Mme Delessert, d'avril 1791, est consacrée toute entière à la brochure de Chamfort sur l'Académie :

« Cette brochure réduit à néant l'utilité et la gloire artificielle de l'Académie ; elle se moque de l'égalité qu'on a cherché à y établir, en y mélangeant des « membres titrés, lettrés et mitrés. » Qui ne voit, dit-il, qu'il était aussi impossible de mettre jadis un Racine à côté d'un cardinal, qu'il ne le serait aujourd'hui, de mettre un cardinal à côté d'un Racine. »

Une nouvelle brochure de Necker excitera l'enthousiasme de sa compatriote.

« 12 Mai 1791.

» Je vous adresse le nouvel ouvrage de M. de Necker. Je conçois combien de choses on y blâmera, mais en ménageant une partie de ces censures, ne puis-je espérer qu'on s'y réunira à toute la vénération que m'inspire cette morale si pure, si énergique, si digne des cœurs sensibles, au point d'en être un scandale à nos grands politiques. On déplorera que le nouvel ordre des choses ait si fort déprécié tout ce qui tient de la religion qui est la base de la morale ; quel ordre politique pourra en tenir lieu, qui est-ce qui remplacera ces douces et réelles consolations qu'on a atténuées et presque détruites ? »

Les mouvements révolutionnaires se généralisent. L'armée se met du parti de la Nation, comme à Lyon, ce régiment de La Marche, dont les chefs « sont bien osés de s'exposer à la discrétion de leurs soldats. » Du coup, les répu-



MADAME CAZENOVE, NÉE HOUSSEMAGNE DU BOULAY

blicains genevois, amis de l'ordre et soucieux de la discipline, appuient de leurs vœux les mouvements fédéralistes. On dit à Genève, en juillet 1792, que Marseille s'érige en République, que nombre de provinces méridionales s'arment contre ceux qui n'arborent pas la cocarde blanche. « Nous sommes touchés ici de l'état du roi et de la reine, ils sont soutenus d'une force plus qu'humaine, non par la philosophie, mais par la religion ; leur conduite en fait foi ; s'ils sont rétablis dans leurs droits, ils auront éprouvé une rude école qui promettrait un règne bien doux. Qu'on a imputé des choses fausses au roi et qu'on a chargé la reine outre mesure ! »

D'autre part, la déclaration de Pilnitz, l'entrée des alliés en France, ont été si mal combinés que, tout en flattant les secrets désirs des genevois, ces derniers s'en moquent. Nous en avons pour preuve des bouts rimés faits sur Jules de Seigneux, le cousin des d'Arlens, à sa rentrée de la désastreuse campagne de Champagne.

« Pourquoi fis-tu la... sottise
» Suivant Brunswich... l'ennuyeux,
» De ne pas dépasser... Guise ?
» — Réponds-moi, Jules... Seigneux ! »

Mais la tourmente se rapprochait de Genève même. Le 23 septembre 1792, Chambéry est occupé. Les démocrates suisses voudraient que Genève se rendit sans résistance. Mais des patriotes se sont armés, et le parti le plus nombreux incline à repousser par la force la conquête qui s'approche. Nous avons dit déjà par quelles transes étaient passés les genevois, au moment où Robespierre avait décidé l'annexion de leur territoire, et la part prise par les Cazenove à la résistance à l'envahisseur.

Nous terminerons cette étude succincte par une dernière

lettre de Mme Delessert à Mme d'Arnal, datée de Paris, le 1er décembre 1792, où cette femme de tête et de cœur sait parler littérature dans les temps les plus troublés et sortir de ses angoisses du moment, en levant les yeux plus haut.

« N'eûssiez-vous pas été, ma chère tante, bien fâchée que M. Girardin eut consenti qu'on tirât le tombeau de Rousseau, du milieu de ses peupliers, des ombrages paisibles dont il est environné, pour le mettre entre Voltaire et Mirabeau ? Qu'on lui élève une statue, c'est là un faible hommage de la reconnaissance de la Nation à son génie, mais il faut que les âmes tendres auxquelles il fait encore verser de douces larmes puissent le retrouver au sein de la nature et loin des hommes corrompus. J'en suis bien assurée, nous nous rencontrons encore pour déplorer toutes les rigueurs qui résultent du changement entier et subit produit par le nouvel ordre des choses. Je sens et le malheur des souffrants et celui plus grand encore de ceux qui s'exercent par de vaines subtilités à ne pas plaindre leurs semblables, à se permettre de penser que l'on peut avec justice, commettre la violence et croire que des maux particuliers, peut sortir le bien général.

» Que de pervertissements dans les affections accordées aux hommes pour leurs consolations, alors qu'ils peuvent les tirer de l'indulgence de leurs rapports ? On s'efforce de rompre tous les liens en faisant voir à la classe populaire un attentat à ses droits dans ce qui en est le seul et sûr garant : le respect pour les autorités constituées. Le cœur se serre en voyant à quel égarement se jette le peuple, tout le fanatisme dont on persécute les prêtres, livrés à d'anciens préjugés, nourris encore par les injustices commises à leur égard. Qu'ils sont heureux ceux qui lèvent leurs yeux en haut et qui ont appris à voir la main toute puis-

sante de l'Etre Suprême, prête à retenir les calamités qui naissent de notre aveuglement ! »

Quels exemples donnent cette énergie et cette piété, et qu'il est honorable pour la nature humaine, de voir de pareils sentiments s'énoncer à une époque aussi difficile et des caractères se mettre ainsi à la hauteur des circonstances !

CHAPITRE XIV

La Hollande

Notre récit est une image vivante de la destinée de notre famille, qui se poursuit de pays en pays sans parvenir à se fixer. Après avoir étudié les Cazenove en Angleterre, en Amérique et à Genève, nous les suivons en Hollande, dans cette contrée où ils ont vécu pendant deux générations.

Le « Junckheer » Théophilus Cazenove avait rejoint, à Amsterdam, à l'époque où son frère Pierre avait abandonné la direction de sa maison de Genève, ses deux oncles, Charles et Jean-Pierre, qui y étaient déjà installés et fort honorablement connus. Il fit en Hollande la connaissance de Marie de Rapin-Thoyras, qu'il épousa le 28 janvier 1734.

« Jeudi, le 28 janvier 1734, à Vianen, dans l'Eglise Wallone, ces personnes ont été inscrites ici par un acte de M. Jalabert, pasteur à Vianen ; inscrites : Théophile Cazenove, écuyer, demeurant sur le quai Ozagterburg et Marie de Rapin, demeurant à Vianen. »

(Extrait des registres de l'Eglise protestante de Vianen).

Elle était fille de l'historien Rapin-Thoyras, celui dont Voltaire a dit qu'il était l'auteur de la seule bonne histoire d'Angleterre parue jusqu'alors. Sorti de France à la Révocation, il gagna la Hollande après un court séjour en Angleterre et s'engagea dans la Compagnie de Cadets de son



EDWARD CAZENOVE

1908

cousin, Daniel de Rapin. Il quitta Utrecht avec ce dernier, en 1688, fit la campagne d'Angleterre, commanda une compagnie de son nom à la bataille de la Boyne, fut aide-de-camp du général Douglas, et dut se retirer du service après une grave blessure reçue au siège de Limerich. Guillaume d'Angleterre le nomma alors précepteur du comte de Portland. Il accompagna ce jeune lord à son ambassade de France, en 1698, puis s'établit, pour écrire son histoire d'Angleterre, à La Haye et enfin à Wesel. — Sa fille Marie fut son onzième enfant ; elle en eut autant elle-même pour continuer la tradition. Son existence se passa à Amsterdam, puis à Lausanne, lors de son second mariage avec M. Blaquières. Son influence sur la Société littéraire de Lausanne ou de Genève fut considérable. Elle hérita, en 1749, de sa mère, un collier de perles « scavoir de 51 perles », pour son fils Charles « un étui, d'un couteau, cuiller et fourchette », et, pour sa fille Marie, « une écuelle sans couvercle qui est aux armes de la famille. »

Théophilus, qui devait mourir en 1760, avait obtenu, la même année, des lettres de naturalisation comme citoyen hollandais. Celui de ses enfants qui resta en Hollande se nommait, lui aussi, Théophile. Il épousa, à Haarlem, le 30 septembre 1763, Margaretha Helena Van Jever, fille d'un conseiller de Haarlem et d'une demoiselle Quirina Van Sypesteyn d'une famille médiatisée d'Allemagne. Sa fiancée était née à Amsterdam, le 28 janvier 1748.

Extrait des registres paroissiaux de Haarlem

Acte Verleend deu 16 oct. 1763 om te Haarlem te twinnen

Nydag Namiddag den 30 septembre 1763 Walekerk comparéerden noov den her Peeters commissarius :

Théophile Cazenove van am gerefoormirt oud 23 jaeer

op de Taamsgracht yeasmet sym Mâder Marie de Rapin te Lousanne.

Jonk vieuwe Margaretha Helena van Jever van am Gereformeert oud 16 jaer op de Kysessgracht gead met haer edeler Heer vader Volkert van Jever, oud raad deser staad.

vas get { Théophile Cazenove
M. H. van Jever,

Acte donné le 16 oct. 1763 à Haalem de permis de mariage

Vendredi après-midi le 30 septembre 1763, Eglise Wallone, ont comparu devant M. Peeters, commissaire, Théophile Cazenove, de la religion réformée, âgé de 23 ans, demeurant sur le Raamsgracht avec sa mère Marie de Rapin, de Lausanne (et) Mademoiselle Marguerite Helena van Jever, de la religion réformée, âgée de 16 ans, demeurant sur le Kysergracht avec Monsieur son père, Volkert van Jever, ancien conseiller de cette ville.

Etaient présents : Théophile Cazenove, M. H. van Jever.

A leur tour, ils eurent plusieurs enfants, parmi lesquels Quirin-Henri, dont voici l'extrait baptistère :

Extrait du livre des baptêmes de l'Eglise Wallone d'Amsterdam.

(Scellé du Klein Segel)

Je soussigné, autorisé du Consistoire et ancien auquel le livre du baptême est commis, certifie que Quiryn Henry, fils de Théophile de Cazenove et de Marguerite Hélène van Jever, est né le 21e de ce mois de janvier 1768 et a été baptisé en ladite Eglise le 24e dudit, par Monsieur J. Picard, ministre du St.E. en présence de Charles de Cazenove en la place Jean Fredrik Godefried baron de Friesheim et Emerentia (1)Helena van Jever comme témoins.

Fait à Amsterdam, le 1er octobre 1794.

Signé : J. V. O. Laen.

(Cachet de l'Eglise Wallone d'Amsterdam)

(1) Emerentia de Freisheim était la tante du nouveau-né, nièce de la baronne de Freisheim, la sœur de Marie de Rapin. C'est en raison de cette double parenté que le nom d'Emerentia se maintint



THÉOPHILE DE CAZENOVE-VAN JEVER

1775

(Peint par Perroneau)

Quirin, qui devait populariser dans la famille le prénom de sa grand'mère, à qui du reste il avait emprunté le nom de Sypesteyn, qu'il portait comme nom de terre, figure sur un délicieux pastel de Perroneau à côté de son frère Théophile. On sait que ce peintre fameux portait ombrage à Quentin-de-la-Tour. Au salon de 1751, 1753, etc., il était le peintre officiel des actrices de l'Opéra, des « demoisillons » et des princesses. Théophile de Cazenove-van-Jever prouvait ainsi son goût artistique, qu'il affirma encore en se faisant crayonner à Philadelphie, par le miniaturiste St-Mesmin, et à Paris, en 1799, par Westmüller, le peintre que, aux années heureuses de son règne, Marie-Antoinette avait fait venir à Vienne.

Pendant toute la seconde moitié du XVIIIe siècle, la situation pécuniaire de la famille s'accrut à Amsterdam, et Théophile de Cazenove-van-Jever devint bientôt un des gros capitalistes de la Hollande. Il eut un procès avec le baron de Borke, sujet prussien, que soutenait le roi de Prusse Frédéric II, et dans lequel intervint Mirabeau, lors de sa mission secrète à Berlin, en janvier 1786.

Vers cette époque, l'horizon politique des sages hollandais se rembrunit d'une façon subite, le dissentiment s'accentua entre le peuple et le stathouder, le parti français, qui soutenait la cause de la liberté, perdit du terrain, et les Prussiens du duc de Brunswick envahirent les Pays-Bas.

Le séjour de ces derniers à Amsterdam cause une dépense de 10.000 florins par jour. La bourse de la ville est un champ de bataille : les Juifs payés par le stathouder

dans la famille et fut porté par une fille de Quirin, morte en 1810. Un portrait de Mlle de Rapin et de son mari, le baron de Freisheim, est aux mains de Mme George E. Dambmann, née de Cazenove.

assomment les banquiers qui ne portent pas les couleurs oranges. On exige même que le ruban soit tout entier de cette teinte, sans aucun mélange de blanc, couleur du parti français, ni de bleu; couleur des patriotes. Théophile eut sa part dans ces échauffourées et fut heureux, dans les années qui suivirent, de s'éloigner de cette terre si longtemps hospitalière à sa race, tout en la servant encore au-delà des mers comme agent général de la Compagnie des Indes Orientales.

Mais avant de parler de son séjour en Amérique, nous retracerons rapidement la vie de ses frères et sœurs, disséminés sur toute la surface de l'Europe.

1° *Charles,* né le 6 février 1735, célibataire, mort en 1792.

2° *Jean Henri*, directeur à Londres de la East-India Company, de la Royal insurance Company, régent de la Banque d'Angleterre, naturalisé Anglais en 1760, et que nous retrouverons daus la visite que lui fit Constance d'Arlens, en 1802.

3° *Jean Philippe,* mort en bas-âge.

4° *Paul,* né en 1758, à Laussane, entré le 3 mars 1775 au service d'Autriche, enseigne au régiment Langlois en 1777, lieutenant en mai 1780, mort en 1782, après avoir légué à sa mère tout son avoir : 266 florins 34 kreutzers.

5° *Marie,* née le 4 mai 1746, à Amsterdam, morte à St-Jean-de-Bruel, le 15 pluviose an III, épousa à Amsterdam, en 1761, Antoine-Liquier, fils de Jacques, avocat au Parlement de Toulouse, et d'Antoinette Favier. Cet Antoine, qui était le frère d'André Liquier (1), député aux

(1) André Liquier était un des négociants les plus notables de Marseille à la fin de l'ancien régime, « universellement considéré, dit le philosophe de Bonald, pour ses vertus et ses talents. » Il était, en 1789, membre de la Chambre de commerce, sous la prési-



MARGARETHA VAN JEVER

Etats-Généraux de 1789 par l'Assemblée de Marseille, était consul général de Hollande à Naples. Ils appartenaient à une famille ancienne et notable du Rouergue.

6° *Marc Antoine*, né en 1748, à Amsterdam ; c'est lui dont nous nous occuperons sous le nom de d'Arlens.

7° *Cécile*, qui épousa, en 1781, Ferdinand Rosset, seigneur d'Echaudens et de Rochefort, qu'elle suivit dans son exil à Philadelphie, après l'échec des idées libérales en Suisse.

8° *Henriette*, née en 1755, qui légua sa fortune à son fils adoptif, H. d'Albis.

---

dence de l'intendant, des Gallois de la Tour. Il obtint, en 1777, le prix du Concours de l'Académie de Marseille avec un ouvrage intitulé : « De l'influence du Commerce sur l'esprit et les mœurs des peuples », et fut reçu, en 1785, dans cette illustre Compagnie. Il avait été auparavant, en 1779, nommé membre de l'Académie de peinture, sculpture et architecture civile et navale de la ville, qui témoigna de l'estime en laquelle il était tenu en le désignant comme député du Tiers-Etats aux Etats Généraux de 1789. Les trois autres députés furent Roussin, Lejeans et Delabat. Liquier mourut en charge, le 13 juin 1789, à Versailles.

CHAPITRE XV

Cazenovia

Il n'est pas sans intérêt de rechercher, en prenant pour guide le voyage en Amérique du philanthrope Larochefoucauld-Liancourt, les conditions de vie et les mœurs des Américains du Nord au moment où Théophile de Cazenove aborda dans leur pays, comme agent de la puissante Compagnie des Indes, puis comme habitant de Philadelphie, enfin comme pionnier. A ce moment, l'âge d'or fleurit en Amérique : à Philadelphie, en 1790, l'Etat ne lève point de taxes. « Les revenus de ce genre se bornent aux droits sur les mariages, sur les tavernes, sur les encans : au total 12 à 13.000 dollars. » La taxe sur les voitures fut supprimée en 1795.

Au nord de la Pensylvanie, des terres sont prélevées par l'Etat sous le nom de « terres de donation ». Elles devaient être données en récompense aux officiers et aux soldats de la milice. Les terres dites « de dépréciation » étaient celles qui se remboursaient par les billets donnés à titre de solde aux troupes pendant la guerre de l'Indépendance, billets tombés fort au-dessous de leur valeur nominale.

Les terres à l'ouest des Alleghanys se payaient 26 dollars 2/3 les 100 acres ; celles situées à l'est, moins bonnes, ne valaient que 9 dollars 1/3.

En raison de l'expansion vers l'ouest, les ventes de terrain au nord de l'Ohio portent à partir de 1795 l'obligation pour les acquéreurs de défricher, d'entourer de haies la culture d'un acre sur cent, d'y bâtir et d'y fixer une fa-

Extrait du Livre des Baptêmes de l'Eglise Walonne d'Amsterdam.

Je soussigné Authorisé du Consistoire, & Ancien, auquel le Livre des Baptêmes est commis, certifie que Quiryn Henry

Fils de Théophile de Cazenove

Et

Marguerite Helene van Sever

est né le 21me du Mois de Janvier l'An 1768

& a été baptisé en la ditte Eglise le 24me du dit.

Par Monsieur J. Picard Ministre en présence de Charles de Cazenove en la Place Jean Fredrik Godfreid Baron de Frisheim, Et Emerentia Helena van Sever Comme Temoins.

Fait à Amsterdam le 1 Octobre 1794

[illegible]



ACTE DE NAISSANCE DE QUIRIN

mille pour 5 ans consécutifs. Dans le but d'entraver les « latifundia », le même acquéreur ne peut posséder plus de 400 acres. Mais la loi défendant les grands domaines tomba rapidement en désuétude, et les spéculateurs trouvèrent vite le moyen de l'éluder.

Dans les villes, des habitudes particulières frappaient les étrangers. A Philadelphie, les « arrivans d'Europe » étaient reçus à bras ouverts : de grands dîners, de grands thés s'offraient en leur honneur : mais le lendemain, le fêté de la veille est à peine reconnu dans la rue. Les riches citoyens montrent avec ostentation leurs beaux verres d'Angleterre, leurs cristaux, leurs porcelaines : ils font parade de leurs mobiliers. En dehors de ce sujet de conversation, la société est nulle et la causerie n'existe pas, car dès qu'elle touche à la politique, elle devient brûlante et intolérante au possible. Les jeunes filles sont plus ou moins jolies, mais toutes sont belles. Cela tient évidemment au croisement des sangs et à la vie au grand air.

Quant à l'Etat de New-York, qui a appartenu originairement aux Hollandais, on y jouit d'une liberté extrême. Les taxes sont assises sur une estimation approximative de la fortune des citoyens ; il n'y a pas de lois contre les banqueroutes : ce sont les juges de paix qui sont les inspecteurs des chemins, chaque habitant étant soumis à vingt jours par an de corvée sur les routes. Les lois criminelles sont douces ; 50.000 dollars sont annuellement fournis par l'Etat pour fonder ou encourager des écoles sur le territoire. Cette allocation prouve sa richesse : son revenu atteint en 1796, 234.218 dollars.

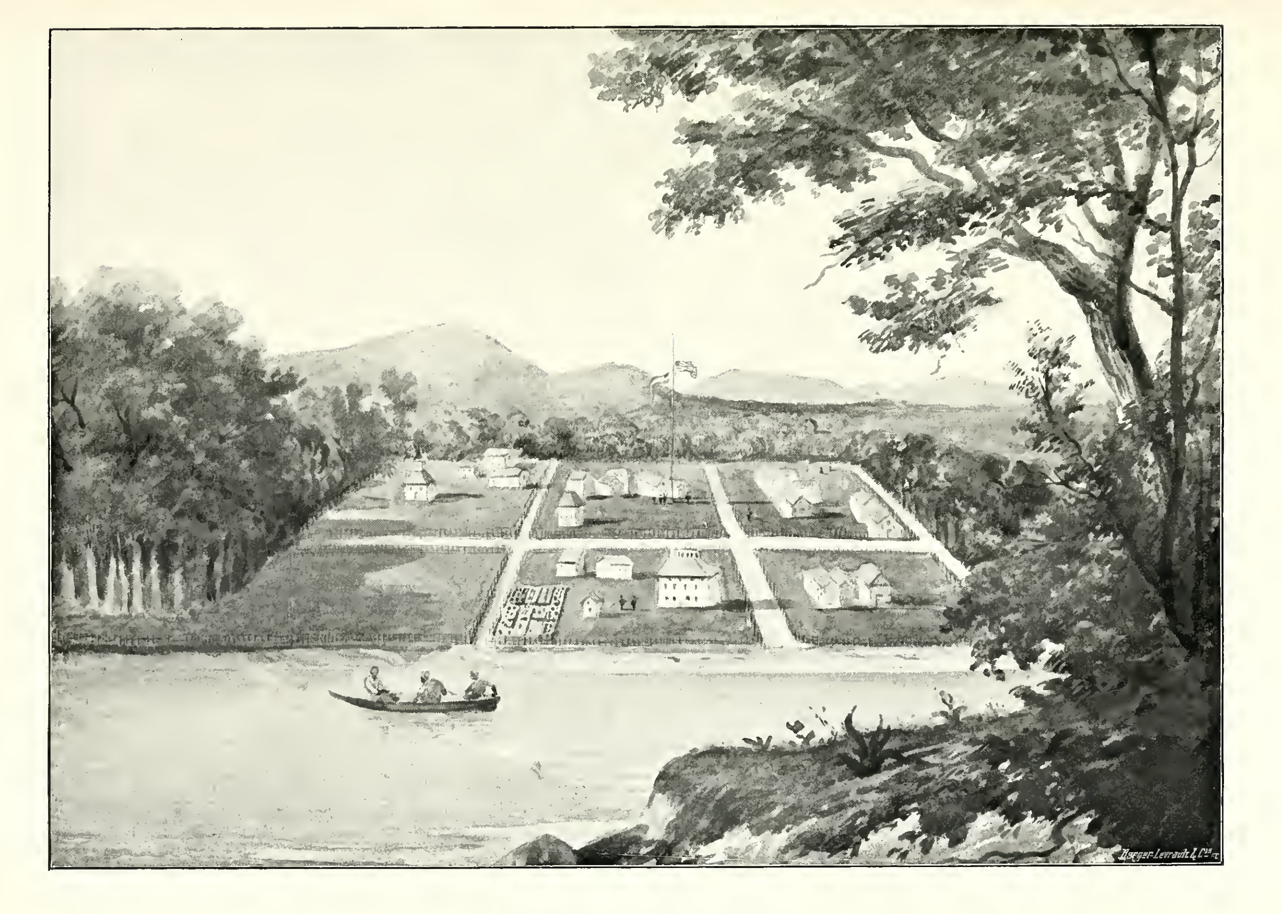
La population s'y accroît très rapidement, les terres se peuplent à vue d'œil. Le pays immense, qui de la source de la rivière des Mohawks s'étend jusqu'au Saint-Laurent et jusqu'au lac Ontario, est vendu depuis plus ou moins

longtemps à des Compagnies créées en vue de la spéculation et commence à se distribuer et à se défricher. Celui, plus considérable encore, qui du sud du lac Oneyda s'étend jusqu'aux limites nord de la Pensylvanie a beaucoup d'établissements plus avancés encore : ces terres sont bonnes et seront promptement habitées ; les « flats » de la Genessee égalent les « german-flats » le long de la rivière des Mohawks.

Pour vendre les terres prises sur les Indiens, confisquées par les Torys, etc., les Etats ont ouvert des land-offices où les prétendants aux achats reçoivent des warrants ou permissions de faire arpenter les terrains qu'ils désignent. Quant aux régions encore occupées par les Indiens, elles ne sont pas vendues immédiatement, mais l'Etat en vend la préemption et en dépossède les Peaux-Rouges pour en munir les acquéreurs.

Les spéculations sur les terrains ont fait faire de grandes fortunes. Le moyen le plus sûr de réussir est de commencer soi-même le défrîchement : on fait les premiers sacrifices, on appelle promptement des settlers (colons), on travaille avec énergie. Il est sans exemples que ces sacrifices, faits avec intelligence et dans l'étendue convenable, n'aient pas rapidement augmenté la valeur des terres que le propriétaire se réserve et ne l'aient promptement enrichi, en attirant vers son défrîchement les grandes immigrations. On peut citer beaucoup de ces brillants succès « et parmi eux ceux de la Compagnie Hollandaise, habilement dirigée par M. Cazenove : mais aucune réussite n'a été plus complète que celle du capitaine Williamson dans la Genessee. Cette manière honorable et sûre de tirer partie d'une grande possession, exige, à la vérité, des fonds disponibles... » [1]

(1) Larochefoucault-Liancourt, *Voyage en Amérique*, t. VIII, p. 55.



FONDATION DE CAZENOVIA

Larochefoucault eut pu ajouter qu'il fallait, en surplus, une forte dose d'énergie et de savoir faire.

Mais les gens d'affaires de ce temps, ne manquaient pas de ces qualités viriles qu'ils ont transmises à leurs descendants. Le négociant américain n'avait déjà pour frein, à cette époque, que sa propre honnêteté, l'estime de soi-même et sa conscience. Comme aujourd'hui, la valeur de l'homme était un peu trop estimée d'après la fortune qu'on lui supposait.

Dans presque toutes les grandes villes des Etats du Nord, tout le monde, dit Larochefoucauld, est négociant, c'est-à-dire que tout le monde spécule, trafique et agiote : le médecin, le juge, l'avocat, le pasteur, tous sont plus ou moins intéressés dans des ventes de terres, dans l'achat des lettres de change, etc.

C'est dans cette Société nouvelle, au milieu de cette race et de ce pays en pleine formation, que Théophile vint apporter sa précision dans les affaires, son entente de la vie, et ses qualités propres. Il eut promptement une situation privilégiée, par suite du prestige de la Compagnie qu'il représentait et de ses fonctions d'ambassadeur, chargé de conclure avec le Gouvernement des Etats-Unis un traité de paix et de commerce qui fut étendu, en 1792, et ratifié par les Etats de Hollande. Muni des renseignements et des recommandations nécessaires, pourvu d'une « ample provision d'occupations pour l'emploi des nombreuses heures qu'il aura à passer seul avec lui-même », il quitte Amsterdam à la fin de 1789, s'embarque sur le Paquet-Boat, vient à Londres, visite le fameux astronome Herschell, fait 170 mille en mail-coach, arrive à Falmouth, et, de là, en mars 1790 à New-York. Dans le voyage de la « State Room » de « l'Anthelope » à la côte américaine, il eut le temps de méditer sur la vie nouvelle qui s'ouvrait

pour lui, et à se préparer à cette absence de dix années qui l'isolait de sa femme, de ses enfants et de ses amis. L'énergie qu'il accumula pendant ce long voyage, lui servit dans son dur labeur.

De New-York il parvint à Philadelphie, d'où, peu après son installation, il expédia, sur l'ordre de Peter Stadnitski, président de la Compagnie, un jeune officier hollandais, du nom de Jan van Lincklaen, vers les nouveaux territoires qu'il se proposait d'acquérir. Il vint bientôt lui-même contrôler ses achats et acquit à la Compagnie 12.000 acres de terrain situés dans les districts actuels de Chenango et de Maddison.

La région ouverte ainsi à la civilisation fut, d'après une carte de 1792, indiquant les lotissements des terres acquises par la Société Hollandaise, partagée en carrés sensiblement égaux. Ces carrés reçurent des noms les plus baroques : Pompée, Fabius, Solon, Cincinnatus, Cazenovia, de Ruyter, Linchlaen, Pecher, German, Nelson, Georgetown, Otselio, Pharsalia, Mac Donough... Ces terres furent colonisées par un premier envoi de pionniers conduits par Samuel Forman, le cousin de Josuah Forman, qui venait de fonder Syracuse dans l'Etat de New-York.

Partis de la côte, en avril 1793, les émigrants, 17 en tout, marchèrent sur Fort-Schuyler, la future Utica. Parmi eux étaient John Wilson, charpentier, et Michael Day, maçon. La caravane repartit de Fort-Schuyler avec un chariot traîné par deux bœufs. Des hommes, loués à cet effet, déblayaient avec des haches, le chemin de Genessee à Kanaseraga, et la sente indienne qui longeait le Chitenango-Creek. En avant, à cheval, Forman et Linchlaen servaient de guides.

Quatre jours après avoir quitté Utica, les explorateurs arrivent à la « Pointe des eaux brillantes » du lac Owa-

ghena, le « lac de la Perche-Jaune », et, saisis d'admiration devant le paysage, s'écrient : « C'est ici que nous plantons notre tente ! » Cette partie de terrain porte encore le nom de bois de Cazenove. Après la vente des terrains fertiles qu'ils possédaient en Genessee et de la longue bande de terrain longeant le fleuve Hudson, les propriétés qu'ils avaient en Cazenovia furent cédées à leur tour et sortirent définitivement de la famille quand Arthur de Cazenove, petit-fils de Théophile, vendit, en avril 1830, 75 acres de bois qui lui restaient encore. [1]

Le souvenir des premiers colonisateurs dure encore dans le nom donné au paquebot qui sillonne le lac, « Raoul de Cazenove », et dans le cachet de la ville, qui reproduit les armes de la famille. L'origine de Cazenovia, qui a aujourd'hui 12.000 âmes, est une cabane d'écorce où Lincklaen et Farman se réfugient en attendant que leurs compagnons aient réparé une avarie du chariot. Deux huttes de bois se construisent, une pour les marchandises, l'autre pour les hommes. Le sol fut vendu par lots de 100 acres : 1 dollar par acre et 10 dollars d'avance. Le terrain, sur l'emplacement du village même, fut vendu 5 dollars l'acre ; au centre de ces allées tracées au cordeau, la Compagnie hollandaise installa un grand magasin de marchandises surmonté du pavillon des Pays-

(1) En dehors d'une légère somme d'argent provenant d'un fonds versé par notre ancêtre pour la création d'un « Institut de Danse française », fonds qui a valu 75 francs à chacun des 42 descendants de Théophile vivants en 1894, il ne nous reste, de nos possessions d'Amérique... qu'une recette culinaire. Le « Cazenovia Cake » se fait avec 3/4 de tasse de beurre battu en crême, 2 tasses de cassonade brune, le jaune battu de 2 œufs, 2/3 de tasse de lait aigri, 1/3 de tasse de vin, 1 tasse de raisins epepinés, 1 cuiller à thé de canelle et muscade, 3 tasses de farine, les blancs battus des œufs, 1 pincée d'épices. Battre bien et cuire, dans un four à feu modéré, pendant 1 heure.

Bas et du drapeau américain. De grands avantages furent concédés aux colons de la ville nouvelle, où, le 8 août 1793, naissait le premier enfant blanc, Isaac Nicholls.

Le village n'a pas encore de nom. Lincklaen, plein d'admiration pour le secrétaire de la trésorerie de Washington, voulait l'appeler Hamilton, mais les colons, reconnaissants de l'aide qu'ils avaient reçue de l'agent général de la Compagnie hollandaise, le nommèrent Cazenovia [1] en son honneur. Théophile eut d'ailleurs une part personnelle plus active dans la fondation d'une autre ville américaine qu'il nomma Olden Barnweldt, du nom du grand patriote hollandais.

Depuis, les relations les meilleures n'ont pas cessé d'exister entre les habitants de Cazenovia et les descendants de leur parrain. Le maire, Charles Stebbins, à l'occasion du centenaire de la ville, le 14 juin 1893, les invita tous à venir assister au service commémoratif de l'église méthodiste, au discours de Charles Fairchild, ancien secrétaire de la Trésorerie, aux réceptions de Mmes Ledjard, Lincklaen, etc.

Théophile continua de s'occuper, à Philadelphie, des

(1) Le « Syracuse Weekly Journal » raconte ainsi — 8 nov. 1890 — les débuts de la nouvelle cité :

« En 1792, Jean van Lincklaen pénétra dans le désert du centre » de l'Etat de New-York et commença, comme agent de la Compa- » gnie Hollandaise (Holland land Company), les premières fonda- » tions de la ville actuelle. Il épousa, en 1797, la sœur aînée du » général Ledyard, et après sa mort, l'Agence passa aux mains du » général Ledyard, puis de ses fils ; George S. Ledyard, mort en » novembre 1890 représentait la troisième génération d'une fa- » mille dont les grands intérêts n'avaient jamais été compromis » par incapacité, cupidité ou violence. Les noms de Lincklaen et » de Ledyard sont, dans l'Etat de New-York, le type de l'inté- » grité et de la noblesse des sentiments. »



CAZENOVIA

1909

entreprises de la Société, qui le récompensa par le don d'un service de vaisselle plate, qui est encore dans les mains de la famille. Il obtint, le 18 décembre 1794, le titre de citoyen américain. La Cour de Philadelphie, « considérant, par témoignage digne de foi, qu'il est depuis deux ans aux Etats-Unis et qu'il a résidé un an et plus dans l'état de Pensylvanie, et qu'il est un personnage d'un caractère honorable, lui permet de jurer le serment prescrit par la loi... »

Ce fut vers cette époque que Théophile recueillit chez lui un fugitif inattendu, et déjà illustre, Talleyrand, évêque d'Autun, qui fuyait l'Angleterre, où il avait été envoyé en mission, parce qu'il prévoyait qu'on allait lui appliquer l'« alien bill », le décret contre les étrangers.

« J'arrivais en Amérique, dit-il dans ses mémoires, plein de répugnance pour les nouveautés qui en général, intéressent les voyageurs. Je retrouvai à Philadelphie un Hollandais que j'avais connu à Paris, M. Cazenove, homme d'un esprit assez éclairé, mais lent et timide, et d'un caractère fort insouciant, Il me devint très utile par ses qualités et par ses défauts. Comme il ne me pressait pour rien, et que lui-même s'intéressait à peu de chose, je n'eus point à lui résister. Mon instinct seul me conduisit, et j'arrivai insensiblement à regarder avec plus d'attention le grand tableau que j'avais devant les yeux, le développement de la nation américaine. »

Ce persiflage d'un ingrat n'est pas pour étonner ; on connaît trop bien aujourd'hui le caractère de celui dont Napoléon disait qu'il était « de la boue dans un bas de soie ». Il dut reconnaître, malgré ses sarcasmes, qui s'attachaient d'ailleurs autant à la nationalité qu'à la personne de son hôte, quelques qualités à ce dernier, puisqu'il l'appela auprès de lui, par la suite, et que c'est au minis-

tère des affaires étrangères, que travailla Théophile jusqu'à sa mort survenue en 1811 [1].

On comprend aisément l'appui que Th. de Cazenove put donner à Talleyrand, proscrit et dénué de toutes ressources. Déjà en possession d'une situation établie, au courant de toutes les affaires, spéculateur heureux, il l'aida de toute son expérience. — Un autre initiateur fut pour lui M. de la Forêt, vice-consul général près le gouvernement des Etats-Unis et consul particulier de New-York. Installé en Amérique depuis 1779, il avait, comme régisseur de ses grands domaines de Virginie, le père de Fenimore Cooper.

Talleyrand sut pourtant gré, en dépit de ses quolibets, à ses initiateurs, de la part qu'ils prirent à la reconstitution de sa fortune, puisqu'il appela auprès de lui, au Ministère des Relations Extérieures, La Forêt, en 1797, et Cazenove, en 1799.

Une ère nouvelle commence alors pour ce dernier. Son action occulte et mal définie se sent néanmoins dans les conseils intimes de son illustre ami. S'il n'est pas employé aux négociations diplomatiques, s'il n'obtient pas, comme son collègue d'Hauterive, des honneurs et des titres, il reste quand même l'inspirateur écouté de toutes les négociations qui ont trait à la fortune personnelle de Talleyrand, et de toutes les intrigues qui touchent à la Hollande et aux Etats-Unis. Il a, par malheur, dans ce rôle obscur, des collaborateurs brillants mais peu honnêtes, entre autres ce Radix de Sainte-Foy, jadis premier commis des affaires étrangères, à l'époque où Mme Geoffrin vantait « son obligeance, son esprit et son amabilité ». C'est lui qui avait

(1) Il mourut dans sa maison de la rue du Bac, n° 84, pavillon au fond du jardin.

fourni un bon mot à Louis XV, son successeur, prétendait-on, dans les bonnes grâces de Mme Dubarry. — « Oui, répondit le prince : comme je succède à Pharamond ! »

Sainte-Foy (1) montra vite que son immoralité s'étendait aux questions d'argent. Après avoir volé le comte d'Artois, « il n'évita la corde que parce qu'il était riche », disent les documents du temps. En 1796, il conseilla aux négociateurs américains venus pour réclamer une indemnité, « d'améliorer leur situation en donnant de l'argent au ministre. » Il faut espérer que Théophile n'eut pas à abaisser à des compromissions aussi basses, son caractère prudent et froid. Les lettres que lui adresse Talleyrand et que nous avons conservées, n'ont trait qu'à des questions de banque où à ses terrains d'Amérique ; certaines pourtant sont datées du Foreign Office et ont trait au blocus continental. Toutefois, un mystère plane encore sur cette collaboration effective mais secrète. Théophile est le reflet de la pensée du ministre : soucieux quand ce dernier est disgrâcié ; triomphant lorsque Napoléon, qui ne peut se passer de Talleyrand, le rappelle auprès de lui. Dans la correspondance de ses enfants, dans celle de Talleyrand lui-même, le mot « d'amis » les lie tous les deux. Pourquoi, alors, Talleyrand a-t-il confisqué tous les papiers de son secrétaire,

(1) Montrond, Sainte-Foy, André d'Arbelles et Cazenove étaient ceux des affidés de Talleyrand qu'il employait soit à des besognes secrètes, soit à des coups de bourse. On sait qu'il avait pour banquiers, son notaire Chedron, la banque Osay, de Hambourg, d'autres banques à Paris, à Trieste, etc. Sous l'Empire, sa fortune montait à 60 millions. Son goût pour l'agiotage était excessif : Decrès disait de lui : « Comment voulez-vous que cet homme ne soit pas riche ? il a vendu tous ceux qui l'ont acheté ! » Quand un de ses secrétaires avait travaillé sous ses ordres directs dans son cabinet du Ministère, il l'envoyait chez le trésorier des affaires étrangères, avec cette phrase qui comportait une large indemnité : « Je crois que Besson a besoin de vous parler. »

lorsque celui-ci mourut? Il ne fut rendu à ses fils que six cahiers admirablement reliés et calligraphiés, où Théophile avait inscrit des maximes philosophiques et des réflexions chrétiennes. Sur la garde, son fils Quirin a inscrit « qu'il a réclamé lui-même à Talleyrand, les papiers de son père, mais sans succès. » Ce qui aggrave le mystère, c'est qu'à son lit de mort, Henri d'Arlens tendit de sous son oreiller un paquet de papiers à Mmes de Talleyrand et de Dino, qui l'assistaient à ses derniers moments. Le voile a failli se déchirer un instant, en 1899, pour se refermer plus épais : à cette date, à la vente de Valençay, des papiers provenant de Talleyrand ont été mis aux enchères et nous avons retrouvé, sur les quais de Paris, des lettres adressées à Théophile et une généalogie écrite de sa main. Mais « l'important » reste introuvable !

CHAPITRE XVI

Les Régiments Etrangers

Le premier des Cazenove qui, au XVIIIme siècle, renoua les traditions militaires de la famille, fut Marc Antoine, né à Amsterdam, en 1748 et frère de Théophile, de Cazenovia. Il s'engagea, le 1er mai 1768, dans la compagnie de son cousin Lullin de Châteauvieux au régiment suisse de Diesbach. On sait les difficultés qu'avaient encore à cette époque les protestants qui tentaient de faire leur chemin dans l'armée française. Il n'y avait pour eux de justice et d'avancement que dans les régiments suisses, régis dans leurs rapports avec la France par des « capitulations » séculaires, et composés, pour un grand nombre de leurs compagnies, d'officiers et de soldats huguenots. Marc Antoine fut donc vite en pays de connaissance et ne dût conserver que de bons souvenirs de son passage sous les drapeaux aux flammes jaunes, noires et rouges du régiment de Diesbach. La devise du corps *Fidelitate et honore* devient la sienne et il servit avec loyauté cette France d'où son grand'père avait été si douloureusement exilé. Il est certain, d'ailleurs, que pendant tout le XVIIIme siècle, avant les mesures tolérantes de 1788, les descendants des huguenots proscrits essayaient de tous les moyens pour rentrer dans leur pays d'origine. *Stetit in exilio pro patria fides ;* dit la devise de la famille.

Nommé sous-lieutenant au corps le 12 mai 1770, Antoine porta longtemps l'habit garance, le collet et la veste bleus à agrément d'argent, et le chapeau brodé d'argent du régi-

ment de Diesbach. Il passa bientôt dans une compagnie de grenadiers, celle de Balthazar de Gachéo, et malgré ce choix ne parvint qu'au bout dn sept ans à l'épaulette de lieutenant.

« Nous, Charles Philippe, fils de France, frère du Roy, comte d'Artois, colonel général des Suisses et Grisons, certifions que de l'agrément du Roy et en vertu du pouvoir que S. M. nous a donné à cause de notre dite charge de colonel général des Suisses et Grisons, nous avons nommé le sieur Marc Antoine Cazenove, bourgeois de Genève, actuellement sous-lieutenant de la Compagnie de grenadiers de Balthazar, dans le Régiment suisse de Diesbach, pour exercer la charge de lieutenant de la Compagnie de Knüsert audit régiment.

» En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat que nous avons signé de notre main et fait sceller du sceau de nos armes et contresigner par le secrétaire général des suisses et grisons.

» Fait à Versailles, le 20 décembre 1777 signé : « Charles Philippe » et plus bas « par Monseigneur, Martange ».

Antoine fit de bonne heure l'apprentissage des incessants changements de garnison et connut vite les délices des petites villes de l'Est. En 1768, il est à Sedan, en 1769 à Rocroi, en 1771 à Mezières, en 1772 et 1773 à Givet et Charlemont ; en 1774 à Givet : en 1775 à Lille : en 1776 à Gravelines ; en 1779 à Brest.

Mais au lieu de suivre son corps en Bretagne, il passe, par une combinaison restée inconnue, dans un régiment de cavalerie, ces Hussards-Esterhazy dont le charmant costume gris argentin soutaché d'écarlate faisait un corps extrêmement recherché. En dehors de la question d'uniforme, les régiments de cette arme conservaient la brillante réputation qu'avaient eue les corps de partisans pendant la

guerre de sept ans ; de plus, astreints à plus d'exercices que d'autres et spécialisés dans la petite guerre, ils servaient d'instructeurs aux autres régiments de cavalerie. D'ailleurs, ils étaient à la mode, et leur popularité ne fit qu'augmenter lorsque la reine Marie Antoinette vint introduire à la Cour le goût de tout ce qui était étranger. C'était en allemand que se faisaient les commandements, et, bien que les cadres ne conservassent qu'un nombre restreint de Hongrois, les régiments de hussards recrutés exclusivement parmi des Rhénans et des Lorrains allemands, étaient bien des régiments étrangers à la solde de la France.

Le 9 mai 1778, Antoine reçoit une commission signée Louis, contresignée du ministre Monbarrey et du secrétaire général de la cavalerie : le 6 août, le maréchal de Castries, général de la cavalerie française et étrangère lui envoie une lettre de service « pour prendre et tenir rang de capitaine à la suite du régiment d'Esterhazy-Hussard ».

Un an plus tard, nouvelle lettre de service (21 février 1779) :

« Monsieur le comte d'Esterhazy, ayant donné au sieur Marc-Antoine de Cazenove, capitaine attaché, la charge de capitaine en second de la compagnie de Waldner dans le régiment de hussards que vous commandez, vacante par la promotion du sieur Koebelé à une charge de capitaine commandant. Je vous écris cette lettre pour vous dire que vous ayez à le recevoir et faire reconnaître en qualité de capitaine en second de la dite compagnie de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra avec le rang qu'il a tenu jusqu'à présent dans le dit régiment et dans nos troupes de hussards. Et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le comte d'Esterhazy, en sa sainte garde.

» Fait à Versailles, le 21 février 1779, signé « Louis » et plus bas : « le prince de Monbarrey ».

Cette commission trouve Antoine en garnison à Metz. La vieille ville lorraine avec ses remparts et ses environs trop cultivés, n'était pas commode pour l'instruction des troupes à cheval. De plus, le service des places y était fort rigide, et les officiers et sous-officiers n'avaient guère de temps pour jouir des charmes de la grande ville. Esterhazy qui savait les inconvénients qu'ont les capitales pour les cavaliers, fit voter ses cadres sur l'opportunité de rester à Metz ou de revenir dans la petite garnison précédente, ce Rocroi où l'on pouvait rester « en redingote et sans sabre » pendant toute la journée. Le vote indiqua l'option pour Rocroi, et Esterhazy n'eut pas besoin d'user beaucoup de son influence si inattendue sur la Reine, pour obtenir le changement de garnison qu'il souhaitait. A Rocroi, on se recevait, on vivait dans l'espérance des hôtes de passage ou de visites agréables, on chassait et Antoine inaugurait des « pantalons de mousseline » dont il est parlé dans une lettre de Boufflers. Car Boufflers, comme bien d'autres gentilshommes d'esprit fin ou de haute naissance, passa par le régiment Esterhazy : il est donc aisé de penser combien étaient agréables les 4 ou 5 mois que chaque officier passait annuellement à son poste.

Ces divertissements et ces visites ne faisaient pas oublier à Antoine le souci de son avancement : il était noté par tous les inspecteurs successifs de son régiment comme « servant fort bien » et « en tous points digne d'être nommé chef d'escadrons ». Il fut même présenté pour une majorité, faveur rare qui n'allait qu'aux très bons officiers, les fonctions de major faisant de leur titulaire le seul et véritable instructeur, éducateur et administrateur du régiment, l'alter ego du colonel.



THÉOPHILE ET QUIRIN DE CAZENOVE

1780

(Peint par Perroneau)

Rocroi, le 28 septembre 1788.

3e DIVISION DE CHAMPAGNE — Rt D'ESTHERAZY HUSSARD

Mémoire pour demander une Majorité

Le sieur Marc Antoine de Cazenove, né à Amsterdam en Hollande le 11 décembre 1749.

Entré au service comme cadet dans le Régiment de Diesbach Suisse le 1er may 1768, sous-lieutenant 17 may 1770, capitaine au Régiment d'Esterhazy, le 9 may 1771.

Beaucoup de zèle, d'intelligence et de talent rendent cet officier très susceptible d'un employ supérieur.

L'ancienneté de ses services le mettent d'ailleurs dans le cas d'aspirer à une majorité.

GEORGER, Lt-Colonel.

M. de Cazenove est un excellent officier qui est susceptible de faire un très bon major.

Le duc DE CASTRIES (1).

Je dois confirmer toute la justice que M. le duc de Castries rend à cet officier.

Le comte d'EGMONT. (2).

Vers cette époque le régiment était composé comme suit :

1786

ESTERHAZY à ROCROI

Mestre de C. Propre..	Cte d'Esterhazy Mt de C. chev. des ordres ✠
Mestre de C. Comdt...	Pce Ch. de Hesse Rhinpels, Brigadier.
Mestre de C. en 2me...	Pce de Salm Kyrbourg.
Lt-Colonel..........	M. de Carové ✠.
Major................	M. Georger ✠.
Quartier Me Trésorier	M. Bouchotte.

(1) Inspecteur divisionnaire pour la cavalerie pour la 3e Division (Champagne).

(2) Lt-gl chef de la 3e Division.

Commandans-Capitaines : — En second

MM. Louis B^{on} d'Orb.	MM. de Cazenove.
de Szekelly.	d'Ourviller.
de Koebélé.	Antoine de Carové.
Antoine B^{on} d'Orb.	Franz Georger.

Capitaines de Remplacement

MM. Cte de Baumgarten.	MM. Weber.
Dufayel ✠.	de Büchholz.

Lieutenans

En premier	En second
MM. Ancel.	MM. Mathis.
Bachmann.	Bon de Langenhagen.
Colin ✠.	Bon de Hoën.
Herrenberger.	Duhalley.

Sous-Lieutenans

MM. Louis de Langenhagen.	MM. Cte de Polleresky.
Wiedelange.	De Nadasty } Porte-Etendards.
De la Nougarette.	Sultzmann } Porte-Etendards.
De Cazenove.	Rougelrod } Porte-Etendards.
Keer.	Ohl } Porte-Etendards.
Mussel.	

Sous-Lieutenans de Remplacement

M. Stanislas de Carové.	M. Chev. de Bouillé ✠.

Le second Cazenove, qui figure sur cette page de l'Etat militaire, était le propre neveu d'Antoine, Quirin, fils de Théophile et de Margaretha Van Jever. Né en 1768, il venait de terminer ses études, était entré à onze ans à l'Ecole militaire et avait suivi, à douze, la légion de Luxembourg à la descente de Jersey (1), où il avait vu le feu pour la première fois.

(1) Il existe une jolie gravure contemporaine de cette expédition : au premier plan figurent un nègre et le baron de Rullecourt, qui furent parmi les principaux acteurs de ce drame rapide. (Voir l'article « le Baron de Rullecourt et la descente de Jersey » dans le *Carnet de la Sabretache*, 1907.

Ses services sont courts mais bien remplis : cadet gentilhomme le 11 mars 1781, sous-lieutenant aux hussards Esterhazy le 1er septembre 1784, sous-lieutenant en pied, 9 janvier 1785, lieutenant, 17 mai 1788, capitaine de remplacement, 5 juin 1791, aide de camp du général de Carové, 1791, capitaine commandant dans mestre de camp général Dragons, 5 février 1792, lieutenant-colonel audit régiment, août 1792, « blessé et retiré de l'armée en septembre ayant fait la première campagne ».

Sa première lettre de service est la suivante :

« Monsieur le comte d'Esterhazy ayant donné à Quirin de Cazenove une place de cadet gentilhomme dans le régiment de hussards que vous commandez, vacante par la promotion de d'Oullembourg à une sous-lieutenance dans le régiment de Nassau-Sarrebrück Cavalerie, je vous écris cette lettre pour vous dire que vous ayez à le faire reconnaître en ladite place de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra. Et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le comte d'Esterhazy, en sa sainte garde.

» Ecrit à Versailles, le onze mars 1781. Signé : « Louis », et plus bas : « Ségur ».

L'institution des cadets gentilhommes date du 15 mars 1776 : elle ne dura pas longtemps. Le jeune homme, fils d'officiers, ou de parents dont les ancêtres ont servi, porte la même tenue que la troupe, sauf un galon et une petite épaulette, fait le service comme gradé inférieur et, à seize ans, passe officier.

Quirin gagna rapidement ses grades, puisqu'il fut promu capitaine le 5 juin 1790, le jour où son oncle Antoine était nommé chef d'escadron, et le remplaçait dans le commandement de sa propre compagnie. On sait, en effet, que « pour donner une situation plus favorable au capitaine en

second », l'escadron était partagé en deux compagnies. Du reste, le grade de chef d'escadron ne dura pas longtemps dans les dernières années de l'ancien régime, et l'on passait rapidement, lorsqu'on arrivait à compter parmi les plus anciens capitaines commandant, au grade de lieutenant-colonel sans grade intermédiaire.

Esterhazy Hussards.

Brevet de Chef-d'Escadron

« Aujourd'hui, 5 juin 1790, le Roi étant à Paris, ayant confiance en la valeur, bonne conduite, fidélité à son service et expérience dans le commandement du sieur Marc-Antoine de Cazenove, capitaine...

» Sa Majesté le nomme à une charge de Chef-d'Escadron, vacante dans le Régiment de Hussards Esterhazy, par la mort du sieur Baron d'Orbs...

» Pour en faire les fonctions sous son autorité et sous celle de Monsieur le Duc d'Orléans, colonel général de ses hussards, ainsi qu'il lui sera ordonné pour le service de Sa Majesté par elle ou ses Lieutenants Généraux : Mandant Sa Majesté au sieur comte d'Esterhasy, colonel-propriétaire dudit Régiment, ou en son absence à l'officier qui le commande de le recevoir et faire reconnaître à ladite charge.

» Louis.

» Par le Roi, Latour du Pin. »

De Par le Roy

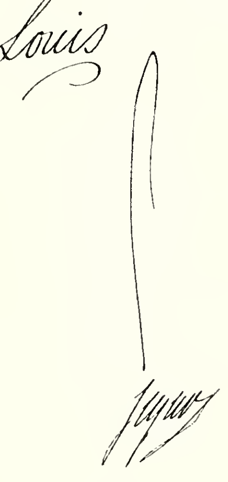
« Sa Majesté ordonne au sieur Marc Antoine de Cazenove de quitter la charge de chef d'Escadron dont il est pourvu dans le régiment de hussards d'Esterhazy et de prendre

Mons. le Cte. d'Esterhazy. ——— ayant donné
à Quirin de Carenove ———

———

une place de Cadet-Gentilhomme dans le Regiment de Hussards
que vous commandez vacante par la promotion
de Bullembourg a une Sous lieutenance dans le Regiment de
Nassau Saarbruck Cavalerie ———
Je vous écris cette Lettre pour vous dire que vous ayiez à le
recevoir et faire reconnoître en ladite place, de tous ceux et ainsi qu'il
appartiendra : Et la présente n'étant pour autre fin, Je prie Dieu
qu'il vous ait, Mons. le Cte d'Esterhazy ———
en sa sainte ——— Garde. Écrit à Versailles ———
le onze Mars 1781./





BREVET DE CADET-GENTILHOMME

incessamment le commandement de l'escadron vacant dans ledit régiment par le changement du sieur d'Ourviller de Vienne, à une autre place de chef d'Escadron pour y servir dorénavant en ladite qualité. Mande et ordonne Sa Majesté aux officiers et hussards qui composent ledit Escadron, de recevoir et reconnoître ledit sieur de Cazenove, pour leur chef d'Escadron et de lui obéir en tout ce qu'il leur commandera pour le service de Sa Majesté.

» Fait à Paris, le vingt aoust 1790.

» signé : LOUIS.

» et plus bas : LATOUR DU PIN »,

Trois mois après, Antoine passe lieutenant colonel (23 novembre 1791) et échange le brillant uniforme d'Esterhazy contre le costume blanc à agréments citron des hussards de Lauzun. Il ne devait pas y rester longtemps et dès février 1792, une lettre de service signée Narbonne, le rappela à son ancien corps, son cher régiment Esterhazy.

1792

6me RÉGIMENT DE HUSSARDS ci-devant LAUZUN

à St-Avold

Colonel................	M. de Pestalozzi ✱, 12 juillet 82.
Lieut.-Colonel.........	M. Badda-Bodofalva ✱✠, 13 oct. 85. M. Cazenove, 23 nov. 91.
Quartier Me Trésorier.	M. Sirjacques.

Capitaines

Du Tertre.	Drouot.
Blondeau.	de Salomon.
de Helle.	d'Hammerer.

Lieutenants

de Lusignan.	Oberhoff.
de Douhet.	Sholtenicz,
Foudet.	de Walback.
Pichon.	de Cremath.

Sous-Lieutenants

de Vrigny.	d'Haidie.
Ruin.	de Spitberg.
de Bermont.	Soliman.
Mauter.	de Ravener.
de Samfort.	de Lucy.
de Huré.	de Florimont.
de Martainville.	Simon.
Drouhot.	

« L'herbe est courte en officiers supérieurs », disent les documents de l'époque. Cette raison explique les incessantes mutations, les promotions rapides. La Révolution est commencée.

Le temps n'était plus aux belles parades où caracolaient les brillants hussards. Après les fêtes du sacre de Louis XVI à Reims, après les manœuvres des camps d'instruction, étaient venues les mesures si fréquemment renouvelées, si constamment avortées, en vue de faire participer nos troupes du Nord et de l'Est à la campagne de Hollande (1787). On dut bientôt mettre de côté ces velléités d'offensive : notre politique extérieure céda, et ce recul impressionna vivement les militaires.

Cet abaissement du drapeau national coïncidait d'ailleurs avec un état intérieur très grave : la famine gagnait le pays, les accaparements de blé s'organisaient, grossis d'ailleurs par la frayeur publique ; le spectre de la banqueroute surgissait. Le premier effet que la misère des temps eut sur le régiment Esterhazy fut la dispersion de ce corps en une poussière d'escortes, chargées de convoyer les sommes que les percepteurs essayaient de faire rentrer, ou de protéger les convois de farine. Ces missions remplissent toute l'année 1788 et 1789, se prolongent même au-delà, indice de la désorganisation qui commence et de la misère du trésor public.

La phase suivante — un échelon de plus dans la Révolution — est marquée par l'envoi d'innombrables détachements destinés à rassurer les villes craintives, à soumettre les municipalités rebelles et à ramener l'ordre dans les régions où le désir de la liberté et la haine des privilèges s'insurgent contre l'ordre de choses établi.

Le premier et le plus important de ces détachements est l'envoi sous les murs de Paris, au 14 juillet 1789, de la plus grande partie du régiment Esterhazy. De mai à septembre, deux escadrons, « qui pensaient bien », sont cantonnés aux abords de Vincennes. Il en reste quelques troupes au mois de janvier suivant. Le 6 février 1790, deux escadrons envoyés à Sedan, reçoivent l'ordre de passer en Lorraine. Le 28 mars, la municipalité de Guise remercie le colonel du bon ordre que les escadrons de son corps, cantonnés dans leur ville, y ont maintenu. Il y a, au même moment, un détachement à St-Quentin, un autre à Asfeld, d'autres à Charleville et à Carignan.

Antoine et Quirin suivent leur corps pendant tous ses détachements. Ce dernier a pourtant son congé de semestre dans la seconde moitié de l'année 1791 : il part pour la Suisse, après avoir laissé à son oncle sa valise contenant des effets militaires. L'inventaire de sa cantine nous donne l'équipement d'un officier à cette époque : une pelisse, un dolman, une veste, deux culottes, une écharpe, une sabretache, un ceinturon avec boucle d'argent, un schako avec cordon d'argent, une peau de tigre, une bandoulière, trois vestes blanches, deux paires de bottes, quatre serviettes, un tric-trac, un frac.

Quand son congé est sur le point d'expirer, il s'inquiète de savoir dans quelles conditions il reprendra du service. Il a l'assentiment du général de Montesquiou, qui consent à le prendre comme aide-de-camp. Il écrit à son ami Gref-

fulhe [1] pour hâter cette nomination et ce dernier lui répond de « ne pas différer d'agir, cette place étant sollicitée par diverses personnes ».

S'il avait obtenu la place qu'il avait en vue, il aurait eu une tout autre carrière, et sur le théâtre d'opérations des Alpes, n'aurait pas rencontré des difficultés qui le découragèrent de rester dans l'armée.

En juin 1791, alors qu'il était aide de camp de son ancien lieutenant-colonel, le général de Carové, il avait eu la jambe cassée dans une émeute, en allant de Sedan « porter les ordres du roi à Givet ». Sa blessure ne l'empêcha pas de reprendre du service au régiment Mestre-de-camp-général-dragon (10e) après avoir reçu, le 29 février 1792, sa nomination au 13e de l'arme. Il fit, avec ce corps, tout le début de la campagne de 1792. Mais sa blessure, attestée par la municipalité de Mézières, qui certifiait qu'elle le mettait hors d'état de servir, se rouvrit bientôt. Ses chefs hiérarchiques, Neuilly, Lignéville, Lafayette, expriment le désir qu'il soit dispensé de donner sa démission : le général en chef de l'armée des Ardennes, Dumouriez, la lui accorde par la lettre suivante, élogieuse pour ses services :

« *De Grand Pré, le 6 Septembre 1792,*
l'an IV de la Liberté,

» Je suis très fâché, Monsieur Cazenove, que l'état de
» votre jambe vous empêche de continuer à servir et je
» n'accepte votre démission qu'avec beaucoup de regret.
» Afin que cette lettre puisse vous servir de passe-port

(1) Les Greffulhe sont à ce moment de puissants banquiers de Paris ; c'est certainement par les relations de banque entre la capitale et la Hollande que Quirin est si intime avec ce jeune Greffulhe, qui d'ailleurs le tutoie.



QUIRIN DE CAZENOVE

LIEUTENANT-COLONEL AU RÉGIMENT MESTRE DE CAMP G[l] DRAGONS

1792

» pour favoriser votre rentrée en France, j'y ai fait appli-
» quer le cachet de l'armée, et je prie Messieurs les Offi-
» ciers municipaux de n'apporter aucun obstacle à votre
» voyage.

» *Le général en Chef de l'armée des Ardennes :*
» Signé : DUMOURIEZ.

» A Monsieur de Cazenove, lieutenant-colonel
» au 10e Régiment de dragons ».

Que faisait pendant ce temps-là son oncle Antoine ? Parti de Cambrai à la fin de mars 1792, il poussait en avant ses pelotons de hussards chargés d'éclairer les deux colonnes de Byron et de Dillon qui se portaient à la rencontre des Alliés. L'erreur, signalée depuis longtemps, qui consistait à employer en Flandre, dans un pays très cultivé et dont ils ignoraient la langue, les hussards plus propres aux guerres d'Allemagne, porta aussitôt ses fruits. L'avant-garde de la colonne, qui marchait sur Mons, après un brillant succès à l'attaque de Saint-Ghislain, se heurta dans des houblonnières et des chemins bordés de haies à un fort parti de uhlans et de chasseurs tyroliens. Cazenove eut deux chevaux tués sous lui, tomba et fut fait prisonnier. Il ne vit pas du moins la panique du 28 mai, la déroute des deux colonnes françaises, les saturnales des soldats tuant leur général, Dillon, les pancartes insultantes des Autrichiens affichant sur les arbres la nouvelle devise qu'ils prêtaient aux Français : « Vaincre ou..... courir ! »

Ce « militaire d'ailleurs estimé », comme dit de lui le rapport écrit sur la bataille par l'adjudant-général de Foissac-la-Tour, fut emmené en captivité par les Tyroliens qui l'avaient pris, et rentra en Suisse à la fin de l'année, auprès de sa femme, Constance de Constant.

A la fin de 1795, il jugea nécessaire de régulariser sa situation au point de vue militaire. Il fit intervenir à ce sujet Staël-Holstein, l'ambassadeur de Suède, qui « prit la liberté de prier le ministère de la guerre de faire expédier sa démission ». — « Connaissant particulièrement M. de Cazenove d'Arlens, ajoute-t-il, je m'intéresse infiniment à la conclusion de cette affaire aussi simple que juste. » — Cette intervention hâta le dénouement : Cazenove, « prisonnier de guerre échangé de la République Française à Bâle, est échangé contre M. de Firschbach, officier autrichien, et sa démission est acceptée. Désormais Quirin, qui a émigré dès la fin de septembre 1792, et qui ne reprendra de service que comme chef d'escadron d'état-major à Lyon en 1808, rentre dans la vie civile ainsi que son oncle Antoine, et Lausanne offre à tous deux un asile momentané contre les Révolutions.

CHAPITRE XVII

La tourmente révolutionnaire

L'histoire de la famille pendant la période où elle arrive, est fort malaisée à écrire. L'extrême dispersion de ses membres, la difficulté des temps, n'ont laissé subsister qu'un nombre minime de documents. D'autre part, même parmi ceux qui ont traversé cette terrible époque sans trop en souffrir, il en reste un frisson qui se prolonge dans les périodes plus calmes et qui fait qu'on hésite à arrêter sa pensée sur des souvenirs cruels et parfois déchirants.

Nous avons laissé Antoine rentrant à son foyer après être sorti des mains des uhlans de Clairfayt. Il a retrouvé sa femme, Constance, fille de Louise de Seigneux et du baron de Constant d'Hermenches. (1) Tous deux élèvent leurs enfants, Henri et Laure, reçoivent avec leur hospitalité modeste mais cordiale, les nombreux émigrés qui viennent à Montchoisy et, dans l'intervalle des fonctions municipales que remplit d'Arlens, ou dans les loisirs de

(1) Hermenches, aîné des cinq fils du général de Constant, né en 1723, fut à 18 ans officier du régiment de son père ; il reçut une blessure à Fontenoy. Dès 1760, il avait le grade de colonel, il vivait à La Haye, et c'est là que naquit en 1750 son fils, filleul de Guillaume d'Orange et d'Anne, reine d'Angleterre. Homme du monde, sceptique et blasé, il fut l'ami de Voltaire. Parmi les lettres que ce dernier lui écrivit, il faut citer celle du 29 septembre 1772, une de 1773, celles des 25 janvier et 9 août 1775. Voltaire a dit de lui que « c'était l'homme du monde qui se connaissait le mieux en bonne déclamation. »

sa charge [1] de bourgmestre, le dernier de Lausanne, ou de juge de paix, montent au Mont-Blanc avec Saussure, herborisent avec Mathieu de Montmorency, jouent sur le théâtre de Coppet ou voyagent en Angleterre et en France.

Quant à Quirin, il s'est souvenu qu'en 1786, il est venu à Lyon comme « officier hollandais au service de France », qu'il s'y est fait recevoir franc-maçon, et qu'il y a fréquenté un certain nombre de familles notables. Parmi ces dernières était en première ligne la famille de Villas : c'est là qu'il trouve l'épouse intelligente, énergique et avisée qui nous apparaît comme la femme forte des Proverbes, et qui eut certainement une part énorme dans l'ascension de la famille.

Le mariage fut célébré le 14 novembre 1792 (Morel, notaire à Lyon). Théophile constituait à son fils une rente annuelle de 600 florins de Hollande, jusqu'à concurrence de 12.000 florins. M. deVillas constituait à sa fille, Pierrette-Elise, une dot de 120.000 livres.

Faire l'histoire de la famille deVillas, nom écrit aussi Devillas et De Villas, c'est raconter l'ascension lente, les chutes et le relèvement de la plupart des familles du Midi protestant. Le premier ancètre, Clemens de la Villatte, habite, en 1283, avec ses deux fils, le mas dont il tire son nom, près de Corconne (Hérault). Certains de ses descendants, fixés en 1406 dans la Vaunage, sont qualifiés de nobles. Ce qualificatif d'ailleurs, en Languedoc comme en Provence, s'applique à tout bourgeois propriétaire de son

(1) Le 11 février 1805, Antoine, bourgeois d'Amsterdam et de Genève, acquiert la bourgeoisie de Lausanne au prix de 1.200 fr. pour lui-même et 200 pour son fils. La terre de Montchoisy est entre Lausanne et le bord du lac : quant à Arlens, c'est un fief de baillage de Rue, aux environs de Fribourg, qu'Antoine acquit en 1784 et dont il prit le nom.



LE TILLEUL DE LA ROQUETTE

(ÉLIZE DE VILLAS-CAZENOVE ET SES TROIS ENFANTS)

1804

bien et honoré des charges municipales. D'autres membres, sous le nom de Villar, acquièrent des seigneuries, Vallongues entre autres, Vaurargues, etc., et se poussent dans la magistrature. Il n'est pas impossible, tant est grande l'instabilité des noms à cette époque, d'enter sur la même souche les Villages qui détiennent longtemps la seigneurie de Bernis. Les autres branches, Villatte ou des Villas, (1) vivent pendant tout le moyen-âge à Quissac, à Sauve, à Saint-Hippolyte et pullulent dans les hameaux torrides tapis sur les flancs des Causses. Guillaume de Villas, « de Villassio », est notaire de Sauve en 1430. Claude des Villas est consul de la même ville pendant les guerres de religion. Bientôt les Villas des bords du Vidourle deviennent docteurs et avocats, achètent les seigneuries de Sallèles, de Cézas, etc., mais paient de leur situation sociale leur attachement à la foi protestante. Ils ont, en effet, changé de religion, depuis l'époque lointaine où Pierre de Villas était prieur de Teillan en 1298.

Ils prennent une part active au mouvement huguenot : Osias et Pierre s'exilent pour cause de religion en 1696 ; Antoine et Pierre, camisards de la troupe de Montbonoux, font leur soumission, en 1704, au gouverneur de Quissac ; mais un de leurs parents, Marc-Antoine de Villas, fils d'un médecin de Saint-Hippolyte et petit-fils d'un ministre, est pris comme lieutenant du régiment de Belcastel et rompu vif par ordre de Basville.

Après les répressions sanglantes du début du XVIIIme siècle, après les ruines que la persécution amoncela sur les Huguenots, ceux qui purent y échapper se dispersèrent, et certains des Villas trouvèrent un refuge à Lyon, où leur

(1) Par exemple, en 1503 Jean de Villas et Noble Salvator Villatte étaient, ensemble, syndics de Sauve. Le dernier était co-seigneur de Liouc et de Gajan, et lieutenant du baile de Sauve.

énergie intelligente et tenace leur fit trouver dans la banque le moyen de relever leurs affaires. Paul-Etienne de Villas, banquier à Lyon, était encore Languedocien par son mariage et sa belle-sœur, Julie Boissière, avait épousé, en 1773, messire de Piloty, capitaine d'infanterie et chevalier des ordres du Roi. Ce dernier prenait de sa terre le nom de M. de Lézan, et il est curieux de retrouver, à cette phase de l'histoire de la famille, le même nom qu'à son origine.

Quirin de Cazenove ([1]) s'est chargé, dans son journal, de résumer sa vie si remplie. Sous la rubrique « J'ai vu », il mentionne les gouvernements successifs qu'il a connus dans sa longue carrière : « J'ai vu Louis XV en 1773 ; j'ai assisté à son dîner à Versailles, il m'a donné des bonbons. »

Louis XVI : 1780. « J'étais à l'Ecole Militaire à Paris et suis entré cadet-gentilhomme dans Esterhazy, 3e d'hussards, 11 mars 1781.

République, Convention et Terreur : 1793. Sauvé en mai, avec Elise, au siège de Lyon. Ayant quitté le service comme colonel en 1792.

Cinq Directeurs : resté à Lausanne.

Trois Consuls : resté à Lausanne.

1er Consul à vie : revenu à Lyon en 1799.

Empire : nommé administrateur de l'Antiquaille. Adjoint au Maire de Lyon, 1808. Président du Consistoire, président de la Banque du Royaume.

(1) Il était doué du physique le plus séduisant, avec ses cheveux bouclés qu'il conserva jusqu'à l'âge le plus avancé. Sa jolie figure et sa grâce lui permirent un jour de se déguiser en Madame de Krüdener et de danser la danse du schall, à l'époque où la célèbre inspirée faisait courir tout Lausanne à ses représentations chorégraphiques.

Louis XVIII, en 1814 : Député de Lyon auprès du Roi, chevalier de Saint-Louis, 26 mai 1814.

Empire : les Cent-Jours : resté à Sauberthier. [1]

Louis XVIII — Charles X — Louis-Philippe, 1830 — République démocratique — République et Président — Empire 1853.

Ce « processus vite » nous montre quelle énergie il lui fallut pour résister à toutes les secousses d'une carrière aussi mouvementée. La plus terrible fut certainement la fuite au moment du siège de Lyon par les armées de la Révolution. On put néanmoins atteindre Lausanne, où naquirent les enfants d'Élise, où rejoignirent les parents de Villas, et où finit par arriver, malgré ses 80 ans, le 9 avril 1795, l'infortunée Mme de Lézan. Elle avait longtemps défendu, contre les visites domiciliaires et les brutalités des garnisaires, cette maison de la Roquette [2] que l'on avait achetée en 1786 ; quand elle ne put plus y tenir, elle émi-

(1) Terre sise dans les Dombes, achetée par les Cazenove après leur échec dans la constitution d'un grand domaine en Italie, (la Sporcesca : voir à ce sujet le *Million manqué* par A. Brolemann publié par son petit fils), et après la vente de Saint Bernard, ce joli château, situé près d'Anse, où l'on laissa au nouvel acheteur, M. de Tavernost, pour 30.000 francs de tapisseries. Il faut dire qu'en 1809, les « tapisseries » n'avaient aucun prix.

(2) La Roquette, ainsi nommée des Roch, qui l'ont possédée 300 ans, est dans la famille depuis cette époque. Bien des parents d'origine lointaine y sont venus : en 1851, le cousin Delange de Wiengardent, conseiller d'Etat, membre des Etats-Généraux et Grand'Croix de l'Ordre du Lion. En 1852, Pauline Cazenove-Fowle et sa mère. « très agréable, de bonne compagnie et fort amicale ». Plus tard, les Van Lenep, les Bruynkopf, Hattie Cazenove Lamar, Mme Rendorp, Aloyse de Freudenreich, etc.,

Certaines des tapisseries brodées par la mère et les sœurs du possesseur de Saint Bernard sous Louis XV — un courtisan fort dissipé — ont été transportées de ce château dans le fumoir de La Roquette.

gra elle aussi, ayant perdu certainement ce sourire malin que vantait La Baumelle dans des temps plus heureux. Jadis, en effet, dans la coterie des élégantes de Nimes, il avait signalé parmi les plus jolis bas-bleus :

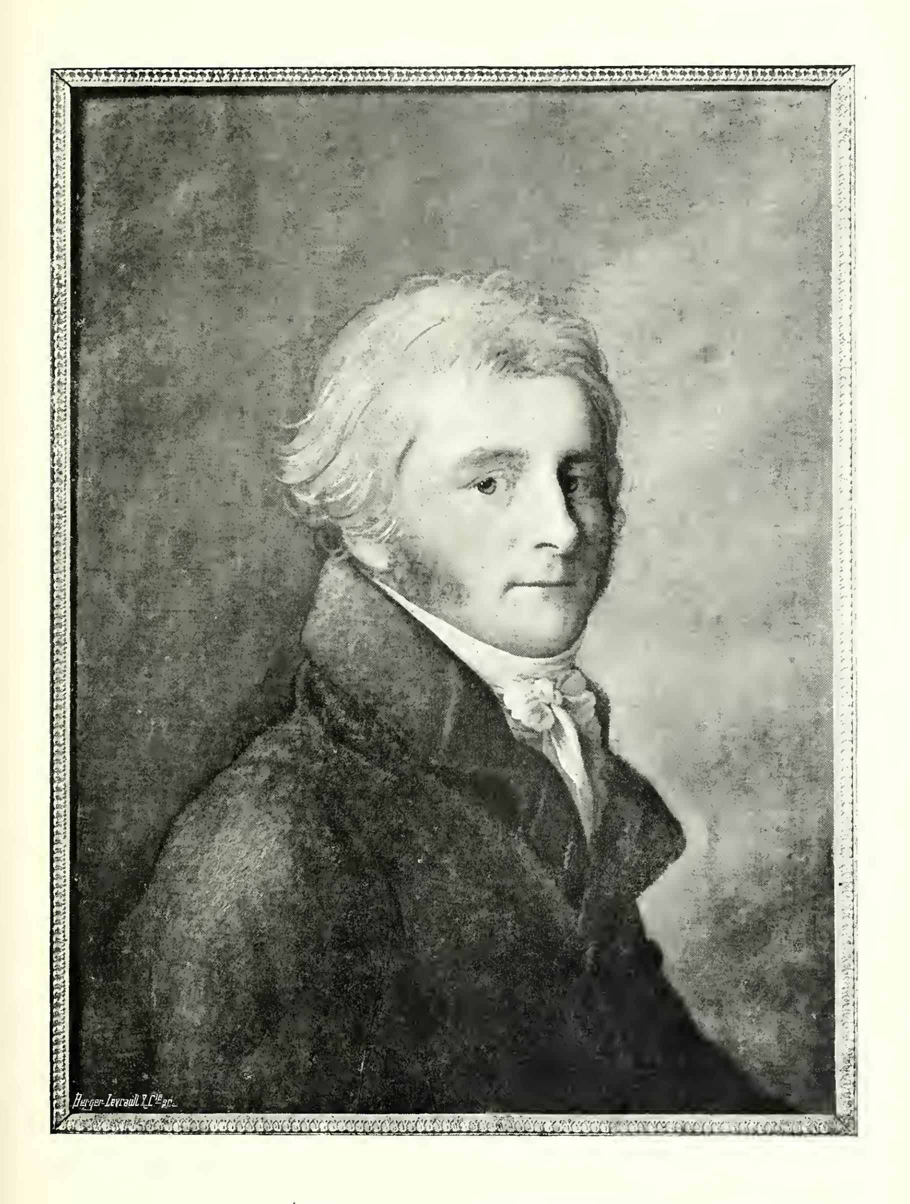
Azémar (1), au cœur tendre, au corsage poupin,
Lézan, au sourire malin,
Les Valz, leur chapeau sur l'oreille...

Mais la frivolité habituelle du Français se retrouvait, même dans la tourmente : on reconstituait à Lausanne, des sociétés et des cercles littéraires. La « Société d'Amusement Mutuel », qui fonctionnait déjà pendant les beaux jours de Gibbons, recrutait de nouveaux adhérents parmi les fugitifs de « Commune-affranchie ». Elle augmenta même la liste de ses membres pendant les plus mauvais jours de la Révolution. Tous nos ascendants y furent compris, mêlés à l'élite autochtone. Les Rosset, les Cazenove, les Villas y retrouvaient les d'Arlens et les Mollins.

Lorsque Lyon sortit de ses ruines, Quirin et sa famille y rentrèrent. Son beau-père, qui était maire de Vaise et membre de la Société Littéraire de Lyon, le rappela bientôt auprès de lui et l'initia aux affaires publiques.

Le 3 nivôse an X, Quirin est choisi avec deux autres notables, « en raison de son zèle et de ses lumières », pour l'ordonnance et les dispositions des fêtes que Lyon donne au Premier Consul. Le Maire ne doute pas que, grâce aux soins des estimables ordonnateurs, la fête ne fasse manifester, de la manière la plus éclatante, les « sentiments d'amour et de reconnaissance dont les Lyonnais sont pénétrés envers le premier magistrat de la République ». Après

(1) Charlotte de Montolieu, femme de Melchior d'Azémar, vicomte d'Héran, baron de l'Empire, trisaïeul d'Hélène de Cazenove.



THÉOPHILE DE CAZENOVE-ROGUIN

1804

cet apprentissage de la vie municipale, Quirin fut nommé administrateur de la Quarantaine, du Dépôt de mendicité, du Comptoir d'Escompte, de la Banque de France, et reprit du service comme chef de bataillon, jusqu'au 28 avril 1817, dans la garde nationale. Ses goûts artistiques (1) sont reconnus dans la lettre élogieuse que lui adresse le Maire de Lyon et que nous donnons ci-dessous :

« Lyon, 6 août 1807.

» Monsieur,

» Les nombreux établissements d'art et d'instruction publique que renferme le palais de St-Pierre demanderaient une réunion d'hommes éclairés pour en diriger l'ensemble et pour en surveiller les détails : j'espère que vous voudrez bien compléter le Conseil que j'ai eu l'avantage de former et participer aux travaux du Conservatoire ; chacun de ses membres adopte la partie qui est le plus en rapport avec ses goûts, ses connaissances particulières, c'est assez vous dire que la section des monuments anciens vous réclame et votre amour pour les beaux-arts vous fera sans doute accepter comme délassement une occupation dont le but est de les protéger.

» Voilà, je le présume, des motifs déterminants, et il est, je crois, superflu de vous parler de la satisfaction person-

(1) Il a commencé une galerie de tableaux que son fils a considérablement augmentée. Il était lié avec tous les artistes éminents de Lyon à cette époque, M. de Ruolz, le sculpteur Chinard, etc. Il fut nommé président de cette Société des Amis des Arts de Lyon, dont son fils fut si longtemps membre, et qui fit éclore le mouvement romantique de 1830.

nelle que j'éprouverai en vous retrouvant dans un Conseil que j'ai l'honneur de présider.

» Agréez, Monsieur, les assurances de ma parfaite considération.

» Le Maire de la ville de Lyon,

» Fay de Sathonay. »

Enfin, en 1808, il est désigné pour remplir les fonctions d'adjoint au maire. Dans cette charge, qu'il remplit fort longtemps, il sut se concilier l'estime de tous les partis, dans une ville connue pour la violence de ses luttes politiques et l'intransigeance de ses sentiments religieux.

En même temps, son beau-père remplissait les mêmes fonctions à Vaise, dont il conserva la Mairie jusqu'en 1815, après l'avoir exercée dès le début de la Révolution.

A l'un comme à l'autre, la fortune souriait, cette fortune qu'Elise appréciait comme une « fraction de l'indépendance possible ». Elle prétendait y tenir moins que son mari, qui, « soit expérience, soit faiblesse, s'y attachait ». Nous donnons ci-dessous une des lettres de nomination de Quirin aux fonctions dont il s'agit ; il en avait reçu de pareilles en 1808 ; en 1810, par décret daté de Compiègne, en 1813, etc. :

« Le Préfet du département du Rhône, etc.

» J'ai l'honneur, Monsieur, de vous adresser l'extrait du 25 mars dernier, par lequel Sa Majesté vous a nommé adjoint à la Mairie de sa bonne ville de Lyon. Cette nouvelle marque de la confiance de l'Empereur est un témoignage flatteur de sa satisfaction, pour la manière dont vous avez déjà rempli les fonctions honorables que vous êtes appelé à exercer encore. Je vous ferai connaître ultérieurement l'époque à laquelle je procéderai à votre installation.

» Recevez, etc.

» Le comte de Bondy. »

Malgré le dévouement que Quirin mettait au service de l'Empereur, il conservait un attachement secret pour le régime qu'il avait connu à son entrée dans la vie, qui s'auréolait du reste pour lui du charme particulier que conservent, dans l'âge mûr, les jours de notre jeunesse. Dès que le retour des Bourbons, événement auquel il contribua [1] dans sa sphère, fut un fait accompli, il tint à honneur de figurer dans la députation que la ville de Lyon, si hardiment muscadine pendant longtemps, décida d'envoyer au Roi.

Le 12 mai 1814, il reçut la décoration de Saint-Louis.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, d'après les ordres du Roi, que Sa Majesté, désirant récompenser le zèle et le dévouement que vous avez montrés pour assurer le triomphe de sa cause, me charge de vous annoncer qu'Elle vous accorde la décoration de l'ordre de Saint-Louis. Le présent avis vous tiendra lieu de titre, jusqu'à ce que votre brevet vous soit expédié. Je me félicite, Monsieur, d'être l'interprète de Sa Majesté pour vous annoncer cette faveur, et je vous prie de recevoir l'assurance des sentiments de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

» *Signé :* Le baron DE VITROLLES. »

(A M. Quirin de Cazenove, membre de la députation de la ville de Lyon, ancien officier supérieur).

Cette décoration fut bientôt suivie d'une autre, adressée à M. le chevalier de Cazenove, adjoint à la Mairie de Lyon. Le brevet ne fut expédié qu'un an plus tard, le 23 septem-

(1) Dans une de ses lettres à Elise de Cazenove, Bonstetten la félicite du succès de ses intrigues en faveur des Bourbons (12 octobre 1814). « Ah ! ah ! écrit-il, dire que j'ai été dans la loge où s'est tramé ce coup de théâtre ! J'en suis fier comme le marguillier qui était si glorieux d'avoir sonné le sermon qu'on avait loué ! »

bre 1815. Il conférait à M. de Cazenove, chef de bataillon de l'état-major général, le droit de porter la décoration du Lys avec le liseré amarante. Il était signé du lieutenant-général, comte de Précy. L'avis de nomination était du 13 juin 1814 :

« J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, qu'ayant fait partie de la députation que la ville de Lyon a envoyée à Sa Majesté Louis XVIII, vous êtes compté dans le nombre de ceux auxquels le Roi a bien voulu accorder la décoration du Lys. J'en ai envoyé la liste nominative au ministre de la Guerre, qui doit vous en transmettre le brevet, cette lettre pouvant, en attendant, vous servir de titre.

» Agréez, Monsieur, etc.

» Le Maire de la ville de Lyon,
président de la députation à Sa Majesté Louis XVIII.

» *Signé :* d'Albon. »

Le brevet du comte Dupont, autorisant Quirin à porter la décoration du Lys, que lui accorde Sa Majesté, « pleine de confiance dans votre fidélité et votre dévoûment à sa personne », lui est adressé par M. de la Roue, colonel honoraire commandant la garde nationale à Lyon, le 27 septembre 1815 :

« L'état-major de la garde nationale à M. de Cazenove, chef de bataillon adjoint à l'état-major de la garde nationale.

» Monsieur, j'ai l'honneur de vous transmettre le brevet qui m'a été envoyé par M. le Préfet. Je vous félicite d'un choix qui a été dicté par votre mérite personnel et votre dévoûment au service du Roi ».

Voilà donc la famille fortement établie à Lyon. Elle se resserre, du reste, et ses membres disséminés, se



WOLKERT DE CAZENOVE

1791

rallient autour d'un foyer commun. Après Antoine d'Arlens, que ses fonctions municipales retiennent à Lausanne, après Mme de Cazenove Van Jever, qui vit à Genève et qui n'y mourra qu'en 1833, entourée de sa fille, la tante Mimi, et ses nièces Rosset, voici son fils Théophile qui quitte bientôt Londres et s'installe à Lausanne à partir de 1804. Un nouveau groupement s'est donc reconstitué entre le Léman et la Saône.

Théophile, qui avait hérité de l'esprit prompt et mobile de la famille, avait, à un plus haut degré que d'autres, cette âme inquiète et qui ne sait pas se fixer. Il avait épousé, à Lausanne, Julie Roguin, d'une famille noble d'Yverdon, qui avait fourni des bannerets avec qui Rousseau était en querelle, un général-major et plusieurs colonels au service de Sardaigne.

Georges-Augustin Roguin, ancien colonel sarde, né à Yverdon, en 1718, avait eu, d'Anne d'Illens, une fille, Julie-Catherine, que Jean-Jacques Rousseau honora, non sans quelque malice, de ce quatrain, inspiré par un portrait d'elle :

Elle eut plus d'attraits en partage
Que le pinceau n'en a rendus :
Et dans le cœur plus de vertus,
Que de beauté sur son visage.

Le mariage fut célébré, le 12 novembre 1792, par Frédéric Bugnion, pasteur et archidiacre ;

« En vertu d'un brevet des illustres seigneurs du consistoire suprême de la ville et république de Berne, j'ai béni, dans le temple de Saint-Laurent, à Lausanne, et le lundy douzième de novembre 1792, le mariage de Monsieur Charles-Théophile Cazenove, natif d'Amsterdam, fils de Monsieur Théophile Cazenove et de dame Marguerite-Hélène Van Jever, ses père et mère, avec demoiselle Julie-

Catherine de Roguin, fille de Monsieur Georges-Augustin de Roguin, en son vivant bourgeois d'Yverdon et colonel au service de Sa Majesté sarde et de feue dame Marianne, née d'Ilens, ses père et mère en foi de quoi j'ai apposé, près de ma signature, le cachet de mes armes. »

Après sa vie occupée et artistique de Londres, où il se formait aux affaires dans les bureaux de ses cousins Cazenove, Théophile revint, pour des raisons inexpliquées, à Lausanne où il acquit diverses terres, entre autres le bois de Céry, et où il devint, après son père, l'homme de confiance de Talleyrand pour toutes les négociations que ce dernier continuait avec l'Amérique. Il lui servit de prête-nom dans l'achat et la vente des terres et des valeurs auxquelles il s'intéressait de l'autre côté de l'Atlantique. Malgré cet illustre patron, les affaires de Théophile subirent un ralentissement, et à sa mort, survenue peu après, sa femme et ses filles se trouvèrent dans une situation presque gênée.

Par bonheur, Quirin intervint, et, comme tuteur de ses nièces, consolida leur fortune ébranlée.

Les enfants de Théophile furent nombreux ; l'aîné se nommait : 1° Wolkert, du nom de son grand-père Van Jever, né à Londres en 1793, mort à Nice en 1814 ; 2° François-Charles, né à Londres, le 17 mars 1796, et mort à Florence en 1822. C'était un jeune homme intelligent et instruit, très Anglais déjà de manières et de goûts. En 1820, il explique que « comme il n'y a presque rien pour le cœur en Angleterre, il y supplée par l'activité de l'esprit ». Pendant 18 heures, chaque jour, il a « constamment un objet en vue. » En dehors de ses affaires, il est membre du Royal Institution, grand centre de gens lettrés. Il dirige une Caisse d'épargne, « Saving bank », un club de négociants, un club pour ramer sur la Tamise. Il appartient, d'autre part, à un

régiment de « Light horse volunteers » et a, dans son écurie, « trois chevaux pour la chasse au renard ». Il oublie de mentionner qu'il est poète, et qu'il a fait une ode sur la princesse Charlotte-Augusta de Galles. Cette vie intensive ruine sa santé, et il meurt à 24 ans, après avoir légué à sa mère 1.000 pounds et une somme égale à chacune de ses sœurs.

Ces dernières étaient au nombre de quatre :

1° Quirina-Mary, née à Londres, le 24 novembre 1794, mariée, le 17 mai 1813, à Auguste Saladin, baron de Lubières ;

2° Julie, née à Londres, le 28 janvier 1801, mariée en 1818 à Charles-René, comte Pictet de Rochemont ;

3° Emma, née en 1804, mariée en 1824 à Adolphe Pictet, frère du précédent ;

4° Sophie, née à Lausanne en 1806, mariée en 1823 à son cousin Victor de Cazenove.

Les familles dans lesquelles elles entraient étaient honorables au plus haut degré.

La famille Saladin, originaire de Villefranche en Lyonnais, s'expatria dès 1584 et se fixa à Genève pour cause de religion. Elle lui a donné un premier syndic, un syndic de la garde, trois conseillers des LX et dix-sept conseillers des C.C. Le titre de baron de Lubières fut relevé par Auguste Saladin, époux de Marie de Cazenove, par diplôme de Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, le 21 mars 1842. Ce titre avait été porté par son trisaïeul, François de Lange de Montmirail, lieutenant-général et gouverneur pour Frédéric Ier de Prusse, de la principauté de Neufchâtel et Vallengin.

Auguste Saladin était fils d'Abraham-Auguste Saladin de Budé, premier syndic et petit-fils d'Antoine Saladin, seigneur de Crans.

En 1813, il était capitaine des chasseurs d'élite de la garde nationale. Son père faisait partie du gouvernement provisoire de Genève et fut chargé, avec Pictet de Rochemont, « comme ayant eu les plus fortes voix », de lire en ville et dans les faubourgs, le 1er janvier 1814, la proclamation de l'indépendance de Genève. Le 26 décembre, on avait arrêté toutes les mesures pour le rétablissement de l'ancien gouvernement genevois. Le 27, Auguste Saladin fut reçu par le général comte de Bubna, commandant les troupes autrichiennes, qui, de Lausanne, marchait sur Genève. Il obtint de ce général que le gouvernement provisoire serait reconnu et que la ville serait épargnée, si le général français qui y commandait consentait à tirer à boulets perdus ou à évacuer la place. En 4 heures, Auguste Saladin, qui y creva son meilleur cheval, revint de Lausanne à Genève, remit ses dépêches au gouvernement provisoire et retourna à Nyons, auprès de Bubna. Le 30, la garnison française évacuait la ville. Le capitaine Saladin, attaché à l'état-major de Bubna, assiste à la bataille de Saint-Julien et aux mouvements nécessités par l'établissement des Autrichiens dans Genève. Plus tard, Saladin fut nommé lieutenant-colonel et commandait les milices genevoises. Une lettre du 23 août 1815, de Veggiss, près Lucerne, le montre faisant, avec trois compagnies, rentrer dans le devoir le canton d'Unterwalden. Il part de là pour Huningue, dont le commandant ne veut rendre « sa place à personne, pas même au Roi ! » (Famille Delessert, souvenirs et portraits, 1902.)

Pour les Pictet, leur histoire se mêle si intimément à celle de Genève, qu'il est malaisé d'en faire un extrait succinct. Nous ne nous occuperons donc que des deux membres de cette famille qui nous intéressent.

Charles, comte Pictet de Rochemont, né à Genève en



MARY DE CAZENOVE, Bonne SALADIN DE LUBIÈRES

(Peint par Massot, 1811)

1798, fut commandeur de l'ordre des S. S. Maurice et Lazare, chambellan du roi de Bavière, et mourut à Genève en 1856. Son frère, Adolphe, y était né en 1803, il servit longtemps dans l'artillerie, où il devint officier supérieur, puis s'adonna aux études linguistiques pour lesquelles il avait rassemblé d'innombrables notes. Il en tira un ouvrage de la plus haute importance : les « Origines indo-européennes », qui fut couronné par l'Institut de France (prix Volney). Il est le véritable créateur de la philologie comparée, et il a su, en recherchant dans toutes les langues européennes, les radicaux qui leur sont communs, retrouver, par leur comparaison avec le Zend et le Sanscrit, les éléments essentiels de la langue aryenne que parlaient nos premiers parents.

Les deux sœurs, qui avaient épousées les deux frères, étaient très remarquablement jolies et continuaient la tradition de beauté de la génération précédente. Par elles, nous touchons à un grand nombre de familles du « Haut-Genève ». La quatrième sœur, Sophie, épousa son cousin germain Victor (1) de Cazenove, né à Lausanne, le 25 octobre 1798, et secrétaire de la commission de surveillance des prisons de Lyon depuis 1833.

---

(1) La décoration du Lys, avec liseré amarante, est accordée à Victor de Cazenove, en 1814, comme caporal de voltigeurs de la 4e compagnie du 2e bataillon de la 1re légion de la garde nationale de Lyon, par brevet signé du comte de Précy. Victor avait fait de fortes études de droit, — plus sérieusement d'ailleurs que son frère Arthur, qui « faisait tout trop tôt ou trop vite » au dire de sa mère, — et venait d'être placé par les soins de Denniée dans l'administration à Lyon. Il passa la plus grande partie de sa vie à Valombreuse, jolie petite propriété achetée, dès 1828, aux environs de Lyon, ou dans la maison de la place Saint-Clair.

CHAPITRE XVIII

Littérature

Les goûts littéraires étaient, depuis de longues années déjà, héréditaires dans la famille. Il faut en chercher l'origine dans l'ascendance du fameux historien Rapin Thoyras [1] et dans les relations dont furent favorisés la plupart des membres féminins de la maison.

Marie de Rapin Thoyras, soit pendant son premier mariage, soit au cours du second, lorsqu'elle eut épousé M. Blaquière, tenait de son père des sentiments extrêmement artistiques et le don heureux de pouvoir les exprimer en vers ou en prose. Plusieurs de ses fables, de ses logogryphes, de ses contes, transcrits dans des recueils, précieusement conservés, témoignent de son sens artistique et de la façon dont elle connaissait son métier d'ouvrière en vers.

Lorsqu'elle eut quitté la Hollande pour venir se fixer à Lausanne, elle groupa bientôt autour d'elle un certain nombre d'étoiles de cette pléïade littéraire qui fit de la Suisse romande une succursale du salon bleu d'Arthémise ou des compagnons de Ronsard.

Sa sœur, la comtesse de Friesheim l'aidait dans la composition et l'amusement de son salon, et l'influence de ces dames se continua bien des années après la Révolution. Pendant tout le dernier quart du XVIIIme siècle, elles surent attirer et retenir les étrangers de marque qui traversaient la Suisse, où se préparait une terre de liberté, et

(1) Voir Raoul de Cazenove, *Rapin-Thoyras, sa vie et ses œuvres*, Lyon, Perrin, 1863, in-4°.

où ils éveillaient chez les jeunes auteurs locaux une émulation qui ne fut pas sans gloire.

Lors du voyage de Joseph II [1] en Suisse, ce cénacle littéraire lui fut présenté. Il s'arrêta un instant et s'écria : « Non, dans tous mes voyages, je n'ai jamais rien vu de plus beau ! » Par malheur, c'était du paysage qu'il s'agissait et non des assistants.

L'enthousiasme littéraire qui allait bientôt rassembler dans les environs immédiats de Lausanne, Madame de Montolieu, Madame de Charrière, Madame de Pont-Villamos, se renforçait dans des réunions au moins hebdomadaires, au point qu'un critique aigri prétendait que les papillottes des dames se faisaient avec des feuillets de roman. La fièvre d'écrire s'échauffait dans ces réunions littéraires groupées sous le nom de « Société d'amusements mutuels. »

Le salon de Madame Blaquière était encore un centre important de réunions à l'époque où des émigrés [2] plus notables encore venaient chercher un asile en Suisse. Norvins y fut admis ; il y débita ses premiers vers, encouragé par un accueil particulier. Il y fut présenté à Madame de Staël [3]. C'est cette illustre amitié qui augmenta chez les

(1) Son voyage où il voulut tout voir, pour en faire son profit, contrastait avec l'incurie des princes français, toujours enfermés dans ce triste Versailles « où il semble qu'on ait voulu, à grands frais, décorer le séjour de l'ennui. »

(2) L'émigration en Suisse fut souvent contrariée par « Leurs Excellences de Berne ». En 1793, elles ne toléraient qu'un séjour de huit jours dans le pays de Vaud, « le temps de prendre un parti ailleurs ». En mai 1796, elles ne permettaient qu'un mois de séjour ; mais les Vaudois, par commisération, éludaient leur rigueur. C'est ainsi que les de Lessert louèrent à deux émigrés leur terre de Bougy pour le loyer minime de deux louis et demi par mois.

(3) En juillet 1804, Constance fit un séjour chez Madame de Staël. A son retour, elle amusa de ses anecdotes sa cousine Rosalie de

membres féminins de la famille, le désir de faire parler de soi et le goût de la littérature.

Bientôt Constance, à son tour, versa dans cette mode, Elle avait, d'ailleurs, de qui tenir, parente qu'elle était de ces Constant qui furent les amis de Voltaire, de ce Benjamin, qui allait illustrer son nom, de ces Charrière qui sont le type de ce qu'il y a de mieux dans la littérature suisse. Sept lettres de Voltaire sont adressées à son père, et on se souvient encore des vers qu'il lui envoya après la représentation d'une de ses pièces, où le général et Madame de Constant avaient figurés dans des rôles de magiciens :

De ce séjour vous êtes l'enchanteur,
De mes écrits vous voilez la faiblesse ;
Vous y mettez, par un art séducteur,
Ce qu'ils n'ont pas, la grâce et la noblesse ;
C'est grand raison qu'un sorcier si flatteur
Pour son épouse ait une enchanteresse.

Constance s'essaya bientôt elle-même à écrire. La liste de ses livres publiée dans la *France littéraire*, mentionne une dizaine de ses volumes, dont plusieurs eurent un certain nombre d'éditions et furent traduits en diverses langues. Elle ne semble pas être sortie, pourtant, du genre faux et déclamatoire qui était à la mode de son temps, mais ce qui vaut infiniment mieux pour son souvenir, ce sont ses lettres admirablement écrites et pensées qui lui donnaient comme correspondants une partie de ce que l'Europe d'alors présentait de gens intelligents et d'esprits libéraux·

Quant à Elise, venue plus tard, elle profita certainement des relations et des amitiés de ses devancières. Elle

Constant : « Schlegel parlait à la châtelaine de Coppet avec ironie ou sévérité ; Benjamin était malade ; il grognait tout le jour avec le ton d'un enfant gâté ; d'ailleurs, fou de la petite Albertine à un point choquant. Entre la mère et lui, ils la feraient crever à force de gâteries, de caresses, de soins mal entendus ».



LA ROQUETTE, 1840

n'eut pas la démangeaison du public si elle eut celle d'écrire ; mais elle a conservé, pour l'instruction de ses descendants, dans une série de petits cahiers, la trace merveilleusement ciselée des lettres difficiles qu'elle avait à écrire et celle toute brûlante de ses impressions, de ses colères.

Son grand idéal fut sa fille Virginie, dont elle avait paré la jeunesse avec un soin infini ; qu'elle avait mariée à 20 ans, à un homme en qui elle avait une confiance absolue, et qu'une cruelle mort lui avait ravie après un an à peine de mariage. Toute la vie de sa fille, — la vie de son cœur, — est répandue dans un petit cahier où elle a noté les phases successives de son adolescence, de ses maladies et de sa fin. Il n'est pas de lecture plus touchante et plus éloquente.

Moins littéraire peut-être que Marie de Rapin Thoyras ou que Constance, moins primesautière que sa nièce Laure, elle apportait dans sa correspondance un style très personnel, beaucoup de pensées et une forme irréprochable qui ne se ressent pas du ton ampoulé de l'époque.

Madame de Staël passa chez elle plusieurs jours, en 1805, 1807, etc., en même temps qu'elle favorisait, et vers les mêmes époques, les d'Arlens de ses visites. Aussi, les livres de la « célèbre amie », munis d'une dédicace précieuse, trouvaient-ils place en grand nombre dans la bibliothèque de la Roquette.

Le 10 Août 1807, Elise lui écrit :

« Permettez-moi, Madame, de vous remercier de tout le plaisir que « Corinne » vient de me donner ; quoique bien certaine de chercher toujours avec empressement l'ouvrage qui porte votre nom, je n'en ai pas moins été très sensible à l'aimable souvenir qui me l'a adressé. Je l'ai lu avec la rapidité que l'intérêt excite, tout en appréciant son style enchanteur qui semble n'appartenir qu'à vous. Quel-

qu'un me dit l'autre jour : « Cet ouvrage est une féerie d'idées ». Je trouvais que cela rendait assez bien ce qu'on éprouve en le lisant, et cette Corinne si brillante, si spirituelle, paraît une chimère à tous ceux qui n'ont pu connaître son modèle. Son succès me paraît général, et de tous côtés on doit trop vous le dire pour que je m'arrête à vous le répéter ; mais je me suis rappelé avec peine, en l'achevant, que vous m'aviez dit ne plus vouloir vous occuper de ce genre d'ouvrage. Pourquoi renoncer à une carrière que vous parcourez avec tant d'éclat ! Corinne n'a point le mérite fade d'un roman ; elle marque par le style ; elle restera par les souvenirs qu'elle consacre ; ceux qui connaissent l'Italie la retrouvent embellie du prestige d'une imagination brillante qui, pourtant, a su s'astreindre à la vérité, et ceux à qui elle était inconnue, approuvent cette narration intéressante, approfondie, qui est l'histoire d'un peuple jointe à celle de ses monuments. Elle s'ancre bien mieux dans le souvenir que les froides nomenclatures auxquelles les voyageurs nous condamnent.

» Travaillez-donc encore, Madame ; vous avez créé un nouveau genre, vous pouvez le cultiver avec tant d'avantages qu'il ne vous sera pas permis de vous arrêter ainsi. L'Allemagne, que vous avez parcourue avec tant d'intérêt, vous offre un vaste champ et je serais bien fière d'avoir contribué à vous faire entreprendre un nouvel ouvrage. Dans les mille conversations dont vous êtes l'objet, j'ai parlé de votre « Jeanne Gray ». Plusieurs personnes de ma société désireraient la connaître, et nous n'avons pu la trouver chez nos libraires. N'est-ce pas abuser de votre bonté que de vous la demander ; le véritable plaisir que je mets à lire tout ce qui vient de vous me servira d'excuse.

» J'ai su par M. Cazenove que votre voyage s'était accompli très heureusement.

» On me demande beaucoup si l'espoir que vous nous avez donné se réalisera ; si vous nous revenez à Lyon ? J'aimerais savoir de vous s'il y a quelque espoir. Nous avons assez de cette sorte d'esprit qui fait qu'on sait se contenter de n'être pris que comme « pis aller ».

» Je saurais bien bon gré à la solitude de Coppet de vous laisser le temps de me répondre affirmativement là-dessus.

» Adieu, Madame ; Quirin me charge de vous présenter ses hommages ; il y ajoute tant de choses sur Corinne que je prétends qu'il y en aurait pour une lettre toute entière et que la mienne n'est dejà que beaucoup trop longue ».

Elise était encouragée dans ses goûts littéraires par son père, membre de l'Académie de Lyon et auteur de divers opuscules, et par son oncle d'Arnal, dans la famille duquel était héréditaire l'art d'écrire.

Il reste de ce dernier, Jean-François d'Arnal, toute une série d'ouvrages généralement fort bien tournés, mais d'un genre précieux et usé. C'est tout à fait un recueil de l' « Almanach des muses » dépassant de quelques années le siècle où cette sorte de production a fleuri ; au contraire, ce fut dans le style le plus sévère qu'Elise cueillit ses plus beaux fleurons ; elle conserva d'ailleurs dans l'âge le plus avancé l'habitude d'écrire avec charme et correction.

Toutes les correspondances d'elle — conservées parce qu'elles ont trait à une époque particulièrement troublée,— la montrent sous son vrai jour : diligence, discrétion et tact ; soit qu'elle organise des comités de dames en faveur des Bourbons, soit, qu'elle fasse de l'administration au profit des pauvres, soit que, après les 3 Glorieuses de 1830, elle essaie de faire adopter une cocarde tricolore aux Dames patronesses de la Légitimité, à Bellecour, elle écrit

toujours avec la même délicatesse, le même sentiment des nuances et le même à-propos.

Ce qui nous reste de Laure nous fait bien reconnaître des qualités analogues, quoique certainement moins brillantes, parce qu'elles ont eu à s'exercer dans un temps moins difficile ; mais ce qu'il y a de plus précieux encore que sa propre prose, ce sont les réponses que lui faisait le plus illustre des correspondants, ce Châteaubriand dont nous possédons 75 lettres du plus passionnant intérêt.

Nous avons déjà, dans des travaux séparés, analysé ou publié un certain nombre des œuvres littéraires de nos grand'mères, entre autres la correspondance de Laure et de Châteaubriand, et le journal de Constance d'Arlens pendant son séjour à Paris chez son beau-frère Théophile, en 1803. Nous n'y reviendrons donc pas, et nous résumerons simplement les notes qui précédaient ce voyage et qui ont trait à un séjour fait par les d'Arlens en Angleterre, en 1802. Ce sera là un faible échantillon, d'ailleurs, du style si animé de Constance.

CHAPITRE XIX

Voyage de Constance en Angleterre

Au mois d'août 1802, Constance fit, avec son mari et ses deux enfants, un voyage en Angleterre, dont elle a relaté les incidents dans un journal écrit à sa cousine Rosalie de Constant et dont nous extrayons certains épisodes qui indiquent la vie que menait dans leur patrie d'adoption la branche anglaise des Cazenove.

L'appartement de John-Henry Cazenove, à Saville Road, Bond Street, 408, comporte un très joli salon, confortablement arrangé « comme en France ». En entrant dans sa chambre, Constance trouve sur sa cheminée une carte de son frère, le baron de Constant-Villars. Un grand nombre de Suisses, les Bontemps, Plantamour, Lullin, Mallet du Pan, etc., fréquentent cette maison. Dès qu'Henri apparaît, Constance se sent très à l'aise avec lui ; « c'est un petit homme très gros, excessivement vif, point impotent, assez gai, voulant qu'on soit à son aise ; le premier aperçu est très satisfaisant.

« Le déjeûner, élégamment servi dans la chambre à manger, est un très joli moment. Mon beau-frère est rempli d'attentions aimables ; il a confié les fonctions du thé à Laure qui lui plaît beaucoup.

» Il est enchanté de la surprise de nos enfants ; il nous remercie d'avoir des fantaisies.

» La vie que mènent ces messieurs est une galère ; aussi, quand on a fait sa fortune et celle de ses enfants, on jouit

avec eux et par eux. Madame Achard (1) m'a fait un tableau intéressant de la famille de Madame James Cazenove et de la bonne et libérale éducation de ses dix enfants.

» Je suis tous les jours plus frappée des rapports que cet excellent homme a, dans les manières, avec Madame Blaquière (Marie de Rapin, sa mère), c'est une indulgence, une facilité et une bonté rares.

» Nous sommes partis hier de Londres pour Waden (campagne de Henri, à quelques milles de Londres) avec tous nos paquets, et M. Cazenove comme quelqu'un qui va faire une visite ; les domestiques hommes sont les seuls qui le suivent. Le fidèle John a passé devant, au galop, « pour mettre le couvert ».— Beau parc, maison commode, élégante distribution d'appartements ; au fond, le clocher de Croydon fait perspective. Il y a trois vaches, des petites maisons de poules qui ont l'air très satisfaites ; elles sont toutes blanches et les pigeons aussi. Remises et écuries d'un côté, de l'autre la plus jolie des laiteries, comme on les peint dans les romans.

» Laure prend avec Mesdemoiselles Kee des leçons de danses, principalement pour apprendre « les rites écossais. »

Les repas sont excellents, variés par de sauces et de beaux poissons, et par la soupe qui n'est pas en usage en Angleterre, mais que M. Cazenove ordonne, pour plaire à Constance.

« Il est impossible d'avoir un fond de bonté plus inépuisable : il aime le mouvement et le bonheur autour de lui. » « Ses gens ont établi l'usage de boire toujours à la santé de leur bon maître : après les viandes, « qu'il vive » crient-ils avec affection ; il mérite bien leur attachement.»

(1) Madame Achard était la belle-mère de Charles de Constans.

Laure se promène avec sa mère dans ces ravissants environs et Henri d'Arlens, qui adore les chevaux, va voir les « scotch greys », régiment caserné tout près de Waden. Constance fait des visites chez Lady Liverpool, chez les Warington, dont le neveu Sampson est l'associé de Théophile de Cazenove, le mari de Mlle Roguin. Sampson est un homme d'une figure élégante et spirituelle : il parle très bien français.

A dîner, suivant l'usage, les dames passent au salon après les fruits, et les hommes restent encore une heure à table, à boire et à causer politique. Henri d'Arlens, après une apparition au salon, retourne faire l'anglais avec les messieurs.

A cette époque, M. de Cottens entre dans la vie de Constance et d'Antoine : « Je l'ai trouvé d'une figure très agréable, causant bien et ayant des manières insinuantes. Il revient des Isles. »

Monsieur Henri Cazenove mène ses parents faire un grand voyage à Oxford, chez le marquis de Nottingham, voyage qui les enchante. On visite Stowe, puis Blenheim chez le duc de Malborough « fort haut et haï, et dont le fils « tombe du mal caduc. »

« M. Cazenove est arrivé à l'époque où jouir de sa fortune c'est se reposer et rendre heureux ceux qui vous approchent. Avec un sens très droit et beaucoup d'esprit naturel, il ne l'a pas cultivé : le calcul des affaires l'a empêché de lire assez pour en conserver le goût pour le temps du repos. Son estime pour la nation anglaise, sa confiance dans la prospérité de la belle Angleterre, le rendent heureux : il en aime tous les usages. Théophile l'a souvent blessé en ne voulant pas s'y conformer. »

Un jour, « l'oncle Henry, le petit Henri (d'Arlens) et mon mari, Dom Antonio (comme l'appelle Constance), ont

été à 30 milles de Waden voir le pasteur chez qui Henri doit être placé pour apprendre l'anglais. M. Walker fait bonne impression, il a un grand clavecin dont sa femme joue fort bien.

« M. de Cottens réveille chez Laure le goût de la musique, il lui donne des conseils qu'elle écoute avec une naïveté charmante. »

« Théophile est un original, un être singulier : il semble s'appliquer à prouver à son oncle qu'il ne se soucie de lui que juste ce qu'il faut ; l'indépendance de son caractère le fait aller trop loin. L'oncle Henry est trompé dans ses plus chères espérances et il est évident que toutes ses idées se portent sur Henri dont il rêve de faire un Anglais. »

Les dépenses, soit à Waden, soit à Saville Road, vont grand train : « les shillings sont des cruches (1) ici et s'en vont en faux frais qui ne comptent point. » Henry a tous les ménages de ses domestiques chez lui avec leurs enfants : « c'est une dépense de 100 louis par an, dit-il, et cela fait que je ne suis entouré que de gens heureux. »

« Théophile est charmant avec ses trois enfants Mary-Quirina, Julia, Emma. » (2)

Le 29 octobre 1802, il mène Constance et ses enfants se promener à Hyde Park. « C'est un lieu ravissant, l'eau qui anime tout, des cygnes sur la rivière, des troupeaux de vaches, beaucoup de femmes à cheval et des élégants et tout cela au cœur de Londres. » « Notre Henri est tous les jours plus adorable pour nous : Ses lettres écrites de sa pension pour nous consoler, nous fortifier, font couler nos larmes ».

Dîner le 30 chez les Constant (Charles et Ninette) puis

(1) Prononciation vaudoise du mot kreutzer, petite monnaie allemande.

(2) Plus tard la baronne Saladin de Lubières, la comtesse Pictet de Rochemont et Emma Pictet.

visite chez Merlin « c'est fort curieux mais vraiment on se croirait dans l'isle des fous ».

Le 3 novembre, visite à Westminster. En revenant, Constance fait sa toilette et va à Ormond Street chez Mmes Achard et de Constant. Elle y cause avec Sir Francis d'Ivernois qui vient de retirer de la presse un ouvrage sur les événements politiques du moment. « Il questionne trop, évidemment pour se servir de ce qu'on dit. » « C'est un homme à prévention qui suit son idée et ne saisit dans les discours des autres que ce qui se rapporte à ses observations. »

Chez les Achard, une masse de petits compatriotes que Mme Achard recueille et amuse. « Parmi eux, il y en a sûrement qui ont de l'esprit et des connaissances mais ils sont si platement importans, qu'on aimerait mieux des bêtes dont l'extérieur fût aimable. On connaît là le ton genevois ! »

« Au milieu de tous ces jeunes gens, Cottens avait l'air d'un homme de la cour de France du bon genre : modeste et poli. »

Tous les mercredis Henry Cazenove va dîner à son club ; ses hôtes en profitent pour aller au théâtre : à Covent Garden à Drurylane. Les pièces qu'on donne sont ridicules, mais le chant est délicieux.

« Mon beau-frère a l'air d'être tout accoutumé à ne plus vivre seul : il aime Laure dont le naturel lui plaît... je parie qu'il n'y a pas dans tout Londres d'homme plus complètement enthousiaste du caractère national du gouvernement que M. Henry Cazenove. »

On va à Waden passer les fêtes de Noël : la « house-Keeper » y est plus entendue que celle de Londres. Beaucoup de visites et de courses pendant cette vilégiature au cours de laquelle Henry d'Arlens vient passer quelques

jours de vacances. On chasse avec milord Derby : Henry Cazenove suit la chasse : « il est d'une force inouïe : il ne s'habille pas plus l'hiver que l'été. » Il a pourtant 58 ans.

Peu après on va à Leybourne, chez M. Walker, le pasteur chez qui Henri est en pension. « Excellente impression : nulle lésinerie. »

Le 24 janvier, on a des billets pour le discours du Trône. « M. Trevor, l'ancien ambassadeur de Lausanne, nous doit bien ce dédommagement pour l'ennui dont madame l'ambassadrice m'a accablée à Montchoisy. »

« Mon beau-frère est la bonté même, mais avec de l'esprit naturel et un sens très droit, de la politesse et le goût de tout ce qui est bon, il ne tire pas le parti agréable de sa situation. »

Le 18, on voit passer au Palais Saint-James tous les grands du royaume allant au Dressing-Room de la Reine, ou plutôt au drawing-room.

« Trevor sort de chez nous : il a causé de tout plein de choses avec bonhomie et ancienne amitié. »

Le 19, Constance a si fort mal à la tête qu'il faut lui mettre de la glace aux jambes. Don Antonio a la goutte. « Henry monte et descend l'escalier avec une activité toute cordiale » et le soigne à merveille.

Laure achève une ariette du « Cabinet », pièce qu'elle a vu jouer par Ibraham, une délicieuse polonaise qui leur a fait tourner la tête.

« Il faut se parer pour aller au Parlement ; pour faire une toilette convenable, nous sommes allés à Bond-Street choisir une plume et des rubans. Benjamin (le domestique des d'Arlens) nous suivait, Laure et moi ; » il les perd dans un embarras de voiture et Constance fait un tableau plein d'humour des deux héroïnes délaissées et de l'éperdument de Benjamin quand on se retrouve chez des amis, les Cramer.

« C'est un beau spectacle que celui de l'ouverture du Parlement. Mme Trévor nous a envoyé des billets avec une recommandation pour l'introducteur. On nous a conduit dans la salle où se rassemblent les gardes du roi habillés d'une façon antique et singulière, et armés de piques : on en a fait l'appel. De là, on nous a fait entrer dans la Chambre des Pairs par la porte qui est à côté du trône. Les premiers bancs sont réservés aux pairs et aux pairesses; beaucoup de femmes occupaient les gradins. Au milieu est une grande table sur laquelle sont posés de longs papiers : c'est la Constitution anglaise sur laquelle le plus jeune des princes prêtera son serment. Le chancelier est en grand costume, le garde des sceaux, les évêques ont de grosses manches de mousseline sur des robes noires, des perruques bouclées et frisées. Puis viennent les chevaliers de la Jarretière. L'évèque de Dorchester a lu une prière, les princes de sang sont arrivés. Le duc de Cumberland s'est approché de la table, où on lui a donné un livre à baiser. Il a une noble figure, mais la vue si basse qu'il a dû presque se coucher sur la table pour lire et signer le livre. Cet appareil est imposant, surtout si on réfléchit qu'il y a du réel dans la liberté du peuple anglais... Ces vieilles perruques d'évêques me faisaient plus de plaisir à voir que le plus beau Brutus (les cheveux ras des républicains de France). Beaucoup de pairs, le duc de Glocester ont aussi baisé le livre. Le prince de Galles a précédé le Roi dans son grand habit, mais plus paré de sa bonne mine que du prestige d'héritier du trône. Enfin le Roi a été annoncé par des coups de canon. Je n'ai pu le voir entrer, parce que toutes les plumes qui paraient les femmes m'empêchèrent de le voir d'abord. Je ne l'ai vu qu'au moment où l'on étendait une draperie sur le trône où il s'est assis. Après avoir un instant lorgné pour savoir de

qui était composée l'assemblée, il a commencé à lire son discours. Sa voix était un peu émue, mais s'est raffermie dès la seconde phrase. Au banc des ambassadeurs, était Andréossy (l'ambassadeur français) ; j'avais espéré qu'il entendrait des vérités sévères sur son gouvernement, mais il ne sait pas un mot d'anglais. La porte du fond s'est ouverte et les députés de la Chambre des Communes, suivis d'une quantité de « têtes noires », s'approchèrent de la balustrade pour écouter le discours du Roi. Ce discours n'engage à rien et la nation peut faire la guerre sans contrevenir à ce que le souverain a prononcé. Il a répété avec force qu'il avait un œil vigilant sur la conduite des autres puissances. Cela dit, il s'est retiré pour laisser commencer les débats. La députation de la Chambre des Communes est allée rendre compte, et les femmes ont été invitées à sortir. Je suis ravie d'avoir vu cette belle cérémonie. Milord Onslow, le même à qui Trévor nous avait recommandés, nous a fort bien placés ; Charles avait prêté à mon mari son formidable chapeau à trois cornes pour ce jour-là. Nous allâmes dîner chez Madame Achard, qui fit un « homme de bois » avec MM. Cazenove d'Arlens et Henry Cazenove ; nous autres, *jeunes* femmes, nous causâmes de ce que nous avions vu le matin. »

» Le 26 mars, nous avons été à l'hôpital de la Charité. C'est le plus satisfaisant des établissements. Il y a dans cette maison un ordre, un calme, un ton de bienveillance qui charme. On y entend le dimanche une musique ravissante ; sûrement que j'y irai ; rien ne me va plus délicieusement au cœur que les louanges de Dieu chantées par des enfants. »

Le 29, on finit par décider Théophile à recevoir ses cousins et amis au concert qu'il donne chaque semaine chez lui.

Peu après, en rentrant à Saville Road, Constance trouve



HENRI DE CAZENOVE D'ARLENS

1817

une lettre d'invitation de Mme James Cazenove ; « elle ne s'est pas fort pressée ; comme elle a des filles de l'âge de la mienne, remplies de talents et de bonnes qualités, je suis fâchée de cette lenteur. »

« Nous avons été voir le beau magasin (de porcelaine) de Wedge wood avec mon beau-frère. C'est superbe et d'une variété inépuisable pour la forme et les couleurs. Henry nous a choisi un service de table complet et charmant. Après, nous avons été voir la « fille invisible ».

« Charles de Constant et mon mari ont été à la Chambre des Communes. C'est très intéressant à entendre pour un étranger quoiqu'il n'y eut rien de très remarquable dans les débats de ce jour. » Le soir on dîna en famille, Henry étant allé à son dîner du mercredi au club, puis on alla chez Mme Cristin. On y trouva Monsieur et Mme Rivers, tous deux du genre commun, l'un pour le ton, l'autre pour la figure, Mme Cristin, très gentille, Mme Clarke, insignifiante, blanche de peau, noire d'habit, Charles et Ninette de Constant, un vieux et ridicule Français et l'essaim accoutumé des petits Genevois. « Laure danse très joliment avec M. Beaumont qui danse à ravir, qui sait encore tous les les jolis pas de Paris et danse notre ancienne amie la Gavotte. »

« Londres est très animée le matin. C'est là où la femme anglaise l'emporte sur la française par le bon goût et la fraîcheur des toilettes. A celle-ci il faut l'effet des lumières pour la faire ressortir. Encore un dîner et une soirée à Ormond Street. Il y avait les Cristin, les Cramer, les Clayton, quand je voudrais voir des Anglais j'irai en Suisse ou à Paris. Plantamour (Théodore) a du piquant et de l'agrément dans l'esprit ; il m'amuse assez. »

Bientôt elle retourne à Waden pour y retrouver la société anglaise : les « Anglais de Genève m'ennuient à Londres. »

« Le village de Waden est remarquablement bien habité : nous allons jeudi a un bal de souscription à Croydon avec la musique d'un beau régiment écossais (Scotch greys). Les officiers qui sont en quartier à Croydon sont, dit-on, très comme il faut ; ils sont très respectés. »

« Mon beau-frère est très soucieux depuis quelques jours : je crois qu'il regrette de ne pas s'être marié... Le tems approche où nous ferons notre départ, bien des inquiétudes nous saisiront alors. »

Le 8 décembre, on va au bal, en deux carrosses avec les Warrington : « La musique était assez bonne, mais la société fort mêlée : les femmes assez peu parées ; beaucoup en grand deuil, comme si c'était la manière reçue de pleurer ses parens. M. Warrington fut charmant pour nous, c'est le beau et élégant danseur, l'homme qui est le premier partout : il a dansé les trois premières danses avec Laure. Il lui a présenté d'autres partners choisis. Il n'y avoit qu'un seul officier écossais, toutes les têtes noires à la Titus et les dames en deuil rendaient la fête lugubre... Les femmes ne se font aucune peine de danser ensemble. Les danses sont vives et fatiguantes, les irlandaises surtout et les rites. Point d'hommes ivres ni d'une gaîté grossière. Laure n'en pouvoit plus, elle a dormi le lendemain jusqu'à 11 heures. »

Le 10, Constance retourne à Londres pour courir les magasins : elle y trouve de bien ingénieuses choses qui auraient fort joliment arrangé son petit Montchoisy, des têtes de rideau, des toiles ravissantes, des meubles d'un travail admirable.

« Je trouve en rentrant une lettre charmante de Madame de Staël, qui m'annonce son roman *(Delphine)* qu'elle m'adresse chez Dulau (libraire). Elle voudrait aussi placer son fils en Angleterre, avec le mien, mais je ne crois pas que cela convienne à cet enfant.

» Toute la semaine, il y a eu des débats intéressants à la Chambre des Communes. Si j'étais un homme, j'irais souvent. Ici, les hommes s'occupent au moins des intérêts de leur pays. Sir Francis d'Ivernois, à qui nous prêtons nos plats vaudois, nous envoie un billet pour le Musée britannique. C'est très curieux.

» Théophile est venu me voir, il a voulu me prouver que je m'étais ennuyée chez son oncle, à Waden ; c'est un original qui s'est fait une existence de personnalité, et avec cela bon et invariable dans ses soins pour sa femme et ses enfants.

» Je crains que Miss Dumbar, la maîtresse de clavecin de Laure, à force de vouloir lui donner un toucher délicat, ne l'empêche de jouer avec expression.

» Les coups de marteau de la porte m'empêchent de dormir : les gens pour l'office sonnent, la poste frappe deux coups, les visites trois, les maîtres de la maison frappent ta, ta, ta, ta avec fracas. »

Henry Cazenove ne comprend pas qu'on fasse de la musique ou qu'on danse, quand il y a des professionnels pour cela ; sa manie se renforce du dépit qu'il a de voir son neveu Théophile choisir uniquement des artistes pour relations.

« Les aiguilles sont bien chères ; un roman coûte une guinée » ; la tristesse de Constance s'accroît à penser qu'elle va quitter son fils Henri, elle redoute de revoir Douvres, et de laisser cet enfant dans un pays étranger, « et cependant quel enfant a dans ce pays, plus que lui, de bons parents et de bonnes relations ! »

« La situation de Théophile est heureuse ; le crédit de sa maison lui donne de la considération à la Bourse. Plantamour m'en parle avec envie et le cœur gros des dégoûts que les commençants ont à essuyer. »

A la fin de décembre, on prend quelques jours de vacan-

ces avec Henri ; Théophile lui témoigne un intérêt de frère pour ses progrès et son avancement. A Waden, on fait la connaissance de Madame et Mesdemoiselles Cazalet. Les fêtes de Noël se passent tristement ; Constance souffre de la tête et Henry à la goutte.

Puis on rentre à Londres où le libraire Dulau fulmine contre Madame de Staël, qui ne lui a pas envoyé assez d'exemplaires de son livre. Le 24 décembre, il fait un tel soleil que Constance est tentée de se promener en voiture.

Vers le 28, on va à Clapton chez les James Cazenove. « J'ai trouvé cette famille très intéressante et Madame Cazenove mieux que je ne m'attendais à trouver une femme citée pour son mérite de mère de famille et de maîtresse de maison. Son mérite est aimable. James est occupé toute sa vie des affaires de commerce et chez lui de la passion de la musique. Il est tout franc, tout cordial. Son frère Henry est un vieux garçon, un peu nerveux, une perruque noire, un gilet de velours couleur de rose. Il parle peu mais est très musicien et prend grand intérêt aux enfants. Il y a là cinq filles et quatre garçons, tous élevés avec soin et libéralité. Mme Cazenove est l'âme de tout. Les cinq filles entrent, vêtues de blanc, les cheveux arrangés à la grecque. Laure et elles se regardent. Les deux fils aînés sont laids mais excellents musiciens. Après déjeûner il y eut répétition en famille d'un quatuor de Mozart, délicieux.

» Le 14 janvier, Madame James Cazenove donne un bal à ses enfants ; les miens y sont priés. »

Le 2 janvier 1803, Constance est à Waden où elle commence la lecture de *Delphine*, le roman de la « célèbre amie ». Elle n'en aime pas la longue et métaphysique préface. Peu à peu elle se passionne pour les héros du roman.

« C'est inouï ce qu'il y a encore de Français à Londres. »

Enfin, vers la fin de janvier, elle part pour Paris après avoir fait quitter à son fils Henri la pension, trop éloignée, de Leibourne pour le mettre dans celle de Clapton, plus rapprochée des James Cazenove.

Elle ne dit pas à l'Angleterre un adieu définitif : « Mon mari l'aime, écrit-elle, mon fils y vivra » ; on sent que ce sont là, outre ses propres sentiments, de puissants liens pour l'attacher au pays qu'elle admire et auquel elle s'arrache péniblement.

La période suivante, pendant laquelle Constance voyage à Paris, à Lyon, en Suisse, à Plombières, a été le moment le plus heureux de sa vie. Nous en avons raconté les détails dans différentes publications :

Journal de Mme de Cazenove-d'Arlens : Deux mois à Paris sous le Consulat.

Lettres d'exil.

Une Correspondance inédite de Châteaubriand, etc. Nous ne reviendrons donc pas là-dessus.

Après les beaux jours, vinrent bientôt les temps sombres : M. d'Arlens fut tyrannisé par la goutte ; leur fille, Laure, se maria le 14 novembre 1809, avec M. Garcin de Cottens (1)

(1) Laurent de Garcin, Neufchâtel (1683-1752), fameux médecin qui eut, le premier, en Suisse, l'idée de l'hydrothérapie; père de Jean-Laurent Garcin, seigneur de Cottens (1733-1781), d'abord vicaire suffragant à Fleurier, poste qu'il quitta pour se consacrer exclusivement à la musique et aux lettres.

Il est l'auteur d'odes sacrées qui ont eu deux éditions : d'une *Chanson du guet*, célèbre dans son temps, et du petit poème de la *Rullière*, où il célèbre les charmes de sa rustique retraite, loin du bruit des villes et des plaisirs du monde :

Dans un grand cercle languir
En jurant que l'on s'amuse ;
A haute voix applaudir
Ce que tout bas on accuse ;

et ne fut pas très heureuse ; leur fils, Henri, entra au service de Würtemberg à l'époque des plus sanglantes guerres de la fin de l'Empire, et fut pour ses parents [1] une source constante de vives émotions et de soucis.

Enfant gâté, il le restera toute sa vie : trop adoré par une mère aveugle, trop desservi par les événements qu'il n'a pas eu la force de maîtriser, il se laisse aller à un pessimisme habituel, dont il ne sortira que pour briller par boutades dans d'éblouissantes causeries. Sur le théâtre de Coppet il jouait de petits rôles, et Benjamin Constant notait, dès le 24 septembre 1808, que « le petit d'Arlens était d'une figure agréable, un peu taciturne, mais très convenable dans sa réserve. »

En 1810, il prend du service dans le régiment des chasseurs würtembergeois n° 4. Il porte la tunique et le pantalon verts, le casque à chenille, la cocarde noire, jaune et

Visiter avec ennui
Et bailler avec décence ;
Cajoler en face autrui
Et médire en son absence ;
Rechercher tout sans désir,
Rire de tout sans plaisir,
Voilà ce qu'on appelle vivre !

(V. Rossel, *Littérature de la Suisse romande.*)

Les enfants de Laure et de M. de Cottens furent : Antonie, née en 1810 ; Sophie, mariée en 1850 à M. de Freudenreich ; Camille, mariée en 1858 à Guillaume Rendorp, descendant d'un ancien bourgmestre d'Amsterdam, déposé en 1787 par le parti patriote et renommé bourgmestre par le stathouder, et parent d'une dame d'honneur d'une reine de Hollande, charge que Camille remplit elle-même d'ailleurs.

(1) Au moment où d'Arlens fut fait prisonnier, en 1792, il allait recevoir la croix de Saint-Louis ; il atteignait, en effet, quatre jours après la déroute de Mons, ses 24 ans de service. Il n'obtint cette distinction que beaucoup plus tard, en 1815.

rouge ; c'est dans ce costume qu'il fit la campagne de Russie, après avoir été promu, en 1811, chevalier du Lion de Würtemberg.

En janvier 1812, les 16,000 hommes que le Würtemberg (1) envoyait comme renfort à la Grande Armée se concentrèrent à Oerringen. Ils traversèrent en mars la Thuringe et la Silésie, se dirigeant sur la Pologne. Le 20 juin, on arrive à Calvary, en juillet on campe à Maliatoni, en août à Liesnau. Quand les Würtembergeois verront le feu pour la première fois, ils arriveront au combat déjà décimés par la misère et la dysenterie. Le 16 août, on charge les Russes aux environs de Smolensk. Le 17, nouveau combat à Katan, où le régiment würtembergois eut un officier tué et trois blessés. D'août à octobre, l'effectif du régiment tomba de 540 cavaliers à 120.

Au nombre des blessés de Katan était Henry d'Arlens : très sérieusement touché au bras. Il fut transporté à l'hôpital de Selso-Carachin d'où il fut évacué avec deux de ses amis, Messieurs de Weiss et de Nutern, sur celui de Krasnoié.

Ce fut là que vint le retrouver l'infatigable intervention de Mme de Staël. Elle écrivit à M. Galiffe, secrétaire du banquier de la cour de Russie, pour lui demander de mettre son « inépuisable bonté » au secours du blessé.

« Vous rendrez à tout Lausanne un vrai service en vous occupant de ce jeune homme et en lui rendant tous les services possible. »

Les fatigues de cette campagne surhumaine, les misères de l'hôpital n'amollirent pas chez d'Arlens la fibre mili-

(1) Il est probable que ce fut en raison de ses anciennes relations avec les princes de Salm, si nombreux au régiment Esterhazy, qu'Antoine d'Arlens mit son fils au 4e chasseur würtembergeois, dont un comte de Salm était colonel.

taire. Revoyant, après Arcis-sur-Aube, où « les Français se sont battus comme des lions », son ami Alexandre de Saugy, il lui envie la belle cicatrice que celui-ci porte au visage et déplore de n'être blessé qu'au bras. Il quitte le service en avril 1813, mais, le 14 juin 1814, il écrit qu'après 18 mois si orageux, il est décidé à reprendre l'uniforme. Il est vrai qu'à cette date « l'Usurpateur » a disparu et que les Bourbons sont au pouvoir. Adrien de Montmorency a été consulté : il a répondu le 28 mai que Mathieu et lui seraient heureux de contribuer à l'avancement de ce « charmant jeune homme ». Or, l'avancement n'existe plus dans l'armée française réduite des deux tiers, où les régiments suisses eux-mêmes sont encombrés. Le 3 juin 1814, on apprend que les demandes de places dans les régiments n'ont pas été présentées à la cour par suite de la maladie du comte d'Artois. « Henri trépigne dans l'attente du courrier » : il attend une réponse positive d'Adrien de Montmorency pour entrer dans les hussards : il ne reçoit rien, et son père travaille déjà pour le faire entrer dans les gardes suisses. Le 22 juin, « rien n'est encore organisé pour les gardes suisses : St-Denis a une espérance, Ferdinand Grand aussi, mais rien d'effectif ». Le mécontentement était général dans l'armée : lassés des souffrances de la campagne de France qui n'étaient rien pourtant en comparaison de celles de Russie, les soldats disaient que si on les ramenait au Niémen ils se brûleraient la cervelle. Mais la constance des guerres avait rebuté les plus robustes natures. Les épurations maladroites des Bourbons avaient choqué le sentiment de l'armée, où les revues du duc de Berry étaient accueillies par le cri unanime de « Vive l'Empereur ». Le duc eut un jour la présence d'esprit de répondre : « C'est par habitude, sans doute, mes amis, que vous criez cela ; ne vous gênez pas :

et à présent criez avec moi : Vive Louis XVIII ! » Ce à quoi le régiment consentit en riant.

La formation des gardes-suisses avançait lentement. D'Arlens était de piquet au camp de Payerne, où il fut nommé aide de camp de Châtelaine, l'un des organisateurs. Mais cette formation ne vécut pas et d'Arlens fut bientôt nommé aux compagnies rouges, où, comme son camarade Alfred de Vigny, il ébaucha dans la pluie et la boue, cette fameuse retraite qui devait mener le Roi à Gand.

Le 1er mars 1815, le Roi, « prenant une entière confiance dans la valeur et la fidélité du sieur Cazenove d'Arlens, mousquetaire dans la 1re compagnie (1), sa Majesté lui a conféré le grade de lieutenant de cavalerie pour tenir rang à partir du 1er mars 1815. » Cette nomination venait après une lettre de son père adressée au duc d'Orléans, le 9 février 1815, disant que son fils souhaitait « avec passion » de servir dans la même arme que son père, — les hussards — et d'être « sous les ordres de votre Altesse. » Henri n'obtint pourtant pas la place de capitaine de hussards sollicitée pour lui.

Par ordonnance du 16 juillet et du 10 août 1815, la Restauration avait fusionné en 6 corps les divers régiments

(1) Les compagnies des gardes du corps ont dès l'instant de leur création un surnom : on dit les fiers Ecossais, les nobles Grammont, les beaux Noailles et les pauvres Luxembourg. La première compagnie (d'Havré) avait pour couleur distinctive le blanc, la 2e le vert, la 3e le bleu, la 4e le jaune, la 5e (Wagram) l'orange, la 6e (Raguse) le rouge brun. La compagnie Grammont était casernée à St-Germain (juin-juillet 1814). Chaque jour auprès du Roi, il y a deux compagnies de garde, et 96 hommes de service. Il y a un garde de faction dans chaque pièce, concurremment avec les cent suisses qui ne font pas de service la nuit. Les gardes escortent le Roi à la messe, vont chercher en grande pompe le dîner du roi et galopent à sa portière, dans les courses à allure folle que fait trois fois par semaine Louis XVIII.

de hussards. Celui auquel d'Arlens fut affecté était le 6e, ou hussards du Haut-Rhin (pantalon rouge, dolman et pelisse verte, tresses et agréments d'argent, ceinture écarlate et argent). Le 11 août 1817, le « sieur Cazenove d'Arlens » était nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur. Il avait depuis 3 ans déjà, l'ordre du Lys.

Son existence militaire touche à sa fin, et il va traîner désormais, en d'incessants déboires, une vie égoïste et attristée. Il demande en mariage sa cousine Virginie de Cazenove, puis une demoiselle Achard : successivement éconduit, il se résigne au douloureux état de célibataire et s'éteint à Florence en 1869, élégant et désabusé.

CHAPITRE XX

Les gardes du corps.

Tout autre fut la carrière militaire du neveu d'Henri d'Arlens, Arthur de Cazenove.

Au commencement de 1814, après le retour des Bourbons, la ville de Lyon était en pleine effervescence : le passage des princes qui y était annoncé amenait un mouvement exceptionnel dans ses murs.

La vieille cité n'avait pas oublié les traditions qui avaient excité, jadis, l'insurrection lors des troubles de Perrin du Précy. Le vieux levain allait fermenter encore, et malgré les bienfaits des Bonaparte, les souvenirs d'autrefois n'étaient pas abolis. Les princes se rendirent bien compte de ce sentiment lorsqu'ils décidèrent ce voyage à Lyon, qui devait avoir pour but l'affermissement de leur dynastie encore chancelante.

Les préliminaires de leur voyage, le détail de leur séjour furent minutieusement réglés. Le nombre des fonctionnaires hostiles à l'empire était grand ; le zèle pour les traditions anciennes s'était par ailleurs extrêmement augmenté dans le peuple.

Il ne fut pas difficile, par suite, de trouver un certain nombre de familles notables qui ne craignirent pas de se mettre en avant et de prendre parti d'une façon définitive, et non circonspecte, pour le nouvel ordre des choses.

Parmi les membres les plus éclairés de ces familles traditionnelles, Elise de Cazenove n'hésita pas à se ranger, elle et les siens.

Virginie n'avait que 17 ans, mais on lui fit écrire un compliment — retouché, d'ailleurs, par Camille Jourdan — qu'elle eut mission de répéter au comte d'Artois. Nous en retrouvons l'original, à peine altéré, dans un cahier de sa mère qui va de 1806 à 1814 :

« MONSEIGNEUR,

» Au milieu des acclamations qui vous entourent, permettez que de simples enfants viennent aussi exprimer leurs transports.

» Qui plus que nous doit se livrer à l'allégresse, tendres fleurs d'une génération que le souffle des révolutions n'a pas flétries?

» Nous retrouvons à l'entrée de la vie des princes tant désirés par nos pères. Nous pouvons leur apporter des hommages aussi purs que nos cœurs. Destinés à recueillir dans un long avenir les plus doux fruits de leur règne, heureuse surtout en ce jour d'être admis à contempler dans le prince qui daigne nous visiter le plus touchant modèle de la bonté et de la grâce ; heureuse de pouvoir lui exprimer, avec toute la simplicité mais toute la vérité qui appartient à notre âge, combien son auguste présence nous pénètre de respect et d'amour. »

Ce compliment fut prononcé par Virginie dans des circonstances particulièrement émouvantes : les princesses d'Orléans étaient à l'improviste arrivées quelques jours auparavant : « On voudrait, dit Elise, en faire sa société habituelle tant elles sont bonnes, simples et reconnaissantes de rien. »

Aucun ordre du roi n'était venu en effet préciser le détail de leur réception. Au dernier moment, seulement on avait appris leur venue. La ville n'avait fait que leur

donner une escorte de quelques dames chargées de les accompagner et de les mener au spectacle. Elles y allèrent pour voir jouer des pièces choisies à leur intention.

Il y eût un jour de présentation, mais l'esprit de parti qui s'excitait à mesure que les chances des Bourbons s'augmentaient, avait empêché un certain nombre de personnes de venir leur présenter leurs respects.

De son côté, le peuple se montra soudain « plus que froid ».

« Nous souffrîmes, dit Elise, du contraste de cette réception avec les précédentes, surtout celle du théâtre, et nous cherchions à y suppléer d'autant plus que les mérites réels de ces deux princesses nous rendaient bien faciles le respect et l'affection. » Madame la Duchesse d'Angoulême est plus grande que Madame la Comtesse d'Artois ; elle lui ressemble beaucoup, mais elle est au dernier terme d'une grossesse pénible, et son visage est altéré. Ses enfants sont charmants. Le petit prince, qui n'a que 4 ans, parle l'allemand, l'italien, l'anglais et le français, mais son air délicat laisse entrevoir qu'on hâte trop son développement moral.

» Mademoiselle aime les arts, s'en occupe et en parle à merveille. Sans être jolie, elle a la figure fine et gracieuse. »

Leur séjour à Lyon se termina par un bal chez la maréchale « duchesse de Raguse ».

Le lendemain, à midi, elles prirent le bateau sur la Saône pour la remonter vers le Nord. C'etait le jeudi : la duchesse embrassa toutes ces dames et leur laissa le plus aimable souvenir. Trois jours après, le samedi, on alla attendre le Comte d'Artois à l'archevêché. Virginie et sa mère avaient un surcroît de trouble que motivaient assez le gros bouquet et le compliment de l'une d'elles.

Le canon annonce Monsieur. La pauvre enfant était si

émue que sa mère fut sur le point de transmettre à une autre l'honneur de haranguer le prince, M. de Monciel, qui servit plus tard à faire entrer Arthur dans les Gardes du Corps, les rassura en disant : « Que rien n'était plus prévenant que le Comte d'Artois ». Le prince entra enfin : il était à cheval. On menait devant lui un palefroy blanc, chargé d'une housse de velours traînante et caparaçonnée comme au temps de la chevalerie, et les pièces d'une armure complète, que des pages portaient sur des coussins.

Au bas de l'escalier de l'archevèché, les dames l'attendaient, entourées des prètres de la cathédrale.

Le prince débute par « sauter le *te Deum* à pieds joints », et, descendant de cheval, dit aux dames : « Je me réjouis de venir au milieu de vous. Je sais, par la duchesse d'Angoulême, combien on y est heureux. »

« Ces premiers mots étaient doublement aimables. Il en joignit d'autres, car il parle avec grâce et facilité. Il est fort mince, il a de beaux yeux et a un ensemble dont M. de Loïs peut donner une idée. »

Les dames le suivent dans un salon particulier que la foule envahit, Virginie s'avance, le prince l'encourage par un air attentif et bon. Elle débite son compliment d'une voix émue et cependant fort claire, et le Comte d'Artois enchanté lui répond plus longuement qu'elle ne lui a parlé. Il rendra compte au Roi, son frère, de ces bons sentiments dont elle a été l'aimable organe ; il en est profondément touché ; son bonheur serait parfait si le Roi en avait été témoin. Lyon, lui est d'ailleurs cher à plus d'un titre, etc... »

La foule était si indiscrète que ce désordre même rassura Virginie. Le prince lui demanda son compliment : « C'est le premier, dit-il en prenant son bouquet, que je reçois à Lyon. »

Dans la soirée, il adressa la parole à Antonie et lui demanda son âge. Elle lui répondit sans se troubler « huit ans, Monseigneur ». « C'est bien, mon enfant, vous n'avez pas vu le mal. » Les personnes présentes augurèrent de cette réponse que les princes n'avaient aucun ressentiment des dernières années de l'empire et que la seule Terreur leur paraissait impardonnable.

Le lendemain, il y eût fête sur l'eau, comme pour Madame. Le prince refusa le fauteuil qui lui était destiné. Il y fit asseoir les petites filles. Il causa avec tant de bonhommie qu'au dire des assistants il fallait faire un effort pour se rappeler que c'était un prince. Il invita toutes les dames présentes à goûter des fruits qu'on lui avait offerts à l'île Barbe, parla du plaisir qu'il avait à retrouver des figues ; il en avait été privé pendant si longtemps ; « puis, sentant un four à chaux, il s'écria : « Ah ! Ah ! c'est une odeur anglaise ; je n'ai senti que cela pendant vingt ans ».

Le choc du bateau abordant un quai fit tomber sur lui un garde national. Ce dernier se perd en excuses : « Non, mon ami, dit le prince, vous êtes tombé sur mon cœur. N'est-ce pas la place d'un Français ?»

Le soir, spectacle. Il était seul sous un dais, au milieu de l'amphithéâtre. Sa suite, le Maréchal Marmont, les généraux étaient assis sur des bancs en arrière. La maréchale et les dames d'escorte sur deux banquettes à droite et à gauche ; les dames invitées derrière.

L'enthousiasme fut prodigué. Le prince en fut touché et salua si constamment qu'Elise et ses compagnes furent toujours debout.

Le lundi matin, il y eut revue. Il voulut la passer en uniforme de hussard. Il fit demander au colonel Christophe quelqu'un pour l'habiller ; le colonel se fit un plaisir de venir lui-même. Le prince fut enchanté de son costume ; il

se regardait dans toutes les glaces ; tout lui plut, « hors le bonnet qui l'assomme de son incroyable volume. »

Ce colonel était l'un des trois frères Christophe, célèbres dans les fastes de la cavalerie, et qui, tous les trois avaient été créés barons par l'empire. Un grand nombre de leurs souvenirs militaires sont rassemblés au musée lorrain à Nancy. Celui dont il s'agit ici commandait le 4e hussards à Vienne.

Elise n'avait pas perdu l'occasion, pendant les semaines précédentes, où il y avait eu chasse, de rencontrer ce chef de corps, de lui parler de son neveu d'Arlens et de demander pour lui une place dans son régiment.

Après la revue, il y eut fête offerte au prince par les officiers de la Garde nationale ; des barrières contenaient malaisément la foule. Mais à peine le prince fût-il entré qu'il déclara qu'il voulait parler aux dames ; et le voilà faisant le tour de cette terrible foule au point qu'on avait peur qu'il n'en revint pas.

Le lendemain, il visita les hôpitaux et les fabriques, satisfaisant tous ceux qui s'approchaient de lui et prodiguant d'une manière incroyable les Croix de la Légion d'honneur, « au point que les militaires commencent à ne pas la porter. »

Tous les jours, il recevait à une table de 30 couverts où successivement passèrent différentes personnes de la ville. Quirin y dîna deux fois, comme Camille Jourdan, Auguste Broëlman, etc. Le prince ne dîna qu'une fois en public, avec des femmes. Il faisait la cour à la maréchale qu'il trouvait, avec raison, fort jolie ; les autres convives étaient Mesdames de Bondi, d'Albon, d'Albert et Pommiel, femmes des généraux commandant les provinces, de Vaux, du Var, de Précy, de Lauriston, et Elise.

Le prince fut reçu par la mairie au bas de l'escalier,

Bouclier
du seizième siècle
acheté par
Quirin de Cazenove,
alors adjoint
au
maire de Lyon.

Portrait
de
Th. Cazenove.

Tableau
de fleurs
Van Huysum.

Portrait
d'Élie
Blaquière.

Tableau
de Bosio
(le Tilleul
de la
Roquette).

Aquarelle
de Virginie
(sa chambre
d'étude).

Portraits
de famille :
Hélène,
Arthur et Victor,
par Biard ;
Léonie, Charles-
Théophile
en chasseur,
tante Sophie,
Raoul, Théophile
(peint par Saint-
Mesmiu), etc.

(Reflété
dans la glace)
portrait du baron
de Friesheim.

La
Sybille
de
Cumes.

Vue de
Cazenovia.

Épée de Cour
et d'officier de dragons.

Sur l'angle de la cheminée,
sa vieille Bible.

CABINET DE QUIRIN

MAISON 8, PLACE SAINT-CLAIR, LYON, ACHETÉE EN 1821 PAR VIRGINIE, BARONNE DE BEAULIEU

accorda aux dames de faire les honneurs de la fête, ce qui excita la jalousie des préésances ; entra au bras de Madame (la préfète) d'Albon, dans la galerie du musée où cent dames choisies, très parées, l'attendaient. Elles étaient formées en haie et avaient toutes un bouquet à la main. Le coup d'œil était charmant. Au bout était le couvert où il dîna de fort grand appétit, recommandant tel ou tel plat à ses amis, M. de Pusignan ou de la Roche Aymon : « Ah ! Ah ! disait-il, la bonne cuisine française ! On ne trouve rien ailleurs comme celà ! »

Après le dîner, il prit le café dans un salon où l'on avait disposé, en arrière du balcon, une tenture cramoisie, afin qu'il pût être vu de la foule en se mettant à la fenêtre ; les ovations éclatèrent dès qu'il parut.

Le lendemain, la réception des chevaliers de St-Louis était si nombreuse et la foule si compacte qu'il fallut renoncer à la faire publiquement. On installa deux salons où l'on fit entrer successivement les chevaliers anciens ou nouveaux.

Peu après, le sort d'Arthur se fixa. Les espérances que le duc de Castiglione [1] avait fait concevoir ne se réalisèrent pas. Il fallut renoncer à servir comme officier d'ordonnance auprès de ce vétéran ; on dut donc se tourner d'un autre côté. Il avait accompagné son père comme membre de la députation chargée de présenter au Roi les vœux de la ville de Lyon ; il obtint à ce titre son admission dans les gardes du corps, dans la compagnie de Grammont.

A peine était-il fixé sur ce point qu'une circonstance malheureuse faillit le priver de l'honneur de servir dans ce corps d'élite. Sa grand mère étant tombée malade,

(1) Augereau avait promis de prendre Arthur comme aide de camp, au début de 1814.

à Genève, il avait cru devoir s'y rendre. A peine y était-il arrivé qu'il reçut son ordre de convocation ; il s'agissait de faire, en un jour ou deux, les 250 lieues, qui séparent Genève de Paris. Dans cette extrêmité, sa mère écrit de Genève, le 13 juin, à Adrien de Montmorency :

« N'est-ce pas abuser d'un souvenir effacé sans doute que de vous occuper un instant de moi, Monsieur, ou plutôt de mon fils ? Ce sentiment excusera une démarche peut-être indiscrète, mais il éprouve un tel contre temps dont je me trouve la cause innocente, que je me reprochais de ne pas employer tous les moyens en mon pouvoir pour l'aider.

» Me pardonnerez-vous d'oser vous compter dans le nombre de ceux que j'ai le plus de penchant à employer ?

» Il est inscrit dans les gardes du corps ; croyant avoir le temps de venir me chercher à Genève, il y est arrivé le 11. Aujourd'hui, 13, il reçoit par Lyon — ce qui avait fait perdre du temps — l'ordre de se rendre à Paris le 16. Si c'est faisable, il arrivera. Si les chevaux manquent sur la route, il n'arrivera pas aussitôt que son sentiment le lui fait désirer.

» Dans ce cas — qu'il faut prévoir — auriez-vous la bonté, Monsieur, de dire un mot en sa faveur à M. le Duc de Grammont, en la compagnie duquel il espère avoir l'honneur d'entrer ?

» Ce sera tout pour lui que d'être présenté par vous.

» Permettez-moi, Monsieur, de vous féliciter sur les changements qui doivent faire le bonheur de la France. Nous nous énorgueillerons de nouveau de pouvoir suivre de loin la trace de tout ce qu'elle a eu de plus illustre dans les siècles passés. La place qui, à ce titre, vous est dûe est si honorable que vous me permettrez d'en avoir été bien satisfaite.

» Adieu, Monsieur, pardonnez ma demande et veuillez agréer... »

A la même date, elle écrit à M. de Monciel pour lui demander le même service, après avoir excusé le contre temps que son fils subit. « Si vous m'aidez à le réparer, j'en serais aussi reconnaissante que le service est grand. »

Arthur arriva néanmoins en temps utile, fit son service, mais se rendit bien vite compte de ce que ces journées desœuvrées et ses gardes incessantes avaient de fastidieux et de contraire à sa véritable vocation militaire. Il voulut chercher autre chose et sa mère d'écrire au Duc de Castiglione, le 15 Décembre 1814 ;

« M. le Maréchal ne voudrait-il pas aider l'enfant qu'il a bien voulu prendre sous sa protection ? Ne lui serait-il pas facile, d'obtenir du Ministre de la Guerre, auprès duquel ses désirs doivent ressembler à des ordres, un brevet de sous-lieutenant, soit dans le 13e dragons, soit dans le 4e d'hussards de Monsieur, sous les ordres du Colonel Christophe ? ».

Cette requête ne put être accueillie et Arthur continua dans les antichambres et les couloirs, cette carrière maussade et peu militaire de garde du corps. Tout l'hiver de 1814 se passa pour lui dans ces fonctions auxquelles sa jeunesse extrême (17 ans) et son désir d'activité ne semblaient pas le destiner.

Au moment du retour de l'Empereur, il accompagna le Roi jusqu'à la frontière, mais l'honneur de le suivre à Gand lui fut refusé.

A la seconde restauration des Bourbons il fut plus heureux.

Entre temps, il était revenu à Lyon où un événement imprévu avait eu les contre-coups les plus extraordinaires. Son grand oncle, M. d'Arnal, avait reçu la visite d'un agent

de Napoléon, chargé de faire main-basse sur les fonds de la Banque qu'il dirigeait, afin de permettre à l'Aigle exilé de « voler de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. » D'Arnal, prévenu de la visite, s'était caché dans une armoire, et ses employés, dressés par lui, avaient ordre de répondre à l'envoyé de l'Usurpateur qu'ils ne pouvaient délivrer aucun fonds sans la permission de leur patron absent.

Cet agent, furieux, se promenait à travers l'appartement, lorsque tout-à-coup le chien favori du maître se mit à gratter obstinément contre une armoire, en aboyant de la façon la plus lamentable. L'agent de Bonaparte comprit aussitôt, fit sortir l'infortuné banquier et l'obligea à souscrire en faveur de l'Empereur des sommes considérables qui d'ailleurs, ne revinrent jamais dans ses caisses.

La brusque apparition de Napoléon dans la ville de Lyon avait amené des revirements inattendus, réveillé les espérances et attisé les convoitises.

Une partie des fonctionnaires des Bourbons avaient abandonnés leur cause ; certains, qui leurs restaient fidèles de cœur, étaient en fuite ; l'armée était incertaine et la conduite peu politique des princes dans le midi leur aliénait ceux de leurs partisans qui portaient l'uniforme.

Le 11 mars 1815, le comte de Fargues fit à l'Hôtel de Ville de Lyon la proclamation suivante, partout affichée et répandue à des milliers d'exemplaires :

« Napoléon revient dans cette cité dont il effaça les ruines, dont il releva les édifices, dont il protégea le commerce et les arts. Il y retrouve à chaque pas des monuments de sa munificence. Dans ses palais comme dans les champs de batailles, toujours il veilla sur vos intérêts les plus chers. Toujours vos manufactures obtinrent des marques de sa généreuse sollicitude.

» Habitants de Lyon, vous revoyez en Napoléon celui qui vint arracher, en l'an VIII, notre belle patrie aux horreurs de l'anarchie qui la dévorait ; qui, conduisant toujours nos phalanges à la victoire, éleva au plus haut degré la gloire des armées et du nom français; qui, joignant au titre de grand capitaine celui de législateur, donna à la France ses lois bienfaisantes et tutélaires, dont, chaque jour, elle apprécie les avantages.

» Citoyens de toutes les classes, au milieu des transports qui vous animent, ne perdez pas de vue le maintien de l'ordre et de la tranquillité ; c'est le plus sûr moyen d'obtenir qu'il daigne nous continuer cette bienveillance particulière dont il vous multiplia tant de fois les gages. »

On comprend aisément, dans de pareilles conditions, que les temps fussent durs pour ceux qui s'étaient ouvertement prononcés pour le régime précédent ; il y eut là une période particulièrement difficile, qui ne se termina qu'au moment où, avec les 100 jours, s'évanouit le fantôme glorieux de l'Empereur.

Ce dernier disparu, les conditions où se trouvaient antérieurement la France reprirent un cours normal. La maison du Roi fut reconstituée ; mais Arthur n'y figura plus sous la tunique bleu de roi, à agréments d'argent et bicorne noir, surmonté d'un panache invraisemblable, qu'il avait porté pendant dix mois. Il passa comme sous-lieutenant au 1er chasseurs à cheval de la Garde et porta désormais l'uniforme vert, le casque à chenille, les aiguillettes d'argent de cette arme d'élite. Monté sur un cheval à la queue niquetée, comme ceux de tous les régiments de légère de la garde, il avait, en dehors de son sabre et de ses pistolets, une lance comme arme distinctive. Son service consistait à suivre la cour en ses déplacements, tantôt à St-Germain, tantôt à Paris, à Compiègne où à Fontainebleau.

Les congés étaient peu fréquents, le service assez dur, mais quoique la vie de ces troupes de la maison du roi fut toute de parade et de snobisme, Arthur n'était plus assez jeune pour y trouver un élément suffisant d'intérêt. Par bonheur, il était dans les meilleurs termes avec son colonel, le comte de Potier.

D'autre part, l'extrême favoritisme des débuts de la Restauration, avait fait place à des lois plus régulières. Il ne pouvait donc que gagner à ce que les avancements de faveur fussent remplacés par ceux donnés à la seule ancienneté.

Elise entretenait avec grand soin la bienveillance dont son fils était l'objet. Elle y avait aidé par une visite au colonel de Potier, lorsqu'il était en garnison à Compiègne. Elle l'invitait, plus tard, lorsqu'il irait de Paris à Nancy, à faire, en sa faveur, le petit crochet de passer par Lyon.

Malgré cela, son fils n'avançait pas autant qu'elle le désirait ; ce fut alors qu'elle rencontra le colonel Marion [1] de Beaulieu. De ce fidèle correspondant, qui était d'esprit admirablement délicat, elle fit un gendre comme elle se fit un ami du colonel Fabvier, cet ancien aide de camp de Marmont, qui était appelé à une gloire si pure.

Elle demanda à ce dernier, le 22 janvier 1819, des renseignements sur l'état-major de l'armée, cette création

(1) En 1809, le capitaine du génie Beaulieu avait fait preuve du plus grand courage, en guidant vers la brèche ouverte, dans les murailles de Ratisbonne, le bouillant Lannes, au moment où ce maréchal s'élançait follement en avant, en criant à son escorte : « Je vais vous montrer que je suis encore brigadier ». Beaulieu et Labédoyère s'avancent peu à peu dans les décombres, sautent dans le fossé et repoussent quelques grenadiers hongrois qui tentaient de défendre les murs. Des échelles sont posées, les colonnes d'assaut se forment et la ville est à nous. Le colonel Marion, baron de Beaulieu, devint général de division, et, devenu veuf, se remaria avec Malcy Law de Louriston, dont postérité.

récente où l'on admettait les jeunes officiers. Son fils n'avait pas été prévenu à temps pour faire à ce sujet les démarches utiles au ministère. Elle demande s'il y a moyen pour lui de suivre l'Ecole d'application qui se forme à Paris, ou si l'on ne peut, — comme l'a fait un des neveux de M. de Romeuf, — conserver sa place dans son régiment, tout en suivant les cours de l'Ecole. Elle ajoute, à la même date : « Arthur est fort dégoûté d'une vie inoccupée et dépendante qui ne contribue ni à son instruction, ni à son avancement. Sa position ne m'étonne nullement : je l'avais prévue quand il y entra ; mais il remplissait alors un vœu de son père, et ce n'est pas un motif pour ne pas l'aider aujourd'hui, surtout puisqu'il a la raison de désirer reprendre des études sérieuses et obtenir ainsi de ne pas végéter, dans le même grade, dix ans encore. »

Le 9 février 1819, elle remet elle-même une lettre à son fils pour la porter au colonel Fabvier ; elle lui demande un conseil sur son avenir : « Comment faut-il se mettre sur les rangs ? Quel sera le régime de cette Ecole ? Lui conseillez-vous de quitter son corps à tout hasard pour y entrer ? N'y a-t-il pas moyen d'être sûr de l'admission avant de donner sa démission ? Elle regrette son régiment ; il y est bien ; mais il se morfond dans cet horizon si borné ; il voudrait au moins employer à son instruction quelques années encore, afin de rentrer dans ses foyers plus propre à tout, qu'il ne le sera s'il reste encore dix ans sous-lieutenant. Le nouveau classement l'a fait descendre, du n° 2 qu'il avait dans le corps, au n° 8. »

Il obtint enfin de servir avec le colonel Marion de Beaulieu, dans la Commission d'état-major, chargée de rectifier les frontières de la France à la suite des traités de 1815, et fut chargé spécialement de la région comprise entre la France et la Suisse.

Différentes lettres de lui indiquent avec quel soin il se prépara à cette mission, les croquis qu'il exécuta, les progrès qu'il fît et les services enfin qu'il pût rendre dans cette importante mission.

Mais le temps qu'il avait passé dans la garde ne devait pas lui compter pour son avancement ; il ne lui en restait qu'un certificat de « services dignes d'éloge », signé par Grammont ; il se découragea vite de voir que ses efforts, en vue d'un travail plus intelligent et plus personnel, n'étaient pas mieux récompensés, et il quitta bientôt le service sans en avoir retiré grand avantage.

Il convient de dire à sa décharge, que son esprit était occupé à d'autres soins qu'à la rectification de la frontière du Jura ; ses aspirations au mariage se fixaient sur une délicieuse cousine, Cécile de Constant, avec qui on fit, en 1820, un voyage bien romantique, un voyage en partie carrée avec Virginie et Beaulieu.

La terminaison en fut heureuse pour ces derniers, malheureuse pour Arthur, M. César de Constant ayant rompu les fiançailles engagées, au milieu d'évanouissements et de larmes aussi romantiques que l'époque le comportait.

Arthur mit longtemps à se consoler de cet échec ; néanmoins, le 25 novembre 1824, il épousa à Lyon, Elfride Brœlemann [1], qui mourut après avoir donné le jour à une fille, Quirina-Paule-Hélène, née en 1826.

Le 8 septembre 1832, Arthur de Cazenove épousa en secondes noces Clémentine de Villas d'Arnal, [2] fille

(1) Famille originaire de Soest, en Westphalie, où ses membres exerçaient des fonctions municipales et judiciaires. Un de ses rameaux se fixa à Lyon, en la personne de Diderich Brœlemann, fils du trésorier-receveur de Soest, au milieu du XVIIIe siècle.

(2) Famille noble des Cévennes, dont un membre fut lieutenant pour le roi à Valleraugue en 1698. Un rameau resta catholique et souffrit beaucoup dans la guerre des Camisards. (Meurtre de



ARTHUR, LIEUTENANT AUX CHASSEURS DE LA GARDE, ET SON FRÈRE VICTOR

1819

d'Elisée de Villas, président du Consistoire de l'Eglise réformée de Lyon.

Arthur résume ainsi lui-même sa carrière politique succédant à sa carrière militaire :

« 4 septembre 1830, conseiller municipal de Lyon.

» 7 mai 1831, conseiller général du Rhône.

» 10 juillet 1831, adjoint au maire.

» 15 janvier 1832, renommé.

» 1833, démissionnaire de cet emploi.

» 6 février 1832, chevalier de la Légion d'honneur.

» 12 avril 1839, administrateur de l'hospice de l'Antiquaille ».

M. d'Arnal et incendie de son château de Ladevèze.) Le rameau protestant se fixa à Lyon, et refit sa fortune dans la banque. Cette famille a donné, au XVIIIe siècle, un grand nombre d'officiers du génie : on sait que c'est dans cette arme que servaient le plus souvent les protestants. L'un d'entre eux fit une carrière brillante à Vienne(Autriche). Un document intitulé : « Continuation du siège de Dubiedza par les Turcs » et signé par le lieutenant-colonel d'Arnal, est conservé aux archives de la guerre, « travail du Roi, 1787-88. » — Il fut créé chevalier de Marie Thérèse et baron du Saint Empire. Le prince de Ligne lui trouvait « le génie du génie, la pureté d'un enfant, la simplicité d'un ancien, la science de Vauban, la modestie de Catinat. » Il rendit les plus grands services à la prise de Belgrade. — Maurice d'Arnal, capitaine du génie en Corse 1769, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel en 1791. — Etienne d'Arnal, ingénieur en Autriche, mit en vers français la Déclaration des droits de l'homme. Eteinte à Lyon, cette famille est encore représentée au Vigan (Gard).

CHAPITRE XXI

Arthur de Cazenove

La Liste des emplois municipaux qui clôture le chapitre précédent commence, pour Arthur de Cazenove, avec les « trois glorieuses » de 1830. Il dut, à cette époque, s'arracher aux douceurs de sa collection entomologique, merveilleuse série de papillons exotiques qu'il lègue en 1837, au Musée de Lyon, et qui motiva l'inscription de son nom dans l'escalier du palais Saint-Pierre, pour se consacrer aux charges dont ses concitoyens l'honoraient. Le 11 septembre, il est nommé à « l'honorable » fonction de conseiller municipal de Lyon. Il prononce le serment suivant :

« Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charge constitutionnelle et aux lois du Royaume ».

En mai 1834, il donne sa démission, mais conserve ses fonctions, comme en fait foi le procès-verbal d'installation suivant :

« L'an 1834, le 16 décembre, jour fixé pour l'installation des 21 membres nouvellement élus du Conseil municipal de la ville de Lyon, nous, Jean-François-Vachon Imbert, premier adjoint, remplissant les fonctions de maire en l'absence de M. Prunelle, avons procédé à cette installation en séance publique du Conseil municipal dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où ont été convoqués : 1° Messieurs Faure-Péclet, Acher, Martin (P. P), Martin (A. F. E), Coron, de Cazenove, Prunelle, Martin (C) Vachon-Imbert, Malmazet, Gautier, Donnet, Courat, Duplan, Bruyas, Cerisier, Gayet, Capelain, Couderc, res-

tés membres du Conseil, le sort ne les ayant pas désignés pour sortir au renouvellement triennal qui vient d'avoir lieu.

2° Messieurs Gros, Jourdan, Leroy, Nepple, Menuet, Pons, Guérin, Philippon, Dolbeau, Durand, Rambaud, Reyre, Morel, Thinard. Tissot, Guerre, Hôpital, Dubost, Faure, Frèrejean, Therme, Verne-de-Bâchelard et Coulette, membres nouvellement élus par l'assemblée des électeurs municipaux de cette ville, suivant procès-verbaux en date des 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 18, 20, 22, 23, 24 novembre et 8 décembre derniers.

Etaient présents : 1° MM. Acher, P. P. Martin, de Cazenove, Gautier, Donnet, Duplan, Bruyas et Coron, membres élus en 1831.

2° MM. les membres nouvellement élus.

Après avoir fait connaître à l'Assemblée l'objet de sa réunion et donné lecture du serment prescrit par la loi du 31 août, nous avons appelés successivement MM. les conseillers nouvellement élus et les avons invités à prêter le serment. Le serment prêté, les avons installés comme membres du Conseil municipal en remplacement des membres sortants.

Fait à l'Hôtel de Ville de Lyon, le 16 décembre 1834.

(Suivent les Signatures).

Parmi les circonstances qui avaient déterminé Arthur de Cazenove à ne pas solliciter le renouvellement de son mandat, il faut mentionner la terrible crise qui sévissait à cette époque sur Lyon, les ouvriers de la Guillotière descendant en armes la Grand'Côte pour se ruer sur la ville, et la colonne de 10.000 « Voraces » (comme on les nomma plus tard) se massant pour revendiquer ses droits, face à la Préfecture, dans un ordre et un silence plus émouvant que le tumulte.

Pendant ces journées, il eût, comme capitaine de la Garde Nationale montée, ([1]) à fournir des courses effrénées sur le pavé de la ville. Au cours de l'une d'elles, poursuivi par une bande de factieux, il n'eut que le temps de rentrer dans sa maison de la place St-Clair, dont les portes entr'ouvertes par son fidèle ordonnance qui guettait son retour, en se refermant sur lui, reçurent dans leurs vantaux les trois balles qui lui étaient destinées.

« Le 9 avril 1834, écrit Guizot dans ses « Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps », (p. 446), à 11 heures, le Préfet du Rhône était placé sur la Galerie de l'église Saint-Jean, en face de l'hôtel de Chevrières où le tribunal de correctionnelle jugeait les « mutuellistes ». Il était accompagné de MM. Pages, conseiller de préfecture, de Cazenove adjoint et Chinard, conseiller municipal (2), qui ne l'ont pas quitté un moment pendant ces six journées. Il voulait juger lui-même de la nécessité et du moment de la repression... A 11 heures et demie, une bande arriva... une nouvelle barricade s'élève sur la place Montazet ; le Préfet s'y porta lui-même avec une section de Voltigeurs ; ils sont assaillis par une grêle de pierres, et un jeune homme, du perron qui domine la rue des Prêtres, reconnaissant M. de Gasparin pour le Préfet, lui lance un énorme pavé qui ne manque son but que de quelques lignes. »

Le Préfet, reconnaissant de l'appui moral qui lui a été donné, le constate dans la lettre suivante, écrite au maire

(1) Au cours de cette émeute, il fut appelé à porter un ordre à la Croix-Rousse. La seule voie praticable aux chevaux était alors la Grand'Côte, longue montée pavée et très raide. Enlevant son cheval au galop, il atteignit son but au péril de sa vie ; les insurgés occupant les maisons des deux côtés de la rue, le fusillaient presque à bout portant, c'est par miracle qu'il échappa à la mort.

(2) Chinard, illustre sculpteur Lyonnais, né à Lyon en
mort.....

de Lyon le 17 avril : « Deux de vos adjoints, MM. de Cazenove et Chinard, placés au même poste que moi, ont partagé mes dangers et mes sollicitudes. Ils ont dignement représenté l'autorité municipale dans le midi de la ville. »

On s'explique que dans ces conditions, Arthur de Cazenove ait préféré goûter un peu de repos après les émotions de ces terribles journées.

En avril 1835, il est informé que « Sa Majesté a bien voulu l'appeler de nouveau aux fonctions d'adjoint à M. le Maire de Lyon ». Aussi écrit-il, le 11 avril, au Préfet son regret de n'avoir pas été consulté avant que son nom « ne figurât sur les listes soumises à Sa Majesté. Les raisons qu'il présentait il y a moins d'un an subsistent, et, s'il avait été avisé, le Préfet lui aurait évité un refus qu'il est toujours pénible d'exprimer. »

Néanmoins, il reprend bientôt un emploi, car l'arrêté du Maire, de 1837, adressé à M. de Cazenove, « conseiller municipal », le remercie de l'envoi de sa collection de papillons et décide que son nom sera écrit le troisième parmi ceux des donateurs du Muséum de Lyon. La lettre, qui débute par ces mots : « Monsieur et cher collègue » est adressée à M. Arthur de Cazenove, membre du Conseil municipal de Lyon.

Les habitants de Saint-Didier au Mont d'Or, dont dépend Vallombreuse, lui offrent la Mairie : il refuse, « d'autant plus, dit-il, que son frère Victor est nommé commandant de la Garde Nationale du même village, et qu'il ne voudrait pas avoir à requérir de lui la force armée sous le régime de sage liberté qui nous régit. »

Le 20 mars 1838, le Préfet du Rhône l'informe qu'il est nommé membre d'une commission à l'effet de donner son avis sur un avant-projet présenté par un ingénieur en

chef pour l'amélioration de la navigation de la Saône entre Lyon et Trévoux. Cette dernière ville devait avoir pour lui un intérêt particulier : il était, en effet, membre de la Société d'agriculteurs qui s'y était fondée, fonction dont il donna sa démission en 1841.

Il continua néanmoins à servir ses concitoyens comme administrateur du Mont-de-Piété, charge dont il fut honoré le 12 mai 1838, et, comme administrateur de l'Antiquaille, en avril 1839.

Il mourut en 1841, le 25 novembre, ayant conservé toute sa vie une extrême urbanité et les formes élégantes et raffinées qu'il avait contractées dans la garde [1] royale.

Sa veuve, Clémentine de Villas, se remaria en 1853 à Jean Alphonse Gilardin, ancien premier président à la cour impériale de Lyon, plus tard premier président de la cour de Paris, chevalier de Saint Grégoire-le-Grand, décoré de la médaille militaire pour sa belle conduite au siège de Paris, grand-officier de la Légion d'honneur. Elle tint avec

(1) Régiment des chasseurs de la garde :

Colonel : comte de Potier.

Lieutenant-colonel : baron Moriès.

Chefs d'escadron : MM. de Bernecourt, comte d'Argoût, de Golstein, Rouillé d'Orfeuilles.

Capitaines ayant rang de colonel : de Saint-Sauveur, de Gidrol, de Suremain, d'André, de Salmard, Bignon, de Lindray, de Plouër, de Mancigny, de Tarragon. »

Lieutenants en premier ayant rang de major : de Pardieu, d'Aubertville, de Pernon.

Lieutenants en deuxième : de Chamont, Noël, d'Osmond, de Ribaud, de Cossette.

Sous-lieutenants ayant rang de capitaines : de Croix-Mares, de la Motte-Rouge, Castillon Saint-Victor, de Brobecque, de Beaufort, de Fleurieu, de Cazenove, Lennox, de Mazou, Julia, de Messines, de Fauville, d'Auzac, de Saint-Simon, de Juigné, de Briey, de la Rochefoucauld, de Coupigny, de Roussillon, de Boigne.

(*Annuaire de 1817*)

la plus grande distinction le salon de ce magistrat éminent que Napoléon III voulut à plusieurs reprises nommer ministre. Après sa mort, elle répandit sur ses enfants et petits-enfants les trésors de son intelligente bonté —, retirée dans son appartement de la rue du Peyrat, puis de la rue Sala, et dans sa campagne de la Jayère, contiguë à la Roquette, qu'égayaient constamment les visites de ses gracieuses petites-filles. Elle y vivait paisible et charmante, lisant encore à 76 ans des ouvrages anglais ou allemands, faisant de la musique et tricotant la première couverture de son arrière petit-fils Arnaud. Elle y recevait quelques vieilles amies parmi lesquelles nous nous plaisons à rappeler l'aimable et spirituelle M[lle] Tabareau, fille d'un receveur des postes de Napoléon I[er], qui mourut presque centenaire, en 1891, ayant connu six générations de Cazenove. C'est à la Jayère que finit doucement, le 7 juillet 1888, « Madame la Première », comme on la nommait. [1]

Les deux enfants d'Arthur de Cazenove furent : Quirina-Pauline-Hélène, née le 16 octobre 1826, fille d'Elfride Brolemann, et Quirin Jules-Raoul, né le 14 décembre 1833, fils de Clémentine de Villas.

Hélène épousa, le 18 septembre 1843, son cousin Léopold Brolemann, né à Lyon en 1810, mort à Paris, sans postérité, le 13 mars 1862. Elle se remaria avec son cousin éloigné, Jules-Antoine Liquier, frère de Pauline de Cazenove, femme de Léonce. Elle en eut une fille, Elfride, qui a épousé le vicomte de Bonnefoy, capitaine de cuirassiers, chevalier de la Légion d'honneur.

Grande dame par son allure, distinguée par son intelli-

(1) Un de nos plus anciens amis, M. Henry Morin-Pons, a consacré à notre grand'mère quelques lignes touchantes et respectueuses, publiées sans signature, dans le *Salut Public*, de juillet 1888, sous ce titre : « Une grande dame. »

gence, ayant conservé jusque dans un âge avancé son teint merveilleux et ses superbes cheveux d'un châtain doré, qui encadraient un visage charmant, elle était la marraine de son neveu Arthur de Cazenove qu'elle comblait de ses gâteries. Elle abandonna la vieille maison du quai Saint-Clair, qu'elle habitait en même temps que son cousin Léonce, pour habiter avec sa fille sa maison du quai de l'Est et suivit le jeune ménage dans ses garnisons de Sainte Menehould et de Tours. Elle passait ses étés, soit dans sa propriété de Nonenque [1], ancienne et curieuse abbaye cachée dans un repli du Larzac, soit surtout dans son château d'Hauterive, situé dans une charmante vallée du Bugey, en face de Champollon, la belle propriété du premier président Gilardin. C'est là qu'elle fut enlevée subitement, le 2 octobre 1903, au milieu de ses enfants et petits enfants.

Ceux-ci sont au nombre de quatre : Philiberte, Edith, Solange et Robert.

(1) La famille Liquier était ainsi revenue, par un phénomène mystérieux que nous avons souvent eu l'occasion de constater, près de son lieu d'origine. A quelques kilomètres de Saint-Jean-du-Bruel se trouve en effet un hameau nommé Le Liquier qui est certainement le point d'où cette famille est sortie. Tout près est l'hermitage de Saint-Alban, une maison de cénobite juchée à 900 mètres d'altitude : plus près encore, le château de Beauvoisin, dont une branche des Liquier a pris le nom. Avant de parvenir aux charges du Parlement de Toulouse qu'ils remplirent au début du XVIIIe siècle, les Liquier avaient vécu longtemps en Rouergue, et une armoire dite des 12 apôtres retrouvée à Saint-Jean-du-Bruel porte, avec la mention de l'année 1661, la signature de sa propriétaire Anne de Liquier. D'autres rameaux passèrent par Nîmes, en allant se fixer à Naples où leurs membres remplirent des fonctions consulaires, et enfin à Marseille, où l'un d'entre eux fut nommé député à la Constituante et d'où proviennent les Liquier qui nous touchent.



CLÉMENTINE DE VILLAS D'ARNAL

CHAPITRE XXII

Lyon

La génération suivante vit l'installation définitive de la famille à Lyon. Elle y fut représentée par deux cousins germains : Léonce, fils de Victor, (qui s'éteignit en 1871), et Raoul, fils d'Arthur, tous deux petit-fils de Quirin, dont la verte vieillesse se prolongea jusqu'au 3me quart du XIXe siècle (1768-1856).

Léonce, né en Suisse, aux Pâquis, fut, par le même artifice que son père et son oncle, tous deux nés à Lausanne, supposé né en France. Il fit de fortes études de droit et soutint sa thèse en février 1848, à Lyon, un peu avant la date qui donna à la France cette orientation nouvelle dans laquelle elle semble définitivement ancrée aujourd'hui. De son mariage, en 1860, avec Pauline Liquier, de cette vieille famille rouergate avec laquelle la nôtre avait déjà tant d'attaches, il n'eût qu'une fille, Hélène, mariée, en 1878, avec Georges-E. Dambmann, un Américain universellement connu et apprécié, à Lyon, pour son intelligence des affaires et son extrême urbanité. Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 26 janvier 1899.

Léonce de Cazenove s'occupa des premiers des Sociétés protectrices des animaux. Il étendit bientôt le champ de sa bienfaisance : il fut un des membres de ce Comité de secours, si actif et si dévoué, fondé en 1870 pour les blessés de la guerre, par l'archevêque de Lyon, avec le concours de Messieurs d'Espagny et Chabrières-Arlès, et l'appui moral du vicaire Bonnet et M. Chavagnis, d'Ecully.

A ce moment, son livre, *la Guerre et l'Humanité*, le fit nommer membre, puis secrétaire, de la Société de Secours aux blessés militaires, qui porte aujourd'hui le nom de la Croix-Rouge. Comme membre fondateur de cette Association philanthropique, il reçut du grand-duc de Bade l'ordre du Lion de Zœhringen, puis, d'autres souverains, les décorations du Nischam Iftikar, de la Couronne royale de Prusse, de la Couronne d'Italie, et les décorations de Philippe le Magnanime de Hesse, Darmstadt, d'Albert le Valeureux, de Saxe, et de Frédéric de Wurtemberg.

Pendant la guerre de 1870, il organisa des ambulances, suivit l'armée pendant plusieurs mois, avec le rang de colonel, et reçut, à la paix, en récompense de ses services volontaires, la croix de la Légion d'honneur. Il fut aidé dans sa lourde tâche par le dévoûment de sa femme (morte subitement le 19 décembre 1894), qui contribua de toutes ses forces à cette œuvre de charité et continua les traditions de bienfaisance qui se retrouvent, à diverses époques, dans la plupart des branches de la famille.

Léonce mourut le 20 mars 1892, à l'âge de 67 ans ; littérateur distingué, esprit prompt, précis et loyal, c'était une intelligence ouverte aux choses élevées, un caractère énergique et prudent, un « caractère », dans le sens ancien du mot.

Son cousin Raoul de Cazenove était né à Lyon le 13 décembre 1833. Son adolescence se passa dans l'appartement que la famille occupait, 1, quai St-Clair, ou à la Roquette, cette propriété des Villas, jusqu'au moment où, ses études étant couronnées par le diplôme de licencié ès-sciences, il commença une série de voyages en Allemagne, en Bretagne, en Angleterre, en Italie. Un de ses amis, Jules de Seynes, neveu de sa tante Julie d'Arnal (Mme Evesque) lui ayant demandé d'être son témoin, il alla

pour cette circonstance au château de Calviac. Deux ans après, il y revint, pour épouser la charmante jeune fille dont la grâce espiègle n'avait cessé d'occuper son esprit. Elle se nommait Lucie Dumas de Marveille et avait alors 20 ans. Les Marveille descendaient d'une vieille souche berrichonne qui avait fleuri au milieu du xve siècle en la personne de Jean Dumas, écuyer d'écurie du dauphin Louis, plus tard conseiller et chambellan de ce prince lorsqu'il devint Louis XI et maintenu en faveur sous la régence d'Anne de Beaujeu et sous le règne de Charles VIII. Cette faveur avait même été telle que Jacqueline, une des filles de ce Jean, alors qualifié de baron de Tourville et du Cotentin, fut « nourrie » chez Anne de Beaujeu, expression qui signifie qu'elle fut élevée dans le palais de cette princesse. De là provient l'honneur spécial qui s'attache dans la famille aux prénoms de Jacqueline et d'Anne, l'un en raison de ce souvenir, et l'autre en mémoire de cet illustre parrainage.

Le petit-fils de Jean Dumas se nommait Pierre. Il fut envoyé avec sa compagnie en quartier au pays des Bordes, dans le comté de Foix : ses descendants s'y fixèrent, acquirent la terre de Marveille en 1587, plus tard la seigneurie des Bordes et le château de Castéras, et finirent en une seule branche, celle qui existe actuellement. Par une coïncidence curieuse, l'habitat de cette famille est, non seulement Marveille, mais encore Mauvers, terre qui leur est arrivée par héritage de cette branche des Rapin qui n'avait pas quitté la France à la révocation de l'édit de Nantes.

La mère de Lucie de Marveille se nommait Louise des Hours de Calviac ; avec ce nom déjà rencontré dans nos pages, nous nous retrouvons en pleines Cévennes, et, par un phénomène déjà signalé, les Cazenove s'implantent à

nouveau à quelques kilomètres de la région où ont vécu, plusieurs siècles auparavant, tant de générations de leur race. Ce fut ce voisinage de Calviac qui motiva l'achat de plusieurs terres rapprochées, la Rouveyrole, le Trental, et enfin ce Solier si intéressant par son site et par tout ce que son nouveau propriétaire, qui s'était fait son propre architecte, y a mis de lui-même.

En 1870, une ambulance fut installée à la Roquette. De nombreux blessés y furent soignés avec un dévoûment et une activité qui ont été la caractéristique de deux existences toujours consacrées au bien. En 1872, comme secrétaire du synode général des églises réformées, et membre de sa Commission permanente, plus tard, comme membre du Comité des Hautes-Alpes, destiné à arracher les protestants vaudois à l'inclémence de leurs montagnes ou à la misère de leur vie, enfin comme président de l'Académie de Lyon ou de la Société du vieux Lyon, Raoul de Cazenove ne cessa de donner les marques de son dévoûment à ses concitoyens, aux intérêts de l'église, et de la distinction de ses goûts. Il fut en toute circonstance puissamment secondé par sa femme, aussi énergique que dévouée, et nous voyons se vérifier une fois de plus l'axiome que nous avons soupçonné depuis longtemps déjà, que l'élévation de notre race est due à la valeur des femmes que les Cazenove ont su se choisir.

Les années se déroulèrent, heureuses, pour la famille : soit pendant la période prospère du second empire, soit un peu plus tard, quand le temps eut pansé les blessures sanglantes de la guerre de 1870. En 1886, fut célébré le centenaire de l'installation de la famille à la Roquette. A ce sujet furent composés les vers suivants :

LE TILLEUL DE LA ROQUETTE

Près d'un mur moussu très ancien
La source sort d'un souterrain,
Et sa fureur au bruit d'airain
Promène
Ses ondes en un long canal
Comme une dame en carnaval
Fait flotter au travers du bal
Sa traîne.

Or, un vieux tilleul était là ;
Quoique celui qui le planta
Fût mort depuis longtemps déjà.
Sa tête
Offrait un dôme vert encor
Qui s'abritait de Messidor
Ou de l'âpre injure du Nord,
Fleurette !

Il plaisait aux oiseaux nombreux
Qui, se poursuivant deux à deux,
Remplissaient de cris amoureux
Ses branches,
Tandis que jouaient à ses piés,
De beaux papillons azurés
Semblables aux pétales des
Pervenches !

Il a connu, le vieux Sylvain
Comme le ruisseau son voisin
De petits enfans un essaim
Folâtre :
L'essaim s'agite : il est passé :
Lui reste seul inanimé
Comme un tas de cendre, amassé
Dans l'âtre.

Seul il reste témoin, hélas,
Des Cazenove et des Villas
Dont depuis longtemps les ébats
Finirent ;

Il sait des noms qui ne sont plus,
Et pourquoi les nouveaux venus,
Pensant à ceux qu'il a connus,
Soupirent?

Il a vu de petits bateaux
Faits de son écorce en lambeaux
A qui l'on mettait des copeaux
Pour voile ;
Il a vu mon oncle Quirin
Avec sa culotte en nankin,
Et son gilet jaune-serin,
En toile !

Il a vu bien des jardiniers,
Beaucoup de hardis pionniers,
D'autres qui se disaient guerriers,
Apaches :
Et sur ses pauvres flancs meurtris
Baptisés du nom d'ennemis,
On voit les coups marqués en gris
Des haches !

Il a vu des dames en blanc
Qu'habillait un voile ondulant,
Et dont semblait le long ruban
Des ailes,
Des Hollandaises aux doux yeux,
Qui venaient de pays brumeux,
Et portaient des noms gracieux,
Moins qu'elles !

Et toi (1) qu'on pleura si longtemps,
Cueillie au printems de tes ans,
Promise aux honneurs énivrans
Tu tombes,
Et pour lauriers n'a d'autres fleurs
Que celles-là que les douleurs
Apportent, couvertes de pleurs
Aux tombes !

(1) Virginie de Cazenove, femme du gl. Bon de Beaulieu, morte à 21 ans à Sauberthier, en Bresse.

Mais toi, tu vivras, vieux tilleul ;
Autour de toi regarde, aïeul,
Tes rejetons te font moins seul,
Moins sombre ;
Le jour ne vient pas de ta mort
Et nos enfans, en Messidor,
Béniront, pour longtems encor,
Ton ombre !

Grenoble, 20 janvier 1887.

Les enfants de Raoul et Lucie furent nombreux : en dehors d'Arthur, qui suivra, ils eurent 4 filles. Elisabeth, Marie, Suzanne, Jeanne, suivies d'un fils nommé Roger. Ce dernier, né à Lyon le 16 octobre 1876, reçu en 1895 à l'École des Hautes-études commerciales, fit divers stages en Espagne et en Angleterre où il passa notamment 3 ans, d'abord comme secrétaire du directeur du Crédit Lyonnais de Londres, puis comme employé dans différents établissements financiers, se fixa ensuite à Paris, et fut attaché à la Banque de l'Union parisienne, enfin à la Société « l'Electric ». Au début de 1907, il se maria avec une délicieuse jeune fille de 19 ans, et le journal « le Gaulois » relate ainsi qu'il suit la cérémonie.

« Mercredi dernier, 9 janvier, a été célébré, à Versailles, au temple protestant de la rue Hoche, le mariage de Mlle Anne de Puineuf, fille du lieutenant-colonel de Puineuf, du 11e cuirassiers, et de Mme, née Chessé, avec M. Roger de Cazenove, fils de M. de Cazenove et de Mme, née de Marveille.

» Les témoins du marié étaient : le commandant de Cazenove, de l'état-major du 15e corps d'armée, son frère et M. Eugène de Marveille, son oncle ; la jeune mariée était assistée du commandant de Puineuf, du 124e régiment d'infanterie, son oncle, et de M. A. Benoit, chevalier de la Légion d'honneur, son cousin.

» La quête a été faite par Mlle Philiberte de Bonnefoy et M. Arnaud de Cazenove, Mlle Marie de Puineuf et M. Raoul de Cazenove, Mlle Alix de Seynes et M. Yves de Puineuf, Mlle Gabrielle de Cazenove, accompagnée du lieutenant Serpette, du 7e bataillon de chasseurs à pied.

» Reconnu pendant le long défilé à la sacristie :

» Comtesse de Kervéguen, vicomte et vicomtesse d'Esterno, comte et comtesse de Joybert, M. et Mme de Parieu, Mlle de Bonteville, baron et baronne de Vuillet, comte Maingard, comtesse de Balincourt, comte de Montureux, comtesse et Mlle de Lowencourt, M. et Mme de Jouvencel, baron, baronne et Mlle de Kertanguy ; comte de Job, Mme Hébrard de Villeneuve, vicomte d'Orfeuil, baronne d'Aligny, Mme et Mlle Alibert, Mme Chabrol, etc., etc.

» Après la bénédiction nuptiale, le lieutenant-colonel et Mme de Puineuf ont reçu chez eux, rue Colbert, les nombreux parents et amis des deux familles. »

Le 14 juillet 1908, naît un petit garçon qui en raison de l'origine bretonne de sa mère se nomme Loïc.

Elisabeth, née à Montpellier en 1866, épousa en 1891 Philippe de Védrines, garde général des forêts. Après quelques années passées à Dax et Mont-de-Marsan, celui-ci quitta l'administration pour se charger de la propriété de famille, le château de Martel, près de Montflanquin (Lot-et-Garonne). A l'occasion de ce mariage furent composés les vers suivants :

« A LILY »

C'était un beau jour, de ces jours charmants
Où restent au ciel des teintes d'aurore...
Ils se promenaient tous deux à pas lents
Dans une forêt des monts de Bigorre.



LE SALON DU SOLIER

1894

Bonne maman et ses trois petits-fils; Roger; Hélène; Jeanne; Marie; Bon papa.

Que se disaient-ils ? Parlaient-ils tout bas
Ou peut-être bien se parlaient-ils même ?
Le bruit de la voix ne suffit-il pas
Pour effaroucher l'âme qui dit : « J'aime ! »

Mais ils écoutaient, du fond des grands bois
A travers l'air pur, parmi le silence,
Ces phrases sans nom, ces choses sans voix
Qui trouvent au cœur tant de résonnance.

Les monts leur disaient : « Ce n'est que chez nous
» Que l'homme grandit et qu'il se sent vivre
» Nous saurons nous faire aimables pour vous ;
» Prends-là, tu le peux ; toi, tu peux le suivre ! »

Les gaves disaient : « Puissent vos amours
» Etre comme nous fortes et profondes !
» Aux névés d'en haut nous puisons nos ondes ;
» Les névés d'en haut subsistent toujours ! »

Et les pins disaient, eux qui sont les cloches
Qui chantent aux monts leurs hymnes pieux ;
« Des jours heureux les jours tristes sont proches
Tournez toujours vos regards vers les cieux ! »

....
....

Vous n'oublierez pas ces mots doux et graves
Et vous mènerez votre vie à deux
Forts comme les rocs, purs comme les gaves,
Droits comme les pins qui montrent les cieux !

Paris, 20 décembre 1890.

La famille de Védrines, qui tire son origine de la paroisse de Védrines St-Loup, au diocèse de Brioude, ou peut-être plus exactement du nom d'une divinité gauloise appelée « Virinne », mentionnée sur la fameuse stèle de Beaucaire, et qui légua son nom à plusieurs lieux dits où elle était honorée, s'implanta vers la fin du XVIIe siècle, en Agénois. Elle fuyait à cette époque les persécutions qui s'exerçaient

en pays catholique contre les Huguenots, et trouvait en Guyenne une région plus tolérante et un entourage moins hostile. Des deux branches qu'elle forma alors, celle de Lideau et celle de Martel, proviennent un grand nombre d'officiers, entr'autres Jérémie, capitaine au régiment de Normandie, tué pendant la guerre de sept ans, Védrine la Barthe, qui arriva aux plus hauts degrés de la hiérarchie, et dont le portrait orne le salon de Martel, etc. Par ses alliances avec les Rossane, les Becquais, dont était le général Becquais qui défendit Lille en 1793, cette famille se maintint parmi les plus honorables de sa province.

Marie épousa en 1895, Paul Parran, lieutenant au 10e régiment de chasseurs à cheval, démissionnaire peu après. Le jeune ménage s'établit à La Jayère, cette propriété des Villas, contiguë à la Roquette, et à la Liquière, ancienne commanderie de Templiers qui venait de Guiraudet de la Liquière, maire d'Alais, au début de la Révolution, aïeul du nouveau marié.

La famille Parran était encore une de ces vieilles races cévenoles, qui, parties de la haute montagne, ces réservoirs des Nations, descendaient peu à peu vers la plaine, où elles conquéraient fortune et honneurs. Elle avait fourni toute une lignée de procureurs et de juges de la baronnie d'Hierles, l'ancien évèché d'Arisitum, de notaires et d'hommes de lois du Vigan, avant de donner la grande intelligence qu'était M. Parran, père de Paul, ingénieur en chef des Mines, aussi connu par ses goûts de bibliophile que par sa belle conduite lors de l'inondation de la mine de Lalle.

Suzanne, mariée en 1891 à son cousin germain Louis de Seynes, qui devint directeur de l'usine de St-Michel de Maurienne, puis administrateur et président de différentes entreprises de chimie et d'électricité. La famille de Seynes

dont le nom patronymique, avait été Saussine, semble originaire du hameau de ce nom, sur les pentes orientales du Guidon de Bouquet, dans le Gard. Un Saussine, est, en 1617, viguier d'Uzès. Deux de ses descendants, Arnaud et Jean, font enregistrer leurs armes dans l'armorial de 1696 au diocèse d'Uzès. Vers 1735, Etienne, « le plus fort imposé du village de Seynes, et qui a « cinq valets », acquiert la co-seigneurie de cette petite ville. Sous ce nom sont désormais connus ses descendants qui par leur valeur propre, leurs alliances (d'Adhémar, Pandin de Biarges), acquièrent vite une notabilité particulière dans la région. Ils ont par héritage la terre de Ségoussac, l'ancien camp gaulois de Ségussiones, séparé par le ruisseau de Ségusson et l'oppidum de Suzon, des terres des Statumenses ou habitants de Seynes.

Sur ce sol rocailleux et stérile, où la population n'a jamais été dense, toute l'histoire ancienne revit dans les noms propres, lorsqu'on sait y lire.

Jeanne, mariée le 2 février 1902 à Alphonse-Henri de Mollins, ingénieur des ponts et chaussées, plus tard au service de la Compagnie P. L. M. Il appartenait à une famille d'origine française fixée en Suisse pendant plusieurs générations. Le brevet d'annoblissement au nom de Petrus de Mollendino, signé de Charles-Quint, en 1543, est encore conservé dans la famille ; sous le nom de Mollin de Montagni, ses descendants jouèrent un rôle sur la rive nord du lac Léman. Le fameux Huber, le commensal de Voltaire, leur était apparenté, et l'on a encore les silhouettes qu'il découpait dans du papier noir, les mains derrière le dos, tant il connaissait bien les traits et les caractères distinctifs de son illustre ami.

CHAPITRE XXIII

Une carrière militaire à la fin du XIXme siècle.

Quirin Maurice Arthur de Cazenove naquit à Lyon le 10 juin 1861. Son enfance se déroula tantôt à Lyon ou à Laroquette, tantôt à Calviac, jusqu'au moment où il entra à Saint-Cyr, le 25 octobre 1881. Il en sortit en 1883, où il fut promu sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie :

MINISTÈRE de la GUERRE

1re Direction
INFANTERIE

1er Bureau
PERSONNEL DE L'INFANTERIE

LE MINISTRE DE LA GUERRE

Informe M. de Cazenove (Quirin Maurice Arthur), élève à l'École Spéciale Militaire, que par décret du 21 septembre 1883, il est nommé au grade de sous-lieutenant dans le 140e régiment d'Infanterie, en remplacement de M. Grand d'Esnon, nommé lieutenant.

Il rejoindra ce corps à Bourgoin, le 1er novembre 1883, après s'être fait délivrer une feuille de route par le sous-intendant militaire de l'arrondissement de son point de départ.

La présente lettre lui servira de titre dans l'exercice de ses fonctions.

Il prendra rang dans le grade de sous-lieutenant à la date du 1er octobre 1883.

Paris, 24 septembre 1883.
Signé : THIBAUDIN.

A M. de Cazenove, château de Calviac, Lasalle (Gd)

De Bourgoin, il fut appelé à Lyon où il prit place au 2me Bataillon, premier à marcher, avec lequel il fit dans les Alpes, alors peu explorées, d'intéressantes reconnaissances de cols et de frontières. Il fut envoyé au camp de la Valbonne, puis à Briançon, où il resta dix mois, dont deux furent passés au fort des Têtes et un au fort de l'Infernet, à 2.384 mètres d'altitude ; enfin il fut rappelé à Grenoble d'où il partit, le 1er juillet 1887, avec le grade de lieutenant.

MINISTÈRE de la GUERRE — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFANTERIE

1er BUREAU

PERSONNEL

LE MINISTRE DE LA GUERRE

Informe M. de Cazenove (Quirin Maurice Arthur) sous-lieutenant au 140e régiment d'Infanterie,

Que, par décret du 1er juillet 1887, il est promu au grade de lieutenant en remplacement de M. Robinet de Plas, nommé capitaine.

Par décision ministérielle du même jour il est affecté à l'emploi laissé vacant par cet officier au 59e régiment de même arme.

Il rejoindra son nouveau corps à Pamiers dans les délais réglementaires.

Cette lettre lui servira de titre dans l'exercice de ses fonctions.

Paris, le 9 juillet 1887,

Pour le Ministre et par son ordre :
Le Directeur de l'Infanterie,
GALLIMARD.

A M. de Cazenove.

Cette garnison n'avait pas seulement pour avantage de le rapprocher d'une partie de la famille de sa mère, sa sœur de Larlenque et son frère Eugène de Marveille, elle lui permit aussi de travailler et d'arriver à l'École Supérieure de Guerre.

MINISTÈRE de la GUERRE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

SECTION du PERSONNEL
du Service d'État-Major

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DE LA GUERRE,

Informe M. de Cazenove, lieutenant au 59e régiment d'Infanterie que, à la suite du concours qui a eu lieu devant la Commission spéciale désignée à cet effet, il est admis à suivre les cours de l'École Supérieure de Guerre.

M. le lieutenant de Cazenove ne cessera pas de compter au corps dont il fait partie et il en conservera l'uniforme.

Il se présentera le 31 octobre 1890 à midi, en tenue de jour, à M. le Général commandant l'École pour prendre ses ordres.

M. le lieutenant de Cazenove est autorisé à emmener avec lui son ordonnance.

Paris, le 26 août 1890.

Pour le Ministre et par son ordre :
Le Général Chef d'État-Major général :
Signé : HAILLOT.

A M. le lieutenant de Cazenove.

Après deux années d'études coupées de stages dans les armes différentes, au 6me hussards, au 37me et au 4me d'artillerie, de voyages sur toutes les frontières, et d'excursions intéressantes en Italie, en Suisse, en Belgique et en Hollande, il quitta Paris et fut nommé à Montpellier.

GOUVERNEMENT MILITAIRE
DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE

Lettre de Service

LE GÉNÉRAL COMMANDANT L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE,

Informe M. le lieutenant de Cazenove du 59e régiment d'artillerie que, par décision ministérielle en date du 19 novembre courant, il a été désigné pour accomplir un stage de deux ans, par application des dispositions de l'article 4 de la loi du 20 mars 1880, modifiée par celle du 24 juin 1890, et dans les conditions prescrites par l'article 13 du décret du 3 janvier 1891, à l'État-Major du 16e Corps d'Armée.

Le présent titre servira de lettre de service à

M. le Lieutenant DE CAZENOVE

qui devra rejoindre son nouveau poste à l'expiration du congé ou de la permission qu'il a obtenu à la sortie de l'École.

Paris, le 26 Novembre 1892.

Le Général de Division commandant l'École,

J. DE DIONNE.

En même temps il recevait son brevet sous forme d'un parchemin orné d'une élégante vignette et ainsi conçu :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE de la GUERRE



LE MINISTRE DE LA GUERRE,

Vu l'article 3 de la loi du 20 Mars 1880, modifiée par celle du 24 juin 1890 ;

Vu le décret du 3 janvier 1891 pour servir à l'exécution de ladite loi ;

ARRÊTE :

Le Brevet d'État-Major est accordé à M. de Cazenove Quirin Maurice Arthur, lieutenant d'infanterie, qui a satisfait aux examens de sortie de l'École Supérieure de Guerre.

Fait à Paris, le 8 mars 1893.

Pour le Ministre et par son ordre :
Le Chef d'État-Major général de l'armée,
F. DE MIRIBEL.

Un an après, il fut nommé capitaine et maintenu dans les fonctions qu'il occupait.

MINISTÈRE de la GUERRE

DIRECTION DE L'INFANTERIE

Bureau du Personnel

LE MINISTRE DE LA GUERRE,

Informe M. de Cazenove (Quirin Maurice Arthur) lieutenant breveté au 59e régiment d'Infanterie.

Que par décret du 26 Décembre 1893 il est promu

au grade de capitaine (emploi vacant par organisation).

Par décision ministérielle du même jour il est affecté au 40e régiment de même arme.

Il est maintenu dans ses fonctions de stagiaire.

Cette lettre lui servira de titre dans l'exercice de ses fonctions.

Paris, le 5 janvier 1894.

Pour le Ministre et par son ordre :
Le Général Directeur de l'Infanterie,
ROBILLARD.

A M. de Cazenove.

MINISTÈRE de la GUERRE

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

SECTION DU PERSONNEL
du Service d'État-Major

République Française

LE MINISTRE DE LA GUERRE

Informe M. de Cazenove, capitaine breveté au 40e régiment d'Infanterie, stagiaire à l'État-Major du 16e Corps d'Armée, que, par décision du 6 Février 1895, il a été mis en activité hors cadre pour être affecté au Service d'État-Major, par application des articles 4 et 5 de la loi du 20 Mars 1880, modifiés par celle du 24 Juin 1890.

Par décision du même jour, il a été, en outre, nommé à un emploi de son grade à l'État-Major du 16e Corps d'Armée à Montpellier.

M. le capitaine de Cazenove prendra immédiatement possession de son nouvel emploi.

Cette lettre lui servira de titre dans l'exercice de ses fonctions.

Paris, le 6 Février 1895.

Pour le Ministre et par son ordre :
Le Chef d'État-Major général de l'armée,
Signé : BOISDEFFRE.

Arthur de Cazenove avait épousé à Montpellier, le 12 mai 1885, une de ses cousines du côté de sa mère (par les des Hours), Suzanne-Blanche-Hélène d'Adhémar, fille du comte Roger d'Adhémar, baron de l'Empire, et de la comtesse, née Rolland.

Elle était née au château de Teillan, près d'Aimargues (Gard), antique abbaye devenue en 1604 un château-fort avec ravelin et donjon, aux mains de la famille de Bornier, d'où il passa, par les Montolieu, dans la maison d'Adhémar de Saint-Maurice, le rameau protestant et languedocien de l'antique famille princière des Adhémar de Monteil.

A l'occasion de ce mariage furent composés les vers suivants :

SONNET

La violette éclose à l'abri du feuillage
Evite le regard, mais sa douce senteur
Embaume la vallée et révèle la fleur
Et c'est pour l'obtenir qu'on se rend au bocage.

Car la plante odorante en son touchant langage
Indique vos talents qu'inspira le Seigneur,
La grâce qui ravit, cette aimable candeur,
Le mérite réel ignorant l'étalage.

Telle aussi vous étiez, pieuse et recueillie,
Lorsqu'une heureuse main vous a vite cueillie
D'un chaste amour cherchant la chrétienne douceur.

Vous allez être unis, vous méritez de l'être
Car vous savez tous deux, quand on prend Dieu pour maître,
Qu'au niveau des devoirs, il élève les cœurs !

M. de Richemond.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants :

1° Quirin-Raoul-Arnaud, né à la Roquette, le 15 septembre 1886, ainsi qu'il ressort de son acte de naissance :

MAIRIE DE LYON

—

5me ARRONDISSEMENT

—

Année 1886

—

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le 17 septembre, à 9 heures du matin, par devant nous, Blain Claude, officier d'instruction publique, adjoint spécialement délégué par le Maire de Lyon, au 5me arrondissement municipal, a comparu ; de Cazenove Quirin-Maurice-Arthur, vingt-cinq ans, sous-lieutenant au 140e de ligne, route de Bourgogne, n° 67, lequel nous a déclaré que : d'Adhémar Suzanne-Blanche-Hélène, son épouse, est accouchée avant-hier à dix heures du soir, dans le domicile conjugal, d'un enfant du sexe masculin qui nous a été présenté et auquel il a donné les prénoms de Quirin-Raoul-Arnaud. Témoins, Morin Pons Henry, cinquante-cinq ans, banquier, quai Saint-Clair, 15, et de Cazenove Quirin-Jules-Raoul, cinquante-trois ans, propriétaire, rue Sala, 8, aïeul de l'enfant. — Lecture faite, le père et les témoins ont signé avec nous. — *(Suivent les signatures)*.

Extrait certifié conforme au registre,

Lyon, le 22 novembre 1886.

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint délégué au 5e arrondissement,

DESPEIGNES.

Armand passa de bonne heure et avec succès ses examens de baccalauréat ès-lettres et ès-sciences et fut reçu en 1906 à l'Ecole de Saint-Cyr avec le n° 7 sur 280 élèves. Conformément à de récentes dispositions ministérielles, il dût faire d'abord une année de service de troupe,

s'engagea au 37e régiment à Nancy, le 6 octobre 1906, et y fut nommé caporal le 6 mars 1907, sergent en octobre, entré à Saint-Cyr le 18 octobre 1907.

2° Raoul, né à Pamiers le 19 août 1888, reçu en 1908 à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures et admissible à l'Ecole Polytechnique.

3° Raymond, né à Pamiers le 1er août 1890.

4° Gabrielle, née à Laroquette dont voici l'extrait baptismal :

Extrait du registre protestant des baptêmes de Lasalle (Gard).

Le 25 septembre 1892, je soussigné, Fabre, Pasteur de l'Eglise réformé de St-Jean-du-Gard, ai baptisé Clémentine Lucie Hélène Gabrielle de Cazenove, née à Lyon le 19 juillet 1892, fille de Quirin Maurice Arthur de Cazenove, lieutenant d'Infanterie détaché à l'Ecole supérieure de Guerre et de : Suzanne Blanche Hélène d'Adhémar son épouse.

Parrains : Louis Auguste René d'Adhémar, major au 6me chasseurs d'Afrique, Chevalier de la Légion d'honneur, représenté par Fernand, vicomte d'Adhémar.

Marraine : Emilie Paule Hélène Dambmann née Cazenove.

Lasalle, le 25 septembre 1892.

Signé : Hélène Dambmann; A. de Cazenove ; Adh. Cazenove ; Fernand, vicomte d'Adhémar ; R. de Cazenove ; Pauline de Cazenove ; vicomtesse d'Adhémar ; Cazenove Seynes ; Rosa Sabatier ; B. Gaussorgues ; B. de Marveille, de Calviac ; Anna Sabatier ; L. Gaussorgues ; Vicomtesse F. d'Adhémar ; Maurice de Seynes ; Louis de Seynes, Comte de Blagny ; A. Faure ; Louis Fabre, pasteur, président.



ARTHUR ET HÉLÈNE DE CAZENOVE ET LEURS ENFANTS

MOURMELON, 1905

5° GUY, né à Teillan, le 30 juin 1894, comme en fait foi l'acte suivant ;

Extrait des Registres de l'Etat-civil de la ville d'Aimargues (Gard).

L'an 1894 et le 2 juillet, à 9 heures du matin, devant nous Pierre Henri François Martin, maire, officier de l'Etat-civil de la ville d'Aimargues, canton de Vauvert, département du Gard ; est comparu : Monsieur Quirin Maurice Arthur de Cazenove, capitaine à l'Etat-major du 16me corps d'armée, âgé de 33 ans, résidant à Montpellier, en congé au château de Teillan, commune d'Aimargues, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né audit château de Teillan, le 30 juin dernier à 9 heures du soir, et de lui comparant et de dame Suzanne Hélène Blanche d'Adhémar, sans profession, âgée de 28 ans son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Guy Louis René. Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence de Monsieur Pierre Elizabeth Roger, comte d'Adhémar, Baron de l'Empire, âgé de 73 ans. grand père maternel du nouveau-né, demeurant à Montpellier, actuellement au château de Teillan et de Monsieur Jean André, régisseur dudit château de Teillan, âgé de 74 ans, demeurant à Marsillargues (Hérault) et ont le père et les témoins signé avec nous, le présent acte de naissance après qu'il leur en a été donné lecture.

Suivent les signatures,

Pour copie conforme.

Aimargues, le 27 novembre 1894.

Le Maire d'Aimargues,

MARTIN.

Arthur de Cazenove servit à l'Etat-major du 16e corps jusqu'en janvier 1899, moment où il rentra dans un régiment pour y accomplir son temps de commandement. Au courant de cette période.il fut rappelé de nouveau pendant cinq mois de l'année 1900 pour reprendre son ancien service à l'Etat-major : fut titularisé régulièrement en novembre 1901 comme capitaine hors cadre à la 31e division. Le 8 juillet 1904, il fut promu chef de bataillon et envoyé au 160e sur la frontière de l'Est. Son bataillon était un bataillon détaché dont il avait l'instruction et l'administration, et certaines de ses compagnies étaient dispersées au loin, au camp de Mailly ou affectées à la garde de la prison de Clairvaux. Après 22 mois passés au camp de Châlons, il fut envoyé à Toul, et son bataillon fractionné entre les forts de la Cloche, Bouvron, le Tillot et Dommartin. Entre temps, le 25 décembre 1905, il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur. Le 22 décembre 1906, il fut réaffecté au service de l'Etat-major et nommé à un emploi de son grade à l'Etat-major du 15e corps, section territoriale, à Marseille.

. . . .

En terminant ces pages, nous avons présente à l'esprit l'inscription qui surmonte la porte Pignerol, ouverte sur l'Italie, à Briançon, cette vieille forteresse française qui fut une des seules à résister à l'invasion de 1815 : « Le Passé répond de l'Avenir ! »

ARMORIAL

ADHÉMAR. — D'or à 3 bandes d'azur, sur mi-parti de France ancien et de Toulouse. Devise : Plus d'honneur que d'honneurs. (Rietstap, *Armorial Général de l'Europe,* Gouda, Van Goor, 1861, 1 vol. ; 2e édition fort augmentée, 2 vol.).

ANDRÉ. — D'azur au sautoir d'or accosté de 3 étoiles de même et en pointe d'un croissant d'argent. (Cachet du XVIIIe siècle).

ARNAL. — D'or au noyer arraché de sinople, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or. Couronne de comte ; support, 2 levriers colletés d'azur. (Rietstap).

AUBERT. — D'or à 3 têtes de chien braque, arrachées de sable.

AUSLEY. — Pâté d'or et de gueule, à la bande de sable chargée de 3 coquilles d'argent.

BESSONNET. — Parti d'azur à 2 agneaux d'argent ; au 2 d'argent à la couronne de lauriers de sinople.

BERRYMANN. — D'argent à 3 chevaux de sable.

BILANGES. — Coupé au 1er de gueule à la colonne d'argent, soutenue de 2 lions d'or; au 2 d'argent au chevron d'azur. (Cachet du testament d'Etienne de Bilanges, sieur de Ressauson, 1670).

BONY. — D'azur fretté d'or, semé de lionceaux de même.

BOURGUET. — De gueule à l'arbre de sinople, ombrageant une maison d'argent surmontée de 2 girouettes, sommées chacune d'une étoile d'or. (Cachet de Guillaume Bourguet, 1688).

BOULAY (Houssemagne du). — D'argent à la fasce ondée de gueule (1).

(1) Voir *Rapin Thoyras, sa vie et ses œuvres,* par Raoul de Cazenove, page CCXLIII des généalogies.

Brechtel. — D'argent à 3 merlettes de gueule; au chef d'azur à l'étoile d'or.

Brôlemann. — D'argent à la barre de gueules bordée d'or, accompagnée de 2 myosotis d'azur boutonnés d'or, tigés et feuillés de sinople. (Tombeau de J.-M. B., trésorier de Soest, mort en 1783).

Cantalupa. — D'argent à la louve de sable. (Cachet du XVIIe siècle).

Carante. — De gueule à 3 faucons chaperonnés d'or. (Cachet du XVIIe siècle).

Cazenove. — D'azur à la maison d'argent, ouverte et ajourée de sable, sommée de 2 girouettes de même. (Cachet de Pierre, 1685), couronne de comte, supports 2 lions.

D'azur à la tour d'argent; couronne de comte, supports 2 griffons. (Cachet de Jean, 1730.

D'azur à la maison d'argent; support un lion couché et un debout. (Cachet de Théophile, 1780).

D'azur à la tour d'argent, accosté de 2 lions d'or sur une terrasse d'argent. (Armoiries de Quirin), couronne de marquis, supports 2 lions. Devise : *Stcsit in exsilio pro patria fides;* « vis où tu peux, meurs où tu dois » : « Onou m'es prou ». (Rietstap).

Constant. — De sable au sautoir d'or, au chef d'argent chargé d'une aigle éployée de sable, languée et membrée de gueules. Devise : *In arduis Constans*. (Rietstap et armoriaux suisses).

Cottens.— D'azur à une mer d'argent, à un lion d'or issant, tenant en sa dextre une rose de gueule tigée et feuillée de sinople, accompagnée d'un soleil d'or en chef.

Dansse.— De gueule à la comète d'argent, au chef cousu d'azur chargé d'un soleil d'or. (Armorial suisse).

Dumas de Marveille. — D'azur à la fasce d'or, accompagnée de 3 besants du même. Devise : *Præsit decus*. (Rietstap).

Faure. — D'azur au lion d'or tenant un cœur d'argent; au chef d'argent à 3 trèfles de gueule.

Fléchère (La). — D'azur au sautoir d'or cantonné de 4 aigles d'argent.

Fazy. — D'argent à la plante issant d'une montagne à 3 coupeaux de sinople, accortée de 2 gerbes d'or ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

Eynard. — D'argent au lion de gueule couronné d'or.

Gibilin. — Ecartelé au 1 et 4 vairé d'argent et de gueule ; au 2 et 3 d'azur au dauphin d'or.

Gaussargues. — De gueule au chevron d'or, accompagné de 2 glands de chêne de même et en pointe d'un croissant d'argent.

Gaujoux. — D'argent au chevron de gueule, accompagné de 2 lis de sinople, et de 2 oiseaux en pointe ; au chef d'azur à 3 étoiles d'or.

Guiccioli. — De gueule au lion équipollé d'or et d'azur. (Rietstap).

Jever (Van). — De sinople à 3 ruches d'or, le champ semé d'abeilles au naturel.

Joly. — Losangé d'argent et de gueule à 3 annelets d'or en fasce.

Knapp. — Parti d'or et de sable au lion passant de l'un dans l'autre ; au chef d'azur chargé de 3 casques d'argent. (*Ex libris* ancien).

Laburthe. — D'azur à la fasce d'argent, chargée de 3 têtes de lion, de gueule à 3 losanges d'argent en chef et 3 besans d'or en pointe.

Lafare. — D'azur à 3 flambeaux d'or allumés de gueule. (Rietstap).

Liquier. — D'azur au chevron d'argent, accompagné de 2 lis de jardin, du même posés en chevron, d'une étoile et d'une équerre d'or, l'une en chef l'autre en pointe.

Livache. — D'or à la bande de gueule chargée de 3 équerres d'argent.

Mallet. — D'azur à la fasce d'or, accompagné en pointe d'un trêfle d'argent et en chef de 2 roses de même.

Marion d'Arlus. — D'or à la fleur de gueule, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or. (Cachet du xviie siècle).

Marion de Beaulieu. — D'azur à un pan de mur crenelé d'argent, sommé d'un coq d'or tenant en sa dextre une épée haute du même. Devise : « Nos murs, nos lois. »

Martin-Lefort. – D'azur au lion d'argent.

Menet. — D'azur au chevron d'or et à l'ancre de même, en pointe.

Mollins. — D'or à la meule de moulin de gueule, meublée en cœur d'une aniche d'argent.

Mounicat. — D'azur au mortier d'or, au chef cousu de gueule, chargé de 3 étoiles d'argent. (Armorial de 1696).

Moullière. — D'azur au poisson d'argent, sommé d'un croissant d'or, à 3 étoiles d'or, 2 et 1.

Odier. — Écartelé de sinople et d'argent à la fleur d'or brochant sur le tout.

Pictet. — De sinople à un pan de mur d'argent maçonné de sable accompagné en chef d'un lion naissant d'or mourant du mur. La branche de Rochement écartèle de gueule au lion d'or. Devise : « Fais bien et laisse dire. » « Sustine et abstine. »

Parran. — D'argent au chevron de gueule soutenu d'une devise de sable, au lion d'azur en pointe et en chef d'azur à deux étoiles d'or. (D'après le cachet d'une lettre de M[me] de Vendargues née Parran, 1740).

Peel. — D'hermine flanché d'azur à l'abeille d'or, l'hermine chargée de 3 flèches d'argent et en chef d'un écusson d'or portant une main de sable.

Plantamour. — D'argent à l'arbre du sinople, au chef d'azur chargé d'un lacs d'amour d'or. (Armorial de Genève).

Prévost. — D'azur au dextrochère tenant une épée haute en pal d'argent accostée de 2 étoiles d'or.

Puthod. — D'or au losange d'azur chargé d'un croissant du champ.

Rapin. — Ecartelé au 1 et 4 d'or à la rapine (aigle) de sable, au 2 et 3 d'or à trois roses de gueule (cachets anciens et sculptures à la Chaudane, à la Maison Blanche, etc, en Maurienne. Voir le « Rapin Thoyras, sa vie et ses œuvres » par Raoul de Cazenove, Paris Aubry, 1861, 1 vol. in folio.

St-Ravy. — De gueule au lion d'or tenant une épée haute de même au chef cousu d'azur chargé de 3 étoiles d'or.

Roche d'Hombres (La). — D'azur à 3 rochers d'argent,

Rodier. — De gueule à la tour d'or.

Rosset. — Ecartelé au 1 et 4 d'azur au cœur de gueule accompagné de 3 étoiles d'argent (Rosset) au 2 et 3 d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 roses du même (Batzi) devise : « ardua vincit omnia virtus. »

Roure. — D'azur au chêne d'argent.

Roquette. — D'azur à la plante de roquette d'or ombrageant un rocher d'argent d'où sort une fontaine d'argent. (Armorial de 1696).

Roguin, — Ecartelé au 1 et 4 d'argent à 3 roses de gueule posées en fasce au 2 et 3 d'azur au chevron à la bordure d'or.

Saladin. — Coupé au 1 de gueule au léopard lionné d'or, au 2 d'azur au casque d'argent. La branche de Lubières écartèle de gueule au cerf ailé d'or qui est de Lange de Lubières,

Sautter. — Ecartelé au 1 et 4 de sable à l'oiseau d'argent sur une montagne de même tenant dans son bec une palme au 2 et 3 d'argent à l'étoile d'azur.

Savoye de Puineuf. — D'azur à 3 colombes d'argent devise : « Sabaudia semper stat ».

Seynes. — D'or à 2 fasces ondées de sable, accompagnées de 6 croisettes de gueule, 3, 2 et 1.

Solier. — D'azur au chevron d'argent accompagné de 3 besons d'or alias de 3 soleils.

Stuart. — D'argent à la bande équipottée d'or et d'azur chargée d'un écusson d'or portant une bande crenelée d'argent sur laquelle rampe un lion de sable.

Valescure. — D'azur à la tour d'argent d'où sort une bannière de même accompagné de 2 merlettes de même et en pointe d'une molete d'or.

Vedrines. — De sinople au dextrochère armé d'argent tenant une épée haute en pal, à la garde d'or, adextué d'un croissant d'argent et semestrée d'une étoile d'or.

VIALA. — D'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 roses d'argent et en pointe d'une croix de Lorraine de même.

VILLAS. — De sinople au lys de jardin d'argent. La branche de Cezas porte d'or à l'aigle à 2 têtes de sable.

VIGNOLLES. — (1) De sable au cep fruité d'or, écartelé d'argent à la tour de sable.

---

(1) Un autre armorial, en ce qui concerne du moins la famille des Cazenove, pourrait être constitué par nos *Ex libris*. Il en existe 5, sans compter un de la fin du XVIIe siècle qui reproduit exactement nos armes actuelles, mais qui semble devoir être attribué à la famille Turrel de Bourgogne. L'étude de nos *ex libris* a figurée dans un article intéressant d'août 1906 de la Revue « Archives des collectionneurs d'Ex libris » et dans les « Ex libris du Gard, » de Prosper Falgairolle.

INDEX DES SOURCES MANUSCRITES

Anduze

Etude de Maître Gervais :

Hélizay, notaire................ 1365.
Michel......................... 1407 1421 1441.
Gayferrius..................... 1418 1420 1424.
Descournets.................... 1511 1515 1518.
De Begone...................... 1529 1533.
Pelet.......................... 1527 1528 1530 1531 1535.
De Cantalupa................... 1509 1519 1522 1527 1529 1530 1532 1533 1535 1540 1544 1546 1547 1557.
Jean Chantelouve............... 1569.
Rostang........................ 1440.
Deleuze........................ 1541 1546 1547 1548 1550 1555 1572 1574 1578.
Motte............. Rubrique de 1552 à 1570 1520 1525 1533 1546 1543.
Robert......................... 1600 1605 1606.
Pelet.......................... 1641.
Deleuzière..................... 1560 1561.
Rodier......................... 1620 1676.
Nouguier....................... 1676 1677.

Etude de Maître Gauthier :

Chantelouve.................... 1576 1583 1606 1612 1617 1622 1625 1627 1630 1633.

Etude de Maître Bastidon :

De Cantalupa................... 1508 1519 1520 1525 1534 1535.

Jean Chantelouve .... 1574.
Roquette........................ 1546 1547 1551 1552 1554 1556 1559 1572 1584.
Marc Roquette.................. 1593 1620 1643 1660.
Nouguier........................ 1550 1561 1571 1581 1587.
Martin Pierre................... 1559.
Robert..................... de 1539 à 1554 1556, de 1558 à 1585 1587.
De Sostella......... Rubrique de 1582 à 1620.
De Masjulian................... 1587.
Laveraye....................... 1679.
Pelletan.. .... 1539 à 1552.
Marc Paulet.................... 1616 1640 1643 1653.
Pelletan........................ 1617 1657.
Alméras........................ 1586 1616 1656 1674.
Pierre Gras..................... 1686 1692 1699.
Archives municipales de l'Hôtel-de-Ville d'Anduze.

LÉZAN.

Archives de la Mairie. — Compoix de 1637 et 1631. Registre des baptêmes depuis 1677.

SAINT-PAUL LACOSTE.

Archives de la Mairie ; Registre des Délibérations municipales depuis 1654. Etat-civil depuis 1679. — Compoix de 1643. — Extrait des comptes consulaires depuis 1657.

SAUVE.

Hugon, notaire.................. 1498 1500.
Laget, notaire.................. 1513 1514 1517 1518.
Cazanova....................... 1527.
Pierre Aldebert.... Rubrique de 1563 à 1597.
Jean Durand.................... 1545 1551 1555.
Antoine de Claris... Rubrique de 1490 à 1513.
Guyot Astruc................... 1526 1529 1531 1534 1541 1544.

Mialet.

Archives de la Mairie. — Compoix de 1598 et 1647.

Montpellier.

Etude Bort. Etude Bonfils :

Archives de la Tour des Pins. — Registre des protestants 315, 318. — Compoix de 1544, 1525, 1416. — Archives départementales de l'Hérault, passim.

Nimes.

Archives hospitalières. — Archives du Greffe du Tribunal. — Bibliothèque de Nimes : Brouillons du Marquis d'Aubais. — Archives départementales du Gard : E. 365, 369 (Cornac de 1590 à 1700) ; C. 658 (année 1654) ; c. (année 1549). Liasses 1735, 1754, 1778, 1795 (arpentements d'Anduze, Générargues, Mialet, Saint-Paul-la-Coste). E. année 1383, liasse 374 (Mialet), liasses 371, 372, 373, 375 (Anduze année 1476), 377 (1400), 399 (1416), 376 (1643) ; liasses 252, 254 (Seigneurie de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille de 1400 à 1530), liasse 251 (Seigneurie de Portes). G. liasse 356 (fiefs de Lézan en 1352), liasse 396 (fiefs du prieuré d'Alais).

Saint-Jean-du-Gard.

Etude de Maître Grand :

Haguet, notaire..................	1561 1564.
Pradel..........................	1570 1599 1604, notaires de 1456 et 1501.
Cabrit..........................	1661 1670 1674 1679.
Cornier.........................	1624 1628 1631 1634 1638 1639 1641 1642 1643 1645 1656 1665 1668.
Mazel...........................	1585 1587 1590 1592 1604 1619 1625 1627 1628 1635 1636.

Cantalupa	1582.
Brés	1675.
Calvin	1669.
Cardonnel	1645 1654.
Lefebvre	1670.
Calvin..........................	1670.

GENÈVE.

Archives d'Etat............	passim.
Alais	passim.
Château de Cardet.........	Archives de la famille de Chapel.
Sainte-Croix-de-Caderles...	Mairie.
Lasalle....................	Archives notariales.
Mende.....................	passim.
Lyon.......................	passem.
Paris......................	passim : Archives nationales. — Ministére de la Guerre. — Archives administratives : Travail du Roy. — Archives du Ministères des Affaires Etrangères.

ANNEXE I

Il nous paraît intéressant d'analyser un parchemin en date du 14 novembre 1551, dans lequel « Guiraud de Casanoves » figure comme témoin. Cet acte, parchemin de 75 centimètres de long, est d'une telle dimension qu'il nous a été impossible d'en présenter une photographie, malgré l'intérêt qu'il offre. En voici le résumé succinct.

« Soyt notoire à toutz presens et advenir, que l'an de l'incarnation de Nostre Seigneur mil cinq cent cinquante et ung, et le quatorzième jour du mois de septembre, très grand prince Henri par la grâce de Dieu roy de France regnant, en la présence des témoins bas nommés et de moy notoire sobz escript fut présent en sa personne Barthélemy Masbernard du lieu de Lézan » qui reconnaît tenir de noble Raymond Valette ce seigneur de Cardet, sa maison sise sur la muraille de Lézan et promet de lui payer « chascun an, à la fête de Saint Michel archange, la somme de ung denier tournoys comme ceus annuel.... Fait et expédié par moy notaire soubsigné, au lieu de Lézan, en présence de Pierre de Coniglière, Guiraud de Cazanoves, du dit lieu de Lézan, et de moy Jehan Roquette, notaire pour le Roy, natif et habitant de la ville d'Anduze.

» *Signé :* Roquette. »

Original dans nos archives.

ANNEXE 1[bis]

Les Vignolles

Nous avons dit quelle était l'origine et quelle devint la fortune de cette famille cévenole, à laquelle s'allia en 1631 Magdeleine de Cazenove. Qu'était devenue au siècle suivant la destinée de cette maison ? En dehors de certains membres restés obstinément protestants et dont quelques-uns sortirent du royaume, la situation sociale de cette famille ne se maintint avec éclat que dans la branche spécialisée dans la robe, qui avait obtenue en 1642 l'érection de ses terres en baronnie, puis en marquisat. Le 22 juin 1737 Messire François Desvignoles, conseiller du Roi en la Cour des Comptes aides et finances, obtient du parlement de Toulouse un arrêt concernant soit lui, soit le juge de Salendrenque qui le représente dans la baronnie de Lasalle. Au nombre des droits honorifiques qui lui sont reconnus, il doit avoir la préséance de son juge sur les officiers municipaux de la Salendrenque, recevoir le premier l'aspersion de l'eau bénite, être recommandé le premier et nommémant au Prône, connaître un jour à l'avance les points sur lesquels les consuls délibèreront en conseil. Les nouveaux consuls prêtent serment entre ses mains, lui font une visite en chaperon : son juge fait les poursuites pour le recouvrement de l'impôt, et les besoins de la charité. Il a le droit de vendanges deux jours avant le moment qu'il fixe lui-même, où ses vassaux vendangeront. Il mettra ses armoiries empreintes sur les ceintures funèbres, lors de la mort de ses parents, les consuls assisteront en livrée consulaire à ses obsèques, et en dehors de ces droits excessifs, il jouira de tous ceux dont jouissent les hauts justiciers du ressort du parlement de Toulouse.

Il est certain que ces droits, s'il était tenu la main à leur stricte observation, étaient bien surannés et bien tyranniques à l'époque dont il s'agit. Il semble qu'il y eût là, de la part de ce parlement de Toulouse, si vexatoire et si oppresseur dès qu'il

s'agissait de protestants ou de pays protestant, une idée spéciale, tendant d'ailleurs à supprimer ou à resteindre les prérogatives consulaires, ou la vie municipale, dans un pays d'Etat échappant par suite en une certaine mesure à l'action royale et dans une région tenue pour huguenote avec entêtement.

ANNEXE 2

Nous avons parlé fréquemment de l'armorial de novembre 1696, dressé dans un but fiscal par ordre de Louis XIV dans toutes les provinces de France. L'impôt qu'il fixait, et les armoiries ultra-fantaisistes qu'il imposait, furent une grande cause du mécontentement, surtout dans le Languedoc, où s'exerce la verve satirique des intéressés. En voici un spécimen :

« Vous qui mordez sur tout par mille volcries,
« Marchands d'Edits, de sceaux et d'armoiries
« Infâmes maltôtiers, vous paye qui voudra.
« Malgré vous et vos dents et toute votre race
« Je veux porter de gueule à trois etrons de face ;
« Voyons qui de vous y mordra ! »

ANNEXE 2bis

Parmi les Cazenove chez lesquels fût héréditaire la charge de bayle de Lézan, Raimond exerça ces fonctions du début du XVIIe siècle jusqu'au moment de sa mort. Il eut, le 15 mai 1608, un rôle particulièrement délicat à remplir, ayant dû citer à son tribunal son neveu Pierre Cazenove, fils d'Etienne. Les passions religieuses étaient violentes à cette époque, et, sous les prétextes les plus futiles, elles ce déchaînaient. C'est ainsi que, le 15 mai 1608, Jean Tiers, boulanger de Boucoiran, s'en revenant avec un ami du marché public de la ville d'Anduze, « tirant son chemin sans faire mal ni déplaisir à personne », fut assailli sur la grand'route à l'endroit où celle-ci traverse la juridiction de Lézan, par six jeunes gens. Ces derniers ayant leurs épées nues en main, se jetèrent sur les deux voyageurs et dérobèrent à Jean Tiers son manteau. La suite de la procédure démontra que le prétexte de cette agression était de solder, par la vente de ce vêtement, la dépense que le boulanger de Boucoiran avait faite dans une auberge de Lézan. La vraie raison est certainement une hostilité causée par les divergences religieuses, et les haines exaspérées des deux partis en présence.

La meilleure preuve, d'ailleurs, que Jean Tiers n'avait pas réellement craint pour sa vie, c'est que, à peine délivré de ses agresseurs, il revint sur ces pas pour demander justice au bayle de Lézan, dans la juridiction duquel il avait été agressé. Il semble d'ailleurs que l'affaire se termina par la simple restitution du manteau, bien que Pierre Cazenove ait été cité devant le juge au présidial de Nimes, M. de Faucon, pour répondre sur les informations « que contre eux seront prises, tant par partie civile que le procureur juridictionnel ».

(*Documents en notre possession*).

ANNEXE 3

Sentence Richard Prel pour le Sr de Cardet.

(Photographie de l'acte reproduit page 30).

Estienne Cazenove (1), baille du lieu et juridiction de Lézan, pour les seigneur et dame barons d'Aigremont, consseigneurs dudit Lézan, et commissaire par le court et siège praisidial de Nimes, en ceste partie depputé, au premier sergent requis, sallut : Savoir faisons qu'en la quallité d'exécution d'arrets devant nous pendant entre les parties soubsescripte cejourd'huy, date des présentes, par Escript avons ordonné comme s'ensuyt :

Entre Marc Vallette, escuier, seigneur de Cardet, demandeur en exécution d'arrest d'une part, et Richard Prel, du lieu de Lezan, deffandeur d'autre part, et les hoirs de feue Anthoinette Gerlhague, aussy dudit Lezan, assignés pour assister à ladite exécûtion dudit arrest et deffailhans d'autre part ;

Veu ledit arrest donné par la court et siège praisidial de Nismes entre lesdttes parties prononcé le quinziesme jour du mois de mai dernier passé mil cinq cents quatre vingts doutze, au proffict dudit demandeur et en vertu de notre commission pour exécuter ledit arrest signée Gernier du vingt septiesme octobre dernier, lettres... de nous obtenues en vertu desquelles ledit Prel, deffandeur, aurait esté assigné pour un procès par... Chastaing, notre greffier, exploit d'assignation escript au dos d'icelles ; aultres pièces en vertu desquelles lesdits hoirs de ladite feue Anthoinette Gerehague ont esté assignés pour assister à la dite exécution suivant la réquisition dudit deffen-

(1) Estienne Cazenove, baille de Lezan, époux, 12 mai 1581, de Françoise de la Roche, dame d'Ombres, fils d'Etienne, aussi baille de Lezan, et d'Anne Solier, petit-fils de Guyrault et de Catherine Moulière. Il rend la justice au nom de Thomas de Rochemore, époux de Marguerite d'Alayrac, baronne d'Aigremont. — (Document entre nos mains).

deur signées par ledit Me Chastaing, exploit d'assignation escript au dos d'icelles ; les pièces de deffault en vertu desquelles lesdits hoirs ont été readjournés pour n'avoir comparu à ladite assignation signées par ledit Chastaing, exploit d'assignation couché au dos d'icelles ; la déclaration et consentement presté par ledit deffendeur Prel, deffendeur par devant nous le dernier jour dudit mois d'octobre, de ne vouloir empescher ledit arrest de l'exécution duquel s'agit ne feust exécuté et auquel offroit d'obeyr et payer la cense annuelle de cinq cartes orge et quinze deniers argent et les arrérages depuis 29 ans, sauf son recours contre qui apartient, et n'empeschoit que ladite censive ne feust liquidée et advalluée par preudhommes ; la ciptation dudit demandeur ; le rapport faict par les preudhommes qui ont procédé à la liquidation et advalluation desdits arrérages par eulx signé le unzième jour du mois de novem bre ; aussi l'accord et déclaration faict par lesdittes parties par devant nous en ladite présente exécution et tout ce que lesdites parties ont voulleu dire et déléguer notre censentement en droict en exécution d'arrest de ladite court, de poinct en poinct... ledit seigneur de Cardet, demandeur, seigneur direct de la terre laborière complantée d'oliviers et autres arbres fruictiers, assize en la paroisse dudit Lezan, terroir de Fontaneyrol, confrontant d'aure droit (Nord) avec Jehan Noguier chemin au milieu, et avec Jehan Michel pour sa femme ; del aguiol (N. E.) avec l'olivette de Jacques de Cornichères, ledit chemin au milieu ; du levant avec Jean et Berthelemy Porres, parriers, et autre Anthoine de Conilhères ; du marin (S.) avec Alayssette Gout ; du midy, Bernard Durand, et les hoirs de feu Etienne Calendau Pellet et Bertrand Rouques et ses hoirs et sans autres confronts. Et avons concleu par ledit Prel, deffendeur, veu aussi de ladite pièce, aussi suivant son dit offre, icelle recognaistre audit demandeur à sa première requisition à payer ung chascungau, jour de St-Michel, cinq cartes orges et quinze deniers argent et la somme de 64 francs 8 solz 6 deniers que se montent les arrérages de ladite censive de 29 ans et à laquelle ont esté liquidées et advaluées par les-

dits preudhommes si mieux ledit Prel n'ayme payer la quantité de 9 saulmées et une carte bled orge et 36 solz 3 deniers argent, saulf audit Richard Prel son recours contre les hoirs de ladite feue Anthoinette Gerlhagne ou aultres qu'il appartient suivant son dit offre, et pour le regard des despens sans autre réquisition desdites parties les avons renvoyé de notre procédure et portées à ladite court de Nismes qui nous a assigné à huitaine pour, par elle, leur estre faict droit comme il appartiendra et sera son bon plaisir. E. Cazenove, baille et commissaire, comme appert (ès) actes. Et pour ce est il que nous demandons et par ces présentes commandons à la requeste dudit demandeur... audit deffendeur de payer ladite somme de 64 livres 8 solz 6 deniers au sieur de Cardet et ce par principal, inquantation, vente. et réelle délivrance de ses biens, opposition nonobstant. Donné au lieu de Cardet, le 17e jour du mois de novembre 1592.

Appert actes de notre procès-verbal.

E. Cazenove.

Du mandement dudit Sr baille et commissaire.

Chastaing.

ANNEXE 4

Comment les Américains ont-ils accepté et compris la Révolution française ? Voici un point encore qu'il serait curieux d'élucider et nous eussions aimé le faire d'après les papiers que nous avons eus entre les mains et qui provenaient du consul de France à New-York, ce d'Hauterive promu quelques années plus tard à une situation si élevée dans les conseils de l'Empire.

D'une lettre de novembre 1793, retrouvée dans ses papiers, il résulte qu'à cette date, son chef Genêt, s'était entièrement,

par ses excès, déconsidéré auprès de la République des Etats-Unis. D'Hauterive maintenait avec lui des rapports courtois « mais au fond, il y a jalousie d'une part, et peu de satisfaction de l'autre.» Les principes de d'Hauterive, bientôt d'ailleurs débarrassé de son chef brouillon et obstruant, sont de faire avancer à New-York la cause française qui a de puissants amis et de faire céder l'aristocratie ministérielle au vœu démocratique du peuple : « il désire attacher la nation entière à l'idée française sans qu'il soit besoin de changer la constitution de ce pays dont le génie créera progressivement le perfectionnement de la liberté. »

Ainsi, idées démocratiques marquées, développement de la franc-maçonnerie, mais maintien de la paix, désir ardent de faire des prosélytes, mais surtout, appréciation nette des besoins de la France et patriotisme éclairé. Voici un fragment de la lettre à laquelle nous faisons allusion :

« Votre ami (M. d'Hauterive) est (nov. 1793) politiquement en mauvaise posture, ainsi que le chef (Genest). Je pense que celui-ci a déclaré trop tôt la guerre au gouvernement qui, jaloux de sa réception à Charlestown, mais timide et circonspect aurait été plus aisé à gagner qu'à abattre... Les Français ont à craindre qu'on ne leur impute de vouloir la guerre et une nouvelle révolution dans leur pays... Mon opinion est que la paix avec le gouvernement américain, pourvu que nos traités soient exécutés, est utile à la république. L'adhésion des Américains à la guerre européenne serait d'un faible secours. Jamais, d'ailleurs, on ne portera les Américains à faire la guerre contre nous. Si elle venait de nous le peuple de ce pays ci ne voudrait jamais y croire. Que fallait-il donc faire ? demander l'exécution des traités, redoubler d'affabilité, laisser gagner sa propre popularité en la justifiant par l'adoption des bonnes qualités nationales de ce pays, de la réserve, de la circonspection et compter sur la propension générale pour les intérêts de notre patrie. »

En dehors des marchands de New-York et des navigateurs que leur commerce amenait dans les eaux américaines, l'en-



thousiaste d'Hauterive pouvait avoir une action marquée sur des colons français d'origine ou de cœur déjà installés dans les provinces riveraine de l'Atlantique. C'est ainsi qu'il eut, soit par lui-même, soit par son chef Genest, affaire avec ce Gallatin que nous avons cité comme chef de cette colonie suisse à laquelle se rattachaient Anthoine et Jean Cazenove, et il n'est pas sans intérêt de savoir ce qu'on pensait du côté français de ces pionniers aventureux.

« Gallatin est un homme sensé que les hommes passionnés trouveront égoïste : il n'est cependant ni froid ni timide, il n'est pas circonspect à la façon des êtres faux. Il est sévère dans ses jugements, mais il ne juge que de ce qu'il veut et de ce qu'il sait ; il est censeur en dedans, ce qui lui donne un aspect austère et grave qui n'encourage pas l'amour-propre et contient l'étourderie. » Ce portrait élogieux est tracé par le consul de New-York en 1793 : il mentionne que le ministre de France, Genest, consulte souvent Gallatin, mais qu'en raison de la diversité de leurs caractères ils se quittent après chaque entrevue sans avoir changé d'opinion et sans avoir accru leur ascendant l'un sur l'autre.

ANNEXE 5

Il n'est pas sans intérêt de se rendre compte de la situation politique commerciale et géographique des Etats-Unis, au moment où les émigrés allaient y aborder en grand nombre. Nous prendrons comme exemple, d'après un état établi sur des renseignements recueillis à Paris en 1788, l'Etat de New-York, une des premières et des plus complètement organisées des provinces de l'Atlantique.

COMTÉS	NOMBRE de Districts	CHEFS-LIEUX ACADÉMIES	SURFACE		POPULATION	
			en milles q.	en acres	metisse	habitants
Ile, ville et Comté de New-York	District de Harlem et quartiers dans la ville	New-York incorporé en 1686 Université fondée en 1766.	15 1/2	9.920	3.950	23.300
Westchester....	21	Bourg incorporé en 1690. 1 académie.	434 1/4	277.920	3.065	15.715
Kings.....	6	Brooklyn : académie d'Erasmus.	32	20.480	504	2.520
Queen	6	La Jamaïque : académie de Hamstead.	312	199.680	1.875	9.375
Suffolk....	8	La Jamaïque : académie de Hamstead	312	65.580	2.464	12.320
Richemond	4	Richemond.	92 1/2	59.800	585	2.925
Duchesse .	12	Poug de Kapsie et Luskill.	95 1/2	612.800	6.453	32.265
Ulster.....	13	Kingston : 2 académies.	3848 1/2	246.304	3 810	19.050
Orange....	6	Gosham. Académie.	504	322.560	2.441	12.205
Colombie..	7	Hudson, incorporé en 1788.	697	446.080	4.579	22.895
Albany....	15	Albany, incorporé en 1686. 2 académies.	3245 1/4	2.076.960	11.077	55.785
Washington ...	9	Salerne.	4215	269.824	1.096	5.480
Clinton ...	4	Platesburg.	4216	2.698.740	1.090	5.480
Montgomery ...	9	German states.	19159	1.088.176	4.792	2.391

RIVIÈRES	PORTS	NOMBRE DE VAISSEAUX en 1788.	PROPORTION d'une Terre de L. 24.000	Habitants par mille q.
Hudson et le Sound.	New-York, le plus beau port 24 pieds d'eau	Entrées 934 Sorties 898	6.100 taxe municipale 10.000	148
Les eaux du Sound. espace de 18 milles et celles de l'Hudson 30 milles.	8 sur l'Hudson.	Pirogues 12. Sloops 26.	L. 1.700	35
La mer, Sandy Hook.	Brooklyn.	Pirogues 56.	L. 900	78
Le Sound et l'Océan.	6 sur le Sound, 1 sur l'Océan.	Pirogues 21. Sloops 18	L. 2.000	30
Id.	6 sur le Sound, 1 à l'Est, 1 à l'Ouest.	Pirogues 42. Sloops 46.	L. 2.000	12
Mer.	Néant.	Pirogues 12. Sloops 21.	L. 450	32
Hudson, 70 milles.	10	Sloops 27.	L. 2.550	33
Hudson, 40 milles.	10	Sloops 23.	L. 1.700	5
Hudson, 30 milles.	6 (Murderers creek le principal)	Pirogues 5. Sloops 19.	L. 1.200	24
Hudson, 40 milles.	3	Vaisseaux 4. Baleiniers 9. Sloops 10	L. 1.250	33
Terme de la navigation de l'Hudson.	Albany et Troye.	Sloops 40.	L. 2.950	17
Lac George.	Fort George.	Sloops 4. Bâteaux 15.	L. 400	4
Lac Champlain.	Ticonderoga crown point Platesbury	Sloops 92.	»	1
Lac Erie Ontario, etc.	»	»	L. 800	»

Un autre document, datant de quelques années plus tard 1791, permet de se rendre compte des exportations, et nous indiquera l'importance relative des provinces des Etats-Unis à cette époque : Le New Hampshire exporte pour 142.858 dollars ; Massachussetts pour 2.445.975 ; Rhode Island pour 470.131 ; Connectient pour 710.340 ; New-York pour 2.516.197 ; New-Jersey pour 27.957 ; Pensylvanie pour 2.931.624 ; Delaware pour 119.840 ; Maryland pour 2.193.355 ; Virginie pour 3.131.227 ; la Caroline du Nord pour 554.548 ; celle du Sud pour 1.866.021 ; La Georgie pour 491.472. Ces chiffres sont éloquents et montrent de quelle vitalité le peuple américain a fait preuve dès ses débuts et même après les vicissitudes d'une guerre longue et ruineuse. (Papiers du Consulat de France à New-York, 1793).

ANNEXE 6

Legs pieux

Parmi les legs pieux mentionnés au testament de Pierre Cazenove, nous relevons certaines sommes attribuées aux pauvres honteux de Genève. Les institutions charitables de la ville étaient nombreuses, même avant l'époque où l'affluence des protestants languedociens fût venue augmenter la philanthropie et multiplier les bonnes œuvres. Au début du XVIIIe siècle il y avait 7 hôpitaux — le grand, pour les malades, celui des orphelins, celui des pauvres (honteux) que la vieillesse mettait hors d'état de gagner leur vie et qui avait été fondé par Jolande, duchesse de Savoie ; celui des pélerins à qui on donnait trois repas, (fondé par Anne de Chypre), celui des Pestifiés, à Plainpalais, celui des insensés, celui des enfants trouvés. Les receveurs de l'hôpital, chargés de la direction, de la discipline et de la gestion des revenus, étaient choisis parmi les plus notables de Genève. Les membres des familles qui nous intéressent qui ont occupé cette charge sont :

Pierre Dansse, de 1579 à 1594.
Jacques Antoine Odier, de 1775 à 1780.
Charles Fazy, de 1780 à 1784.

Il est curieux de constater que les principes de charité, si habituels chez les Cazenove, se retrouvent aussi parmi ceux qui leur sont unis par les liens du sang.

ANNEXE 7

Wellesley Collège

A quinze milles de Boston, Amérique du Nord, est construit et fonctionne un Collège pour sept cents étudiantes. Malgré les critiques qu'on peut formuler sur la difficulté d'instruire un si grand nombre d'élèves, et sur l'opportunité de faire passer celles d'entre elles qui appartiennent à des couches sociales peu fortunées quatre années « dans le palais de l'Idéal, hors de la famille, entre la médiocrité du passé et les cruautés de l'avenir », l'effort philanthropique qui a inspiré cette œuvre est considérable et son but est magnanime.

A l'entour, un parc de 450 acres, au bord d'un lac où l'on rame ou patine, de somptueux bâtiments dont l'un porte le nom de Cazenove abritent une population active, intelligente et travailleuse, et les étudiantes moyennant un prix annuel de 1700 francs, jouissent des ressources leur permettant d'atteindre leurs brevets ou de se perfectionner, sans aucun but pratique, dans toutes les sciences, les lettres et les arts. Ecole de beaux-arts, hall de musique, sports extérieurs, salons remplis de souvenirs précieux et de portraits intéressants, l'Ecole de Wellesley est un lieu de délices.

Le fondateur, A. Fowle Durant, n'a pas voulu toutefois que ses pensionnaires oublient le pratique de la vie, et chaque jour, chaque étudiante contribue pendant 45 minutes à une partie

du travail domestique « pour glorifier cette utile besogne ou pour empêcher les prétentions de castes. » Par une exception unique, tout y est concentré outre des mains féminimes, et les femmes composent seules la Faculté s'il y a des hommes admis dans le conseil d'administration. C'est à la suite de la mort d'une enfant que M. Durant, en 1871 tourna ses idées et utilise sa grande fortune en vue de faire bénéficier le plus grand nombre possible de jeunes filles d'une éducation qui les rendrait propre à toutes les carrières. C'est dans cet ordre d'idées que fut posée en septembre 1871 la pierre anglaise du Collège Hall, qui est cimentée avec une Bible.

Une magnifique Bibliothèque de 40.000 volumes, un Conservatoire de musique avec 40 pianos, une salle de récitation, des chapelles, des clubs, une école des Beaux-Arts, attestent l'effort généreux de ces philanthropes, ces Fowle Durant dont le nom est si justement honoré dans la région, et auxquels les Cazenove sont fiers d'être alliés.

ADDENDA

Page 12. — De même le nom de Solier : *Solarium* (grenier) donna naissance au nom de famille des Solier, dont le premier, Pons, est cité en 1295. La lignée descendant de ce premier ancêtre connu s'éteignit au Solier même au milieu du XVIIe siècle, époque où la terre et le château passèrent par alliance dans la famille Coste.

Page 18. — L'amiral Coulon était un cadet de la maison de Cazenove en Gascogne (père Anselme). Il s'agit ici de la famille de Cazenove issue des Pardaillan. (Cazenove, près de Villandraut.) Sa postérité s'éteignit en Louis, tué au siège de Rouen en 1592. (D'argent à deux chevrons d'azur.)

Page 45. — Damville, le second des quatre Montmorency qui furent gouverneurs héréditaires du Languedoc, maréchal, diplomate, tour à tour huguenot et catholique.

Page 129. — Le village qui se forma autour de la plantation des Cazenove est New-Geneva.

Page 154. — Une lettre de Mme de Lessert racontant à sa tante Mme d'Arnal la mort de J.-J. Rousseau, a été reproduite dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* en 1902.

Page 159. — Le nom de Zypstein que prenait Quirin (par exemple sur son brevet de franc-maçon en 1786,) était celui de sa grand'mère maternelle, Quirina.

Page 169. — A la suite du considérant de la Cour de Philadelphie donnant à Théophile le titre de citoyen Américain, est annexé un acte mentionnant que cette faveur est accordée à «lui et à tous ses descendants tant mâles que femelles.»

Page 190. — Il s'agit, bien entendu, de la présidence « laïque » du Consistoire de Lyon.

Page 250. — La généologie de la famille contenue dans le volume IV de Galiffe sur *Les familles genevoises* (Genève,

Julien 1908) contient une erreur en ce qui concerne un certain David (page 77) que l'auteur donne comme fils né hors mariage à Charles-Louis Cazenove, maire de Satigny, mari d'Espérance André. Il s'agit là d'une famille originaire du Béarn, réfugiée à Genève au début du XVIIIe siècle et qui n'a, avec la nôtre, qu'une similitude toute fortuite de nom.

ERRATA

Page 10 *Aspicaia* ou *Aspeitia.*
— 10 *Nobiliaire* et non *nobiliaire.*
— 19 *noblesse* lire *nobles se.*
— 20 *deniers* lire *derniers.*
— 79 *Dritholles* lire *Drilholles.*
— 82 *Montassie* lire *Montaffie.*
— 97 *Jean Jacques* lire *Jean-Jacques.*
— 130 Note : *Jean Antoine* lire *Charles Antoine.*
— 130 *pères des Jacobins* lire *pire.*
— 131 *1894* lire *1794.*
— 134 *Horward* dont *Constance.* (rayer même ligne : *eut une fille.)*
— 134 *Merhant's* lire *Marchant's.*
Octaviens lire *Octavius.*
— 134 *Focole* lire *Fowle.*
— 137 *Malagnon* lire *Malagnou.*
— 139 *te* lire *to.*
— 139 *prosperons* lire *prosperous.*
— 142 *Wronghton* lire *Wroughton.*
— 142 *Colbold* lire *Cobbold.*
— 166 *Linchlaen* lire *Linklaen.*
— 177 *Rhinpels* lire *Rhinfels.*
— 184 *des difficultés* lire *les.*
— 185 *Byron* lire *Biron.*
— 187 *officier du régiment* lire *au régiment.* (note)
— 191 *Sporcesca* lire *Sforzesca.*
— 197 ses nièces Rosset *et de* ses....
— 209 lire *Henry* quand il s'agit de John Henry et *Henri,* quand il est question du jeune d'Arlens.
— 210 (note) *Constant* et non *Constans.*
— 222 *rolcs* lire *rôles.*
— 223 *des* lire *de.*
— 247 *dc* lire *de.*

TABLE DES MATIÈRES